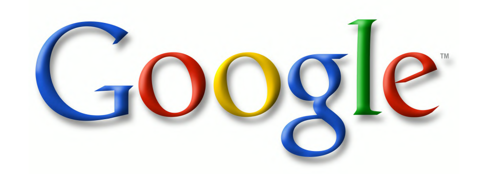


Histoire

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE

D'AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'À NOS JOURS,

PAR M. L'ABBÉ DESROCHES;

PUBLIÉE D'APRÈS LES CHARTES, CARTULAIRES ET MANUSCRITS TROUVÉS AU MONT SAINT-MICHEL, À LA TOUR DE LONDRES ET DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

CAEN.

CHEZ MANCEL, ÉDITEUR DE L'HISTOIRE DES BARDES, DES TROUVÈRES ET DES JONGLEURS NORMANDS ET ANGLO-NORMANDS, 3 VOL. IN-8°, PAR L'ABBÉ DE LA RUE; ET D'OUVRAGES HISTORIQUES, PLANS ET GRAVURES RELATIFS À L'HISTOIRE DE LA NORMANDIE.

1840.

HISTOIRE

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES

HISTOIRE

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES.

CAEN, IMPRIMERIE DE F. POISSON.



Attaque du Mont Saint-Michel.

VOLUME 1er

Histoire

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE

D'AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PUBLIÉS D'APRÈS LES CHARTES, CARTULAIRES ET MANUSCRITS TROUVÉS AU MONT SAINT-MICHEL, A LA TOUR DE LONDRES ET DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER,

PAR

L'ABBÉ DESROCHES,

CURÉ DE FOLLIGNY.



TOME PREMIER.

CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE, EDITEUR DES MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, DES OUVRAGES DE L'ABBÉ DE LA RUE, ET D'UN GRAND NOMBRE DE PUBLICATIONS RELATIFS A LA NORMANDIE.

1838.

A MONSIEUR LE VICOMTE

DE GUITON-VILLEBERGE,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Monsieur le Vicomte,

Je m'estime heureux de faire paraître *l'Histoire du Mont St.-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches* sous les auspices du digne descendant d'une des plus anciennes et des plus célèbres familles qui ont illustré notre pays. C'est pour cette Histoire un titre de recommandation. C'était d'ailleurs un devoir pour moi d'inscrire votre nom en tête de mon ouvrage. Vous m'avez fourni des documens précieux ; vous m'avez éclairé de vos conseils et vous m'avez, dans toute circonstance, montré une bienveillance et une amitié dont je sens vivement le prix. Aussi je m'empresse de saisir l'occasion de vous exprimer les sentimens de profonde gratitude et de respectueux dévouement avec lesquels je suis,

Monsieur le Vicomte.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Desroches, prêtre.

PREFACE.

Il existe une assez grande quantité d'annales, de chroniques, d'histoires et de notices écrites à différentes époques sur le Mont St.-Michel et sur son abbaye. Il est surprenant que, parmi les auteurs de ces ouvrages, il ne s'en soit pas trouvé qui aient exploré la riche collection de manuscrits de cet antique monastère. Frappé de cette remarque d'un écrivain distingué (1), nous avons entrepris cette tâche laborieuse. Mais ce n'était point assez de déchiffrer et d'analyser ces parchemins exhumés de leur poussière séculaire, nous avons mis à contribution tous les chartriers du pays; nous nous sommes procuré des extraits des manuscrits que possèdent les biblio-

(1) M. de Gerville.

thèques de Londres et de Paris ; nous avons consulté tous les historiens qui pouvaient jeter quelque lumière sur notre sujet. Des ecclésiastiques et des antiquaires de notre département nous ont communiqué le fruit de leurs recherches et nous ont éclairé de leur critique ; nous n'avons pas négligé les légendes et les traditions populaires. Il y a souvent d'utiles renseignemens à recueillir dans ces vieux récits, naïfs et bizarres mélanges de vérités et d'erreurs.

La parole écrite ou transmise oralement de génération en génération n'est pas la seule source d'une histoire qui retrace des siècles depuis long-temps écoulés. Les édifices qu'élevèrent la piété et le génie guerrier et féodal de nos pères, les restes des monumens druidiques, romains, français et normands ; les pierres consacrées par d'antiques et superstitieux souvenirs ; les médailles, les inscriptions, les statues plus ou moins mutilées, sont aussi d'irrécusables et instructifs témoins ; nous les avons interrogés et confrontés avec un soin scrupuleux. La critique éclairée et difficile de notr époque ne veut rien admettre sans preuv aussi avons-nous cité les autorités sur lesquell nous nous appuyons, soit dans le texte, s dans des notes où le texte est développé et cc firmé.

Riche de documens lentement amassés

détails laborieusement puisés à diverses sources, nous nous sommes appliqué à les coordonner et à les fondre de manière à en former l'histoire religieuse, civile, politique, militaire, littéraire et archéologique du Mont St.-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, dont ce mont célèbre faisait partie. Nous croyons n'avoir rien négligé pour rendre cette histoire complète et lui donner le degré d'intérêt qu'elle comporte.

Nous y rapportons l'origine de nos villes et de nos bourgs, et les événemens dont ils ont été le théâtre; nous disons quelles langues ont été parlées dans notre pays, quelles mœurs, quelles coutumes et quels usages y ont régné ou règnent encore. Ces récits pour ainsi dire de famille nous touchent de près, et ne peuvent manquer d'exciter quelque sympathie. Nous avons confiance que l'on partagera l'intérêt que nous inspire cette riche et pittoresque contrée, où se sont succédé et confondus les Celtes, les Saxons, les Maures, les Alains, les Francs, les Bretons et les Normands, et où la France et l'Angleterre, la Normandie et la Bretagne se sont livré tant de combats. Sur l'emplacement d'anciennes cités, qui périrent dévorées par les guerres et par les incendies, au milieu des débris épars des castels de nos vieux paladins, en présence des vestiges de camps romains, d'habitations gauloises, de temples païens et d'autels des druides, il sem-

ble qu'on entende une voix éloquente proclamant à travers les siècles la gloire et les malheurs de nos aïeux et la vanité de tout ce qui est l'œuvre de l'homme.

Nous suivons avec un légitime orgueil ces intrépides guerriers, qui, partis du sein des villes et des campagnes que nous habitons et où habitent encore quelques-uns de leurs nobles descendans, se mêlèrent glorieusement aux grands événemens contemporains dans toutes les parties du monde alors connu. Les contrées voisines du Mont St.-Michel ont vu naître un grand nombre de ces braves qui se signalèrent et sous les drapeaux du fameux Guillaume-le-Conquérant, et dans ces immortelles expéditions d'Orient où, pendant plusieurs siècles, l'enthousiasme religieux et l'esprit chevaleresque précipitèrent nos ancêtres, et dans ces guerres brillantes qui firent de Naples, de la Sicile et de la Grèce, des principautés et des royaumes normands. Ce ne sont pas seulement les Français et les Normands qui saluent avec joie dans l'Avranchin le berceau d'une foule de personnages chers à la patrie; l'Angleterre y retrouve l'origine d'un grand nombre de familles qui sont aujourd'hui l'honneur et la gloire de cette puissante nation (1).

(1) Le duc de Somerset; lord Russel, duc de Bedfort, actuellement ministre du Roi; les St.-Jean d'Angleterre, dont les principales branches sont celles de Bletso et de Bo-

La religion, qui forma tant de saints, enfanta tant de vertus, soulagea tant de misères, répara tant de désastres dans notre patrie, et qui, malgré les coups que lui ont portés le scepticisme et l'indifférence, y conserve encore un si heureux empire, occupe dans notre histoire la place que lui méritent son caractère et ses bienfaits. Nous avons raconté la fondation de beaucoup d'églises de nos villes et de nos campagnes, et, si l'on peut ainsi parler, la naissance et la vie des nombreux monastères que possédait le diocèse d'Avranches. Nous nous sommes surtout attaché à bien faire connaître le plus célèbre de tous, celui du Mont St.-Michel, que tant de titres recommandent à la religion, à la poésie et à l'histoire.

L'aspect de ce mont, tantôt isolé au sein d'une immense et mouvante plaine de sable, féconde en périls, tantôt entouré des flots de la mer se brisant avec fracas contre ses flancs indestructibles ; les beaux faits d'armes qui l'ont

linbroke; les St.-Pierre d'Angleterre et le sir Bunbury, baronnet du comté de Suffolk ; lord Barrington ; sir John St.-Aubin, etc., etc.

En France, et surtout en Normandie : les seigneurs du Homme, de Verdun, de Guiton, de la Paluelle, d'Argouges, de Rommilly, de Thiéville, de Poilvillain, de Touchet, de Clinchamps, de St.-Germain, de la Champagne, de Milly, de Briqueville, d'Aurai, de Vauborel, du Parc, d'Isigny, de Husson ; les Avenel, les comtes de Tonnerre, etc., etc,

illustré ; le siége à jamais mémorable qu'il soutint au XVe. siècle et dans lequel on vit une poignée de gentilshommes normands, dignes émules de leurs héroïques ancêtres, repousser avec gloire et forcer à la retraite, après des combats et des assauts acharnés et sanglans, la formidable armée des Anglais, maîtres alors de tout le reste du pays ; la superbe basilique qui couronne majestueusement la cime de la montagne, riche et brillante autrefois, mais aujourd'hui pauvre, désolée et veuve de cette multitude innombrable de pélerins, rois, princes, chevaliers, hommes du peuple, accourus de toutes les contrées de l'Europe dans sa vaste enceinte où retentissaient les cantiques et les prières que les pieux cénobites faisaient monter au ciel, au milieu des mugissemens solennels des vents et de l'océan ; l'édifice magnifique qui fut si long-temps l'asyle où des hommes, éminens par leur piété et leurs vertus, venaient se renfermer pour y célébrer et appeler sur eux et sur leurs frères les miséricordes célestes, devenu de nos jours la triste demeure de malfaiteurs que frappe la justice humaine ; tout cela excite un intérêt profond et varié, et remplit l'âme de religieuses et patriotiques émotions. Les services que nous venons de rappeler n'étaient pas les seuls que rendaient les bons religieux. Averti et guidé par la cloche

du monastère, le voyageur échappait aux dangers de ces parages et recevait une généreuse hospitalité. Assez souvent des âmes fortes et rudes de cette époque, rassasiées de combats et de gloire, fatiguées des grandeurs et des plaisirs du monde, vinrent se livrer dans ce séjour à la culture des lettres et des sciences aussi bien qu'aux exercices de la piété, et, détrompées des illusions du temps, s'y nourrir des espérances de l'éternité. Retirés de la société, les religieux du Mont St.-Michel la servaient comme ceux des autres monastères, par leurs travaux, par leurs prières et par l'exemple de leurs vertus; ils la servirent encore par d'autres moyens. Soldats du Christ, ils ne renoncèrent pas toujours à être les soldats de la patrie. On en vit quelques-uns lui venir en aide dans ses pressans dangers et déployer leur valeur sur les champs de bataille.

Après les combats des guerres civiles et des guerres contre les Anglais, nous avons eu à raconter ceux dont les querelles de religion ensanglantèrent le XVIe. siècle. L'histoire n'est point une apologie : aussi avons-nous en toute circonstance apporté le même soin à exposer les abus et les crimes, qu'à faire connaître les vertus et les belles actions.

A l'histoire des révolutions et des événemens religieux, civils et militaires, nous avons asso-

cié l'histoire des événemens et des révolutions physiques. Les invasions obstinées de l'Océan sur nos côtes, la submersion des terres qui liaient le Mont St.-Michel au continent, sont des faits intéressans dont il importait de fixer l'époque et l'étendue. Nous croyons y avoir réussi ; nous croyons avoir démontré les erreurs, sur ce point, d'un ouvrage honoré d'une médaille et couronné par la Société royale de géographie.

Les opinions généralement accréditées parmi les savans, relativement à la position géographique de quelques-uns des peuples de l'Armorique dont il est question dans les commentaires de César, ne nous ayant pas paru fondées, nous avons dû les combattre. Sommes-nous parvenu à établir sur des bases solides l'opinion que nous leur opposons ? c'est au public éclairé qu'il appartient de prononcer.

L'action du temps et celle des élémens n'ont pas seules travaillé à changer l'aspect monumental de notre contrée. Pourquoi faut-il que la main des hommes y ait si souvent signalé sa puissance pour détruire ? Que de ruines elle a accumulées ! que de monumens elle a effacés du sol depuis un demi-siècle ! Hélas ! la belle et antique cathédrale d'Avranches n'a pas trouvé grâce devant le génie de la destruction ! Elle est tombée sous le marteau des démolisseurs, et

nous avons vu, il y a 25 ans, des prisonniers espagnols que le sort des armes avait jetés des bords de la baie de Cadix sur les bords de la baie du Mont St.-Michel, employés à en arracher et à en disperser les dernières pierres. Une place publique occupe le lieu où s'élevait le majestueux monument de la foi et du génie de nos pères, et où reposent les dépouilles mortelles des saints évêques qui ont illustré le siége épiscopal d'Avranches. On a voulu sans doute que rien ne pût apprendre au voyageur que Dieu avait là un *temple renommé*. Un calvaire qu'on avait érigé de nos jours, un pilier, débris jusque-là respecté, ont disparu il y a quelques années de cette place, vide désormais de tout ce qui peut rappeler la religion et ses mystères. Les enfans y passent en sifflant comme sur les villes maudites par les prophètes.

Cependant cette espèce de besoin de destruction, qui s'était emparé de la génération qui nous a précédés, paraît apaisé. L'intérêt naturel qui s'attache aux ouvrages de nos aïeux et aux débris vénérables par leur antiquité et par les souvenirs qu'ils retracent, s'est réveillé, et nous avons l'espoir que la postérité n'aura pas à dire de ce qui reste de nos monumens, ce que nous disons de tant d'autres : *Etiam periére ruinæ.* Obscur Israélite, nous apportons le modeste tribut de nos efforts, pour venir en

aide à cette réaction salutaire. Si notre livre contribue à ranimer l'amour du sol natal et le respect pour tout ce qui constitue sa gloire; s'il fait partager les regrets que nous inspire le sort de ce beau diocèse d'Avranches, dont l'existence individuelle a disparu dans l'abîme où la révolution a précipité tant d'autres existences (1); s'il peut remplir utilement quelques-uns des studieux loisirs de nos chers confrères, soutenir leur courage et les consoler au milieu des travaux et des fatigues de notre ministère apostolique, par l'exemple du courage et du dévouement de ceux qui nous ont précédés dans cette sainte et

(1) Ces regrets sont ineffaçables dans le cœur de tous les habitans de l'Avranchin. Aussi Mg[r]. Robiou a-t-il excité leur attendrissement et leur reconnaissance, quand, prenant possession du siége épiscopal de Coutances, il a adressé à l'antique église d'Avranches les touchantes paroles que nous aimons à consigner ici : « Chers coopérateurs, quels précieux « souvenirs ne retrace point à notre mémoire cette antique « église que le malheur des temps a fait disparaître, cette « belle église d'Avranches qui fait aujourd'hui une partie si « notable de notre diocèse! Que ne nous est-il donné de la « voir sortir resplendissante de ses ruines désolées, de lui « rendre sa première beauté et tout l'éclat dont elle brilla « pendant tant de siècles! Ah! ce qui n'est pas dans notre « pouvoir est bien avant dans notre cœur; nous avons pour « elle cette tendresse, cette affection, qui ne pourra être « égalée que par celle que nous portons à l'ensemble du « troupeau. Nous invoquerons avec confiance le puissant « patronage des Sevère, des Paterne, des Aubert et de tant « d'autres saints pontifes qui présidèrent si heureusement à « ses destinées pendant leur vie, et dont la mémoire est en- « core si profondément révérée parmi vous. Nous nous ef- « forcerons de marcher sur leurs traces.

« Coutances, 26 mars 1836. »

difficile carrière, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé.

Encore bien que cette préface soit déjà trop longue peut-être, nous ne la terminerons pas sans dire comment nous avons envisagé les nombreux miracles relatés dans cette histoire. Ils y sont présentés sans réflexions et souvent dans les termes mêmes dont se servent les chroniqueurs et les annalistes contemporains. Pourquoi les aurions-nous rejetés? Faudrait-il mesurer le pouvoir de Dieu sur le pouvoir de l'homme, et par égard pour cette absurde et dédaigneuse incrédulité qui a fait tant de mal à notre patrie, nier l'action spéciale de Dieu quand elle se manifeste d'une manière extraordinaire, il est vrai, mais aussi par des faits qui ne sont pas moins que les faits ordinaires et naturels, appréciables à nos sens et à notre raison? Que resterait-il de certain dans l'histoire, si les innombrables témoins des phénomènes surnaturels devaient être récusés comme autant de trompeurs impudens ou de dupes stupides? Où trouvera-t-on des faits, à quelque ordre qu'ils appartiennent, qui soient mieux attestés qu'un certain nombre de ces miracles que frappent de réprobation le scepticisme et la vague religiosité de ces derniers temps, mais qui édifient et consolent les fidèles, et qui furent le langage le plus propre à convaincre et à persuader des

hommes sur lesquels auraient eu peu de prise les raisonnemens et les dissertations des orateurs et des savans ? Mais ceux mêmes d'entre ces faits qui ne se présenteraient pas accompagnés de preuves assez puissantes pour satisfaire aux exigences d'une critique sévère, serait-il raisonnable de les repousser ou de les flétrir ? Nous ne le pensons pas. Toutes ces traditions qu'inspira la religion, tous ces miracles qui abondent dans la vie des saints, nos pères les ont crus avec ferveur, aimés avec constance : ces faits ont exercé durant une longue suite de siècles, et ils exercent encore aujourd'hui une immense influence sur les peuples, sur leurs institutions, leurs usages et leurs coutumes. Quand même ils n'auraient pas d'autres titres, il nous semble évident qu'ils auraient droit à nos respects et que leur place serait marquée dans une histoire qui tient à peindre sous leurs véritables couleurs les temps qu'elle décrit. Ce n'est qu'après avoir apprécié l'importance qu'avaient dans l'opinion publique la piété et les miracles, que l'on peut se rendre compte de ces vertus éclatantes, de ces dévouemens admirables, de ces généreuses fondations et de ces créations gigantesques, qui furent si ordinaires, tant que l'empire de la foi embrassa l'esprit humain tout entier et l'associa à tous ses développemens.

Le point de vue auquel nous place ici la raison

aussi bien que la foi, est aujourd'hui assez généralement admis. L'incrédulité Voltairienne traîne encore dans quelques têtes; mais elle devient plus rare de jour en jour. Mieux étudiée et mieux connue, la religion a reconquis l'estime et le respect du plus grand nombre des esprits élevés et des hommes instruits de notre siècle. Puisse ce retour heureux vers les idées et les croyances qui ont sauvé et civilisé le monde, et qui seules peuvent perpétuer les bienfaits qu'elles seules ont pu faire naître, s'accomplir partout dans les cœurs comme dans les intelligences!

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Le Mont St.-Michel et le Mont Tombelaine s'élèvent, à peu de distance l'un de l'autre, au milieu d'un petit golfe, qu'environnent toutes les paroisses du diocèse d'Avranches, de sorte que l'histoire de ces deux îles est liée avec celle de ce diocèse, et n'en peut être séparée.

L'Avranchin occupe l'extrémité de la basse Normandie, vis-à-vis de la Bretagne; il est agréablement entrecoupé de coteaux et de vallons. L'œil s'y repose avec satisfaction sur des prairies arrosées par des rivières limpides. Il n'y a en France que celles des bords de la Saône, qui puissent en donner une faible idée (1). Des plaines fertiles déploient leurs trésors, surtout auprès de ces anciennes abbayes jadis si florissantes, et dont il ne reste plus au-

(1) Voyage en Normandie et en Bretagne, par un élève de l'Ecole Polytechnique, 1830.

jourd'hui que des ruines, des inscriptions et des tombeaux. La Sée, la Selune ou l'Ardée, le Thar, la Guintre, le Couesnon font l'ornement et la richesse de cette contrée. Le Couesnon partage la Bretagne de la Normandie ; le Thar, le diocèse de Coutances de celui d'Avranches; les trois autres prennent leur source au pied des montagnes ou dans des fontaines de l'ancien diocèse d'Avranches. Après y avoir serpenté long-temps sous des berceaux de peupliers et de saules, ces cinq rivières, accrues par les eaux des torrents ou de quelques petits ruisseaux, viennent se jeter dans la baie du Mont St.-Michel, blanche et vaste plaine de sables mouvans, où jamais on n'a pu trouver de fond solide. La mer y monte avec une telle rapidité, que le cheval le plus léger à la course a peine à se sauver devant ses flots. Souvent des filières perfides, que la mer remplit, ferment toute retraite et engloutissent le cheval et le cavalier. Malheur à l'imprudent qui, au moment de traverser ces grèves, refuserait le secours de l'homme qui vient s'offrir pour guider ses pas ! Il disparaîtrait bientôt dans ces gouffres profonds. Pendant la nuit, dans les tempêtes et les épais brouillards, on entend le tintement d'une cloche lointaine. C'est celle du Mont St.-Michel, que l'on agite pour diriger les pas incertains des voyageurs. Les religieux ajoutaient quelque chose de plus, c'était l'hospitalité.

Les habitans de l'ancien diocèse d'Avranches sont affables, commerçans, industrieux; ils cultivent avec succès les arts et les sciences. Leur langage pur, leurs manières polies, leur costume élégant forment un contraste singulier avec la prononciation, les mœurs, les usages des

habitans du Cotentin descendans des anciens Danois, et avec ceux des Bretons leurs autres voisins. Ces diverses nuances, au lieu de se confondre doucement, semblent coupées brusquement, comme le territoire, par le Couesnon et par le Thar.

En commençant l'histoire de cette belle contrée, mon plus grand désir est de plaire à ses heureux habitans. Ce qui m'encourage, c'est que je connais leur amour pour leur pays natal (1). Le Suisse éloigné de sa patrie ne la revoit pas. avec plus de joie, que l'habitant de l'ancien diocèse d'Avranches ne revoit son clocher, ses vergers et ses coteaux. Transporté dans les plus belles contrées, il regrette sa demeure, ses sites, ses bocages, languit et meurt.

(1) C'est l'*amor patriæ* des anciens.

CHAPITRE II.

ANNÉES AVANT LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Anciennement les îles de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny tenaient à la terre ferme. C'est le sentiment des savans. Les traditions populaires, confirmées par de nombreux indices, attestent qu'à une époque qui se perd dans la nuit des temps, quelque grande catastrophe bouleversa et divisa cette région : la mer s'ouvrit un passage le long des côtes du Cotentin et de l'Avranchin. Elle creusa un détroit entre Tombelaine, le Mont St.-Michel et les côtes de Vains, de Genêts et de Champeaux. Deux ou trois rivières s'emparèrent de ce canal. On croit reconnaître les montagnes qui résistèrent aux flots ; ce sont les rochers escarpés de Champeaux, de Saint-Michel des Loups, et ceux qui dominent les rivières de Sée et de Beuvron.

Une preuve que la Neustrie fut séparée de la Bretagne,

noins qu'on l'a
en langue cel-
tique *an ev ee*
s eaux, causée
r les terres de
hel, et à l'op-
ichin. Le mot
e faite par les

es étaient Cel-
le siècles après
prirent le nom
llus, qu'ils ai-
de ces peuples
d était exces-
faisaient partie
Armorique. Ils
aillons gaulois
0 avant J. C.,
partirent, dit-on, de nos provinces pour défendre la ville de Priam; mais cette armée n'arriva que pour être témoin de la victoire d'Ulysse et de Pyrrhus, et des désastres d'Ilion. N'ayant pu sauver cette ville, on raconte qu'ils reçurent dans leurs rangs les Troyens fugitifs, et qu'ils ra-

(1) Voyez M. Le Brigant de Quimper, etc. Il y a eu dans bien des pays de semblables changemens. Au rapport de Platon, il y avait anciennement un grand pays de terre ferme, où l'on voit maintenant la mer Atlantique. Homère dit que l'on mettait 24 heures à aller par mer d'Égypte à l'île de Pharos, qui, aujourd'hui, est jointe au continent. Voyez Odyssée, liv. v. Voyez aussi Pline, Histoire naturelle, liv. II, chap. 86, 87, 88.

(2) Voyez Pezron, Cuvier, etc.

(3) Pausan. Attic., p. 6 et suivantes.

menèrent ces infortunés dans l'Armorique, et dans quelques autres contrées des Gaules (1). Il est possible que les habitans du pays d'Avranches, qui étaient au centre de l'Armorique, et qui possédaient les îles et la mer, se soient mêlés aux Troyens. Si l'on en croit Timagènes, historien grec, quelques auteurs rapportent qu'après le sac de leur ville, une poignée de Troyens, fuyant les Grecs, trouvèrent la Gaule vide et y fixèrent leur demeure. Suivant le récit des Druides, à la vérité une partie du peuple était née dans le pays, mais d'autres aussi y étaient venus des îles éloignées (2).

On lit dans les livres 1er. et 4e. d'Hérodote que, vers l'an 634 (avant J. C.), les Scythes, fugitifs eux-mêmes, poussèrent plus avant dans l'Occident d'autres nations. Ce fut alors que les Cimbres (3) se répandirent dans tout le Nord des Gaules, dans l'Armorique et dans les contrées voisines de l'Océan. Ainsi les barbares du Tanaïs et du Danube vinrent s'incorporer de force aux habitans des côtes de l'Océan, et probablement à ceux des côtes de l'Avranchin. Ce qui peut donner quelque vraisemblance à ces conjectures, c'est qu'il y a encore aujourd'hui, dans cette contrée, le village de Braie, ancienne ville gauloise, le Rouvre, où les Druides faisaient leurs sacrifices, une paroisse qui s'appelle Tanis, et un grand et ancien fief qui porte le nom de Tanet. Les *Tumulus* que l'on

(1) Voyez la Gaule poétique de M. Marchangy, t. 1er., page 24, à Paris, et autres. Montfaucon a expliqué une médaille qui représentait le siége de Troye. Voyez son Antiquité expliquée et représentée en figures.

(2) Voyez le Recueil de dom Bouquet, t. 1er., préface.

(3) Voyez : Histoire des Gaulois par M. Thierry, et Cours d'Antiquités monumentales, par M. de Caumont.

remarque encore à Tanis, les inscriptions en caractères inconnus qu'on y a trouvés, les noms qu'y portent la plupart des chemins, des champs, des villages, tout prouve que Tanis fût habitée à une époque très-reculée.

Les Armoricains, vers le même temps, et peut-être pour éviter l'épée des vainqueurs, s'embarquèrent et firent voile pour la Grande-Bretagne, où ils refoulèrent vers le Nord la population primitive de ce pays (1). Ainsi les habitans du pays d'Avranches ont uni leurs noms à ceux des peuples primitifs de l'Angleterre.

Hérodote, qui composa son histoire 445 ans avant Jésus-Christ, ne nous donne pas une haute idée des peuples de la Gaule à cette époque. Parmi toutes les nations gauloises, dit-il, on n'en saurait citer aucune dont on puisse rapporter quelque chose qui concerne la sagesse, ni même y rencontrer un homme savant, excepté le Scythe Anacharsis. Celui-ci était fils d'un roi des Scythes, et fut un célèbre voyageur (2).

Néanmoins quelques années après la mort de ce savant historien, l'an 391 avant Jésus-Christ, Rome fut prise par les Gaulois. Telle était la terreur qu'inspiraient ces peuples animés d'un courage audacieux et intrépide, que, toutes les fois qu'ils remuaient, les Romains devaient se lever en masse et courir aux armes. Le mépris de la vie et du danger faisait le fond de leur caractère. On les entendit répondre à Alexandre-le-Grand, qui leur deman-

(1) In primis hæc insula Britones solum à quibus nomen accepit, incolas habuit, qui de tractu Armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, australes sibi partes illius vindicarunt. (Ecclesiasticæ historiæ gentis Anglorum, liber 1, venerabilis Bedæ.)

(2) Hérodote, livre IV.

dait ce qu'ils redoutaient le plus, qu'ils ne craignaient que la chute du Ciel (1).

Les Gaulois ont pris part à presque toutes les guerres de l'antiquité. On les vit dans les armées de Pyrrhus (2); Annibal leur dut, en grande partie, ses mémorables victoires. Par leurs migrations, ils fournirent à l'Asie, au pays même d'Hérodote des princes illustres (3). Des Gaulois, reste de ceux qui avaient pillé Delphes, se divisèrent en deux bandes : l'une, sous le commandement de Léonorius, franchit le Bosphore et envahit la Bithynie; l'autre, sous la conduite de Lutarius, vint aborder au territoire d'Ilium (4). Partout où les Phéniciens, les Carthaginois ou les Romains pénétrèrent, ils y trouvèrent des Celtes ou des Gaulois établis (5).

(1) Strabon, l. 3. Arian, exp. Alex.

(2) Justini historici liber xxv. Tite-Live, secundi belli punici, liber II. et III.

(3) His pactorum legibus Nicomedes Gallorum multitudinem in Asiam transmisit. Horum principes in imperio illustres XVII fuère, inter quos præcipui et summi, Leonorius et Lutarius. (Photii bibliotheca, pag. 719, in-folio.)

(4) Voyage pittoresque de la Grèce, par M. Choiseul-Gouffier.

(5) Diod. Sic., liv. V; Lucan, liv. VI.; Sil. Ital., liv. III; Appian; Ptol., etc.

CHAPITRE III.

SIÈCLE D'AUGUSTE, EMPEREUR ROMAIN.

C'est à César que nous devons les connaissances les plus précises sur l'état ancien de notre pays. 56 ans avant Jésus-Christ, il obtint du Sénat romain le gouvernement des Gaules, et il vint subjuguer ces provinces, qui avaient jusqu'alors conservé leur indépendance (1).

Pendant que César domptait les Nerviens, c'est-à-dire, les habitans du Hainaut et les Atuatuces, il apprit par Crassus, qu'il avait envoyé en expédition à la tête d'une légion, que les Venètes (2) ou les habitans de Vains, dans le pays

(1) Il avait dix légions. Chaque légion était composée de quatre à cinq mille hommes d'infanterie et de trois cents chevaliers, et avait pour enseigne une aigle d'or. C'était l'usage depuis Marius. On se servait aussi de trompettes d'airain. Végèce dit néanmoins que la règle était que la légion fût composée d'un peu plus de six mille hommes de pied, et de sept cents chevaux, l. II, c. II, p. 31; c. VI, p. 34.

(2) Tous les anciens interprètes des Commentaires de César ont cru

CHAPITRE II.

ANNÉES AVANT LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Anciennement les îles de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny tenaient à la terre ferme. C'est le sentiment des savans. Les traditions populaires, confirmées par de nombreux indices, attestent qu'à une époque qui se perd dans la nuit des temps, quelque grande catastrophe bouleversa et divisa cette région : la mer s'ouvrit un passage le long des côtes du Cotentin et de l'Avranchin. Elle creusa un détroit entre Tombelaine, le Mont St.-Michel et les côtes de Vains, de Genêts et de Champeaux. Deux ou trois rivières s'emparèrent de ce canal. On croit reconnaître les montagnes qui résistèrent aux flots ; ce sont les rochers escarpés de Champeaux, de Saint-Michel des Loups, et ceux qui dominent les rivières de Sée et de Beuvron.

Une preuve que la Neustrie fut séparée de la Bretagne,

dans les temps les plus reculés, ou du moins qu'on l'a cru, c'est que ce changement a été désigné en langue celtique. Le nom de Neustrie est formé du celtique *an ev ze tre* ou *ter*, le gué ou la rupture faite par les eaux, causée par l'extension de l'Océan britannique, sur les terres de la baie où sont d'un côté le Mont St.-Michel, et à l'opposite les côtes du Cotentin et de l'Avranchin. Le mot Vestrie est le même que *ev ze ter*, rupture faite par les eaux (1).

Les anciens habitans du pays d'Avranches étaient Celtes ; ils s'établirent dans cette contrée peu de siècles après le déluge (2). Pausanias dit que les Celtes prirent le nom de Gaulois d'un de leurs rois, nommé Gallus, qu'ils aimaient tendrement. Il assure que les terres de ces peuples s'étendaient jusqu'à des climats où le froid était excessif (3). Les habitans du pays d'Avranches faisaient partie de cette contrée des Gaules qu'on appelait Armorique. Ils ne sont peut-être pas étrangers à ces bataillons gaulois qui du temps de la guerre de Troie, 1270 avant J. C., partirent, dit-on, de nos provinces pour défendre la ville de Priam; mais cette armée n'arriva que pour être témoin de la victoire d'Ulysse et de Pyrrhus, et des désastres d'Ilion. N'ayant pu sauver cette ville, on raconte qu'ils reçurent dans leurs rangs les Troyens fugitifs, et qu'ils ra-

(1) Voyez M. Le Brigant de Quimper, etc. Il y a eu dans bien des pays de semblables changemens. Au rapport de Platon, il y avait anciennement un grand pays de terre ferme, où l'on voit maintenant la mer Atlantique. Homère dit que l'on mettait 24 heures à aller par mer d'Egypte à l'île de Pharos, qui, aujourd'hui, est jointe au continent. Voyez Odyssée, liv. v. Voyez aussi Pline, Histoire naturelle, liv. II, chap. 86, 87, 88.

(2) Voyez Pezron, Cuvier, etc.

(3) Pausan. Attic., p. 6 et suivantes.

menèrent ces infortunés dans l'Armorique, et dans quelques autres contrées des Gaules (1). Il est possible que les habitans du pays d'Avranches, qui étaient au centre de l'Armorique, et qui possédaient les îles et la mer, se soient mêlés aux Troyens. Si l'on en croit Timagènes, historien grec, quelques auteurs rapportent qu'après le sac de leur ville, une poignée de Troyens, fuyant les Grecs, trouvèrent la Gaule vide et y fixèrent leur demeure. Suivant le récit des Druides, à la vérité une partie du peuple était née dans le pays, mais d'autres aussi y étaient venus des îles éloignées (2).

On lit dans les livres 1er. et 4e. d'Hérodote que, vers l'an 634 (avant J. C.), les Scythes, fugitifs eux-mêmes, poussèrent plus avant dans l'Occident d'autres nations. Ce fut alors que les Cimbres (3) se répandirent dans tout le Nord des Gaules, dans l'Armorique et dans les contrées voisines de l'Océan. Ainsi les barbares du Tanaïs et du Danube vinrent s'incorporer de force aux habitans des côtes de l'Océan, et probablement à ceux des côtes de l'Avranchin. Ce qui peut donner quelque vraisemblance à ces conjectures, c'est qu'il y a encore aujourd'hui, dans cette contrée, le village de Braie, ancienne ville gauloise, le Rouvre, où les Druides faisaient leurs sacrifices, une paroisse qui s'appelle Tanis, et un grand et ancien fief qui porte le nom de Tanet. Les Tumulus que l'on

(1) Voyez la Gaule poëtique de M. Marchangy, t. 1er., page 24, à Paris, et autres. Montfaucon a expliqué une médaille qui représentait le siége de Troye. Voyez son Antiquité expliquée et représentée en figures.

(2) Voyez le Recueil de dom Bouquet, t. 1er., préface.

(3) Voyez : Histoire des Gaulois par M. Thierry, et Cours d'Antiquités monumentales, par M. de Caumont.

remarque encore à Tanis, les inscriptions en caractères inconnus qu'on y a trouvés, les noms qu'y portent la plupart des chemins, des champs, des villages, tout prouve que Tanis fut habitée à une époque très-reculée.

Les Armoricains, vers le même temps, et peut-être pour éviter l'épée des vainqueurs, s'embarquèrent et firent voile pour la Grande-Bretagne, où ils refoulèrent vers le Nord la population primitive de ce pays (1). Ainsi les habitans du pays d'Avranches ont uni leurs noms à ceux des peuples primitifs de l'Angleterre.

Hérodote, qui composa son histoire 445 ans avant Jésus-Christ, ne nous donne pas une haute idée des peuples de la Gaule à cette époque. Parmi toutes les nations gauloises, dit-il, on n'en saurait citer aucune dont on puisse rapporter quelque chose qui concerne la sagesse, ni même y rencontrer un homme savant, excepté le Scythe Anacharsis. Celui-ci était fils d'un roi des Scythes, et fut un célèbre voyageur (2).

Néanmoins quelques années après la mort de ce savant historien, l'an 391 avant Jésus-Christ, Rome fut prise par les Gaulois. Telle était la terreur qu'inspiraient ces peuples animés d'un courage audacieux et intrépide, que, toutes les fois qu'ils remuaient, les Romains devaient se lever en masse et courir aux armes. Le mépris de la vie et du danger faisait le fond de leur caractère. On les entendit répondre à Alexandre-le-Grand, qui leur deman-

(1) In primis hæc insula Britones solum à quibus nomen accepit, incolas habuit, qui de tractu Armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, australes sibi partes illius vindicarunt. (Ecclesiasticæ historiæ gentis Anglorum, liber 1, venerabilis Bedæ.)

(2) Hérodote, livre IV.

dait ce qu'ils redoutaient le plus, qu'ils ne craignaient que la chute du Ciel (1).

Les Gaulois ont pris part à presque toutes les guerres de l'antiquité. On les vit dans les armées de Pyrrhus (2); Annibal leur dut, en grande partie, ses mémorables victoires. Par leurs migrations, ils fournirent à l'Asie, au pays même d'Hérodote des princes illustres (3). Des Gaulois, reste de ceux qui avaient pillé Delphes, se divisèrent en deux bandes : l'une, sous le commandement de Léonorius, franchit le Bosphore et envahit la Bithynie; l'autre, sous la conduite de Lutarius, vint aborder au territoire d'Ilium (4). Partout où les Phéniciens, les Carthaginois ou les Romains pénétrèrent, ils y trouvèrent des Celtes ou des Gaulois établis (5).

(1) Strabon, l. 3. Arian, exp. Alex.

(2) Justini historici liber XXV. Tite-Live, secundi belli punici, liber II. et III.

(3) His pactorum legibus Nicomedes Gallorum multitudinem in Asiam transmisit. Horum principes in imperio illustres XVII fuêre, inter quos præcipui et summi, Leonorius et Lutarius. (Photii bibliotheca, pag. 719, in-folio.)

(4) Voyage pittoresque de la Grèce, par M. Choiseul-Gouffier.

(5) Diod. Sic., liv. V; Lucan, liv. VI.; Sil. Ital., liv. III; Appian; Ptol., etc.

CHAPITRE III.

SIÈCLE D'AUGUSTE, EMPEREUR ROMAIN.

C'est à César que nous devons les connaissances les plus précises sur l'état ancien de notre pays. 56 ans avant Jésus-Christ, il obtint du Sénat romain le gouvernement des Gaules, et il vint subjuguer ces provinces, qui avaient jusqu'alors conservé leur indépendance (1).

Pendant que César domptait les Nerviens, c'est-à-dire, les habitans du Hainaut et les Atuatuces, il apprit par Crassus, qu'il avait envoyé en expédition à la tête d'une légion, que les Venètes (2) ou les habitans de Vains, dans le pays

(1) Il avait dix légions. Chaque légion était composée de quatre à cinq mille hommes d'infanterie et de trois cents chevaliers, et avait pour enseigne une aigle d'or. C'était l'usage depuis Marius. On se servait aussi de trompettes d'airain. Végèce dit néanmoins que la règle était que la légion fût composée d'un peu plus de six mille hommes de pied, et de sept cents chevaux, l. II, c. II, p. 31; c. VI, p. 34.

(2) Tous les anciens interprètes des Commentaires de César ont cru;

d'Avranches, vis-à-vis de Tombelaine, les Unelliens (1), les Osismiens (2), les Curiosolites (3), les Sesuviens (4), les Aulerques, les Rhédons (5), tous états maritimes, sur les côtes de l'Océan, s'étaient soumis au peuple romain (6).

Voyant toute la Gaule pacifiée, il partit pour l'Illyrie; mais tout-à-coup la guerre se ralluma, et voici quelle en fut la cause. Le jeune Crassus avec la septième légion avait pris ses quartiers d'hiver chez les Andes (7), peuple qui habite les côtes du grand Océan; comme il y avait disette de blé dans ce pays, il envoya des préfets et des tribuns

sur le rapprochement de nom, que c'étaient les habitans de Vannes en Bretagne. Ils voyaient bien que cette opinion ne s'accordait, ni avec le texte de l'auteur, ni avec la topographie des lieux. Mais ils ignoraient l'existence de Vains au milieu de l'Armorique; entre autres, dom Morice, le meilleur historien de Bretagne, t. 1er., in-folio.

(1) Sanson sur la carte de l'ancienne Gaule, et d'Ablancourt, traducteur des Commentaires de César, désignent sous ce nom les habitans du Cotentin. Les savans modernes ont découvert que le bourg d'Alleaume était leur capitale.

(2) Osismiens, dont la capitale était Isse; c'étaient les peuples de Léon, dans la Bretagne. Pline le Jeune les place entre les habitans de l'Avranchin et la Loire. Voyez Hadrien le Valois. Voyez aussi : Grand Dictionnaire géographique, par La Martinière, t. 1, in-fol.

Cave ne cum Roberto Cenali Oximum, cum Oximensi Britanniæ Armoricæ episcopatu confundas. (Gallia christiana.) Isse était auprès de Brest; on en montre encore aujourd'hui l'emplacement. Tous les peuples voisins racontent les circonstances de sa ruine.

Cette ville est rappelée dans les usages et proverbes populaires.

(3) Corseult, aujourd'hui simple bourg entre Plancoët et Dinan, paraît, par différens morceaux d'antiquités qu'on y a trouvés depuis peu, avoir été leur place la plus importante.

(4) Ceux de Séez. Voyez : Gallia christiana, t. XI.

(5) Ceux de Rennes.

(6) Les trois premiers peuples nommés par César habitaient les côtes entre la Bretagne et la Neustrie; les autres rentraient un peu dans les terres. César énumère les cités suivant la position des lieux; il nomme les Venètes après les habitans du Cotentin. S'il eût voulu désigner les Venètes par ceux de Vannes, eût-il commencé par ceux-ci et fini par ceux de Rennes?

(7) Les peuples de l'Anjou.

militaires chez les peuples voisins, pour y chercher des vivres. Terrasidius entre autres fut délégué chez les Unelliens, Trebius Gallus, chez les Curiosolites, et Velanius avec Silius, chez les Venètes (1).

Cette dernière nation, dit César, est la plus puissante de toute cette côte maritime. Les Venètes ont de nombreux vaisseaux sur lesquels ils trafiquent avec la Grande-Bretagne. Ils surpassent leurs voisins dans l'art et dans la pratique de la navigation; et maîtres du petit nombre de ports qui se trouvent sur cette mer vaste et orageuse, ils prélèvent des droits sur les navigateurs qui fréquentent ces parages (2).

Les ports, dont parle ici César, sont premièrement celui de St.-Léonard. C'était la ville capitale des Venètes. Elle était située sur une langue de terre avancée dans la mer; on y remarque encore d'anciennes fortifications; des pièces d'argent du temps des Gaulois y ont été trouvées; les lieux voisins sont remplis de terre blanche que l'on découvre en creusant. Plusieurs pièces de terre portent aussi le nom de grèves. Des chemins gaulois et des voies romaines y aboutissent; d'autres ont le nom

(1) Ces trois peuples habitaient les contrées fertiles qui bordent le golfe du Mont Saint-Michel. Les peuples de l'Anjou, qui touchaient au grand Océan, au rapport de César, et où la disette se faisait sentir, n'étaient pas par conséquent éloignés de Nantes et de Vannes. Ce n'était donc pas chez ces peuples, qu'on désigne par les Venètes, qu'on alla faire la provision de blé.

(2) César parle ici évidemment de la Manche; ceux de Vannes n'y habitaient pas, comment pouvaient-ils y prélever des droits? Quels ports y avaient-ils, habitant une contrée très-éloignée, sur une petite rivière, à deux lieues d'une autre mer? On sait que le nom de la Manche vient du celtique *ma ein ke*, ma petite clôture, ma mer plus étroite, et que son nom plus antique était : *mare ioum*, la mer, *ia ou om*, qui est nôtre, qui est à nous; parce que la possession ou la navigation exclusive en était prétendue par les peuples de la Neustrie. Ceux de la Grande-Bretagne contestaient ce droit. Mais que pouvaient y prétendre ceux de Vannes?

de rues. Divers puits s'appellent puits de la ville. Il y a encore un village qui porte le nom de camp : c'est celui de César dont nous allons parler tout-à-l'heure. Les vestiges du séjour qu'y fit ce général romain pendant la guerre des Venètes, n'ont pas entièrement disparu. Ce camp était situé vis-à-vis de la capitale des Venètes. Un endroit s'appelle le Pont de Vains ; d'autres, le Rivage, le Marais, les Viviers, le Manoir ; enfin on voit encore la chaussée construite par les Romains pour former le siége. Un second port conserve le nom de Gisors ou de César ; car plusieurs auteurs, comme Maty, appellent Gisors en latin, *Cæsortium*, *Cæsarotium*, comme ayant pris son nom de César.

A une lieue de distance était un troisième port, celui de Genêts, qui du temps des Romains s'appelait *ingena*, qui veut dire en langue celtique, selon les uns, belle vue, et selon d'autres, belle forêt. Il s'appela ensuite Genieuvre, et enfin Genêts. C'était une ville capitale, dit le savant Huet ; et par plusieurs ruines elle paraît avoir été autrefois un lieu fort habité (1). Elle était bâtie dans les grèves, près d'une pointe qu'on nomme Bec d'Andaine. Bec est un ancien mot gaulois, comme nous l'apprenons de Suetone. On y voit encore, enfouis dans les sables, une grande quantité de pierres de toute espèce, un monceau énorme de gros quartiers de granit, plusieurs espèces de bois ouvragé, et beaucoup d'autres débris, et deux môles que les ravages de la mer y mettent de temps en temps à découvert. On a trouvé dans le cimetière, il y a quelques années, une pierre enfouie sous les fondations d'un édifice sur lequel on construisit l'église de Genêts. Remarquons

(1) Huet, origines de Caen.

encore que cette église offre une longue inscription en caractères inconnus que l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a pu expliquer (1).

Quelques-uns de ces caractères ressemblent aux caractères samaritains usités du temps de Moyse ; d'autres à des caractères grecs, et enfin d'autres à ceux des anciens peuples de l'Occident (2).

Le mot *Grossin*, qu'on lit distinctement dans cette inscription, est le nom d'un champ voisin, à l'angle duquel était l'édifice qu'a remplacé l'église. D'autres pierres druidiques, tirées du même lieu, présentent l'une les restes presque effacés d'une inscription inconnue, et l'autre un de ces quadrilatères creusés en forme d'entonnoirs, et dont le canal en finissant se détourne et se rétrécit. Elle servait aux sacrifices gaulois.

Il en est qui pensent que Cadmus emprunta des Gaulois les seize lettres qui depuis devinrent pour la Grèce des élémens d'harmonie, de gloire et d'immortalité. Quoique les Druides n'enseignassent rien par écrit, ils avaient néanmoins, dit Mezerai, l'usage des caractères grecs (3). D'ailleurs, du temps des Romains, ils connurent les caractères latins, et par leur commerce avec cette nation, ceux des anciens peuples. A Genêts plusieurs champs labourables annoncent des édifices disparus. Des lieux appelés les

(1) Tels sont les renseignemens que nous a donnés un savant qui demeure à Genêts.

(2) Voyez planche 1.

(3) Voyez sa grande Histoire de France, page 255, t. 1. Voyez encore César, Strabon, Pline, Histoire universelle par une société de gens de lettres anglais, t. 30, pages 492, 493. A Rome, dans le cimetière de Sainte Agnès, on trouve une épitaphe du IVe. siècle, d'une écriture gauloise en lettres grecques ; c'est celle de Gordien, député des Gaules, massacré pour la foi avec tous ses domestiques. Voyez Iter Italicum litterarium, de Mabillon, pag. 139, 140.

Portes, les Souslaville, les Romilies, où les Romains sans doute campèrent ou se fixèrent; des villages désignés par les noms de Porteaux, de Guédris; des chemins par ceux de rue ou des ponts, du Moncel, du puits Mala, semblent attester que Genêts fut jadis une ville considérable. Cette ville posséda plusieurs églises. Celles de St.-Sébastien et de Ste.-Catherine ont été submergées; il subsiste encore des ruines de celles de Ste-Anne et de Brion sous l'invocation de St.-Laurent. Du temps des ducs de Normandie, Genêts avait encore son droit de bourgeoisie. Toute l'anse située devant cette paroisse s'appelle encore aujourd'hui port ou havre. Il y existait aussi une léproserie et une maison de Dieu. Enfin les autres ports dont parle César, sont ceux de Dragey que les Romains appelèrent Dariorigum, de Tombelaine, de St.-Jean-le-Thomas; ces villes étaient situées sur des promontoires. Des monumens et des ruines de divers âges se retrouvent dans cette contrée. A Dragey, dans ces derniers temps, des tombeaux d'un genre inconnu jusqu'alors ont été découverts.

Outre ces lieux d'habitation qui étaient des villes, les Gaulois avaient encore sur la même côte, et à la même distance les uns des autres, deux lieux de refuge, sur la pointe de Carolles et au bec de Champeaux. La tradition annonce que tous ces lieux étaient d'anciennes villes; et il est peu de pays où l'on ait découvert plus de monnaies anciennes. Tous ces lieux d'habitation, César les appelle oppida. Les Venètes, continue-t-il, les premiers retinrent Silius et Velanius, espérant recouvrer par ce moyen les otages qu'ils avaient livrés à Crassus. Les résolutions des Gaulois sont promptes et subites. Les voisins

des Venètes entraînés par leur exemple, arrêtent pour la même raison Trebius et Terrasidius (1).

Aussitôt ils s'envoient des députés, et s'engagent, par l'entremise de leurs principaux citoyens, à ne rien faire que de concert. Ils encouragent les autres cités à conserver la liberté qu'elles avaient reçue de leurs pères, plutôt que de supporter l'esclavage des Romains. Bientôt tous les peuples de cette région maritime se sont ralliés aux Venètes; alors ils députent en commun vers Crassus, pour lui signifier qu'il n'aura ses officiers qu'en rendant les otages. César était alors très-éloigné. Instruit de ces faits, il ordonne de construire des galères sur la Loire, qui se jette dans l'Océan, de faire une levée de rameurs dans la province, de rassembler des matelots et des pilotes (2).

Ces ordres furent promptement exécutés; lui-même, dès que la saison le permet, se rend à l'armée. Les Venètes et leurs alliés se sentaient coupables pour avoir retenu et jeté dans les fers des députés dont le caractère, chez toutes les nations, fut toujours inviolable et sacré. Dès qu'ils connaissent l'arrivée de César, ils se hâtent de proportionner les préparatifs au péril, et surtout d'équiper

(1) Il est évident, par ce récit, que les Venètes étaient voisins des Unelliens. Ceux de Vannes le sont-ils? C'étaient les deux peuples de l'Armorique les plus éloignés l'un de l'autre. C'est ainsi que l'on attribuait à César une description des lieux fausse et inexacte; tandis que ceux de Vains, voisins des Unelliens et des Curiosolites, occupant le fond du bassin qui existait dans les environs du Mont Saint-Michel, avaient des sentimens et des intérêts communs avec ces deux peuples, comme César le fait de suite entendre.

(2) Si César eût voulu désigner ceux de Vannes par les Venètes, comment aurait-il choisi, pour construire ses galères un lieu voisin de ces habiles navigateurs? Comment aurait-il ordonné, dans leur contrée, une levée de rameurs, de matelots, de pilotes? Ces peuples n'auraient-ils point empêché les travaux?....

des vaisseaux. Ce qui leur inspirait le plus de confiance, c'était l'avantage des lieux. Ils savaient que les chemins sur terre étaient interceptés par les marées et que la navigation était difficile sur une mer dont les ports étaient rares et peu connus (1). Ils espéraient que le manque de vivres nous empêcherait de faire chez eux un long séjour; et lors même que leur attente serait trompée, ils comptaient sur la supériorité de leurs forces navales; les Romains n'avaient point de marine, et ils ignoraient les rades, les mouillages, les îles des parages où la guerre allait se faire. La navigation était tout autre sur une mer enfermée au sein des terres que sur le vaste et profond Océan (2). Ces réflexions les rassurent, ils se mettent à munir leurs places et à transporter les grains de la campagne dans les villes. Ils réunissent à Vains le plus grand nombre de vaisseaux possible, pensant bien que César y porterait d'abord la guerre; ils rassemblent leurs alliés, Osismiens, Lexoviens (3), Nannètes (4), Ambialites, ou habitans de Hambie, pays

(1) C'est toujours César qui parle, voyez liv. III. de ses Commentaires. La description qu'il a faite ici, convient parfaitement à la baie du mont Saint-Michel; mais la ville de Vannes était-elle située sur une mer?

(2) Vannes était située à quelques lieues de l'Océan, et non sur le bord d'une mer renfermée au milieu des terres; tandis que tout ce que dit César convient parfaitement au pays de Vains. Bien plus, M. le colonel de Penhouet, sans avoir connaissance de notre opinion, vient de réfuter l'opinion de ceux qui regardaient le petit golfe du Morbihan comme la mer intérieure dont parle César. Voyez même auteur.

(3) Ceux de Lisieux. On lit dans Guillaume-le-Breton:

Lexivia fontis egena
Quæ pro fonte maras gaudet potare lutosas.

(4) Peut-être ceux de Nanteuil à l'extrémité du Cotentin.

voisin d'Avranches (1), les Morins, les Diablintes (2), les Ménapiens (3), et ils demandent des secours à la Grande-Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes (4).

Telles étaient les difficultés de cette guerre ; et cependant les plus fortes considérations commandaient à César de l'entreprendre : l'injure faite à la république en retenant prisonniers des chevaliers romains, la révolte après la soumission reçue, et les otages livrés, la conjuration de tant de peuples, la crainte que l'impunité n'encourageât d'autres nations. Il envoie donc Crassus en Aquitaine, pour empêcher ce pays de venir au secours de la Gaule celtique; il détache Titurius Sabinus avec trois légions, chez les Curiosolites, les Unelliens et les Lexoviens, pour tenir ces peuples en respect (5); il donne au jeune Brutus le commandement de la flotte et

(1) Hambie possède un château fort ancien, il est bâti sur un roc le donjon est l'ouvrage des Anglais. Les souterrains pourraient être l'œuvre des Romains ou des Gaulois. (M. Guiton-Villeberge.)

(2) Aulerci Diablintes. Pline les place entre les Rhédons et les Curiosolites. Ce sont ceux de Dol en Bretagne. Il y a encore dans ce pays des familles qui portent le nom de *Diable*, et des cantons celui de Diablères. La famille de St. Guétas qui existe encore, s'appelait autrefois Diable. Le territoire des Diablintes s'étendait jusque sur les bords de la Mayenne. (Voyez Bollandus, Balluze, Mesnage.)

(3) On croit que les Morins et les Ménapiens occupaient les pays de Boulogne, Montreuil, Clèves et Gueldre.

(4) Auxilia ex Britannia, quæ contrà eas regiones posita est, arcessunt. Ils demandent des secours à la Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes. César, liv. III, ch. IX. Si César eût voulu parler du pays de Vannes qui occupe la côte méridionale de la Bretagne, eût-il dit que ce pays est situé vis-à-vis de l'Angleterre ? Peut-on lui prêter une erreur géographique si grave ? N'est-il pas évident qu'il n'a pu désigner que les pays de St.-Brieux, Avranches, Coutances et Valognes ?

(5) Ne voit-on pas clairement qu'il envoyait des troupes pour contenir les peuples qui entouraient les habitans de Vains, sur les points par lesquels ils pouvaient être secourus ? Il résulte du placement de ses troupes que le peuple attaqué était entre les Curiosolites, les Unelliens et les Lexoviens. C'est justement la position des habitans de Vains, au fond de la baie du Mont St-Michel !

des vaisseaux gaulois qu'il avait exigés des Pictons, des Santones et des autres peuples pacifiés, et il lui ordonne de faire voile au plus tôt sur l'état de Vains; il y marche lui-même avec les troupes de terre; à peine arrivé, il campe vis-à-vis la ville des Venètes. La plupart des villes de cette côte sont situées sur des langues de terre et sur des promontoires; elles n'offrent d'accès ni aux gens de pied quand la mer est haute (ce qui arrive constamment deux fois en vingt-quatre heures), ni aux vaisseaux que le reflux laisse engagés dans les bas-fonds (1). On ne pouvait donc aisément les assiéger : si après de pénibles travaux, on parvenait à contenir la mer par des digues (2) et à élever une terrasse jusqu'à la hauteur des murs, les assiégés, dès qu'ils commençaient à désespérer de leur fortune, rassemblaient leurs nombreux vaisseaux, y transportaient tous leurs biens, et passaient dans d'autres villes voisines où la nature leur offrait les mêmes moyens de défense (3).

Durant une grande partie de l'été, cette manœuvre leur fut d'autant plus facile que notre flotte était retenue par les vents contraires ou par la difficulté de la navi-

(1) Tout ceci est inapplicable à la ville de Vannes, et convient parfaitement à Vains, Genêts, Dragey, St.-Jean, Champeaux, Carolles et Tombelaine, toutes villes situées sur le même rivage, à une lieue de distance les unes des autres, excepté Tombelaine qui, de l'autre côté du détroit, pouvait être un port de mer. Il faudrait bien se tourmenter pour trouver auprès de Vannes tous ces oppida, sur des langues de terre avancées dans la mer, ou sur des promontoires. On n'en remarque, dit le meilleur historien de Bretagne, aucuns vestiges. On ne sait pas même où ils pouvaient être. (Dom Morice, t. 1., in-fol.)

(2) On voit encore des vestiges de cette digue.

(3) Comment appliquer cela à Vannes, tandis qu'on voit les ports sans rade de Tombelaine, de Becdandaine, leurs gués, leurs bas-fonds, leurs bancs de sables? Avant la construction du port de Granville, c'était encore là que les bâtimens se réfugiaient, abordaient, faisaient le commerce et la pêche.

gation sur cette mer vaste, ouverte, sujette à de hautes marées (1), et presque entièrement dépourvue de ports. Les vaisseaux des ennemis étaient construits et armés de manière à lutter contre ces obstacles. Ils ont la carène plus plate que les nôtres, ce qui leur permet de braver les bas-fonds et le reflux; les proues sont très-hautes, et les poupes plus propres à résister aux vagues et aux tempêtes. Si le vent vient à s'élever, ils s'y abandonnent avec moins de périls, et ne redoutent ni la tempête, ni les bas-fonds, ni, dans le reflux, les brisans et les rochers : tous ces dangers étaient à craindre pour nous (2).

César avait déjà pris plusieurs villes (3), mais s'apercevant que sa peine était inutile, puisqu'on ne pouvait empêcher la retraite des ennemis, ni leur faire le moindre mal, il résolut d'attendre sa flotte. Dès qu'elle parut et qu'elle fut aperçue de l'ennemi, environ deux cent vingt navires, bien armés et bien équipés, vinrent se placer devant elle. Brutus, qui en était le chef, et les tribuns et centurions qui commandaient chaque vaisseau, étaient indécis sur ce qu'ils avaient à faire, et sur la manière d'engager le combat : ils savaient que l'éperon de nos galères était impuissant; les tours même élevées sur nos vaisseaux, ne pouvaient atteindre la poupe de ceux des barbares. Nos traits lancés d'en bas resteraient sans effet, tandis que ceux des Gaulois nous

(1) César parle de la Manche, au fond de laquelle est la baie du Mont St.-Michel, et où les marées sont extraordinairement hautes. Dans les plus grand es marées, la mer ne monte que de 18 pieds sur les côtes méridionales de Bretagne; mais depuis Brest jusqu'au Mont St.-Michel la hauteur augmente de 8 pouces par lieue. Ces hautes marées, dont parle César, *magnis-æstibus*, pouvaient-elles s'entendre de celles de Vannes qui sont les moindres de tous ces parages ?

(2) Les brisans et les rochers sont encore à craindre dans les baies de Granville et du Mont St-Michel. On connaît le passage dit La Déroute

(3) On trouve encore des vestiges de toutes ces villes.

accableraient. Une invention fut d'un grand secours: on avait fabriqué des faux extrêmement tranchantes, emmanchées de longues perches; on engageait ces faux dans les cordages, qui attachent les vergues aux mâts. Le navire ainsi saisi et accroché, on forçait de rames; et les cordages cédant au tranchant des faux, les vergues tombaient : et ces navires, qui n'avaient de force que par leurs voiles et leurs agrès, perdaient d'un seul coup tout moyen de résistance et d'action. Alors le succès ne dépendait plus que du courage, et en cela le soldat Romain avait aisément l'avantage, surtout dans une bataille livrée sous les yeux de César et de toute l'armée. Aucune belle action ne restait inaperçue; car nos troupes couvraient toutes les collines et tous les lieux élevés, d'où les regards plongeaient sur la mer (1).

Dès qu'un vaisseau était ainsi privé de ses voiles, deux ou trois des nôtres l'entouraient; nos soldats sautaient à l'abordage. Bon nombre de navires furent pris, et les barbares ne voyant nulle ressource contre ce genre d'attaque, se déterminèrent à chercher leur salut dans la fuite; déjà ils se disposaient à profiter des vents, lorsque tout-à-coup il survint un calme plat qui les rendit immobiles : cette circonstance compléta la victoire; les nôtres les attaquèrent et les prirent l'un après l'autre; un bien petit nombre put gagner la terre à la faveur de la nuit. Le combat dura depuis la 4e. heure jusqu'au coucher du soleil (2).

Cette bataille termina la guerre des Venètes et de tous les états maritimes de cette côte; car toute leur jeunesse,

(1) Chose facile sur les rochers de Champeaux et de Carolles.

(2) C'est-à-dire depuis dix heures de matin.

et même tous les hommes d'un âge mûr, distingués par leur rang ou leur caractère, s'étaient fait un devoir de prendre les armes. Ils avaient rassemblé tous leurs vaisseaux. Cette perte ne leur laissait aucun moyen de retraite ou de défense. Dans cette extrémité, ils remirent à César leurs personnes et leurs biens; César crut devoir faire un exemple sévère qui apprit aux barbares à respecter désormais le droit sacré des ambassadeurs : il fit mourir tout le sénat et vendit le reste de la nation à l'encan.

C'est ainsi que César raconte son expédition dans le IIIe. livre de ses Commentaires. Il traite les habitans du pays d'Avranches de barbares (1), parce qu'ils combattaient pour leur patrie, leur liberté, leur vie, et lui-même accourt de Rome pour enchaîner un peuple libre, s'offense de sa résistance, égorge des citoyens désarmés qui lui demandaient la vie, et vend comme un troupeau de bêtes des femmes malheureuses et des enfans abandonnés (2).

Mais laissons encore parler César : Pendant que ces événemens se passaient chez les Venètes, Titurius Sabinus, avec les troupes que César lui avait confiées, arrivait sur les terres des Unelliens. Viridovix était à la tête de ces peuples. Il avait obtenu le commandement général de tous les états insurgés; il avait rassemblé une armée formidable. Depuis peu de jours

(1) Mais ces étrangers que les Romains appelaient barbares, croyaient insulter un ennemi en l'appelant romain. Voyez le Recueil des écrivains d'Italie par Muratori, t. II. part. I.

(2) Il est si évident que ce ne sont point les habitans de Vannes qui furent soumis par César, que ce peuple relégué à l'extrémité de l'Armorique, a presque seul conservé la langue bretonne. Si les Romains y avaient établi leur domination, n'y auraient-ils pas établi leur langue, ou n'auraient-ils pas corrompu la langue de ce pays ? C'est pourtant à Vannes, que la langue bretonne est le moins altérée.

même, les peuples voisins, Aulerces, Eburovices et Lexoviens, c'est-à-dire, ceux d'Evreux et de Lisieux, après avoir massacré leur sénat qui s'opposait à la guerre, avaient fermé leurs portes, et s'étaient joints à Viridovix; enfin ce chef avait vu accourir de toutes les parties de la Gaule une multitude d'hommes perdus et de brigands que l'espoir du pillage et la passion de la guerre enlevaient à l'agriculture et à leurs travaux journaliers.

Ajoutons ici quelques circonstances à celles que rapporte César.

Sabinus avait assis son camp sur les confins des Unelliens, à l'extrémité des landes de la rivière d'Airou et des noirs marais, appelés Noirpalud; il était sur un terrain élevé entre deux petites rivières. L'une était dominée par un autre coteau qui s'appelait la colline des Bardes; la rivière en a encore conservé le nom. Ce fut là que les poëtes chantèrent : *nos guerriers ont bu dans la coupe sanglante, et la pierre de Teutatès a reçu leurs sermens*. Viridovix vint y asseoir son camp. L'emplacement s'appelle encore Vierville; c'est le plus grand fief de tout le pays. La distance était de deux milles de celui de Sabinus, comme le décrit César. Il ajoute : Tous les jours Viridovix déployait ses troupes et présentait la bataille. Déjà Sabinus s'attirait le mépris de l'ennemi, et même les sarcasmes de nos soldats. Les barbares le croyant effrayé, s'avancèrent jusqu'à nos retranchemens; mais Sabinus ne pensait pas qu'en l'absence du général en chef, un lieutenant dût combattre une si grande multitude, sans être déterminé par l'avantage des lieux ou par quelque autre circonstance favorable. Quand l'opinion de sa frayeur fut bien établie chez l'ennemi, il choisit parmi les Gaulois

auxiliaires un homme fin et adroit, l'engage par des promesses et de grandes récompenses à passer aux ennemis, et l'instruit de ce qu'il doit faire. Arrivé comme transfuge, cet homme parle de la terreur des Romains; il dit que César lui-même est pressé par les Venètes, et que, sans tarder davantage, Sabinus la nuit suivante doit lever son camp en secret pour lui porter secours. Tous alors s'écrient qu'il ne faut pas perdre une si belle occasion, qu'il faut marcher au camp des Romains. Ils ne laissent point sortir du conseil Viridovix et les autres chefs, qu'ils n'aient donné l'ordre de prendre les armes. Ils marchent chargés de fascines pour combler le fossé. Le camp romain était situé sur une hauteur à laquelle on arrivait par une pente douce d'environ mille pas. Les Gaulois s'y portent d'une course rapide, pour ne pas laisser aux ennemis le temps de s'armer et de se former. Ils arrivent hors d'haleine; Sabinus exhorte les siens, et donne le signal désiré. Il ordonne de sortir par deux portes et de tomber sur l'ennemi, fatigué et embarrassé de son fardeau. L'avantage de notre position, l'imprévoyance et la lassitude des barbares, notre courage, notre expérience, tout assura le succès. Les ennemis ne soutinrent pas même notre premier choc, et prirent aussitôt la fuite. Nos soldats, dont les forces étaient entières, les pousuivirent sans relâche et en firent un grand carnage : la cavalerie acheva la défaite, et n'en laissa échapper qu'un petit nombre.

Il subsiste encore aujourd'hui des monumens de cette défaite. Sous le camp romain, dans la direction de Vierville, la rivière Esbarde ou Ebarde, qui fut encombrée de cadavres, a toujours été appelée depuis, seulement entre les deux camps, Malhaigne ou Maillerie, ruisseau

du malheur. Elle porte le nom d'Esbarde plus haut et plus bas, par exemple à sa source et à son embouchure. Il y a aussi le chemin, le pont, les clos, les prés de la Maillerie, de même l'hôtel et les champs Mahey, tous dans la même direction, dans la même petite contrée, entre le camp gaulois et le camp romain. L'emplacement de celui de Sabinus donna le nom à la paroisse de Champrépus, qui veut dire champ ou camp du repoussement, *campus repulsus* (1). On voit encore aujourd'hui des

(1) Selon la remarque des Bollandistes, t. XI, p. 494, *Campus Champ* signifie le lieu où l'on se bat. Les savans rédacteurs du dictionnaire de Trévoux entendent aussi par *Campus*, Champ de bataille. Les Romains et les Francs n'avaient-ils pas aussi leur *Campus Martius*, Champ de Mars? Le mot celtique *Camp* que les Gallo-romains ont dû traduire par Campus, signifiait aussi Champ de bataille. Ce n'est donc pas tout-à-fait sans raison que Dibdin, Brohon, Lefranc, Duhamel, A....., et plusieurs officiers du génie ont cru que *Campus* signifiait Camp. Cependant un des plus doctes Antiquaires dont s'honore la France, M. de Gerville s'élève contre cette opinion. Son autorité, quelque grave qu'elle soit, ne nous paraît pas dans cette circonstance devoir être préférée à celle des savans que nous venons de citer. Ils sont tous venus sur les lieux; quelques-uns y demeuraient; ils ont tous vu à Champ-Repus, les traces d'un Camp romain. Il est vrai que sur un plan attribué à M. Lefranc, on a fait figurer, dans l'enceinte du Camp, des prairies et des pâturages; mais il ne s'ensuit pas qu'on ait pensé qu'une armée de trois légions couvrait une si vaste étendue de terrain. L'espace occupé par les vestiges du camp est peu considérable. Comme M. de Gerville, j'ai interrogé mon confrère le curé de Champ-Repus, mais j'ai compris autrement les renseignemens qu'il m'a fournis. J'y ai trouvé, ainsi que dans les traditions populaires de la contrée, une preuve de plus en faveur du sentiment qui me paraît le plus fondé. Je ne saurais d'ailleurs, dans l'opinion de M. de Gerville, m'expliquer l'existence de deux Camps de Montcastre, dans une étendue de six lieues, ni la diversité d'origine qu'il leur assigne. Tout le monde sait, disent les savans rédacteurs du journal de Trévoux, que les Romains avaient coutume de fortifier des Camps dans les provinces soumises, et que c'est de là qu'est venu le nom si commun de *Castres*; suivant Masseville, les Camps de Montcastre étaient des Camps d'observation. Avant la fondation de Coutances, les Romains campaient çà et là dans les provinces. (Voir établissement de la Monarchie française par Dubos.) M. de Gerville attribue un des Camps de Montcastre à Sabinus. Une de ses raisons, c'est que ce Camp ne contient que quarante hectares, et que cet espace est suffisant pour trois légions; il n'en faudrait même que trente d'après Polybe. Cela est vrai; mais est-ce là une preuve décisive? A

vestiges de ce camp, surtout dans la partie du Nord; du côté du midi, on trouve enfouis dans des prés, sur le bord du ruisseau du Claireau, des pans de murailles. On admirait aussi auprès de l'église, et dans un champ voisin, et au village David trois citernes creusées dans le roc : les deux dernières sont aujourd'hui comblées. On n'en connaît qu'une semblable dans le pays; c'est celle du château de Hambie, qu'on attribue aussi aux Romains. Il paraît que ces conquérans s'établirent à Champrépus; car presque tous les hameaux de cette paroisse s'appellent hôtels. Ménage fait venir ce mot du mot latin *hospitale*. Le savant Huet veut que Savigny vienne de Sabinus. Ce lieutenant de César aurait-il eu des terres dans le diocèse d'Avranches?

Quoiqu'il en soit, cet ennemi des Gaulois eut une triste fin; il fut massacré dans une autre contrée des Gaules. A cette nouvelle, les habitans de l'Armorique voulurent secouer leurs chaînes; mais apprenant que César avait vengé la défaite de son lieutenant, ils se dispersèrent aussitôt, et tout rentra dans le calme et dans le silence.

Ne pouvant supporter l'asservissement de sa patrie, un jeune homme puissant dans l'Auvergne, Vercingétorix, fit entendre le mot de liberté, et les peuples du pays d'Avranches coururent se joindre à lui; c'est à cette occasion que pour la première fois les habitans des Biars

deux milles, continue M. de Gerville, on trouve les Castillons, qui étaient sans doute les Camps de Viridovix et de ses alliés. Ce nom paraît, dit-il, indiquer la réunion de plusieurs Camps. Mais comment ces Castillons auraient-ils pu contenir la multitude innombrable accourue à la voix de Viridovix pour la défense de l'indépendance gauloise? *Exercitum et magnas copias coegerunt*. Il nous semble encore que Castillon, diminutif de Castel, signifie Château et non pas Camp. Il y a en France deux villes du nom de Castillon, et elles ont l'étymologie que nous indiquons.

sont nommés. César, dans l'énumération des villes armoriques, mentionne la cité des Biars ou Ambibars, Ambibarii. En langue celtique, ce mot signifie *autour de la montagne,* ce qui désigne la vraie position des Biars. On a trouvé en labourant, en 1796, avec un tombeau en granit portant une inscription que personne n'a pu déchiffrer, divers instrumens qui annonçaient l'époque celtique. Dans la même contrée, des pans de murailles se rencontrent encore au milieu des champs, et on a découvert à 30 pieds de profondeur des ruines et des restes de constructions. Dans ces campagnes désertes, presque toutes les routes sont pavées et portent le nom de rues; elles descendent à la rivière de Selune, d'où l'on a tiré à diverses époques des instrumens qui servaient aux Gaulois et aux Romains : le peuple prétend que cette rivière est remplie de richesses.

César place les Ambibars dans l'Armorique, auprès de ceux de Rennes, et tous les anciens auteurs et les savans modernes les reconnaissent pour des peuples du diocèse d'Avranches (1). Ils eurent la fin commune à tous les

(1)Cénalis, fameux Évêque d'Avranches, dit de ceux qui ne savaient où les placer : Ambibaros Æmilius conjectat in Biturigibus refragante multis in locis in commentariis Cæsare qui eos libro VII Armoricis admiscet. Quamobrem illius voluminis in linguam vernaculam traductor Constantinienses existimat non quidem Eremorice incolas, sed incolas oceanum attingentes.... (Cenalis, de re Gallicâ, p. 164, 1 vol. in-folio.)

Ambibarii populi Celtarum inter Aremoricas civitates oceanum attingentes finitimi Rhedonibus et Lemovicibus circà Britanniam citerionem et Normanniam, in regno Francorum siti, propè montem Sancti Michaelis. (Lexicon historicum geographicum auctore Carolo Stephano.)

Ambibarii populi Celtarum inter Aremoricas civitates oceanum attingentes finitimi Rhedonibus er Lemovicibus circa Britanniam citeriorem et Normanniam.... (Ex Raymundo Marliano.)

Samson, géographe du Roi : Ambibarios pro Abrincatuis accipiendos sibi videri...

Adrien le Valois pense de même; Maty les place également dans le

autres; la victoire fut fidèle à César. Il ordonna que les armes et les chefs fussent remis entre ses mains; il monta sur son tribunal, à la tête des retranchemens et en avant du camp; là, les chefs lui sont amenés; Vercingétorix fut livré, et les armes furent jetées aux pieds du vainqueur. César fit distribuer un prisonnier par tête à chaque soldat, comme butin de guerre (1).

Ici finissent les récits de César. Nous trouvons encore

diocèse d'Avranches, ainsi que les savans rédacteurs du dict. de Trévoux; Vigenère, auprès du Mont St.-Michel; M. le Vicomte de Toulongeon, dans le département de la Manche.

On lit dans le dictionnaire classique de géographie ancienne : « Ambibarii, peuple de la Gaule celtique et habitant les villes armoriques : ils avaient pour voisins les Rhedones, et les Lemovices. On « croit qu'ils occupaient la contrée qui s'étend aux environs de Pontorson en basse Normandie. »

On lit également dans le grand dictionnaire géographique par la Martinière, t. I, in-folio : « Ambibarii, ancien nom d'un peuple des Gaules, qui habitait le pays qu'on nomme à présent le diocèse d'Avranches en Normandie. Samson, dans ses remarques sur la carte de « l'ancienne Gaule, observe très-bien que ce peuple ne doit pas être « confondu avec les Ambarri qui étaient sur la Saône, et faisaient partie d'OEdui, au lieu que les Ambibarii étaient entre les peuples ou « cités armoriques et maritimes de la Gaule, qui se trouvent presque « toutes aujourd'hui dans la Bretagne et dans la Normandie. »

Toutes les éditions classiques des Commentaires de César, anciennes et nouvelles, portent que les Ambibars habitaient le pays d'Avranches. Tous ces auteurs et tous ces géographes ignoraient néanmoins l'existence du vieux bourg des Biars. Les savans du pays, tels que M. Cousin, docteur de Sorbonne et curé de St.-Gervais-d'Avranches, Séguin dans ses ouvrages sur le Bocage l'enseignent aujourd'hui; mais de tous temps, à plus de dix lieues à la ronde, tous les peuples se servaient d'un proverbe qui l'indiquait : « Il est comme la ville des « Biars, il périt tous les jours d'un denier. » L'annuaire du département de la Manche, année 1832, dit aussi qu'on y voit les ruines d'un vieux château, dont les fondemens semblent à quelques-uns être de fondation romaine.

(1) Voyez le VIIe. l. des Comment. de César. Dans ce passage il énumère les cités suivant la position des lieux; il commence par la Bretagne et finit par la Normandie; il place en dernier lieu les Venètes auprès des Unelliens, les habitans du pays d'Avranches auprès de ceux du Cotentin. Comment pourrait-on expliquer cela, si les Venètes étaient ceux de Vannes? Dom Morice trouve des positions dans la Bretagne pour tous les lieux que César y décrit; mais il ne trouve rien dans Vannes qui convienne aux Venètes.

quelques circonstances dans Hirtius, continuateur des Commentaires de César. Les Etats de l'Armorique, dit-il, prirent encore les armes; mais à l'arrivée de Fabius et des légions, cédant à l'autorité et à l'exemple des Carnutes, ils exécutèrent sans délai ce qui leur fut prescrit.

César parle des Boïens et de leurs émigrations; il parle aussi des peuples Bigerri. Dans le pays d'Avranches, une petite rivière porte le nom de Boïenne, et un ruisseau est appelé les Bignes; une paroisse s'appelle Buais, *Boii*; une autre le Buat qui vient aussi des Boïates. Le ruisseau de Vains est nommé le Vergon, qui était le nom du suprême Magistrat des Gaulois, et le pays de Genêts est arrosé par le Lerre, qui est le nom d'une autre petite rivière de l'ancienne Armorique, appelée Leria par Ptolemée.

CHAPITRE IV.

ÉPOQUE DE LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Nous rappellerons ici quelles étaient, au temps où Jésus-Christ parut, les lois, les coutumes, les mœurs, la langue, la religion des habitans de l'Avranchin. L'histoire nous apprend que cette nation était célèbre parmi les nations gauloises; et même d'après l'étendue de son territoire et le rang que lui donnent Pline et Ptolémée, c'étaient les plus distingués de l'Armorique. Les Romains qui furent occupés long-temps à combattre ou à contenir les peuples voisins de Rouen, firent de cette dernière ville la capitale du pays. Saint Nicaise partit de Paris pour instruire les peuples de ces contrées, et la lumière de l'Evangile se répandit de Rouen dans les autres cités; ces deux causes et sa position sur les bords d'un grand fleuve donnèrent la suprématie à la ville de Rouen. Néanmoins, long-temps après, cette ville était encore peu connue;

elle doit le commencement de sa célébrité à saint Victrice, apôtre des Nerviens et des Morins, qui en fut établi évêque vers la fin du IVe. siècle, ainsi qu'on le voit dans une lettre de saint Paulin à ce prélat (1).

Bayeux dut le second rang à sa situation et à l'avantage qu'elle eut d'avoir été de bonne heure une cité romaine. La cité des peuples du pays d'Avranches ne fut que la troisième. Son attachement à l'idolâtrie qui lui faisait repousser les bienfaits civilisateurs du christianisme, et les ravages des guerres ne lui permirent pas de prendre l'importance à laquelle elle pouvait aspirer.

Il y avait chez ces peuples deux classes privilégiées, les Druides et les Chevaliers : ceux-ci faisaient la guerre, et chacun y amenait ses vassaux. On appelait Bardes les poètes qui les animaient au combat. Les vers des Bardes étaient rimés, et ils dansaient en les chantant (2). Les lois armoricaines rappellent ces anciens chants.

Ces guerriers ne voyaient point leurs fils avant qu'ils fussent en âge de porter les armes. Voulaient-ils s'assurer de la fidélité de leur épouse, ils descendaient avec elle sur les bords rapides de la Sée ou de la Selune, déposaient le nouveau-né dans un bouclier d'osier qu'ils abandonnaient au courant de l'eau ; ils le suivaient des yeux avec inquiétude. S'il était submergé, sa mère était une épouse infidèle ; s'il surnageait, c'était un enfant légitime (3).

(1) Denique nunc Rotomagum et vicinis antè regionibus tenui nomine pervulgatum, in longinquis etiam provinciis nominari venerabiliter audimus.

(2) Pelloutier, Hist. des Celtes. Voyez aussi Diod. Sic. l. VI, c. 9 ; Lucan., l. I, vers. 447 ; Ammian. Marcell. l. XV ; Macrob. Saturn. l. VI, c. 9 ; Aul. Gell. Noct. Attic. l. XVI, c. 6.

(3) Les Juifs avaient aussi les eaux de jalousie pour éclaircir leurs

Le gouvernement civil et politique était, aussi-bien que tout ce qui concernait la religion, soumis aux Druides. Celui qui ne déférait pas à leur jugement était réputé scélérat et impie : on s'éloignait de lui, on évitait de le rencontrer et de lui parler (1). Afin, sans doute, de frapper l'imagination des peuples, ces prêtres aimaient à s'envelopper d'une mystérieuse obscurité ; ils donnaient leurs leçons au milieu des bois et des forêts ; quelquefois on entendait des hurlemens affreux, des cris perçans, des voix inconnues sortir de ces ténébreux asiles. C'était là que les Druides plongeaient le couteau dans la gorge d'un ennemi captif, et qu'ils offraient leurs sanglans sacrifices. Ces forêts sacrées étaient communes dans le pays d'Avranches : on y remarque encore aujourd'hui des pierres druidiques qui servaient d'autels à ces peuples barbares. Un monument de cette espèce se voit à Bouillon, près du chemin qui conduit de l'église au village de Vaumoisson. C'est une seule pierre debout sur l'une de ses extrémités ; elle était placée dans un oppida des Venètes, dont il subsiste des ruines sur la pointe de Carolles. L'enceinte de ce camp est encore bien marquée ; dans ces derniers temps, une grande quantité de pièces d'argent ont été trouvées aux environs de cette pierre, dont la superstition populaire raconte les choses les plus singulières, et qu'elle place sous la protection du démon. Il n'est peut-être pas inutile de noter qu'il existe non loin de là un hameau appelé le Guich Joie : Guich, mot gaulois, signifie Bourg, et Joie vient de Jovis. Entre

doutes sur la fidélité de leurs femmes. Voyez aussi Julien, orat. XVI ; Hist. univers. t. XXX, en anglais, par une société de gens de lettres.

(1) Diod. de Sic. l. V; Cæs. Comm. l. VI.

est couverte de monumens. Un ancien camp fut établi au Jaloux pour surveiller ces peuples.

Dans les ruines de cet ancien camp, on a trouvé, sous des rochers ; des mosaïques, des coins de bronze, et en creusant dans l'enceinte du camp, un ferrement qui ressemblait à un bout d'épée, une poignée d'épée en or, du charbon, des poteries très-grossières, des pierres qui annoncent par leur couleur rougeâtre et par leur état friable qu'elles ont subi l'action du feu. On a ouvert un tumulus, ou caveau souterrain, dont la voûte a été faite de main d'homme. Le camp offre encore des lignes de circonvallation; une partie de ce rocher porte le nom de Châtelet, de Moire-Toupé et de la Roche-aux-Fées.

Les Druides avaient aussi des cérémonies. La plus solennelle, était celle de couper le gui. Au mois de décembre, mois sacré chez les Celtes, les prêtres et le peuple couraient dans la forêt pour chercher cette plante parasite qui naît sur le chêne. A sa vue, on éclatait en cris de joie, on chantait des cantiques ; le chef des Druides approchait respectueusement de l'arbre, détachait le gui avec une serpette d'or, et le laissait tomber sur une nappe neuve de lin, qui ne servait plus à aucun autre usage. La plante desséchée était mise en poudre, et au premier jour de l'an, après l'avoir bénite et consacrée, on la distribuait au peuple, en criant : Au gui l'an neuf ! pour annoncer la nouvelle année (1). De nos jours, ce cri des anciens Druides n'est point inconnu dans notre pays. A Saint-James, c'est en poussant ce cri : Au gui l'an neuf, que les enfans demandent leurs étrennes.

(1) Anquetil, histoire de France, t. 1er.; Diction. de Trévoux; Pline, hist. natur. l. XVI.

Parmi les dieux dont les Druides se disaient les ministres, il paraît qu'à Dragey on adorait particulièrement Teut-Attin : c'était le dieu des anciens Teutons qui s'étaient emparés de l'Avranchin. Un village sur les grèves en reçut le nom de Teudetiacus ; ainsi l'appelaient les Romains. Il prit ensuite, après un laps de temps et par la corruption du langage, le nom de Tissé qu'il porte aujourd'hui. Ne pourrait-on pas penser aussi que la rivière et les villages du Thar ont tiré leur nom du culte qu'on y rendait à cette divinité ? Les Druides enseignaient que Teut-Attin était le fils de la terre, au lieu de dire qu'il en était le créateur. Au reste, du temps de Cicéron, ils avaient un mépris déclaré pour les dieux des autres nations, et semblaient reconnaître un Etre-Suprême. Ils adorèrent aussi le soleil sous le nom de Bélénus ; ses sacrificateurs habitaient à Tombelaine, qui s'appelait Tumbeleni, c'est-à-dire élévation ou tombeau consacré à Bélénus. On estime que c'est le même que le Baal de l'Ecriture-Sainte et le Bélus des Assyriens (1).

(1) Le Roman de Brut, écrit dans le XIIe. siècle, attribue le nom de Tombelaine à la mort d'Hélène ravie par un géant « del Tombel ú Helaine fut, Tombe Helaine son nom reçut ». C'est dans l'histoire du roi Artur.

Le Baud, dans son histoire de Bretagne, tire de l'histoire fabuleuse du grand roi Artur, la même origine pour Tombelaine. Cet historien écrivait sans goût et sans critique. Huet traite d'impertinente l'opinion de cet auteur. Hadrien-le-Valois dit aussi : Ridiculi sunt qui nomen esse compositum et nomen huncce a tumulo nescio cujus mulieris Tumbam Helenæ vocandum existimant.

Le Baud répéte encore la même histoire dans son bréviaire des Bretons.

Vn geant reparoit sur le mont Tombelaine
Lequel n'agueres auoit la belle et noble Helaine
Niepce du grant Hoel d'Armoricque rauie
Si le deffist Artur et luy tollut la vie.

D'autres ont ensuite copié ce premier historien de Bretagne. Quelques-uns ont cru que Tombelaine voulait dire Petite Tombe. Mais cette île est plus longue et plus grande que le rocher du Mont St.-Michel, avec lequel on la comparait.

Le Mont St.-Michel possédait un collége de neuf Druidesses. La plus ancienne rendait des oracles : ces prêtresses vendaient aux marins des flèches, qui avaient la prétendue vertu de calmer les orages, quand elles étaient lancées dans la mer par un jeune homme de vingt et un ans, qui n'avait pas encore perdu sa virginité. Lorsque le vaisseau était arrivé, on députait le jeune homme pour porter des présens à ces Druidesses (1). Tombelaine était sans doute leur demeure et de là elles venaient rendre leurs oracles sur le Mont St.-Michel, au milieu d'un bois touffu.

Au sommet de ce mont on voyait un rocher énorme d'une forme bizarre, qui était propre à exciter la vénération des Gaulois (2). « On sait d'ailleurs (3), que « tous les peuples du Nord avaient des femmes qui « exerçaient le sacerdoce, et d'autres qui, selon leurs « croyances, étaient prophétesses, ou fées, fatidica. » On les consultait comme on faisait la Pythonisse de Delphes (4).

Suivant un historien ancien, Pomponius Mela, les plus fameuses Druidesses étaient celles de l'île de Saine, dans la mer de Bretagne, ou la Manche. Il est probable que cet auteur a voulu parler de celles qui habitaient à Tombelaine, et qui rendaient leurs oracles au Mont St.-Michel,

(1) Essai sur Paris, par Saint-Foix, t. 5, in-12. Voyez aussi : hist. universelle, par une société, t. xxx ; M. Hoel, p. 29 ; Deric. hist. de Bretagne ; Tressan ; Blondel ; Manet ; Goube, hist. de Normandie ; M. Vaugeois, membre de la société des Antiq. de Norm., année 1825.

(2) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

(3) Mezerai, hist. de France, t. 1er. in-fol. page 21.

(4) Voyez Lampride, Vopiscus ; et parmi les modernes le savant Tillemont, t. III.

alors couvert d'épais feuillages (1). Les Gaulois les appelaient les Senes, probablement du mot hébreu coene, qui signifie prêtresses. Il est à remarquer que toutes les rivières qui se jettent dans la baie du Mont St.-Michel ont tiré leur nom de ces prêtresses, la Sée, la Selune, la Sienne, la Soule et le Couesnon.

Mela dit que l'île des Senes était opposée à la côte des Osismiens ; c'était dans un sens très-étendu. Cet auteur, qui écrivait quelque temps après César, ne connaissait dans tous ces parages que les Osismiens ; leur position géographique prêtait plus à sa relation. Cela explique pourquoi, en décrivant les côtes de l'Armorique, où il y avait tant de cités, il ne fait mention que des Osismiens (2), et place les îles près de leurs rivages. Dans le même passage, et pour la même raison, en parlant des Celtes, il met dans leur voisinage les Cassitérides, qui en étaient fort éloignées (3).

Les habitans du pays d'Avranches étaient habiles na-

(1) Sena in Britannico mari Osismicis adversa littoribus, Gallici numinis oraculo insignis est : cujus antistites, perpetua virginitate sanctæ, numero novem esse traduntur. Barrigenas vocant, putantque ingeniis singularibus præditas, maria ac ventos concitare carminibus, seque in quæ velint animalia vertere, sanare quæ apud alios insanabilia sunt, scire ventura et prædicare, sed non nisi deditas navigantibus, et in id tantum ut se consulerent profectis. (Pomponius Mela, l. III, c. VI.)

(2) A Garumnæ exitu latus illud incipit terræ procurrentis in pelagus et ora Cantabricis adversa littoribus, aliis populis media ejus habitantibus, ab Santonis ad Osismios usque deflexa. Ab illis enim iterùm ad septentriones frons littorum respicit, pertinetque ad ultimos Gallicarum gentium Morinos, nec portu, quem Gesoria cum vocant, quicquam habet notius (l. III., c. II).

Mela parle d'un port qui devait son origine à César, et qu'il appelle Gesoriacum. Ne serait-ce point Gisors chez les Venètes, à Vains? Quel autre port César aurait-il établi? L'Empereur Claude s'embarqua à Gisors. A Massilia Gesoriacum usque pedestri itinere confecto inde transmisit. (Suetone.)

(3) In Celtis aliquot sunt, quas quia plumbo abundant, uno omnes nomine Cassiteridas appellant. Sena in Britannico..... l III., c. VI.

vigateurs ; ils possédaient un assez grand nombre de vaisseaux, au moyen desquels ils commerçaient avec la Bretagne. Ils avaient en outre un grand nombre de bateaux plats sur les principaux fleuves, pour le transport des marchandises. Diodore de Sicile fait entendre que les habitans de l'Armorique transportaient sur des chevaux, dans l'intérieur du pays, la grande quantité d'étain, qu'ils tiraient de la Bretagne (1). On a trouvé en effet des routes qui doivent leur origine aux Gaulois. On en distingue encore dans le diocèse d'Avranches, au bord desquelles on remarque des citernes, des mottes, des châtels, des châtelliers. On remarque assez souvent des gués dans les rivières, notamment dans la Sée et dans la Selune. A Brecey, et au rocher du Jaloux à St.-Laurent-Terregâte, les gués sont des arches en pierre renversées ; car les peuples du Nord pavaient le fond des rivières, mais ils ne construisaient point de pont, pour ne donner aucune ouverture dans leurs pays aux peuples ennemis (2). Beaucoup d'autres anciens chemins se dirigent vers les oppida des Venètes ; ces peuples se livraient avec activité aux opérations commerciales. Leurs fleuves et leurs rivières charriaient de l'or en abondance. Une grande quantité de pièces gauloises en or et quelques-unes en bronze ont été trouvées dans l'Avranchin ; elles sont de la grosseur d'un de nos louis, sans inscription, portant l'image d'un guerrier ; quelques-unes présentent une tête garnie de

(1) Multum quoque stanni in oppositam Galliam ex insula Britannica transportatur, quod per Celticæ mediterranea equis mercatores ad Massilienses et Narbonensium urbem deferunt. Diodore de Sicile, l. 1, page 315.

(2) M. le vicomte de Guiton a lu à Rome, à la bibliothèque Vaticane, un manuscrit fort ancien où l'on trouve ces notions. C'est ce qui a mis les savans sur la voie des chemins gaulois et romains.

cheveux bouclés, ou coiffée d'une manière singulière; la plupart paraissent avoir été coulées et non frappées (1). César, avant de conquérir le pays des Venètes et le reste de la Gaule, devait 1,300 talens, ce qui équivaut à six millions quarante-cinq mille francs. La guerre d'Espagne tripla cette dette; mais en revenant de la Gaule, non-seulement il se libéra et versa dans le trésor la valeur de cent seize millions deux cent cinquante mille francs, mais encore il dépensa plus de dix-huit millions en intrigues, fit des présens considérables, et consomma des sommes énormes dans les jeux et les fêtes qu'il donna au peuple romain. Le seul tribut que la Gaule paya aux empereurs, égala celui du reste de l'Empire (2).

(1) M. de Guiton a acheté ces pièces, et il en conserve quelques-unes.

(2) Voyez la Gaule poétique de M. de Marchangy, t. I., et les auteurs qu'il cite.

CHAPITRE V.

PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

EMPEREURS ROMAINS, MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES.

Premier siècle. — Auguste. Tibère. Caligula. Claude. Néron. Galba. Othon. Vitellius. Vespasien. Tite. Domitien. Nerva. Trajan.
Second siècle. — Adrien. Antonin. Marc-Aurèle. Commode. Pertinax. Didius. Albin. Sévère.
Troisième siècle. — Caracalla. Macrin. Heliogabale. Alexandre-Sévère. Les deux Maximin. Les deux Gordien. Pupienus. Balbin. Gordien. Les deux Philippe. Decius. Gallus. Volusien. Emilien. Gallien, Valérien. Postume, un des trente tyrans. Claude II. Aurélien. Tacite. Florien. Probus. Carus, Carin, Numérien. Dioclétien. Maximien, Galerius, Constance-Chlore.
Quatrième siècle. — Constantin. Constantin II. Magnence, Constance. Julien l'Apostat. Jovien. Valentinien. Valentinien II, Gratien. Eugène et Maxime. Théodose.
Cinquième siècle. — Honorius. Constance. Valentinien III, et puis neuf Seigneurs ou tyrans (1).

MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES POUR LE SPIRITUEL.

St. Luc, évangéliste. St. Gatien. St. Martin ou ses disciples. St. Léonce, évêque d'Avranches, vers l'an 400.

(1) Voyez l'histoire d'Evagre, l. II, chap. VII et XVI.

Qu'on nous permette de revenir encore en commençant ce chapitre sur la position des Venètes.

Strabon, vers l'an 10 de l'ère chrétienne, décrit notre pays ; il place les Venètes entre ceux de Lisieux et les Osismiens. Le long de la Seine, dit-il, sont les Parisii ; on trouve ensuite les Meldi et les Lexovii ; viennent après les peuples Veneti qui combattirent sur mer contre César. Ils avaient fait leurs dispositions pour l'empêcher de passer dans l'île de Bretagne, parce qu'ils étaient en possession du commerce de ce pays ; mais César battit aisément leurs flottes, non pas en se servant d'éperons, qui ne pouvaient endommager leurs vaisseaux construits de bois fort épais, mais en faisant arracher leurs voiles de peaux par le moyen de faux emmanchées à de longues perches, à mesure que le vent les poussait vers lui. Les Veneti se servaient de cette espèce de voiles, afin qu'elles résistassent mieux à la violence des vents. Ils les tendaient au moyen de chaînes, au lieu de cordages. Leurs vaisseaux ont le fond large, et la poupe et la proue fort élevées à cause des marées ; ils les construisent de bois de chêne, arbre qui croît en abondance chez eux. Après les Veneti, sont les Osismii ou Sismii, que Pytheas appelle Timii ; ils occupent un cap qui s'avance assez loin dans l'Océan (1).

Ailleurs ce géographe signale dans nos aïeux les Vénitiens d'Italie, et nous pouvons réclamer les grands hommes et les exploits de ce peuple d'origine Avranchinaise. Il y a là-dessus un double sentiment, dit-il ; pour moi, je suis persuadé que les Vénitiens du golfe Adriatique doivent leur origine aux Venètes.

(1) Voyez Strabon.

Un autre historien de ces temps, Dion Cassius, fait encore mention des villes des Venètes dans les mêmes termes que les historiens précédens : les villes des Venètes, dit-il, étaient placées dans des lieux fortifiés par la nature ; à pied il était presque impossible d'en approcher, et presque toutes étaient transformées en îles par le flux de la pleine mer, qui ensuite se retirait, de sorte qu'avec des navires il était aussi difficile d'y aborder (1).

Depuis ce temps la baie du Mont St.-Michel a éprouvé de grands changemens ; mais on reconnaît encore les mêmes effets sur les mêmes lieux. La mer néanmoins a restitué en élévation sur ces grèves ce qu'elle a usurpé en étendue. On ignore à quelle profondeur on peut y trouver le fond solide ; on y a vu des navires s'y engloutir, et disparaître tout entiers.

Pline le Jeune, qui écrivait vers l'an 79 de Jésus-Christ, nous fournit aussi des notions sur notre pays. Il place dans la province Lyonnaise, au milieu de la péninsule, les Venètes auprès des Abrincates ; et après les Osismiens, la Loire. C'était pourtant entre ce dernier peuple et ce fleuve qu'il fallait placer les habitans de Vannes, si les Venètes avaient été désignés sous ce nom, comme quelques-uns l'ont prétendu. Chose singulière ! tous les historiens, tous les géographes ne paraissent pas même avoir désigné une seule fois les habitans de Vannes, qui, au reste, dans aucun temps, n'ont eu de célébrité (2).

(1) Erant enim Venetorum urbes in locis naturâ munitis sitæ, ut pedibus adiri non possent : ac fere omnes oceano alluebantur, ut neque pedestri itinere adiri facilè possent neque navibus, ob æstum maris subindè incitatum minuentemque, littorisque difficultatem. (Dion Cassius romanarum historiarum, lib. XXXIX.)

(2) Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Velocasses, Calletes vel Gal-

A cette époque le pays d'Avranches était attaché à la Gaule Lyonnaise, dont Lyon était la capitale. Cette dernière ville avait droit de colonie, et vivait selon le droit écrit des Romains. C'était l'empereur Auguste qui avait fait ce changement, et lui avait donné ce nom. Nous trouvons encore dans Pline que les Venètes possédaient plusieurs îles, qu'on appelait les îles des Venètes (1) : nous croyons que ce sont les îles de Chausey, de Jersey et de Guernesey, et les autres de l'Archipel Normand; car ils possédaient toutes les îles et le peu de ports qu'il y avait sur cette mer (2). D'ailleurs les Unelliens, leurs plus proches voisins, à qui les ports auraient pu appartenir, habitaient à Alleaume sur un autre rivage; c'était là leur principale résidence.

Enfin, nous devons à Pline la première mention des Abrincates. Déjà ce peuple était renommé; mais sa source est cachée dans la nuit des siècles. Les uns cherchent son origine chez les Phéniciens qui, selon Bochart, chassés de leurs pays par Josué, se répandirent en Angleterre, en Espagne et en Gaule. C'est à eux

letos, Venetos, Abrincatuos, Osismios, flumen clarum Ligerim. Sed peninsulam spectatiorem excurrentem in oceanum à fine Osismiorum circuitu DCXXV. M. pass. cervice in latitudinem CXXV. M. ultra eam Nannetes. Intus autem Hedui fœderati, Carnuti fœderati, Senones, Aulerci qui cognominantur Eburovices et qui Cenomani, Meldi liberi, Parrhisii, Trecasses, Andegavi, Vidugasses, Vadicasses, Unelli, Cariosuelites, Diablindi, Rhedones, Turones, Itesui, Secusiani liberi in quorum agro colonia Lugdunum. (Lib. IV.)

(1) Insulæ complures Venetorum quæ et Veneticæ appellantur (c. XIX, lib. IV). Ceux qui avaient imaginé que les habitans de Vannes étaient les Venètes, pour leur trouver des îles, avaient été obligés de leur en assigner presque à l'embouchure de la Loire, pays où César faisait construire en paix des navires, et où il faisait une levée de matelots. D'ailleurs ces îles ne s'appelaient point Veneticæ, mais Nescades insulæ.

(2) L. III.

que nos îles et la plupart des lieux voisins de nos mers doivent les noms qu'ils ont anciennement portés. Ils disent que chassés de la terre promise, et forcés de quitter une ville nommée Abran, dont il est parlé dans Josué, ils avaient, pour charmer leur douleur, fait revivre ce nom, en s'appelant Abrancates. Ils citent Huet et Postel de Barenton, qui font remonter plusieurs de nos mots jusqu'à l'hébreu. D'autres soutiennent que Abrant ou Avrant vient de la langue gauloise, et signifie embouchure de rivières. D'autres ont trouvé que Abrincates en langue celtique veut dire : qui désire le combat ; quelques-uns pensent que Abrin tire son étymologie de Arbor ou Arvor, voisin de la mer, venant du mot Arborici ou Armorici, les Armoriques ; ceux-ci, que Abrin vient de Arbor, bois, vu que, d'après le savant Cenalis, tout le pays n'était qu'une forêt ; ceux-là, que le mot Abrincatui signifie arbres cuits ou brûlés par les ravages et les incendies des Romains ; mais cette explication suppose la langue romane, qui n'exista que quelques siècles après.

Voici l'opinion qui nous a paru la plus probable ; c'est le savant Huet, évêque d'Avranches, qui la fournit : « Le mot Abrincatui, dit-il, me semble purement gau-« lois, formé du mot Aber, c'est-à-dire, port de mer, « d'où s'est fait celui de havre, que quelques-uns déri-« vent de l'hébreu, passage, lieu de passage, et du mot « cad, cath, guerre. Ainsi, Abrincatui signifierait des peu-« ples situés près d'un port destiné à l'usage de la guerre, « comme Armorici signifie des peuples situés sur la mer. « Genêts me semble être ce port de mer. Il paraît ruiné, « comme tant d'autres ports de France, qui aujourd'hui

« sont au milieu des terres (1). » L'opinion de ce savant paraît confirmée par la tradition constante et uniforme, qui appelle Genêts un port de mer, et où l'on trouva, auprès du môle de Becdanidaine, des silex, pierres à feu et autres pierres étrangères apportées par des vaisseaux lestés. D'ailleurs il y a encore à Genêts le port et le havre; mais une preuve sans réplique, c'est que l'astronome Ptolémée, vers l'an 140 de l'ère chrétienne, assigne pour capitale à ces peuples, Genêts, qu'il appelle Ingena (2). On trouve encore dans le même géographe la cité principale des Veliètes de cette époque; il l'appelle Dragey, Dariorigum (3). Il paraît qu'alors Genêts et Dragey avaient survécu à la barbarie et aux torches du soldat romain. Saint-Léonard, ou Vains, était en ruines, et tout

(1) Huet, origines de Caen.

(2) Ptolémée, 1 vol. in-fol. ex libris Monasterii Montis Sti.-Michaelis.

Postea usque Sequanam fluvium Abrigmatui
quorum civitas
Ingena 21 1/2 1/4 50 1/2.

Il y a dans le texte grec Abricatoni.

(3) Cal letes quorum civitas
Juliobona

Post quos Lexubii, post Veneti, post hos Bidhocenses, et ultimi usque ad Gobœum promontorium Osiamii
quorum civitas
Vorganium :

Occidentale autem littorale latus sub Osismiis tenent Veneti quorum civitas.
Dariorigum 17 1/3 49 1/4.

Dragey est sur le rivage occidental ; mais comment cela convient-il à Vannes qui est sur le rivage méridional ? Ailleurs ce géographe dit : In mediterranea autem Venetis magis orientales sunt Aulerci diabolitæ. Comment cela convient-il encore à Vannes ? Il s'agit de Dol, à 4 lieues peut-être du pays des habitans de Vains, et c'est la ville de toute la Bretagne la plus éloignée de Vannes. Vains était un peu plus à l'orient que Dol ; mais dans Hérodote, Pline et tous les anciens, dans leurs descriptions géographiques, l'orient était placé à gauche ; ils avaient le visage tourné vers le midi.

auprès il y a encore un lieu qu'on appelle les Noires-Butes, où l'incendie se prolongea. Mais voilà que les pirates saxons accoururent, dès la moitié du premier siècle, de la mer du Nord et de la Baltique, sur des bâtimens d'osier, enveloppés de peaux de bêtes sauvages cousues ensemble (1). Ils désolèrent et détruisirent de fond en comble ce que les Romains avaient épargné. Ils ruinèrent la cité des Unelliens (2), se partagèrent les dépouilles des Ambibards et des Ambialites, et achevèrent de disperser les débris de leurs habitations. Tout périt, jusqu'à leur nom (3). La désolation fut telle dans toute l'Armorique, que les Abrincates abandonnèrent les bords de la mer, et, pour résister aux Saxons, bâtirent, sur la colline qui domine tout le pays, une ville qui prit leur nom (4). C'était sans doute du temps des empereurs Claude et Trajan; néanmoins on n'en trouve le nom que long-temps après dans les notices de l'Empire.

Le 25 décembre 1767, on découvrit dans les fondemens du mur méridional de la nef de l'église Saint-Gervais, à Avranches, quatre médailles de cuivre de différentes grandeurs. On aperçoit encore une tête humaine sur deux de ces médailles; la troisième présente une tête couronnée; la quatrième, à peu près de la grandeur et de l'é-

(1) Deshayes, Sidonius Apollin. Carm. 7, ad Avit.

(2) Essais historiques sur la ville de Caen, par M. l'abbé de La Rue, 1820.

(3) Maty.

(4) M. De Valois remarque qu'on peut reconnaître les villes qui ont pris le nom de leurs peuples à l'*s* finale, qu'elles ont conservée dans leur nom, pour marque qu'il est dérivé d'un pluriel, comme Avranches.

Les auteurs de l'hist. Gallicane font dans le 1er. vol. de semblables remarques.

paisseur d'un sou, offre la tête d'un empereur romain, dont les traits n'ont point, ou presque point souffert d'altération; au-dessus du front de la figure, on remarque une touffe de cheveux renversés un peu vers la partie supérieure du visage. Autour de cette tête on lit très-distinctement :

CLAU NERO CAESAR AUG P. MAX TR P P.

c'est-à-dire : Claudius Nero Cæsar Augustus, pontifex maximus, tribunus, pater patriæ.

Claude Néron César Auguste, grand pontife, tribun, père de la patrie.

Sur le revers de la médaille, on remarque une figure de femme, avec deux ailes, tenant de la main droite abaissée, une corne d'abondance qu'elle renverse, avec deux lettres S et C, qui veulent dire Senatûs consulto. Probablement cette médaille fut frappée en l'honneur de l'empereur Claude, par un décret du Sénat romain.

Le 28 du même mois, en démolissant, on trouva encore une autre médaille de cuivre de la grandeur d'une pièce d'un franc, assez épaisse. Sur l'un des côtés on distingue, avec tous ses traits bien formés, la tête de l'empereur Trajan, et à l'entour on lit : M. NERVA TRAJAN AUG. GERM. IM. C'est-à-dire : MARCUS NERVA TRAJANUS AUGUSTUS GERMANICUS IMPERATOR. Et en notre langue : MARC NERVA TRAJAN AUGUSTE GERMANIQUE EMPEREUR.

Sur le revers on aperçoit la victoire avec des ailes élevées; au côté droit la lettre S, et à gauche de la figure la lettre C.

La figure de la Victoire tient dans sa main droite un peu abaissée, un écriteau où se trouvent les lettres S.

S. P. Q. R., *c'est-à-dire sans doute*, Senatus Populusque romanus, le Sénat et le Peuple romain. A la droite de la Victoire et sur le bord de la médaille, on lit : T R P O I, *c'est-à-dire*, *peut-être*, triumphat romanus Populus *orbi imperans* : le Peuple romain, maître de l'Univers, est *triomphant*. On sait que l'empereur Trajan étendit les provinces romaines, et en recula considérablement les limites. On *connaît* la passion de l'empereur Claude pour les *monumens*, et on sait qu'il envoya Vespasien et Plautius soumettre la Grande-Bretagne. Ainsi on reconnaît sur notre sol quelques vestiges de son passage et l'importance de nos ports (1). On n'a point trouvé dans Avranches de médailles celtiques. Tout porte à croire qu'elle fut bâtie du temps de ces empereurs romains, comme un *monument* de leur règne, et pour résister aux armes et aux descentes des pirates. Les Venètes abandonnèrent aussi probablement Dragey, peut-être pour se retirer à Saint-Jean-le-Thomas, lieu plus fortifié, et qui offre encore les ruines d'une ancienne ville. Les Romains fortifièrent aussi les collines voisines du bord de la mer, d'abord pour résister aux Saxons qui enlevaient les hommes et les troupeaux dans les plaines et voulaient même se fixer sur les hauteurs (2), ensuite pour tenir les Armoricains dans le devoir ; car les Druides cherchaient toujours à les exciter à la révolte. Ils adoptèrent deux oppida-refuges des Venètes, celui de Carolles et celui de Champeaux. Ces camps retranchés, sans habitations permanentes, leur parurent propres à hiverner. Le dernier, accessible

(1) Par conséquent les réflexions de M. Deshayes, dans les mém. des Antiq. de Norm. t. 1, p. 125, ne sont point justes. Voyez pour l'expédition d'Angleterre l'histoire de Suétone, livre v et livre viii.

(2) Pinkerton, hist. univers.

d'un seul côté, est défendu de tous les autres par la mer et par un vallon très-profond; il porte encore le nom de Trait de Néron, comme tous les autres camps d'hiver où les soldats étaient obligés de se retrancher, et dont les Gaules furent remplies (1). Plus tard, ce camp donna le nom à la paroisse où il se trouve, Champeaux, camp au bord des eaux. Les Romains ouvrirent aussi des routes militaires; ils adoptèrent un grand nombre de routes gauloises, se contentant de les réparer ou de les paver; mais ils en ouvrirent une de Cosedia à Condate, de Coutances à Rennes. Elle passait par Legedia, c'est-à-dire Genêt, et de là par le gué de l'Épine ou par Tombelaine, où la tradition veut qu'ait été le chef-lieu d'un grand arrondissement militaire; elle passait ensuite à Montanel, près du village de Frilouse (2). Ce hameau serait alors le fanum Martis, le temple de Mars, désigné dans la Table Théodosienne.

ALAUNA VII CROUCIACONNUM XXI
COSEDIA XIX LEGEDIA XL. VIIII FANUM
MARTIS XXV CONDATE XVI.

Il est le point d'intersection de la route d'Avranches à

(1) Etablissement de la Monarchie franç. dans les Gaules par l'abbé Dubos.

(2) Le savant Velser juge indignes de confiance les Cartes Peutingeriennes, comme étant vraisemblablement l'ouvrage d'un soldat tout-à-fait ignorant en géographie et uniquement occupé à tracer la marche et les campemens de l'armée en Occident.

Le père Labbe, après avoir comparé l'itinéraire de Peutinger avec celui d'Antonin, dit: Hìc verò monendus est lector adscriptos singulis ferè locis tabulæ Peutingerianæ numeros leugarum seu milliarium, ab urbium oppidorum intervallis modò cognitis aberrare.

C'est pour cela qu'on ne peut assigner les lieux sans contestation et on se contentera de rapporter les textes.

Rennes avec celle de Pontorson à Saint-James. On y voit un vieux chemin creusé de plus de quinze pieds ; d'ailleurs ce village, distant d'Avranches de cinq lieues, est rempli de monumens romains. En creusant un pont, on y a trouvé de la poterie romaine ; on y voit un satyre et un berger ; quelques animaux les entourent. Il y avait sans doute un entretien entre ce demi-dieu, qui présidait aux forêts, et ce berger, gardien des troupeaux du voisinage. Quelques morceaux de cette poterie tombèrent en poussière ; on trouva aussi des débris de vases propres à en former d'autres (1). Nous croyons aussi que cette même route, entre Coutances et Avranches, passait à la Haie-Paisnel. On a trouvé dans ce bourg une grande quantité de monnaies à l'effigie des empereurs romains ; sur l'emplacement d'une vieille forteresse, on voit des ruines de forges et d'autres restes de monumens inconnus. C'était peut-être le fanum Martis de l'itinéraire d'Antonin :

EX ITINERARIO ANTONINI AUGUSTI.
ITER AB ALAUNIO CONDATE. M. P. LXXVII,
SIC
COSEDIAS. M. P. XX.
FANUM MARTIS. M. P. XXXII.
AD FINES. M. P. XXVII.
CONDATE. M. P. XXIX.

Le bourg de la Haie-Paisnel était alors situé dans une prairie arrosée par le Thar. Il était dominé par la forteresse dont les ruines sont encore appelées le Châtel ou la

(1) M. de Guiton a fait faire les fouilles et possède les objets trouvés.

Motte. Le temple de Mars fut remplacé par une petite chapelle dédiée à l'apôtre saint Jacques. Les terres voisines sont remplies de fondations de murailles, et tous les chemins d'alentour viennent aboutir à cette plaine. Quatre voies romaines en partent : l'une conduisait directement à Avranches ; elle était pavée au bas du bourg, dans la direction du pont ; l'autre allait à Genêts, et les pavés romains portent encore, auprès de la Rochelle, le nom de pavé ; la troisième se dirigeait vers Coutances, et il y a cinquante ans, on voyait encore des restes de pavé au Bourg Loyer ; la quatrième passait au village de l'Escalerie.

La station *Fines,* indiquée dans l'itinéraire de l'empereur Antonin, est la paroisse de Fins, sur les confins du diocèse d'Avranches, près Basouges, en Bretagne.

Des familles de Rome, attirées par la fertilité du sol et par la beauté du climat, ou pour éviter la persécution des empereurs, vinrent fixer aussi leur séjour dans le pays d'Avranches, et on y vit s'élever çà et là des habitations romaines. Les marécages de l'Avranchin furent alors remplacés par de fertiles pâturages et de riches moissons. Dans plusieurs paroisses, une grande quantité de villages portent des noms latins, surtout dans celle du Luot ; et toute la côte, qui avait appartenu autrefois aux Venètes, fut cédée aux seigneurs romains, qui y bâtirent leurs maisons de plaisance. De là le nom du propriétaire terminé par le mot villa, ville, qui signifie une maison des champs, si commun sur les côtes du Cotentin.

Au commencement du second siècle, la province Lyonnaise, qui avait Lyon pour capitale, et qui comprenait

le pays d'Avranches, fut divisée en deux par l'empereur Adrien. Alors l'Armorique et le pays d'Avranches firent partie de la seconde Lyonnaise, dont Rouen devint la métropole (1).

Sous l'empire de Dioclétien, il y avait un duc des Armoriques; un comte subordonné à ce duc commandait dans chaque cité les troupes particulières (2). L'historien Eutrope raconte que Carausius, duc des Armoriques, fut envoyé contre les Francs et les Saxons, qui infestaient les côtes de ce pays (3). Constance Chlore ayant reçu le gouvernement des Gaules, vint visiter l'Avranchin dévasté par ces pirates. Il envoya des colonies de Maures, de Suèves, de Francs, dans la contrée de Mortain et de Gers. Mortain, Moretonium, habitation de Maures; Gers signifie Francs. Dioclétien obligea ces colonies d'y résider et de cultiver les terres (4).

Sacey, paroisse sur les confins du diocèse, vis-à-vis de la Bretagne, paraît aussi remonter à cette époque; on y a trouvé dans les décombres, près les murs de l'église, deux deniers à l'effigie de Constantin. Il existe contre cette église un porche qui rappelle l'architecture carlovingienne (5).

(1) Ex itinerario Antonini Augusti Galliarum provinciæ.
Metrop. provin. Lugd. II.
Civitas Rotomago
Civ. Baiocassium
Civ. Abrincatum.

(2) L'abbé Dubos.

(3) Carausius cùm tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant.

(4) Henri, hist. d'Anglet. t. 1er. On trouve aussi Mortain, appelée au XIe. siècle Mauritania. (Annal. de Mabil.) Maure, qu'on prononce More, s'écrivait aussi More; de là Moretonum.

(5) Renseignemens de M. de Guiton. — Huet dit aussi que Sacey vient de la langue des Romains.

Constantin établit un préfet du prétoire, qui gouvernait la seconde Lyonnaise et d'autres provinces. Sous son règne, l'Armorique fut en paix et devint florissante.

L'empereur Constance établit la première légion Flavienne à Coutances ; les habitans de l'Avranchin en firent partie ; leur compagnie ou préfecture était composée de mille hommes (1) ; ils avaient un chef particulier (2). Leurs boucliers étaient blancs, et au milieu était un globe d'argent entouré d'un cercle qui imitait l'or, surmonté d'un autre globe plus petit qui était de pourpre ; une bordure rouge entourait ces boucliers. La séparation des deux globes signifiait que l'empire paraissait diminué, mais néanmoins restait toujours intègre et uni (3).

Il y eut ensuite une autre légion Flavienne dans laquelle entraient encore les habitans du pays d'Avranches ; ils étaient soumis au général de la cavalerie des Gaules (4). Sur la fin des temps de la domination romaine, Vains et Avranches avaient des garnisons sédentaires. Ce furent des Dalmates qu'on envoya, sous le commandement d'un préfet, à Avranches, laquelle, alors pour la première fois, est appelée Abrincatæ (5). C'étaient

(1) Legiones tempore Notitiæ in præfecturas dividebantur quæ ex mille aut quingentis capitibus constabant, inquit Constantinus Porphyrogenueta.

(2) Cum suo merebant magistro. Notitia imperii.

(3) Abrincates sub duce tractûs Armoricani et Nervicani infra Notitia ponit inter copias, quæ recensentur intra Gallias ; pro Abrincatenis, Abrincateni ponuntur. In alba arma argenteum orbem circulo luteo inclusum gestabant, supra quem alius minor orbis purpureus pendet ; parmæ extremum rubens limbus circumdat : ob separationem diminutum videri, sed integrum permanere imperium portendit. Voyez les Notices de l'empire avec les Commentaires de Guidi Panciroli.

(4) Abrincateni.... illustro magistro equitum Galliarum. Notitia imperii.

(5) Præfectus militum Dalmatarum Abrincatis. Notitia.

des peuples braves et belliqueux sortis des forêts de l'Illyrie. La cavalerie dalmate s'acquit de la réputation dans les armées romaines, sous l'empereur Claude. L'empereur Dioclétien était dalmate. Les Romains envoyèrent également dans le pays des Venètes un officier avec une compagnie de Maures (1). Ils étaient appelés les Maures-Venètes, parce qu'ils demeuraient dans le pays des Venètes (2). Ils combattaient surtout à cheval, et portaient un globe entouré d'un cercle, pour indiquer qu'un des deux chefs de l'Etat devait avoir l'empire universel (3). Nous croyons que les Venètes, dont il est ici parlé, sont encore ceux du diocèse d'Avranches, ainsi que ceux dont il est question dans la table de Peutinger, qui les place auprès des habitans d'Alleaume; car, à cette époque, le pays de Nantes et de Vannes était occupé par un peuple indépendant des Romains (4). A la fin de ce quatrième siècle, on trouve aussi la seconde Lyonnaise divisée; et l'Armorique, aujourd'hui la petite Bretagne, n'en faisait plus partie. Cette contrée, depuis le Couesnon, fut attachée à la troisième Lyonnaise, dont Tours fut la capitale (5). Les Romains divisaient ainsi

(1) Præfectus militum Maurorum Venetorum Venetis. Notitia.

(2) Hi ergo milites genere Mauri, Veneti sunt appellati, quia in Venetis morabantur. Guid. Pancir.

(3) Mauri equo præcipue bellabantur.... Globus circulo inclusus, unum duorum principum in orbem imperium denotat; id enim unicus circulus globum amplexus significat. G. Panc.

(4) On sait que le tyran Maxime permit à un de ses lieutenans, nommé Conan, de s'établir dans l'Armorique; c'était dans la contrée de Vannes, Nantes, etc. Les Romains n'y avaient donc pas de garnisons. Voyez les historiens cités par Don Morice, et les annales de Baronius, année 383.

(5) Hist. de l'église Gallicane.

l'ancienne Armorique, pour empêcher les coalitions de ce peuple rebelle ; c'était sous l'empire de Gratien, ou au commencement de celui d'Honorius. Néanmoins, malgré ce partage dans les Tables Romaines, le pays d'Avranches suivit souvent la même fortune que le reste de l'Armorique, sous ces dernières années de l'autorité romaine. Car alors, toute la lisière Armorique, comme l'écrit l'historien Zosime, et quelques autres provinces de la Gaule, secouèrent le joug, se mirent en liberté, et chassèrent les gouverneurs romains pour établir une espèce de république (1). Procope appelle les peuples qui firent cette ligue, Arboriques ; il les présente comme redoutables aux Francs, qui demandèrent à s'unir à eux par confédération et par des mariages. L'empereur Honorius envoya un général, nommé le comte Castin, qui fit la guerre aux Armoriques et aux Francs ; elle fut sanglante. Les confédérés se battaient pour leur liberté, et les Romains pour le rétablissement de leur domination (2). Le comte Constantius travailla aussi à réduire les Armoriques et les Francs ; nous recueillons de l'Itinéraire de Rutilius qu'un certain Exuperance fut employé pour faire rentrer les Armoriques dans le devoir. Ce poète dit qu'il y rétablit l'autorité de l'Empire et l'observation des lois (3) ; c'était vers l'an 416. L'année 435, les Armoriques se révoltèrent encore. Aëtius, grand-maître de la milice romaine, envoya pour les réprimer Litorius avec

(1) Propria quædam respublica constituta.

(2) Mezerai, l. III, p. 179, et Tillemont, t. X, p. 669.

(3) Leges restituit libertatemque reducit
Et servos famulis non sinit esse suis.

un corps d'armée. Sidonius nous apprend que les Armoriques attaquèrent Tours, et que Litorius secourut cette ville durant la rigueur de l'hiver, qui fut si fort, qu'il glaça la Loire.

Bientôt apaisés, ils reprirent presqu'aussitôt les armes. Erry, qui a écrit en vers la vie de St.-Germain, évêque d'Auxerre, entend par ce nom d'Armorique les peuples qui sont compris entre la Loire et la Seine (1). Il les peint cruels, rebelles, et inconstans.

Aëtius, irrité de leur rébellion, appelle le barbare Eocarsen, roi des Alains. Ce prince, affamé de carnage, se proposait de mettre tout à feu et à sang; St.-Germain, qui revenait pour la seconde fois de la Grande-Bretagne, arrive dans l'Armorique, qui implore son intercession. Aussitôt il se dirige vers le camp ennemi; il entend bientôt le pas des chevaux, et le bruit des armes. Il s'avance à travers les rangs, et parvenu en la présence du Roi, il lui fait entendre des paroles de paix et de douceur; le monarque reste inébranlable; le pontife menace; le guerrier pousse son cheval en avant; l'évêque saisit le cheval et l'arrête : toute l'armée cesse de marcher. Le roi étranger, frappé d'étonnement, admire la constance de cet inconnu, descend pour traiter avec lui (2), et accorde la paix aux Armoriques, à condition que l'empereur romain

(1) Erry in libro v. de vita Sti.-Germani :

Gens inter geminos notissima clauditur amnes
Armoricana priùs veteri cognomine dicta :
Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis,
Inconstans, disparque sibi novitatis amore :
Prodiga verborum, sed non et prodiga facti.

(2) Ex vita Sti.-Germani, auctore Constantio presbytero.

et Aëtius y consentiraient. Saint Germain fut obligé d'aller solliciter cette grâce jusqu'à Ravenne, en Italie (1). L'empereur ne put résister à ses prières; mais les Armoriques ne surent pas jouir de cette grâce. Leur humeur remuante les jeta dans une nouvelle révolte. Saint Germain mourut sur ces entrefaites, et Aëtius les abandonna à Eocarich, qui vint fondre comme un torrent sur ces peuples. En vain ils firent rouler leurs chars hérissés de faux tranchantes, ils furent taillés en pièces, et leurs terres partagées au cordeau; « principalement le pays du Perche, le Maine et la Haute-Bretagne, dans laquelle le nom d'Alain devint fort commun (2). Aëtius confirma à ce monarque et à ses guerriers une partie des terres des Armoriques, le long de la Loire, tirant vers la Bretagne; le reste des Armoriques se gouverna et s'établit des chefs. » C'était vers l'an 440 (3). Nous retrouvons encore, quelque temps après, les habitans de cette partie de l'Armorique où était le pays d'Avranches, unis aux Francs, et faisant même cause commune avec les Romains contre cet Attila, qui disait que l'herbe ne croissait jamais où son cheval avait passé (4).

Il paraît que les Romains portèrent aussi du secours aux peuples de l'Avranchin; nous y voyons Gilles, grand-maître de la milice romaine, et son armée de Saxons, qui y taillèrent en pièces les Visigoths, commandés par Fré-

(1) Voyez les Annales de Baronius, année 435.
(2) Mezerai, page 206.
(3) Mezerai.
(4) Gibbon, t. VI, c. 35.

un corps d'armée. Sidonius nous apprend que les Armoriques attaquèrent Tours, et que Litorius secourut cette ville durant la rigueur de l'hiver, qui fut si fort, qu'il glaça la Loire.

Bientôt apaisés, ils reprirent presqu'aussitôt les armes. Erry, qui a écrit en vers la vie de St.-Germain, évêque d'Auxerre, entend par ce nom d'Armorique les peuples qui sont compris entre la Loire et la Seine (1). Il les peint cruels, rebelles, et inconstans.

Aëtius, irrité de leur rébellion, appelle le barbare EOCARICH, roi des Alains. Ce prince, affamé de carnage, se proposait de mettre tout à feu et à sang; St.-Germain, qui revenait pour la seconde fois de la Grande-Bretagne, arrive dans l'Armorique, qui implore son intercession. Aussitôt il se dirige vers le camp ennemi; il entend bientôt le pas des chevaux, et le bruit des armes. Il s'avance à travers les rangs, et parvenu en la présence du Roi, il lui fait entendre des paroles de paix et de douceur; le monarque reste inébranlable; le pontife menace; le guerrier pousse son cheval en avant; l'évêque saisit le cheval et l'arrête: toute l'armée cesse de marcher. Le roi étranger, frappé d'étonnement, admire la constance de cet inconnu, descend pour traiter avec lui (2), et accorde la paix aux Armoriques, à condition que l'empereur romain

(1) Erry in libro v. de vita Sti.-Germani:

Gens inter geminos notissima clauditur amnes
Armoricana priùs veteri cognomine dicta;
Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis,
Inconstans, disparque sibi novitatis amore:
Prodiga verborum, sed non et prodiga facti.

(2) Ex vita Sti.-Germani, auctore Constantio presbytero.

et Aëtius y consentiraient. Saint Germain fut obligé d'aller solliciter cette grâce jusqu'à Ravenne, en Italie (1). L'empereur ne put résister à ses prières; mais les Armoriques ne surent pas jouir de cette grâce. Leur humeur remuante les jeta dans une nouvelle révolte. Saint Germain mourut sur ces entrefaites, et Aëtius les abandonna à Eocarich, qui vint fondre comme un torrent sur ces peuples. En vain ils firent rouler leurs chars hérissés de faux tranchantes, ils furent taillés en pièces, et leurs terres partagées au cordeau; « principalement le pays du Perche, le Maine et la Haute-Bretagne, dans laquelle le nom d'Alain devint fort commun (2). Aëtius confirma à ce monarque et à ses guerriers une partie des terres des Armoriques, le long de la Loire, tirant vers la Bretagne; le reste des Armoriques se gouverna et s'établit des chefs. » C'était vers l'an 440 (3). Nous retrouvons encore, quelque temps après, les habitans de cette partie de l'Armorique où était le pays d'Avranches, unis aux Francs, et faisant même cause commune avec les Romains contre cet Attila, qui disait que l'herbe ne croissait jamais où son cheval avait passé (4).

Il paraît que les Romains portèrent aussi du secours aux peuples de l'Avranchin; nous y voyons Gilles, grand-maître de la milice romaine, et son armée de Saxons, qui y taillèrent en pièces les Visigoths, commandés par Fré-

(1) Voyez les Annales de Baronius, année 435.
(2) Mezerai, page 206.
(3) Mezerai.
(4) Gibbon, t. VI, c. 35.

déric (1), frère de Théodoric, qui avait placé le siége de son empire à Toulouse, et avait vaincu Litorius. Le général romain, homme de grand courage et de grande vertu, chassa entièrement les Visigoths, et leur chef fut tué. Ces Saxons s'établirent à la suite des Alains, dans la petite Bretagne et dans quelques contrées du diocèse d'Avranches (2). Des habitans de la Grande-Bretagne, fuyant l'épée des barbares, vinrent aussi s'y fixer; leur plus grande flotte y descendit vers l'an 460. Ces derniers donnèrent leur nom à la petite Bretagne; ils se plantèrent où sont les évêchés de Vannes, de Léon, de Tréguier et de Cornouailles (3). Cette même année, le roi des Francs s'empara du territoire d'Avranches; il fit construire dans la cité des Abrincates une espèce de château, et y nomma un capitaine pour y commander et pour le défendre (4).

C'est ainsi que la république des Abrincates et la domination romaine finirent en ces contrées. Ce monarque des Francs se nommait Childéric; il en était le quatrième. Ces peuples n'avaient encore ni frontières reconnues, ni gouvernement fixe. A côté d'une cabane qu'ils conservent, le palais superbe, le dôme élevé sont abaissés jusqu'au sol; ils jettent le feu dans les villes, et eux, sur les dé-

(1) Adversus Ægidium comitem utriusque militiæ, virum ut fama commendat deo bonis operibus complacentem, in Armoricana provincia Fretiricus frater Theuderici regis insurgens, cum his cum quibus fuerat, superatus occiditur. Idatii episcopi Chronicon.

(2) Hist. militaire des Bocains; hist. de France d'Anquetil, t. 1, page 276. Le Baud, hist. de Bret.

(3) Mezerai, Eginhard, etc.

(4) Hist. de Bret. Manuscrits de M. Cousin, à la bibl. d'Avran. et de M. Le Franc.

Mezerai ajoute que « les Francs sous Childéric se rendirent maîtres « des pays, depuis la Somme jusqu'à la Seine et puis jusqu'à la Loire, » p. 248. Voyez encore Mémoires des Antiq. de Norm., t. III, p. 174.

bris épars et les cendres brûlantes, se mettent à couvert sous une misérable tente, ou dorment en face du ciel.

Alors la religion chrétienne avait aussi détruit la religion des Gaulois et des Romains. Les habitans du pays d'Avranches avaient fait un mélange de leur religion avec celle de leurs vainqueurs; ils avaient construit des temples où ils avaient déposé les dieux des Romains et ceux du pays. Il paraît qu'un de ces temples fut élevé à Avranches; on a trouvé, il n'y a pas long-temps, dans des démolitions, quelques bases de colonnes en granit, dont le diamètre peut faire supposer des colonnes de 25 pieds de hauteur. Ces colonnes auraient-elles appartenu à ce temple? Genêts a présenté de pareils monumens dans des ruines sur lesquelles, pendant le XIIe. siècle, on construisit une église. Peut-être aussi que ce Grossin, dont on lit le nom sur une grande pierre, était un missionnaire chrétien, qui détruisit le temple païen. On voit un calice auprès de son nom, et une croix paraît formée dans une des lettres. Quand aussi le Mont Saint-Michel eut passé sous la domination romaine, Jupiter y eut un temple ou du moins des autels. Cette montagne fut alors connue sous le nom de Mons-Jovis (1). Les Gaulois, qui ne changèrent pas de religion, adorèrent le soleil sur le mont Tombelaine, qui était consacré à cet astre. Le voyageur, en parcourant l'Avranchin, se croyait transporté dans l'Italie; il trouvait à chaque pas des temples ou des autels érigés aux dieux des Romains. Ici, sur cette montagne, il voyait offrir un sacrifice au grand Jupiter; de ce roc escarpé, qui porte encore le nom de Mont-Jouis, il voyait l'immensité des cieux.

(1) Verticem Montis Jovis. (Ninnius, auteur du VIIe. siècle.)

Du côté du midi, il entendait les hymnes des prêtresses de Vénus, et les apercevait bientôt vêtues d'une légère tunique, portant à leur déesse des guirlandes et des corbeilles de fleurs. L'endroit en a conservé le nom ; il se nomme la Vendrinière. Jupiter eut aussi des temples à Mont-Joie, près Saint-James, et à Mont-Joie, près Gatmo. Peut-être aussi ces deux montagnes ont été couvertes des tombes des Gaulois. Une rivière, qui coule dans ces derniers rochers, s'appelle Olène ; on sait que Olène était fils de Jupiter et d'Anaxithée, une des Danaïdes, et qu'il fut changé en rocher sur le mont Ida. Une montagne s'appelle Sault-Benon, *Saltus Bellonis* ; elle était sans doute consacrée à Bellone. Au pied, dans un défilé étroit, on éleva une petite chapelle qui devint un prieuré. La forêt, qu'on appelle *Bivie*, était sans doute consacrée à cette déesse. On sait que les voyageurs l'invoquaient pour trouver leur route. A Cresnai on honora les Nymphes des fontaines appelées Cresnées. A Marcilly, Mars Saliens, résidaient les prêtres de Mars appelés Saliens, etc.

Il paraît que le christianisme pénétra dans cette partie des Gaules peu de temps après la résurrection de Jésus-Christ. Des auteurs estimables ont prétendu que Saint Luc vint prêcher l'Evangile dans l'Armorique (1). Si cela est, ne serait-il pas permis de croire que les habitans de l'Avranchin auront entendu les paroles de l'Evangéliste? Nous ne savons pas quels disciples Saint Luc fit dans cette contrée. La religion chrétienne fut encore

(1) Hist. de Bretagne ; hist. de l'Eglise Gallicane, t. 1, page 319, etc, Voyez aussi St. Ephiphane.
Le père Petau a traduit le passage de ce père de l'Eglise : sed in Gallia præ cæteris.....

annoncée au pays d'Avranches dans le IIIe. siècle (1). On lit dans la vie de saint Gatien, qu'il prêcha la foi dans l'Armorique. Sa mémoire est en vénération dans le diocèse d'Avranches, et une des chapelles de la cathédrale portait son nom. On lit dans l'histoire de Sozomène, qu'à l'époque de Constantin, il y avait déjà long-temps que ceux qui habitent sur les bords du Rhin, les Celtes les plus éloignés de la Gaule et qui approchent de l'Océan, avaient reçu la foi. Nicéphore-Calliste raconte que Constantin résida, du temps de son père, vers les limites de l'Océan et du Rhin, et qu'il embrassa la religion chrétienne au pays des Gaulois et des Anglais. Il ajoute que du temps de Constantin, non-seulement les peuples, qui habitent le Rhin, reçurent la religion chrétienne, mais aussi les Gaulois et les Celtes, qui sont limitrophes de l'Océan : ceci doit s'entendre de la presque totalité des habitans. Aussi les anciens monumens du diocèse attestent que, vers l'an 400, la ville d'Avranches avait un évêque nommé Léonce (2). A cette époque, Rouen et Bayeux étaient les seules villes de Normandie où des évêques fussent établis. Voilà pourquoi celui d'Avranches était toujours le troisième en honneur aux conciles de la province, et que dans les notices de l'Empire sous Ho-

(1) Histoire de l'Eglise Gallicane.

(2) Cet évêque est à la tête de toutes les listes des évêques d'Avranches. Il a toujours été aussi invoqué dans ce diocèse. On trouve son nom dans la Litanie des Saints, dans l'ancien processionnal à l'usage de la cathédrale d'Avranches. Dans le martyrologe romain, on y voit aussi le nom de St.-Leonce, sans désigner son siége. Voyez aussi le catalogue des évêques d'Avranches par Nicole ; les manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque d'Avranches ; la vie des évêques de Coutances par Rouault ; l'histoire de l'Eglise Gallicane, t. 1, p. 312, in-12 ; Conciles de Rouen par le P. Bessin ; Piganiol de la Force, description de la France, tome 5 ; Longuerue, description de la France. Le Gallia Christiana rapporte sur cet évêque des choses inutiles ou fausses.

norius, la cité, ou ville épiscopale d'Avranches, est nommée la troisième (1).

Les autels de Jupiter au Mont Saint-Michel furent abandonnés; un historien, qui écrivait avant le xe. siècle, raconte que ce lieu fut appelé ensuite, par les habitans et par les peuples voisins, Tumba, Tombe (2); parce que sa forme lui donne l'aspect d'un tombeau à l'antique. Les Druidesses, qui habitaient dans ces parages, cessèrent de rendre des oracles; on ne vit plus les nécromans aller cueillir la fleur du genêt, ni les fées portant des flambeaux et faisant des imprécations pour soulever les flots de la mer et obscurcir les cieux. Alors, pour découvrir l'avenir, les jeunes filles de l'Avranchin s'arrêtèrent sur les places publiques, à la vue des jeunes enfans qui s'y tenaient ordinairement pour tirer les sorts. Elles agitaient une urne remplie d'une infinité de lettres, ou de mots entiers; elles la renversaient ensuite, et ce que le hasard faisait trouver dans l'arrangement des lettres, comsait la réponse à leur superstitieuse demande. Quand elles étaient rentrées le soir à la maison, si le jour avait été heureux pour elles, elles le marquaient avec de la craie; s'il avait été malheureux, c'était avec un charbon noir (3).

(1) Notitia provinciarum et civitatum Galliæ :

Metropolis Civitas Rotomagensium
Civitas Baiocassium
Civitas Abrincatum.

(2) Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis qui in morem tumuli... Manuscrit, n°. 24 du Mont St.-Michel. Il est cité dans le Recueil des historiens de France de Dom Bouquet, t. III, p. 630, et de même inter acta SS. ord. S. Bened, p. 1, sec. 3, pag. 85. Les Chroniques de St.-Denis disent aussi : einssi est appelée la Tombe pour la hautece de li. (l. v.) Propter eminentiam sui Tumba vocatur, dit encore le père Labbe dans sa : Chronologiæ historicæ, t. 1, in-folio.

(3) C'était un usage universel.

Les successeurs immédiats de Léonce s'efforcèrent en vain d'abolir ces superstitions ; leurs noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le diocèse était le théâtre de guerres sanglantes. Saint Jérôme, qui vivait dans ces temps, écrivait à une dame gauloise : Tout est devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine, dans la province Lyonnaise.... à l'exception de quelques villes qui ont échappé ; encore la faim les tourmente-t-elle au-dedans, tandis que le glaive les menace au-dehors (1).

Les Francs étaient encore venus augmenter la désolation. La religion chrétienne survécut à tous ces ravages ; mais ses pontifes furent massacrés ou emmenés captifs (2). Enfin le successeur de Childéric, Clovis, se fit instruire de la religion : trois mille personnes de son armée furent baptisées avec lui ; la religion s'affermit, et l'on compta des jours de paix et de bonheur.

C'est maintenant sous l'influence des rois de France, que nous allons considérer le pays d'Avranches.

(1) Epist. 92. Voyez aussi le nova Gallia Christiana, tome II, p. 1449, 1450.

(2) Hist. de l'Eglise Gallic.

aux juges de ces temps, que leurs ancêtres étaient issus des rois de la Thuringe. Le premier qu'ils citent se nommait Regnault de la Marconnière, roi de Wiringe; son épouse s'appelait madame Regnault de Cornouailles, fille du duc de Cornouailles et sœur d'Aurélius, roi d'Angleterre.

Suivant l'histoire de Bretagne, Aurèle Conan, successeur de Constantin, était roi de l'île de Bretagne et des Bretons insulaires. Il mourut la seconde année de son règne, en 546. Une charte latine de la même église du VIIe. siècle faisait aussi mention de messire Charles, né aux Regnaudières, chevalier et seigneur des Regnaudières, à Saint-Quentin, près Avranches, et de Gocbehean, capitaine de la ville de Chartres, lequel avait pour épouse noble dame Louise de la Boussaye, dame de Rennes et sœur de Juthaël, roi de Bretagne. Il est possible que ces illustres rejetons de la race royale de Thuringe soient venus se fixer dans le diocèse d'Avranches à la suite de ces guerres que décrit Grégoire de Tours. Il y existe encore beaucoup de bourgs et de villages qui doivent leurs noms à la langue saxonne ou à l'anglo-saxon. De la première de ces langues, vient le nom de Bieu, si commun dans l'Avranchin, et qui signifie un courant d'eau. Ce mot a une grande affinité avec les noms de Bévron, Beuvron, donnés à quelques petites rivières. Celle de Saint-James porte ce nom, et ce bourg, qui fut aussi appelé Beuvron, peut remonter à cette époque. La Haie-Paisnel tire son nom de l'anglo-saxon Haage, qui signifie un lieu fermé et fortifié de pieux ou de haies (1). C'était

(1) Barenton. Bar en allemand, homme libre; tonc en anglo-saxon, ville : ville des hommes libres.

un usage chez les peuples de la Thuringe d'entourer ainsi leurs habitations (1). Toutes ces terres purent alors appartenir à des Saxons ou Anglo-Saxons, et peut-être au roi de Thuringe. Grégoire de Tours nous apprend que dans le partage qui fut fait entre les rois Childebert et Gontran, la ville et le territoire d'Avranches échurent à Childebert avec d'autres terres voisines (2), ce qui prouve l'importance de la ville d'Avranches (3); il est présumable que les rois de France firent quelques concessions dans ce pays aux princes de la Thuringe.

Puisque la Haie-Paisnel prit le nom de lieu fermé, de clôture (4), elle n'était plus sans doute alors dans la prairie arrosée par le Thar. Une tradition constante et unanime porte qu'elle fut détruite par les eaux. Il y a quelques années, cette prairie était couverte de monticules plus ou moins élevés, et de bois qui ne prospérait point. Les barbares, dont parle Grégoire de Tours, renversaient les cités et creusaient jusqu'aux fondemens. C'est ainsi qu'ils

(1) Haga autem (ut illud obiter dicam) Germanica lingua circus sudibus præacutis vallatus, sepesve aut septum dicitur, quo vice muri utentes veteres contenti erant humiles suas ambire casas. Hagarum frequens usus est in Hungaria; quas quernis, faginis abiegnisve sudibus ex usu munire solent. Erat autem paganellus, cum sub Angli signis militaret, militiæ nomine illustris. (De re Gallica, l. II, perioche quinta. Cenalis.)

(2) Duas portiones de Silvanectis, Turenis, Pictavis, Abrincatas... (Hist. Francorum, l. IX; s. XX.)

(3) « Il fault qu'Auranches fut quelque cas de marque, puisque « de si long temps elle fut honorée du tiltre d'euesché : joint qu'au « partage fait entre les Roys Childebert et Gontran, la ville et ter- « roir d'Auranches est nommé escheant à Childebert avec d'aultres « terres voisines. » (Cosmographie universelle par Belleforest, 1 vol. in-fol.

(4) Haiæ olim pro militari vallo et munitione usurpatæ, dit aussi le père Sirmond,

parcoururent les Gaules (1). On voit aussi dans une autre chronique de ces temps, que les Alains et les Vandales ne laissèrent sur leur route, dans les provinces lyonnaises, que des cendres et des déserts (2). Les habitans de la Haye, qui, plus tard, fut appelée Paisnel, ne trouvant que des monceaux de ruines à la place de leurs habitations, se créèrent de nouvelles demeures dans le voisinage, comme c'était l'usage au IVe. et au Ve. siècle, parmi les habitans des anciennes villes détruites (3). Le château, dans les fondemens duquel on a trouvé des débris de poterie et d'autres monumens antiques, était situé presque au pied de la colline, dont le sommet se couvrit dans la suite de nouvelles habitations; il ne fut point réédifié. Celui qui, plus tard, fut appelé Ganne, paraît avoir été bâti au milieu de la nouvelle ville. L'église de Saint-Jacques servit d'église patronale jusqu'au XIe. siècle. Celle de la Magdeleine pourrait bien dater de cette époque. Dès l'origine du christianisme, il y eut des hôtels-Dieu; plusieurs portèrent le nom de la Magdeleine (4). De pauvres filles en prenaient le soin, et on montre encore aujourd'hui, à la Haie-Paisnel, au-dessous de l'église, une vieille masure qu'on appelle la Nonerie; c'était la demeure de ces filles chrétiennes.

Nous sommes encore redevables aux Saxons des habitations de Plomb, du Mesnil-Bœuf, de Landelles; la famille du Homme leur doit aussi son origine (5). Leur

(1) Universas Gallias pervagatur.

(2) Prosp. Tyro. in Chron. t. 1. Biblioth. Labbe.

(3) Mémoires des Antiquaires de Normandie, tome II.

(4) A Rouen et à Bayeux. Voyez hist. de Rouen, t. III, imprimée en 1710, et le Gallia Christiana, t. XI.

(5) Origines de Caen par le savant Huet.

principale habitation fut à Chacilley, à Saint-Senier de Beuvron. Aux temps dont nous parlons, un prêtre d'origine saxonne, nommé Baudaste, fut député aux conciles d'Orléans par l'évêque d'Avranches, appelé Perpétue; plusieurs auteurs ont qualifié cet évêque de saint; il avait succédé à Népus (1). Nous savons peu de choses de ces prélats. A celui-ci succéda Gilles, qui ne nous est aussi connu que par sa souscription à un concile d'Orléans; mais l'église d'Avranches fut illustrée par son successeur (2), Saint Pair ou Saint Paterne, car on lui donne également ces deux noms, et même quelquefois celui de Saint Poix; il était originaire de Poitiers. Il se livra d'abord à la vie religieuse dans un monastère; ensuite, pour s'éloigner davantage de sa famille et de sa patrie, il passa dans le Cotentin avec un saint moine nommé Scubilion, à qui il avait communiqué son dessein (3). Scubilion, distingué par son âge et par sa vertu, portait le manteau de religieux; Paterne avait pour toute richesse un psautier; mais il y trouvait toute sa joie et toute sa consolation (4). Ils parvinrent sur les limites des évêchés d'Avranches et de Coutances,

(1) L'auteur du Gallia Christiana place St.-Sever entre Nepus et Perpetue, d'après les observations de Bollandus.

(2) Paternus generosis parentibus ortus. (Ex codd. manuscriptis. Acta ordinis Sti.-Benedicti. Mabillon.) In administrationem publicam procreatus. (Vie de St. Pair par Fortunat, évêque de Poitiers.)

(3) Relictis parentibus in Constantino pago, cum Scubilione ejusdem cellulæ monacho (acta ordinis St. Benedicti) consilio inito cum Scubilione. (Fortunat, évêque de Poitiers.)
Parentum viciniam et consuetudinem ægre ferens. (Annales Benedictini, lib. III, p. 82, in-fol. t. 1.

(4) Uno secum delato psalterio. Scubilio verò jam emeritus, cum pallium gestaret, ad fratrem suum sibi coæquandum suum dimisit pallium. (Annales Benedictini.)
Tunc sanctus Scubilio licet esset senior, videns beatum Paternum meritis honorandum (acta ordin.) (Voyez encore l'hist. de l'Eglise Gallicane et le t. XI de la nouvelle Gallia Christiana.

près le caillou du Thar. La mer venait baigner le pied des coteaux que couronnait la vaste forêt de Sciey (1). Souvent, du haut de ces collines, le villageois voyait les flots menacer son habitation, et entraîner les arbres de la forêt. C'est ainsi que l'anse de Granville s'est formée (2). Le seigneur de cette cité s'appelait alors Aimable (3). L'église parrochiale de Granville, fondée en l'honneur de Notre-Dame, était, au dire du roi de France, Charles VII, un des plus anciens pélerinages du pays de Normandie (4). Un prêtre que Fortunat, évêque de Poitiers, appelle Aroaste, desservait sans doute cette église (5). Les deux solitaires apprirent à Aimable qu'ils avaient dessein de passer dans une île voisine (6) : il les pria d'attendre qu'il eût annoncé à ses concitoyens leur ar-

(1) Ad oram oceani, undè cum ambo in quamdam insulam majoris solitudinis causa vellent secedere, Amabilis vir religiosus aucter eis fuit ut apud Sesciacum consisterent. (Gallia Christiana.) Voyez aussi Baillet, vie des Saints : « s'arrêtèrent dans un lieu voisin de l'océan « nommé Sesciac »...

(2) C'est-à-dire cet enfoncement entre Granville et St.-Pair, où des chemins portent encore le nom de rues, etc.

(3) Vir quidam nomine Amabilis. (Acta ord. St.-Ben.)
Vir quidam religiosus Amabilis. (Ann. Bened.)
Vir quidam nomine Amabilis. (Fortunat).
Il était probablement seigneur de ce bourg, qui est le plus ancien que nous connaissions dans ces parages.

(4) Ces paroles sont copiées textuellement de la charte originale ; voyez les manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, registre n°. 177.

(5) M. Rouault dit qu'il vivait dans le désert ; il est impossible qu'il fût anachorète, puisqu'il avait une servante. Aroastes presbyter quadam die in Sessiaco offert ei ancillam suam......

(6) In quâdam insulâ propter solitudinem... Fortunat.
In quâdam insulâ propter solitudinem desiderarent accedere... Acta ord. Sti.-Ben.
In quamdam insulam majoris solitudinis. Ann. Ben. Il fallait que ce fût l'île de Chausey, puisque les autres étaient habitées, et que St.-Samson y travaillait à la conversion des idolâtres.

rivée (1). Il y a tout près d'ici, leur dit-il, un temple consacré au démon, et de pauvres idolâtres y viennent rendre leurs hommages et offrir leurs sacrifices. Ne pourriez-vous point contribuer à leur conversion (2)? Les voyageurs, brûlant du désir d'être utiles à leurs frères, se retirèrent dans une caverne percée sur la pente de la montagne, qui sans doute avait autrefois servi d'asile au Celte fugitif, ou qui du moins avait été un lieu de dépôt pour ses provisions (3). Ils n'y furent pas long-temps sans apercevoir, à travers le feuillage, quelques idolâtres diriger leurs pas vers le temple. Les deux solitaires accourent, s'arment du signe de la croix, et renversent avec leurs bâtons les chaudières posées sur un feu ardent et qui renfermaient la nourriture offerte au démon; ils renversent pareillement les vases qui contenaient la boisson (4).

Bientôt ils voient venir à eux des disciples; le premier qui voulut partager leur sort est appelé Wither (5). Leur nourriture fut du pain et de l'eau avec quelques légumes, assaisonnés de sel. Ils n'avaient point de lit pour se coucher, et ils portaient toujours un rude cilice (6). Ils parvinrent à détruire le temple des idolâtres, et à bâtir

(1) Donec de ipsis civibus nuntiaret. Acta ord. Ben. Il fallait donc que tout proche il y eût un bourg habité. Aimable était chrétien: Aroaste était prêtre; probablement tous deux de ce même bourg: ce qui est encore confirmé par d'Anville et Samson, qui placent à Granville le port de mer de la Notice de la Gaule, appelé Grannonum.

(2) Detinuit dicens ut in fano Sessiaco se dignanter reconderent, ac sua intercessione diabolica cultura quæ gentili sub errore male venerabatur, cessaret..... Acta ord. Bened.

(3) Tunc circà sinum montis in receptaculo cavernæ... Acta ord. Bened.

(4) Tunc sanctus cum collega suo tam fervore fidei quam vexillo crucis armati accedentes ad vasa ubi pulmentaria decoquebant, singula suis baculis everterunt: potum verò per cupellas dispositum evellere. Fortunat.

(5) Witherius primus. (Fortunat.)

(6) Annales Benedictini.

un oratoire sur ses ruines (1). Il est présumable que ce temple était consacré à la déesse Sessie, que Tertulien appelle Sessia (2). Elle avait donné son nom à la forêt appelée alors Sessiacum. Elle présidait aux semailles, et avait soin des blés, tant qu'ils étaient sous terre.

Plus loin, à une distance d'environ une lieue de leur demeure, les deux anachorètes combattirent aussi l'idolâtrie. Dans une île voisine du Cotentin, appelée Mandane ou Mendès, l'idole de Mendès tomba sous leurs coups, et Scubilion y bâtit un monastère (3). Mendès était fort honoré chez les Romains, et présidait aux forêts.

Les forêts de l'île de Mandane, et celles de la côte voisine n'en formaient qu'une dans les premiers temps; elles prirent dans la suite le nom commun de Scicy ou de Chesey. L'île porte encore ce nom aujourd'hui. De l'autre côté du détroit était aussi une autre forêt appelée Coquelunde, coque mot celtique, lunde anglo-saxon, pays ou terre, pays des Coques. Cette forêt était dans les environs de Tumba, qui se nommait encore alors Mont de Jupiter, Mons Jovis, comme le témoigne l'historien anglais Ninnius, qui vivait au commencement du VIIe. siècle. Cet historien parle aussi de l'étang qui était entre ces forêts (4). Les manuscrits du Mont Saint-Michel, écrits avant le Xe. siècle, ajoutent que le Mont de Jupiter s'élevait au milieu d'une forêt remplie de bêtes fauves, et qu'alors, comme aujourd'hui, la mer en était éloignée d'environ deux lieues et demie (5). Saint Paterne y plaça des

(1) Annal. Bened.

(2) Dans son livre des spectacles.

(3) Gallia Christiana.

(4) A stagno quod est super verticem Montis Jovis usque ad civitatem cantiguic....

(5) Milibus distans sex. Manuscrit n°. 24. Milibus distans sex. Ma-

ermites ; leur nombre ne tarda pas à s'accroître (1); car ce lieu était propre à la contemplation (2). Ils y bâtirent deux oratoires (3); ils placèrent leurs ermitages sur le penchant de la montagne, et les consacrèrent, l'un en l'honneur de Saint Etienne, premier martyr, et l'autre sous l'invocation de Saint Symphorien, martyr d'Autun (4). Ces solitaires choisirent sans doute ce dernier martyr, parce qu'il avait été mis à mort par les païens pour avoir refusé de rendre les honneurs divins à la déesse Herta, dont le culte était fameux dans les Gaules au IIe. siècle (5), et que les Francs avaient aussi en grande vénération. Lorsque la récolte était menacée de quelque accident fâcheux, on promenait la statue de cette déesse autour des champs et des vignes, et la cérémonie finissait par le grand sacrifice de Taurobole, ainsi nommé parce qu'on y immolait un taureau. On trouve encore sur le rivage la fontaine appelée St-Symphorien, à laquelle ces ermites venaient puiser l'eau.

Un prêtre du village voisin, appelé en ces temps Aistry ou Austeriac, leur envoyait leur nourriture (6). Il char-

nuscrit n°. 80. Milibus distans sex. Manuscrit n°. 34; seconde chronique abrégée, à la fin du manuscrit.

(1) In cujus radice sedem fixerant eremitæ nonnulli, animo pietati et deo maxime addicto. Neustria pia.

(2) Et quia secretiora celi per contemplationis subtilitatem rimari volentibus gratissima esse solent remoti ora eremi loca. Manuscrit, n°. 80.

(3) In ibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi erant due ecclesie priscorum manu constructe. Manuscrit, n°. 24.
In ibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam nunc due ecclesie priscorum manu constructe. Manuscrit, n°. 80.
In ibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam usque nunc due extant ecclesie priscorum manu constructe. Manuscrit, n°. 34, à la fin, seconde chronique.

(4) Annales de l'ordre de St. Benoît.

(5) Deric, t. 4, p. 472.

(6) Monachi sustentabantur presbytero quodam de villa que nunc

geait un âne des provisions qu'il avait choisies (1) ; cet animal patient marchait par des sentiers escarpés, par des routes difficiles, et il suivait, au retour, le même chemin (2). Celui qui, dans le désert, fit creuser la fosse de Saint Paul, premier ermite, par deux lions (3), qui envoyait un corbeau porter le pain à Elie, conduisait le messager du pasteur d'Austeriac (4). Les légendes racontent qu'un jour le porteur de provisions fut rencontré par un loup qui le dévora. Elles ajoutent qu'obéissant aux ordres du créateur, cet animal féroce prit la charge et la porta à la demeure des solitaires (5).

Saint Paterne établit encore d'autres monastères. A cette époque vivaient quelques solitaires dans les forêts qui couvraient les côtes de Bretagne. Je dis les côtes ; car des pirates hibernois avaient fait une descente, dès l'an 388, sur le territoire des Diablintes, ou de Dol, et en avaient enlevé les hommes et les troupeaux (6). Un de

dicitur Bellus visus et que tunc dicebatur Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Manuscrit, n°. 24.

Sustentabantur presbytero quodam de villa que dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Manuscrit, n°. 34.

Nam ipsi monachi ibidem domino servientes dispensatione cuncta regentis dei sustentabantur presbytero quodam de villa que dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Manuscrit, n°. 80.

(1) Onerabat asellum dapibus dilectione vera sarcitis. Manuscrit, n°. 34.

Ut enim illis sine quo humana non potest exigi vita deerat victus fumo signifero discurrente altaque celi petente onerabat asellum dapibus dilectione vera sarcitis. Manuscrit, n°. 80.

(2) Per loca ibat invia ac redibat ferens domini jussa illisque necessaria. Manuscrit, n°. 80.

(3) Ecce leones duo ex interioris eremi parte currentes..... coeperunt humum pedibus scalpare.... Vies des Pères du désert, p. 13. in-fol.

(4) Sicque duce invisibili previo. Manuscrit, n°. 80.

(5) Qui preda tandem factus est lupo sibi obvianti, qui divina providentia ac potentia id officii exhibere coactus fuit. Neustria pia.

(6) Hist. de Bretagne de dom Morice, t. 1er., in-fol., preuves. La vie St.-Patrice.

ces solitaires, nommé Magloire, reçut une terre dans l'île de Jersey, et y construisit une église ; on le voyait souvent sur le rivage passer les nuits en prières (1). Un autre solitaire, qui fut évêque de Dol, planta aussi la foi dans l'île voisine, appelée Serck ou Cers (2). Saint Guinou choisit le bord de la mer pour bâtir un monastère.

Senier, disciple chéri de Saint Paterne, se rendit aussi célèbre par les conversions qu'il opéra. Il faisait fréquemment des courses apostoliques sur le rivage, à l'opposite du monastère de Scicy, et dans les îles qui l'avoisinaient (3). L'évêque de Coutances apprécia bientôt le mérite de Saint Pair. Aussi s'appliqua-t-il à conserver ce grand homme à son diocèse. L'abbé de l'ancien couvent que Saint Pair avait quitté, avait parcouru les vallées, les coteaux, les villages, les solitudes pour le chercher (4). Quand il eut découvert sa retraite, il ne put obtenir de l'évêque de ramener cet élève qu'il aimait tendrement.

(1) Hist. de l'Eglise Gallicane, t. II ; p. 481. Vies des Saints, par Godescard ; annales Benedictini, p. 151, t. I. In Sargiensi insula, ecclesiam illic construxit.... Cum fratres se post officium nocturnum sopori darent, sæpè in maris littore reliquum noctis in oratione ageret. Manuscrit du Bréviaire de Coutances.

(2) In Sargiensi insula quam prædicatione sua Samson cum vicina Bissargia tempore sancti Laudi excoluerat. Manuscrit du Bréviaire de Coutances. Deflexit (Wingaloë) ad commodiorem oceani oram velut quidam paradisus, ait scriptor antiquus vitæ ejus. Annales Benedictini, t. 1er., in-fol., p. 150.

(3) Statis temporum vicibus Sessiacum secedens undè in vicinam oram... et adjacentes insulas prædicaturus excurrebat, præsertim in Lesiam cujus conversionem a Samsone Dolensi inchoatam. Vie de St. Senier.

On voit d'après tout ceci que la baie du Mont St.-Michel était à peu près alors ce qu'elle est aujourd'hui. On n'a jamais vu de système plus mal fondé que celui que M. Manet a inventé sur cette baie. Nous sommes fâchés d'être obligés de le dire ; mais aussi on n'invente point l'histoire.

(4) Mabillon fait ici une remarque : in vita S. Paterni apud Surium hic abbas vocatur Generosus : sed a quodam amanuensi qui S. Gene-

Le voyant accablé par les jeûnes et les mortifications, pâle, exténué de fatigues, pouvant à peine se soutenir, il lui ordonna de modérer ses mortifications, et de se faire transporter sur un char pour la visite de ses monastères (1).

Une nuit, pendant son sommeil, trois évêques voisins, morts depuis peu, apparurent à St. Pair et le consacrèrent évêque (2). Pendant qu'il réfléchissait sur cette vision, des députés des peuples du diocèse d'Avranches entrent dans sa cellule, se jettent à ses pieds, et le prient instamment de venir gouverner l'église de Dieu. Le saint obéit à la volonté du Seigneur qui l'appelait. Il pria Scubilion de lui laisser emporter deux jeunes tourterelles qu'il avait élevées; mais Scubilion ne voulait point y consentir. Elles me tiendront lieu de votre présence, répondit-il; au moins que j'aie cette faible consolation de votre départ (3). Car Scubilion ne pouvant se résoudre à quitter sa chère solitude, avait refusé d'accompagner le saint évêque (4). Eh bien! ajouta Saint Pair, qu'elles demeurent auprès de celui qu'elles aiment le mieux. Il se met en route. Le lendemain, comme il était déjà à dix-huit mille

rosum abbatem Hensionensem legerat, hoc nomen adjectum videtur, cum S. Generosus insequenti seculo floruerit.

(1) Temperari jussit, cellulas quas ipse construxerat, id est monasteria, in carro certis vicibus visitaret. Annales Benedictini liber. III, p. 82.

(2) Gallia Christiana, t. XI. Fortunat, évêque de Poitiers : qui septuagenarius cum in cellula sua quiesceret, quadam nocte visus est ei ipse locus mira claritate perfusus, et ad eum venientes in visione sancti....

(3) Cum de Sessiaco accessisset Abrincas, petit a fratre Scubilione ut duos pullos columbarum quos ipse nutrierat, secum portare permitteret. Quod ille negavit dicens : pro tua præsentia vel columbarum tuarum reliquias mihi teneam. (Fortunat, évêque de Poitiers.)

(4) Scubilionem eidem episcopo non adhæsisse. Annales Benedictini.

pas du monastère, il voit voler vers lui ses jeunes tourterelles. C'est ainsi, ajoute Fortunat, évêque de Poitiers, qu'elles prouvèrent leur attachement à leur maître (1).

Arrivé à Avranches, il soutint sa réputation de sainteté par plusieurs guérisons miraculeuses qu'il opéra. Un jour, dans une visite pastorale qu'il faisait, accompagné d'un de ses anciens disciples, on lui présenta à Teudetiacus, ou Teudeciacus, village de la paroisse de Dragey, une femme muette depuis long-temps : le saint pria pour elle; à peine avait-il fini sa prière, que cette femme parla. Tout le changement que fit dans ce saint personnage la dignité épiscopale, c'est qu'elle augmenta ses travaux, sans lui être un prétexte de rien diminuer de ses austérités. Il fit bâtir de nouvelles églises et réparer les anciennes; il se montra surtout le père des pauvres par sa généreuse charité (2).

Après avoir gouverné son église treize ans (3), il tomba malade la seconde fête de Pâques, l'an 565, au monastère de Scicy, où il était venu pour rendre visite à ses anciens disciples. Dans le même temps, Scubilion

(1) Cui S. Paternus ait : quem plus amant, apud ipsum permaneant. Qui cum ad monasterium fere decem et octo millia spatia pervenisset, altero die ibidem venerabili viro columbæ velociter occurrerunt, ut itineris ejus ubi signa non videbant, sequerentur vestigia. Sic post B. Paternum desiderium suum et aves confessæ sunt : si quidem satis dignè quod Spiritalem columbæ secutæ sunt.

(2) Acta ordinis St.-Ben.

(3) Tertio decimo anno vir dei ageret in pontificatu... rectè obitus Sti.-Paterni collocari potest anno DLXV... ex quo redarguas eos qui paternum abbatem cui Fortunatus epigramma 30, lib. II, et 23, lib. VII dedicavit, eumdem esse cum illo existimant; cum S. Paternus Abrincensis longe antè desierit esse abbas, quàm in Galliam accesserit Fortunatus qui eum vix viventem in Gallia videre potuit. (Acta ordinis Sti. Bened.)

Mabillon répéta encore dans les annales de l'ordre de St. Benoît, t. Ier., la même observation.

sentit approcher sa fin dans celui de Mendès, où il s'était retiré après l'élévation de Paterne sur le siége épiscopal. Désirant se revoir encore une fois avant de mourir, ils s'envoient réciproquement des députés qui se rencontrent en chemin. Le bienheureux Scubilion (1), malgré ses souffrances, voulut se mettre en route (2); mais la nuit survint et l'empêcha de passer un bras de mer (3). Les deux saints firent une prière l'un pour l'autre, et tous deux cette même nuit s'endormirent dans le Seigneur (4). On leur éleva un mausolée dans l'église de Saint-Pair, où ils furent enterrés. On voit encore aujourd'hui leurs figures en tuffeau, et à leurs pieds leurs noms gravés en caractères gothiques; auprès de ces deux saints repose un autre solitaire nommé Saint Gaud, qui avait été évêque d'Evreux, et qui s'était pareillement retiré à Scicy. On montre aux pélerins la cellule qu'il habita; c'est la chapelle qui porte son nom (5). Ces trois saints se sont il-

(1) Fortunat.

(2) Annales Bened.

(3) Annales Bened. Gallia Christiana, t. XI, p. 912.

(4) Attamen cum a se sancti fere tria millia spatia interessent, eadem nocte.... Fortunat. Ambo, mutuo pro se orantes, mortui sunt. Bréviaire de Coutances.

(5) St. Paterne mourut le 16 d'avril, et la translation de ses reliques se fit le 23 septembre.

Il y a eu bien des erreurs sur St. Paterne. La vie de ce Saint, par M. Rouault, en est remplie.

1°. St. Gaud mourut suivant le Bréviaire de Coutances, l'an 491 : sancto fine quievit, anno ut creditur quadringentesimo nonagesimo primo. Le Gallia Chistiana rapporte aussi sa mort à la même année.

M. Rouault rapporte (page 35) la démission de St. Gaud, évêque d'Evreux, à l'an 480, et sa mort à Scicy à l'an 491, comme les auteurs précédens; voyez sa vie des évêques de Coutances.

Ensuite M. Rouault nous dit (page 68) que St. Léoncien, évêque de Coutances, conféra la prêtrise à St. Pair : ce fut dans ce temps-là, continue-t-il, que St. Léoncien vit l'illustre St. Gaud se prosterner à ses pieds. Remarquez que dans son ouvrage il fait monter St.

lustrés par leurs vertus et par les nombreux miracles, qui, depuis treize siècles, s'opèrent à leurs tombeaux. Saint Senier, natif du diocèse de Coutances, avait succédé, dans le monastère de Scicy, à Saint Pair; il fut jugé digne de lui succéder dans son évêché. Il se rendit célèbre par plusieurs saintes œuvres; il opéra aussi plu-

Léoncien sur le siège épiscopal en l'an 500, et le Gallia Christiana, t. XI, p. 864, n'en parle que sous la date de 511. Comment donc St. Gaud qui était mort l'an 491, reparaît-il en 500 ou 511 ?

Adrien Baillet dit que St. Léoncien ordonna St. Pair, né en 482, diacre, et ensuite prêtre vers l'an 512. Le Gallia Chistiana dit la même chose, page 864. M. Rouault dit aussi que pendant l'épicopat de St. Léoncien, St. Pair et St. Scubilion arrivèrent à Scicy, et que St. Pair fut ordonné prêtre (pages 67 et 68).

Comment après cela dans la vie de St. Pair et de St. Gaud, mort en 491, peut-il les faire converser ensemble, vivre dans le même temps, dans le même lieu ? Ce dernier ouvrage qui n'est rempli que de ces entretiens, est donc absolument faux. Il fut imprimé en 1734, dit Godescard, vie des Saints, t. III, p. 364, et on y souhaiterait, ajoute-t-il, un peu plus de critique. Dans sa vie des évêques de Coutances, imprimée en 1742, il les fait encore contemporains, malgré la chronologie; et ce qui est encore plus absurde, malgré la chronologie qu'il suit lui-même.

Il va jusqu'au point de faire vivre encore dans sa vie des évêques de Coutances, St. Gaud après St. Léoncien, puisque à la page 72, il montre St. Gaud sous l'espicopat du saint possesseur qui, suivant lui, avait succédé à St. Léoncien, en 512.

C'est ainsi que tout ce qu'il a écrit de St. Gaud et de St. Pair est à refaire. Il n'a suivi aucun auteur.

M. Du Saussay, dans son martyrologe de France, 2 vol. in-fol., ne dit pas ce point de St. Pair comme ayant vécu du temps de St. Gaud. Au contraire, il fait vivre et mourir St. Gaud seul dans le désert de Scicy; et M. Rouault rapporte sa légende; il la loue et c'est sur elle qu'il appuie son récit.

Mabillon dans la vie de St. Pair, qu'il rapporte en entier, annal. Bened. t. I, p. 82, ne dit pas un seul mot de St. Gaud.

Le Gallia Christiana nous montre aussi St. Gaud seul dans sa solitude, t. XI, pag. 566.

Enfin aucun auteur ne les fait vivre ensemble, ni Fleuri, ni l'histoire de l'Eglise Gallicane, ni les rédacteurs du dictionnaire de Trévoux, ni le bréviaire de Coutances, etc. Dans la légende de ce saint qui est très-longue et rapportée dans ce bréviaire, il n'est pas dit un seul mot de St. Pair.

St. Pair mourut le 16 d'avril; tous les auteurs et les martyrologes s'accordent sur ce point. Ce jour est consacré à son culte; mais on célèbre aussi la translation de ses reliques le 23 septembre : M. du

sieurs guérisons miraculeuses (1). On a lieu de croire que l'église de Saint-Senier de Beuvron et la paroisse de Saint-Senier, près Avranches, ont été érigées en mémoire des bienfaits de ce saint évêque, dont le mérite égala celui de Saint Pair (2). Il mourut plein de jours et de bonnes œuvres dans une visite à sa chère solitude de Scicy. A son trépas, les solitaires entendirent les chants mélodieux des chœurs des anges (3).

A l'autre extrémité du diocèse d'Avranches, sur un terrain étranger, venait d'être bâti encore un nouveau

Saussay parle en termes formels de sa translation en ce jour : ejus postea corpus Danicæ deprædationis metu Exoldunum in Biturigibus translatum est, ac deinde relatum seu ex toto, seu ex parte 23 sept. Les Bénédictins, Gall. Christ., t. XI, p. 471, appuient ce sentiment. C'est aussi en ce jour que le bréviaire d'Avranches en fait la fête. C'est une ancienne tradition, dit le Bénédictin dom Bessin : ut fert vulgata traditio. (Conciles de Normandie, 2e. part., pag. 269.) Le vieux Martyrologe d'Issoudun marque aussi sa translation le 23 sept. : vetus tamen Martyrologium Exoldunense VIII kalendas octobris translationem corporis sancti Paterni è Britannia Exoldunum factam memorat. Mabillon, annal. tom. IV, pag. 23. Usuard qui vivait dans le temps de ces translations, et qui dédia son Martyrologe, en 875, à Charles le Chauve, fait aussi mémoire de St. Paterne au 23 septembre ; il l'appelle confesseur in territorio civitatis Constantiæ. Il le place dans le territoire de Coutances, parce que St. Pair y vécut long-temps et y mourut. Le Martyrologe romain qui marque sa mort au 16 d'avril, en fait encore mention au 23 septembre, et l'appelle martyr et episcopus Constantiensis, double erreur dans cet ouvrage important : St. Pair ne fut ni martyr, ni évêque de Coutances. Baronius dit qu'on le fait premier évêque ecclesiæ Constantiensis ; il se trompe également. Pour corriger ces dernières erreurs, les rédacteurs du Gallia Christiana, t. V, ont cru qu'il était question d'un St. Pair, évêque de Constance en Allemagne ; mais ils marquent qu'il n'y avait point d'évêque à Constance à cette époque ; que ce ne fut que l'an 570 ou 595 que le siége épiscopal fut transféré en cet endroit, t. V, p. 892, et qu'aucun du nom de Pair ne s'y trouve. Ils ont donc cherché à le placer à Windisch où était le siége épiscopal avant celui de Constance, ce qui n'est guère concluant ; on trouve à côté de lui St.-Lo, qu'il a fallu restituer à Coutances, et on connait les liaisons de St.-Lo avec St. Pair d'Avranches.

(1) Gallia Christiana. Robert. Cenalis, de Re Gal. l. II. p. 5.

(2) Merita quoque adæquaret. Annales du p. Le Cointe.

(3) Bréviaire de Rouen. Gallia Christiana, t. XI, p. 471.

monastère, l'an 558 (1). La réputation de sainteté de Saint Sever, qui en était abbé, parvint jusqu'à Avranches; le clergé et le peuple se transportèrent à sa cellule, et il fut obligé de venir prendre le gouvernement de leur église (2). Il ne perdit jamais de vue sa solitude. Après avoir gouverné, pendant quelques années, les peuples de l'Avranchin, opéré plusieurs miracles, chassé le démon des corps des possédés (3), il se retira au milieu de ses disciples, et mourut en odeur de sainteté. Le roi Louis XIII demanda de ses reliques au chapitre de Rouen.

Saint Grégoire de Tours nous fait connaître le successeur de Saint Sever. Ce père de l'histoire de France raconte que l'évêque d'Avranches, nommé Léodovald ou Lieubaud, envoya à Tours un prêtre de son église demander des reliques de Saint Martin. Il en obtint, et lorsqu'il les transportait, un paralytique fut apporté sur le chemin, à l'entrée de la ville; il baisa le voile qui couvrait le reliquaire, et aussitôt le mouvement et la force lui furent rendus. Il s'en retourna parfaitement guéri. Ce n'est pas assez pour vous, saint confesseur, s'écrie ici le grand évêque de Tours, d'exaucer les vœux de ceux qui vous implorent dans votre saint temple; vous exercez encore votre pouvoir dans des lieux où vous

(1) Neustria pia.

(2) Le Gallia Christiana, rédigé en dernier lieu par des Bénédictins, a placé l'épiscopat de St. Sever après celui de Nepus, d'après les observations de Bollandus. C'est une fausse chronologie.

Voyez l'hist. ecclésiastique de Normandie, par Trigan; Conciles de Normandie, par Bessin; M. Cousin, docteur de Sorbonne, dans ses manuscrits à la bibl. d'Avranches. Alban Butler fait aussi succéder St. Sever à St. Senier, tous les bréviaires d'Avranches, etc. etc.

(3) In energumenos......bréviaire de Coutances.

n'avez jamais été pendant votre vie mortelle. Un aveugle accourut aux saintes reliques avec son guide; il arriva losqu'on les déposait sur l'autel ; et le service divin étant achevé, il recouvra la vue. Une femme, qui avait été long-temps muette, y reçut aussi l'usage de la parole.... C'est ce que nous apprend le même historien, le seul qui ait parlé du bienheureux Leodovald d'Avranches. Il se trouve au catalogue des évêques de cette ville après St. Sever, et avec la qualité de saint, comme ses trois prédécesseurs.

On bâtit une église, en l'honneur de St. Martin, au lieu même où le paralytique fut guéri. Elle était dans les faubourgs d'Avranches. Une autre fut aussi plus tard érigée en l'honneur de St. Leodovald. C'est celle qu'on appelle présentement St.-Léonard, dans la paroisse de Vains. Grégoire de Tours raconte encore qu'un aveugle, originaire d'Avranches, ayant obtenu sa guérison après avoir passé quelque temps en prières et en jeûne devant le tombeau de St. Martin, se fit raser les cheveux et se voua au service des autels dans l'église de Tours.

A cette époque paraissent remonter deux autres paroisses de St. Martin : le village de la Souanière dans une de ces paroisses, et celui de Souani à St.-Brice sous Avranches, rappellent le nom d'un peuple de l'Asie, dans les montagnes du Caucase; l'autre présente le village de Bordhenn qui parait fort ancien : bord bourg en allemand; henn vient du celtique et signifie vieux. Trente autres paroisses prirent St. Martin pour leur patron, et trente églises furent élevées sous sa protection; les noms qu'elles portent et diverses autres circonstances les font regarder comme les plus anciennes de l'Avranchin.

CHAPITRE VII.

VIIe. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, SOUVERAINS DU PAYS D'AVRANCHES.

Clotaire II. Dagobert I. Clovis II. Clotaire III. Thierry III. Childéric II. Clovis III. Childebert III.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Childou, vers l'an 625. St-Fraguaire, ou Fréguaire, ou Fégase, vers l'an 660. Ragentram, vers l'an 682. Jean, vers l'an 689.

Le bienheureux Leodovald eut pour successeur Childou (1), dont on trouve la souscription à un concile de Reims (2). Pendant l'épiscopat de Childou, Charles des Regnauldières, qui avait épousé la sœur du roi de la petite

(1) Annales du Père Lecointe.
(2) Hist. de Flodoard, l. II, c. V.

Bretagne, se distingua dans la guerre, et fut honoré de son maître. Il fut nommé capitaine de Chartres. On sait que cette ville fut prise par Thierry II, roi de Bourgogne (1), qui périt au moment où il marchait contre Clotaire II. Celui-ci se trouva seul et paisible possesseur de toute la monarchie, et récompensa Regnault, qui, dans les guerres civiles, avait sans doute combattu pour sa cause, ou comme les seigneurs de Bourgogne et d'Austrasie, avait baissé l'épée devant lui, et l'avait reconnu pour roi. Les historiens du temps disent que ce monarque se fit aimer de ses sujets, et qu'il fut doué d'une piété singulière. Le seigneur des Regnauldières se distingua aussi par sa piété. La ville de Chartres avait été illustrée, il y avait peu d'années, par un saint religieux, et Regnault avait pu le voir et l'entendre lui-même. Elevé dans la piété et instruit dans les lettres par un vénérable prêtre de cette ville (2), ce religieux bâtit un monastère à dix lieues de Chartres, où il se vit bientôt entouré de disciples de renom. Le bruit de ses miracles se répandit au loin. Un jour qu'il était venu à Chartres, il y tomba malade. Je désire mourir, dit-il à l'évêque de cette cité, car je vois de grands malheurs fondre sur cette ville; je vois le pays ravagé, les citoyens traînés au supplice, les morts, les mourans, les lieux saints profanés; néanmoins ces maux n'arriveront point pendant les jours de votre pélerinage. A quelque temps de là, la ville de Chartres fut prise et ravagée. Un des religieux en enleva le corps du St. Abbé, et il le

(1) Mabillon, ann. Bened., t. 1, p. 220.

(2) Is apud Carnutas a venerabili...... institutus. (Mabillon, annal. Bened)

porta à son monastère, nommé St-Lomer-le-Moutier (1). Le seigneur Regnault, ou quelqu'un de sa famille, témoin de la grande vénération où était Saint Lomer dans tout le pays, fit des dons considérables à son monastère. Un auteur, qui vivait dans le neuvième siècle, raconte qu'il donna, dans le pays d'Avranches, le village de Précey (2); et un autre auteur, un peu moins ancien, ajoute qu'un Regnault, comte ou compagnon d'armes du roi Charles, fit aussi présent de la baronnie d'Ongi, dans le comté de Paris (3), et qu'il y bâtit une église en l'honneur de St. Lomer (4).

Le seigneur Regnault eut deux fils illustres par leurs faits d'armes et par leurs sentimens religieux. Des deux jeunes chevaliers, nommés Gervais et Protais, nés aux Regnauldières, l'un était capitaine d'Avranches, et l'autre de Nantes; ils habitaient à Avranches, au manoir de St.-Gervais. Ce fut en ce lieu qu'ils bâtirent une église. Le roi Dagobert, célèbre par ses victoires, par les lois qu'il fit rédiger et par les vertus de ses ministres, leur en accorda la permission par une charte expédiée au château de Clessy-la-Garenne, près Paris, le 20e. jour d'avril, l'an 637. L'église fut achevée le 9e. jour de mai 638, et placée sous l'invocation de St. Gervais et de St. Protais,

(1) Chesn. t. 1, p. 560. Ann. Bened., p. 220, t. 1.

(2) In pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patricliacus: quam denique villam retroactis temporibus Rodulfus vassus dominicus memorato monasterio ob remedium animæ suæ contulerat. (Acta ordinis S. Bened. Mabillon, t. IV, p. 246.)

(3) Unciacum villam quam Rodulfus devotus miles vassus dominicus Caroli regis olim dederat sancto Launomaro in comitatu parisiensi.

(4) Et ejus in honorem ecclesiam construxerat. (Mabillon).

l'an 639, le quatorizème jour d'août. (1) Quelque temps auparavant, le roi de France Chidelbert avait fait la guerre en Espagne à Teudis, roi des Visigoths. Il en rapporta la tunique de St. Vincent, et les reliques de St. Gervais et de St. Protais, venérés dans ce pays (2). L'éclat de cette guerre, la confiance du roi en ces saintes reliques, furent sans doute cause que l'on donna aux deux jeunes chevaliers les noms de Gervais et de Protais, et que ces deux saints furent choisis pour patrons de la nouvelle église. La dédicace en fut faite par les deux seigneurs et par les évêques les plus illustres de France. Arnould, évêque de Metz, descendait de l'empereur Avitus, et il laissa lui-même de son mariage, avant d'être élevé au sacerdoce, un rejeton illustre, dont sortirent Pepin d'Heristal, Robert-le-Fort, Hugue-le-Grand, et tous les nobles ancêtres des Bourbons (3). Ce grand homme vint à Avranches pour présider à la dédicace de l'église St.-Gervais, accompagné de Gombert, évêque de Cologne, qui fut aussi ministre du roi de France. Ils descendirent chez les seigneurs Gervais et Protais, dont on voyait encore dernièrement la maison.

Ce fut probablement dans le même temps que l'on vit arriver à Avranches le cousin germain des chevaliers des Regnauldières, St. Josse ou Joce, prince de l'Armo-

(1) Voyez un acte passé dans le onzième siècle à Avranches, dans les manuscrits de M. Cousin à la bibl. d'Avranch., et le procès-verbal de la visite faite à une fenêtre, ou vitre de l'église St.-Gervais, l'an 1334, dans les mêmes manuscrits.

(2) ...... Charte du roi Childebert, dans le recueil des preuves pour l'hist. de l'Abbaye de St.-Germain-des-Prés.

(3) Ouvrage imprimé dans le 17. siècle, dédié au roi. M. de Vernines dans une séance de la société des sciences, lettres et arts, appuya la même opinion.

rique. Ce jeune prince venait de refuser la couronne de Bretagne, que son frère Judicaël lui avait offerte. Il lui avait demandé huit jours pour réfléchir, et s'était retiré dans un monastère. Là, les sérieuses réflexions qu'il fit, le souvenir de l'instruction religieuse qu'il avait reçue, le déterminèrent à s'enfuir. C'était dans ce même monastère qu'il avait appris les lettres ; il lisait encore sur les murailles les sentences de pénitence dont elles étaient couvertes. Il comparait la paix de ce lieu avec les orages des cours et les dangers qui environnent les trônes. Un jour qu'il promenait ses regards sur la route, livré à ces méditations qui augmentaient l'effroi que lui causait la couronne, il aperçut onze voyageurs : apprenant d'eux qu'ils allaient à Rome, il prend sans différer un bâton et ses tablettes, et il les accompagne. Ils parvinrent sur les bords du Couesnon (1). Ce fut après avoir passé ce fleuve, que St. Joce, qui était encore laïque, reçut la tonsure cléricale : ensuite, continuant leur voyage, ils arrivèrent à la ville d'Avranches où ils séjournèrent (2).

Gervais et Protais ne purent retenir long-temps leur cousin. Il partit avec les voyageurs (3), et s'arrêta dans le Ponthieu, qui était un horrible désert. Voilà

(1) Itaque dum hæc agerentur quadam die Judocus præ foribus monasterii quod Lanmailmon nominatur, ubi litteras didicerat, adstans, vidit quosdam undecim iter agentes. Quos cum interrogaret quò tenderent gressum ; respondentes dixerunt se Roman pergere velle. Quo audito, Judocus adhuc laïcus absque ulla dilatatione baculum tantùm ac tabulam manu arripiens, secutus est eos, et viam pariter carpebant unam. Pergentibus autem eis, ventum est ad fluvium quemdam qui dicitur Cosmun...... (Recueil des historiens de France, tome III.)

(2) Quo citiùs transito, eumdem virum dei Judocum attendentes, clericum fecerunt. Quod cùm fecissent, promoventes indè venerunt ad civitatem quæ dicitur Abrincatis, et ibi manserunt.....

(3) Indè progressi....... (Recueil des hist. de France, t. III)

ce que nous apprend un auteur du VIIIe. siècle, qui a écrit la vie de ce saint homme (1).

Après Childou, le siége d'Avranches passa à Fraguaire, qu'on appelle quelquefois Fégase (2). On le tira du monastère de Scicy (3). Personne n'a écrit quelles furent ses vertus ; mais la tradition, et une église fondée sous son nom, nous apprennent qu'après avoir édifié ses peuples, et fait leur consolation et leur bonheur, il fut mis au nombre des Saints (4). Il eut pour successeur Ragentram, qui avait été archidiacre d'Avranches et supérieur de l'abbaye de Jumièges (5). Surius dit que St. Ouen l'établit et l'installa évêque d'Avranches (6). Il fallait qu'il fût d'un mérite reconnu, puisque St. Ouen, non content de lui avoir donné le gouvernement de l'abbaye de Jumièges, malgré les religieux (7), le revêtit de la dignité épiscopale. Quelque temps après, on assembla à Rouen un concile où l'on trouve la souscripition de plusieurs évêques célèbres. Le nom de Ragentram n'y paraît pas ; ce qui fait soupçonner à Bollandus qu'un prélat, qui, dans les actes du concile, est appelé Jean, avait succédé à Ragentram. Le père

(1) Voyez aussi Mabillon, annales Bened. t I.

(2) Fegasius ex veteribus Elenchis, Bessin, Conciles de Normandie. Voyez l'histoire de Normandie par Trigan.

(3) Histoire manuscrite du diocèse de Coutances par de Billy, curé du Mesnil-au-Pac.

(4) Voyez catalogue des évêques d'Avranches par Nicole, et les manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque d'Avranches. La paroisse de St. Fraguaire porte son nom, et il y est honoré sous le titre d'évêque d'Avranches.

(5) Annales Bened., t. I, p. 520.

(6) Tome IV, vie de St. Philebert, 4 août.

(7) Annal. Bened., t. I, p. 522.

Pommeraye pense aussi que c'était un des évêques de la province de Normandie (1) : il ne désigne pas son siége. On voit dans les conciles qui se tinrent alors, quels étaient les usages et les mœurs de ce temps. Il y avait des prêtres qui donnaient la communion dans la main, des laïques qui regardaient des jours comme funestes, ou attribuaient à la lune une influence sur leur destinée (2).

On voyait aussi les enfans d'alors se rendre à la ville pour recevoir des leçons (3). On leur enseignait qu'il y avait huit péchés capitaux (4) ; on leur apprenait le symbole et l'oraison dominicale. A la messe il y en avait qui disputaient, au lieu d'écouter le prédicateur (5). Il est vrai que le langage d'alors n'était guères propre à l'éloquence. C'était la langue latine que l'on parlait : mais elle s'était corrompue, en s'incorporant, pour ainsi dire, à l'idiome celtique. Elle se mêla encore à la langue des Francs, et ce nouveau jargon sauvage acheva de la corrompre. Les rois de France s'efforçaient de polir cette langue, que l'on appela Romane ou Romance, et l'on voit dans l'histoire que Chilpéric voulut ajouter des caractères à l'alphabet. L'inscription que nous allons citer montre comment on parlait au VIIe. siècle, sur le bord de la baie du Mont St.-Michel ; cette inscription

(1) Notes et observations sur les Conciles de Rouen, p. 483, par dom Godin, approuvées par dom Pommeraye.

(2) Conciles de Normandie du père Bessin, 1 vol. in-fol., p. 9, 10.

(3) Filios suos ad erudiendum in scholam ad civitatem dirigant... Conciles de Normandie de Bessin.

(4) Ut omnes christiani octo criminalia peccata per nomina cognoscant... Conciles du père Bessin, p. 37.

(5) Conciles de Normandie, p. 37.

est de St. Frémond, évêque de Coutances. Si le langage d'un évêque était si barbare, quel était donc celui du peuple ?

Constantiensis urbis rectur domnus Frodomundus pontifex in honore alme Maria genetricis domini hoc templum hoc quae altare construxsit fideliter atquae digne dedicavit mense agusto medio. Et hic festus celebratus dies sit per annus singolus.

Voilà ce qu'on lisait sur un autel de pierre dans l'église du monastère de Ham, sur le bord de la mer (1). A l'entour étaient les mots : anno III.....

Anno IIII jam regnante Theodorico rege in Francia hoc Cinubium chingxit abens curam pasturalem in amore dei suarum ovium. Patravit causas quam pulcherrime. Nec amor se bu... rum... pascua perpetua choro nexas virginale cum Maria almissema cum ips. vivant et exultent in aeterna secola. Locum rex concessit ad istum cenubium. Ipsi etenim primus cipit struere hic monastirium demum pontifex uremus atque cetera sparn. optinari numero.... (2)

On voit par ces inscriptions que Frémond, évêque de Coutances, construisit la troisième année de son épiscopat un monastère de religieuses, et une église qu'il consacra à Dieu sous l'invocation de la Ste. Vierge, le 15 du mois d'août ; et il recommanda de célébrer à l'avenir ce jour sollennellement. C'était la quatrième année du règne de Thierry, roi de France. Ce prince fit la concession du terrain où fut bâti le monastère, et dans le xe. siècle, Arefaste, sœur de Gonnor, épouse de Richard, duc de

(1) Haud procul ab oceano. Mabillon, annal Bened. t. I.
(2) Mabillon, annal. Bened., t. I., p. 697.

Normandie le donna à l'abbaye de St.-Père en Vallée (1).

L'alphabet des lettres , telles qu'elles étaient dans l'inscription, est un échantillon de l'écriture du septième siècle (2).

(1) Mabillon, annal Bened., t. 1, p. 539.

(2) Voyez planche 2.

CHAPITRE VIII.

VIIIe. SIÈCLE.

SOUVERAINS DU PAYS D'AVRANCHES.

Rois fainéants.

ÉVÊQUE D'AVRANCHES.

St. Aubert...... 708.

L'an 708, St. Aubert occupait le siége épiscopal d'Avranches. Il était né dans ce diocèse, et possédait les villages d'Huines et de Genêts (1). Sorti d'une famille très-distinguée, il s'appliqua à l'étude des lettres et y fit des progrès étonnans. Il distribua aux pauvres et aux

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 22, déposé à la bibliothèque d'Avranches.

religieux son patrimoine, et il se rendit riche en vertus; il obtint aussi du ciel le don des miracles (1).

Pour prendre possession de son siége épiscopal, il vint descendre de cheval à la porte de l'église St.-Gervais. Le coursier était couvert d'un riche caparaçon et de housses brodées. Le prélat le mit aux mains du curé de St.-Gervais, ainsi que l'ornement que l'on appela saie ou sayon. Cet ornement, qui était de laine et de forme carrée, était l'habit de dessus des anciens Gaulois (2). Il déposa pareillement ses chausses, calcaires, ou digarts (3); le tout resta au profit de la chapelle. C'étoit à ces conditions que les seigneurs des Regnauldières l'avaient bâtie et dotée. Eux-mêmes étaient tenus de se trouver à l'arrivée de l'évêque, et de lui aider à descendre de cheval (4). L'évêque se rendait ainsi les pieds nus jusqu'à l'église cathédrale. Tous ses successeurs furent obligés de se conformer à la même cérémonie. Un d'eux donna un fief de Hautber entier, nommé le fief du Homme, anciennement partagé entre filles, et dont le chef, assis en la paroisse de Poillé, s'étendait en plusieurs autres paroisses. Ce don fut fait à condition de décharger l'évêque du service d'un chevalier dans les services d'ost (5), de le conduire à pied depuis l'église de St.-Gervais jusqu'à celle de St.-André, lorsqu'il prendrait possession de son évêché; de le servir pendant

(1) Voyez la vie de St. Aubert, dans le bréviaire composé par le savant Huet, évêque d'Avranches.

(2) Varron et Diodore de Sicile.

(3) Ce sont les termes de la transaction passée dans le XIVe. siècle entre l'évêque d'Avranches et les seigneurs des Regnauldières. Voyez Gallia Christiana, XI. vol. in-fol., p. 338, appendix.

(4) Voyez la même transaction aussi dans les manuscrits de M. Cousin, à la bibliothèque d'Avranches.

(5) Ce sont les termes de l'aveu rendu à François 1er, roi de France, par l'évêque d'Avranches.

qu'il dînerait, et de lui verser à boire dans sa coupe. Après le repas la coupe appartenait au chevalier (1).

Pour se livrer à la prière, St. Aubert avait coutume de se retirer sur le Mont Tumba, alors dans une affreuse solitude, au milieu des sables du désert (2). Il n'y avait plus de solitaires ; il n'était resté que deux petits oratoires abandonnés au pied de la montagne. Une nuit que le saint évêque était resté enseveli dans une profonde méditation, un archange lui apparut : Je suis, lui dit-il, St. Michel ; ce mont est sous ma protection (3). Dieu veut qu'on y bâtisse un temple. L'honneur qu'on me rendra ici ne sera pas inférieur à celui qu'on rend aux anges sur le Mont Gargan (4). A ces mots, il disparut. Surpris d'une pareille vision, le saint prélat réfléchit à ces paroles de l'apôtre St. Jean : éprouvez si c'est l'esprit de Dieu. Une seconde fois St. Michel se montra à lui, et lui ordonna d'accomplir ce qui lui était commandé. Néanmoins le saint évêque différa encore, mais il employa la prière pour connaître la dernière volonté du St. Archange (5). Un titre original, que l'on conservait dans l'église St-Gervais d'Avranches,

(1) Voyez le même aveu rendu par Cenalis, évêque d'Avranches, dans les manuscrits de M. Cousin.

(2) Secedebat illuc frequenter sanctus Aubertus episcopus Abrincensis ut deo preces funderet. (Chronique de Sigebert et bréviaire d'Avranches.

(3) Cum igitur sub nocte quadam... Chronicon Sigeberti, dans un manuscrit du Mont St.-Michel, déposé à Avranches. Cui se notum fecit.... Neustria pia.

(4) Admonitus est angelica revelatione ut in jam dicti summitate loci construeret in honore Archangeli ædem ut cujus celebrabatur veneranda commemoratio in Gargani monte non minori tripudio celebraretur in pelago. (Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

(5) At sacerdos dum revolvit illud apostoli.... iterata visione admonitus est ut... distulit adhuc... sed adhibuit intercessionem ut agnoscere valeret deliberationem Archangeli. (Manuscrit, n°. 80.)

rapporte cette apparition à l'année 708 (1), l'année même où St. Aubert prit possession de son siége.

(1) On lit dans les manuscrits de M. Cousin : « Sigebert place l'apparition du St. Archange à l'an 709; mais la joignant comme il fait « à la douzième année du règne de Childebert III, il devait la mettre à « l'an 706. M. Cousin ajoute dans une réponse à M. Déric, vicaire général de Dol en Bretagne, auteur d'une histoire ecclésiastique de Bretagne, qui l'avait consulté sur l'époque de l'inondation dans la forêt du mont St.-Michel :

« Les auteurs sont partagés sur ce point d'histoire. Les uns le rap« portent à l'an de J. C. 706; les autres à l'an 709. Je pense qu'au lieu « de s'arrêter à l'une ou à l'autre de ces deux époques, on doit fixer « l'apparition de St. Michel à St. Aubert à l'an 708, conformément « à deux manuscrits du mont St.-Michel, et qu'il est inutile de sortir « de cette abbaye, pour être instruit de l'époque du miracle auquel « son église doit son origine. D'ailleurs St. Aubert n'a été evêque « d'Avranches qu'en l'an 708, comme on le prouve par un titre « original, que l'on conserve dans l'église de St.-Gervais à Avran« ches....

Le père Labbe dit aussi (chronologiæ historicæ, t. I. in-fol.) : anno Christi 709, Childeberti XI vel XV, Michael archangelus, inquit Sigebertus, in chronico, apparens Autberto Abrincatensi episcopo monuit semel et iterum ut in loco maris, qui Tumba vocatur, fundaret ecclesiam in memoriam sui.....

Chronica tamen duo ex schedis abbatiæ illius in periculo maris sitæ descripta annum superiorem constanter proferunt.....

Il n'est presque point d'historiens qui n'aient parlé de cette apparition. Il en est question in additionibus ad Usuardum et dans le Martyrologe Gallican; dans Fleury; dans Berault Bercastel; Glaber, l. III; Petrus de Natal., l. IX; Catalog. Sanct. c. LXXI; St.-Antonin, III. part. hist. tit. XIII; dans un bréviaire manuscrit de Coutances; Nicolaus Ægidius in annal. Francorum; Gaguinus, l. III, de gestis Francorum; Charron, cap. XCVI et CV, his. univ. Galliæ; Cenalis, t. IV hierarchiæ Neustriæ; Gallia Christiana; Neustria pia; Belleforet, de Thou; annales de Mabillon, etc., etc. « En ce tens que li rois Childebert « regnoit, fonda li evesques Aubers Abricacensis leglise St.-Michiel « que lon dist ou perill de mer. » (Chroniques de St Denis, l. v.)

L'Euesque sainct Aubert qui fit bastir l'Eglise
Du mont de sainct Michel sus vne roche sise,
Qui se mocque des eaux, des flots et des dangers
Et Childebert fonda sainct Aubin dans Angers.

(Histoire des archevêques de Tours, par Cherreau.)

« En l'an 709 nous auons dit que lArchange saint Michel estant « apparu sur le promontoire de Tombe qui est sur la mer, declara par « vn miracle euident quil desiroit que comme en Italie le mont Gargan « estoit dedié en son nom, il y eut aussi vne eglise consacrée en son « honneur sur le mont Tombe en Normandie, a quoy l'on obeit en « faisant bastir dez lors en ce lieu vne somptueuse eglise, plusieurs « estimants qu'on y bastit aussi en meme temps le monastere qui se « void aujourdhui, bien que Robert Gaguin auquel nous adioustons « plus de foy, asseure en la vie du roi Lothaire que Richard duc de

Il arriva pendant ce temps-là qu'un homme vola le taureau d'un villageois. Ce voleur alla ensuite cacher l'animal sur le sommet du Mont Tumba. On cessera, se disait-il en lui-même, de le chercher, et j'en retirerai ensuite, en le vendant, un certain prix (1). Cependant le vénérable évêque est averti une troisième fois d'en haut ; mais ce fut avec sévérité, afin qu'il se rendît plus promptement au lieu qui lui était désigné. L'ange le toucha, et une concavité apparut sur son front. Sachez, lui dit l'Archange, que vous ne pourrez quitter ce lieu que vous n'ayez achevé ce qui vous est commandé. On montre encore aujourd'hui, poursuit l'annaliste, la pierre sur laquelle le pontife s'assit, pendant tout le temps que les ouvriers travaillèrent (2). On voit pareille-

« Normandie en fut le fondateur... (Chroniques générales de l'ordre de St-Benoist, t. v, in-fol. p. 360.)

Porro hoc eodem anno factam divinitus apparitionem Autberto episcopo de erigenda basilica in honore sancti Michaelis archangeli habet Sigebertus in chronico. Ejus generis apparitiones plures tùm in Oriente, tùm in Occidente, Græcorum atque Latinorum scriptores prodeunt. Porro ex miraculorum frequentia haud rem fuisse inanem iidem scriptores ostendunt. (Annales ecclesiastici Cœsa. Baronii, t. VIII, in-fol.)

Hæc apparitio sancti Michaelis.... locus ubi prædictus episcopus Abrincensis ecclesiam construxit, à posteris dictus est Mons sancti Michaelis.... (Annales ecclesiastici Francorum. Le père Le Cointe.)

(1) Contigit per idem tempus ut taurum cujusdam quem furtim quidam instinctu pravitatis subtraxerat in ejusdem deponeret saxi cacumen ut dum is qui amiserat juvencum repperiendi amitteret spem turpe latrunculus lucrum efficeret ex eodem. Manuscrit, nº 80.

Le poëte Naneus, sup. lib. VI, rapporte aussi quelques circonstances :

Hic sua ductor
Ordinis angelici dum vult carismata Francis
Largiri, miro quos prædilexit amore ;
Pontificem Autbertum certum monet ut sibi in illo
Extruat excelsum angelico sub nomine templum,
Commonitus qui bis, præstat nihil, intereaque
Taurus ubi furtim cupido a latrone ligatur.

(2) Interea tertia admonitione venerandus episcopus pulsatur austerius apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonio foramine ut qui non adquieverat bis admonitus locum

ment encore son os frontal, percé à la grosseur du doigt; et si on l'examine attentivement, on reconnaît que ce n'est ni l'indice d'un cautère, ni la suite d'une blessure. C'est un témoignage du pouvoir divin. Nous savons qu'il a été confirmé par le St. Archange; nous le ferons voir dans la suite de ce récit. Nous le croyons, nous le disons hautement; c'est la vérité (1). Ainsi parle un historien qui vivait dans ces premiers temps, et qui traça sur son manuscrit un grand dessin de cette vision. Le saint évêque demanda à l'Archange quel lieu convenait à l'édifice? Celui-là même, répondit l'envoyé du Très-haut, où le taureau a été attaché pour être soustrait à tous les yeux. Quelle en sera l'étendue, reprit l'évêque? Celle, poursuit l'Archange, que vous trouverez foulée par les pieds de ce taureau (2). Il finit par lui commander de

adiret celerius.... a quo tamen se sciret egrediendum nullatus priusquam perficeret quod fuerat jussus : ad cujus fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in presens petra quasi digito hominis inscripta super quam memoratus episcopus resedit quoacusque opus ad finem adduxit. Manuscrit, nº. 80.

(1) Ad hujus autem austere pulsationis testimonium in capite ejusdem apparet foramen haud exiguum quod diligenter oculis adtrectatum nullum cauterii sive jaculi manifeste prebet divine virtutis indicium; et nos angelico testimonio roboratum esse scimus.... suo tempore liquebit in sequentibus et credimus et verum esse profitemur. Manuscrit, nº. 80. Tous les médecins d'Avranches ont reconnu quelque chose d'extraordinaire dans cet os frontal percé.

(2) Percunctanti igitur episcopo qui edificationi congruus posset videri locus angelica in hunc modum est responsione dictatum ut loco eo edificaretur edes quo inerat taurus abscondite religatus cumque de loci requireret amplitudine vel quantitate eisdem cognovit responsis edificationi eum debere statuere modum quem videret juvencum in circuitu pedibus protrivisse. Manuscrit, nº. 80.

Naneus dit aussi:

Præsul et admonitus terna vice jamque jubetur;
Ut quaqua taurum reperiret parte revinctum
Hic fundamentum jaceret, quantum pedibusque
In terra protrivisset, tantus foret ædis
Ambitus, et muros ad culmen duceret altos.

rendre à son maître cet animal dérobé (1). St. Aubert ne pouvant plus résister à la volonté du ciel, qui lui avait été manifestée jusqu'à trois fois, célébra les louanges du chef de la milice céleste par des chants d'allégresse, et il s'appliqua à l'ouvrage qui lui était prescrit (2). Il assemble une multitude considérable de villageois, et on travaille avec ardeur. L'emplacement est bientôt nettoyé ; on le dresse, on le prépare. Deux rochers restaient néanmoins au milieu. On emploie le marteau, le ciseau, la force, l'adresse. C'est en vain; le rocher reste inébranlable (3). Les ouvriers s'arrêtent, se regardent et ne savent quel parti prendre (4). Un homme très-distingué, nommé Bain, habitait près de là dans le village d'Huines. Il avait douze enfans (5). La nuit suivante, pendant son

(1) Post hec quoque jussum est ut suo prereptus dominio restitueretur taurus. Manuscrit, nº. 80.

(2) Venerabilis vir de angelica visione jam tercio.... cum hymnis,... locum ingressus exercere opus,... nº. 80.

(3) Congregataque rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit in cujus medio due preminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus nec a suo divellere statu. Manuscrit, nº. 80.

Congregata rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit in cujus medio due preeminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus nec a suo divellere statu. Manuscrit, nº. 24.

Aubertus congregata rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit in cujus medio due prominebant rupes quas operantium multorum manus non poterant divellere. Manuscrit, nº. 34.

(4) Qui cum diu hererent nec omnino quid facerent haberent. Manuscrit, nº. 80.

Qui cum diu hererent nec omnino quod facerent haberent. Manuscrit du mont St.-Michel, nº. 24.

(5) Apparuit cuidam homini, nomine Bayno, in villa que dicitur Icius qui duodecim filiis ampliatus magnum inter suos tenebat dignitatis locum visio. Manuscrit, nº. 80.

Visio apparuit cuidam homini, nomine Bayno, in villa que dicitur

sommeil (1), il entendit une voix qui lui dit d'aller travailler avec les autres (2). Aussitôt rempli de joie, il appelle ses douze fils, leur raconte la vision qu'il a eue, se met en marche avec eux pour remplir les ordres du ciel (3); il réussit si facilement à détacher le vaste roc couvrant le sommet de la montagne, qu'on n'eût pu en reconnaître la place (4). Un historien raconte qu'il saisit le rocher, l'ébranla, et le fit rouler au pied de la montagne (5). Un autre rapporte qu'il appuya le pied d'un de ses enfans encore au berceau contre cette masse énorme, et qu'elle se détacha aussitôt. On voit encore aujourd'hui, ajoute-t-il, sur ce rocher l'empreinte du pied de l'enfant (6). C'est sur cette pierre que fut

Ycius qui duodecim filiis magnum inter suos tenebat dignitatis locum. Manuscrit, no. 24.

Cum quidam homo, nomine Banio, in villa que dicitur Itius. Manuscrit, no. 34. (A la bibliothèque d'Avranches.)

Itius veut dire Huines, recueil des historiens de France, tome III, page 631.

(1) Nocte insecuta visio apparuit. Manuscrit, no. 80.

(2) Hic igitur per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret. Manuscrit, no. 80.

Nocte per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret. Manuscrit, no. 34.

(3) Festinus ad locum cum filiis venit impleturus quod fuerat jussus. Manuscrit, no. 80.

Festinus ad locum cum duodecim filiis venit. Manuscrit, no. 34.

(4) Qui fretus auxilio sancti Michaelis quod humana non poterat virtus mirum in modum molem tante magnitudinis removit. Manuscrit, no. 34.

Mirum in modum tam facile molem tante magnitudinis removit ut nullum pondus in ibi esse videretur. Manuscrit, no. 80.

(5) Naneus :

At cuidam e numero (tanta est dignatio cœli)
Angelus apparet, rupes mandatque prehendens
Admoveat, pellatque loco, qui nil dubitandum
Esse ratus, factum aggreditur, rupesque prehensans
Sic prisca de sede movet, ceu ponderis, illis
Nil in tam vasta et saxosa mole fuisset

(6) Accersere infantem adhuc in cunis vagientem, filium cujusdam

construite plus tard la chapelle de Saint-Aubert.

Alors tous d'une commune voix célébrèrent les louanges du Seigneur et du St. Archange, et continuèrent leur ouvrage (1). St. Aubert néanmoins se trouva encore irrésolu sur la grandeur de l'église qu'il voulait élever. Au milieu de la nuit, il tomba une rosée qui couvrit la cime de la montagne, et St. Michel lui apparut et lui dit : Tu poseras les fondemens de l'édifice là où tu verras la terre sèche et sans pluie (2). L'évêque rendit grâces à Dieu, se leva avec joie, et implorant le secours du St. Archange, il bâtit un oratoire de figure ronde, qui pouvait contenir cent personnes dans son enceinte (3). Pour en faire la dédicace et y placer des reliques, il se détermina à envoyer au Mont Gargan trois clercs de son église. Ils obtinrent un morceau du voile qui couvrait l'autel de St. Michel, et une partie du marbre sur lequel il s'était montré (4).

accolæ, nomine Bain, et tunc admoto infantis pede, vestigium, quod etiamnum visitur, primo impressum est rupi, quæ illico sus de que ruit. Neustria pia, in-fol. Il est vrai qu'on y voit encore aujourd'hui quelque chose de semblable.

(1) At omnes in commune collaudantes deum sanctumque archangelum Michaelem cepto attentius insistebant operi. Manuscrit, nº. 80.

(2) Dum vir domini Ausbertus de magnitudine construende basilice adhuc dubius cogitaret nocte media sicuti quondam Gedeoni in signum victoriæ ros jacuit supra verticem montis. Ubi autem fundamenta locanda erant siccitas fuit dictumque est episcopo vade et sicut signatum videris fundamenta jace. Manuscrit, nº. 80.

(3) Qui statim omnipotenti deo gratias agens et implorans archangeli Michaelis auxilium exurgens letus opus aggressus est. Construxit itaque vir domini Ausbertus fabricam non culmine subtilitatis celsam sed in modum cripte rotundam centum ut estimatur hominum capacem. Manuscrit, nº. 80.

(4) Partem scilicet rubei pallioli quod ipse memoratus archangelus in monte Gargano supra altare quod ipse construxerat posuit et partem marmoris supra quod stetit. Manuscrit, nº. 80.

Il est aussi question de ces reliques dans Mabillon, annales Benedictini, t. 1, et dans la vie de St. Maur. M. Couppey plaisante de ces reliques ; mais il aurait dû voir ce qu'en dit Mabillon.

Pendant que les clercs voyageurs s'entretenaient avec les chanoines du Mont Gargan (1), et leur racontaient ce qui s'était passé sur le Mont Tumba, ce lieu qui était joint au continent (2) en fut séparé ; la mer ayant enflé ses vagues, abattit tous les arbres de la forêt, et la réduisit à l'état d'une vaste grève (3), du côté de l'Occident ou de la Bretagne (4). Ainsi la contrée de Beauvoir et d'Averdon fut la proie des flots ; la rivière de Couesnon attira la marée qui se répandit, et creusa les marais de Caugé et de Sougeal, et ceux d'Aucey et de Boucey. Il y a auprès de Pontorson un endroit qu'on appelle le Port ; on fortifia sans doute ce lieu contre les ravages de la mer. Cette inondation causa aussi des désastres sur les côtes de Bretagne, où l'on connaissait dans ces temps, du côté de Dol, trois ports de mer, ceux de Pican, de Winiau et de Carfantin.

Le Couesnon coulait entre le grouin de Cancale et le rocher des Landes, le long des côtes de Bretagne ; la grève entre ces deux caps s'appelle encore vieille rivière (5). Alors son cours devint variable ; mais il conti-

(1) Manuscrit, no. 24.

(2) Olim, ut putatur, continenti connexa... (de Thou.)

(3) Locus ille qui nutu dei futuro parabatur miraculo sanctique sui archangeli venerationi.

Mare quod longe distabat paulatim assurgens omnem silve ejus magnitudinem virtute sua complanavit et in arene sue formam cuncta redegit. Manuscrit, no. 24.

L'anonime cité par Mabillon est probablement l'auteur de ce manuscrit, sur les marges duquel sont plusieurs notes de la main de Mabillon.

Le manuscrit 34 et celui qui porte le no. 80, font aussi mention de ce bouleversement arrivé dans la forêt du mont St.-Michel, mais ils le placent au commencement de leur histoire, sans en fixer l'époque.

(4) In occiduis partibus. Manuscrit du Mont, no. 34.

(5) De même pense l'auteur de l'almanach du département de la Manche, année 1818.

dans un autre univers (1). St. Aubert s'avança au-devant d'eux avec son clergé, en chantant des cantiques ; il reçut le précieux trésor et l'apporta sur le Mont sacré (2). La joie fut générale dans tous les pays voisins en apprenant ces heureuses nouvelles (3). On était assuré de la protection du ciel. N'avait-on pas pour soi les dons et le secours de celui qui portait l'étendard de la milice céleste ? Pendant le voyage, le Seigneur avait manifesté sa puissance, ouvert ses trésors et ses grâces. La vue avait été rendue à douze aveugles ; plusieurs malades avaient été guéris (4). Une femme aveugle, du village d'Austériac, suivait avec foi les précieuses reliques ; aussitôt qu'elle fut arrivée au bord de la côte, sur le rivage où se balançaient, il y avait peu de temps, les arbres de la forêt, elle recouvra soudain la vue ; et dans le transport de sa joie, elle s'écria en langage du temps : *bellus visus*, ah ! qu'il fait beau voir ! En mémoire de ce miracle, le village d'Austériac s'appela Beauvoir, et il a

(1) Summi interea nuntii repedantes post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerant quasi novum ingressi sunt orbem quem primum veprium densitate reliquerant plenum. Manuscrit, no. 80.

(2) Incunctanter sacerdos... occurrens cum canticis spiritualibus in sacrum montem angelica devehit. Manuscrit, no. 24.

Quo dum propinquant incunctanter... Manuscrit, no. 80.

(3) Dici non potest quanto in adventu ut ita dicam angelico circumjacentes provincie gavise sunt gaudio. Manuscrit, no. 80.

(4) Quippe que sibi videbant divinitus supremi auxilii tribui donum in hoc quod beatum Michalem archangelum celestis militie principem merebantur obtinere signiferum cognoscentes etiam signa et mirabilia que dominus per ministrum suum operatur. Per hujus itineris spatia duodecim ceci illuminati plures infirmitatibus acti pristine redditi sunt sanitati, no. 80. Dici non possunt signa et mirabilia que deus per suum ministrum per spacia itineris operatus est. Manuscrit, no. 24.

conservé ce nom jusqu'à nos jours (1).

Cependant St. Aubert vit avec peine qu'il n'y avait point d'eau douce en ce lieu. Il se mit en prière avec son clergé, et demandant le secours du St. Archange, il pria celui qui avait fait autrefois jaillir des eaux vives du rocher du désert, d'éloigner de ses serviteurs la disette de l'eau. La prière de cet homme vénérable monta jusqu'au ciel; St. Michel descendit et lui montra la source des eaux. On pratiqua une ouverture dans le rocher, et les eaux jaillirent en abondance. Cette fontaine, ajoute l'annaliste, est suffisante pour les habitans, et l'eau qu'on y puise est un remède efficace et prompt contre la fièvre (2). St. Aubert établit ensuite, pour servir le Seigneur sur ce Mont, douze chanoines, et il leur assigna des revenus considérables; il les dota des villages d'Huines et de Genêts (3). Il fit la dédicace de l'église le 16 octobre 709. Un auteur rapporte que l'Archange St. Michel

(1) Et quod his addendum est mulier quedam orbata luminibus de villa que dicitur Asteriacus dum prosequitur preciosissima munera summi archangeli mox ut attigit planitiem harenamque maris divinitus factum recepit visum; admirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Manuscrit, no. 80.

Admirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Manuscrit, no. 24. Voyez aussi Neustria pia. Il n'y a point de belle vue à Beauvoir. C'est un des endroits les moins élevés de toutes les côtes de la baie du Mont St.-Michel.

(2) Beatus Ausbertus dum expetit cum grege commisso auxilium sancti Archangeli ut qui quondam produxerat sitienti populo de petra poculum ipse a suis servis amovere dignaretur aque penuriam tandem angelica ostensione locum didicit ubi in prerupto silice dum [illegible] foramen exciditur mirum in modum aquarum mox abundantia repperitur que possit habitantibus competentem prebere usum et celerem febricitantibus fert opem. Manuscrit, no. 80. Aujourd'hui cette fontaine est délaissée. La mer, qui a gagné peu à peu le pied du Mont, remplit quelquefois cette fontaine, et en a rendu l'eau saumâtre.

(3) Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 22.

en fit lui-même la dédicace (1). Long-temps après, en Angleterre, on en célébrait encore la mémoire.

La dévotion au St. Archange s'accrut en même temps en d'autres provinces de France; car on bâtit dans cette même année 709, le monastère de St.-Michel, vulgairement St.-Miel, au terroir de Verdun. Le comte Vulfoad en fut le fondateur, et l'acte de la fondation est daté de la quinzième année de Childebert III (2). La chapelle de St.-Michel du Mont de Rouen fut aussi bâtie peu après l'apparition de ce bienheureux Archange à St. Aubert. Les peuples y venaient souvent offrir leurs vœux et leurs prières, et les religieux de St.Ouen y allaient en procession à certains jours de l'année, portant la châsse de leur bienheureux patron (3).

On construisit aussi sur le Mont Dol, la plus haute montagne de Bretagne, une chapelle en l'honneur de St. Michel, avec les débris d'un ancien temple de Diane la chasseresse. On remarquait dans ce lieu saint une longue pierre, dont la figure et la forme faisaient augurer qu'elle avait été primitivement destinée à ces sortes de sacrifices, nommés Tauroboles. Celui qui les offrait devait être entièrement arrosé du sang de la victime. Cette chapelle fut donnée par l'évêque de Dol aux religieux du Mont St.-Michel (4).

A l'époque de la fondation du monastère sur le Mont Tumba, St. Jean, évêque et ermite, en fondait un autre, en l'honneur du St. Archange, dans la contrée de Turin.

(1) Variis indiciis ab Angelo dedicatam adverterent. Neustria pia.
(2) Histoire de l'église Gallicane, tome II.
(3) Histoire de la ville de Rouen, anonime, tome, III.
(4) Histoire de Bretagne par Lobineau, tome I.

Arvée en fut le premier abbé (1). Enfin il y eut aussi un oratoire consacré à St. Michel dans l'évêché de Laon; une dame, nommée Hersende, le fit réédifier dans la suite, ainsi que nous le lisons dans une charte que l'évêque de cette ville lui accorda (2).

St. Aubert, ayant tout achevé avec succès, retourna plein de joie à son siége. Il mourut vers l'an 725 (3). A sa mort il ordonna que ses dépouilles mortelles fussent transportées au Mont St.-Michel; elles furent déposées dans l'église, près de l'autel sur lequel il avait coutume d'offrir les saints mystères (4).

Les pélerinages à ce Mont datent de son épiscopat. Le roi de France, Childebert III, y vint l'an 710. « Ce « fut la première tête couronnée qui humilia son front « devant l'autel élevé dans ce lieu, sous l'invocation du « prince de la milice céleste (5). » Ces pélerinages ren-

(1) Eo tempore quo scilicet conditum est cœnobium sancti Michaelis de monte, inceptum erat aliud monasterium de sancto Michaële de clusa a sancto Johanne episcopo et eremita, ubi primus abbas fuit Arveus; apud Taurinos, in Picheriani montis acumine acclivis.
(In chronico Malleacensi.)

(2) Laudunensis episcopi Rodulfu charta:
Notum fieri volumus qualiter oratorium in saltu, qui dicitur Therascia, in honore beati Michaëlis archangeli ex antiquo fuerat vili schemate constructum, sed postea prope fundo tenus destructum. Processu denique temporis, quædam matrona, nomine Hersendis, per assensum Herberti nostræ ecclesiæ archidiaconi, cui, idem erat oratorium jure beneficiario collatum, divina inspiratione compuncta, prout melius potuit, restaurare libenter studuit.
On trouve encore dans le Spicilége de d'Acheri plusieurs autres abbayes établies en l'honneur du St. Archange.

(3) Ad propriam sedem gaudens remeavit, no. 80. Voyez aussi Mabillon : observationibus in acta sanctorum ordinis Sti. Benedicti. Sæculum tertium.

(4) In ea post mortem sepultus est,.. altare in quo rem divinam Aubertus facere solitus erat. Manuscrit du Mont St.-Michel cité dans le bréviaire d'Avranches.

(5) Manuscrit du Mont St.-Michel de Thomas-le-roi. Ce manuscrit n'est qu'un abrégé de celui qui porte le no. 22.

dus célèbres par la qualité et la multitude des fidèles, et par les indulgences qu'y attachèrent des souverains pontifes, furent comparables à ceux de Jérusalem et de Rome. Il y eut même des peuples chez lesquels on ne pouvait prendre possession d'un héritage avant d'avoir fait ce voyage. Voici un de ces pèlerinages qui eut lieu dans ces temps anciens, peu après la dédicace de l'église du Mont Tumba.

Il y avait par-delà l'Angleterre, une contrée éloignée où régnait un prince, nommé Elga (1). Quelques-uns croient que c'est l'Irlande (2). Ce pays était ravagé par un serpent monstrueux. Il avait quitté les rochers; il était descendu dans la plaine, gonflé de poisons, et avait jeté l'effroi dans les campagnes voisines. Il brûlait les herbes, infectait l'air, et par son haleine pestilentielle, il faisait mourir tout ce qui respirait (3). Il rendit le pays entièrement désert et inhabitable. Il se retirait souvent près d'une claire fontaine, où une rivière prenait sa source; ceux qui voulaient s'y désaltérer, y trouvaient une mort soudaine (4). Dans cette extrémité, les habitans du pays eurent recours au ciel (5). Le pasteur, touché de l'affliction de son peuple, indiqua un jeûne de trois jours; on

(1) Sciant cuncti quod alias ultra Angliam in remotissima quadam regione cui preerat rex Elga nomine.. Manuscrit, nº. 24.

(2) Quidam putant ex Hybernia.. Neustria pia. Voyez encore hist. du Mont St.-Michel, par Feuardent.

(3) Quidam serpens intimuerat immanissimus flatu et fetore immo nocivus squamarum testitudine hirsutus urbis horribiliter arstatus veneno habundans arbusta herbas comburens hic animalia et homines devastabat et ipsum aciem anhelitu putido inficiebat. Manuscrit, nº. 24.

(4) Incolebat terram quam hominibus diripuerat tanquam suam et juxta fontem limpidissimum, nº. 34. Superbus regnabat. Nullus siquidem regionem illam frequentare audebat... Manuscrit, nº 24.

(5) Angore igitur tanto gens illa anxiata... ad dei consilium confugerunt quoniam humano destituebantur auxilio. Manuscrit, nº. 24.

y joignit la prière et l'aumône (1). Le troisième jour, tout le peuple s'assembla, on prit des armes. Le clergé descendit de la ville, en chantant des psaumes; on aperçut bientôt l'horrible monstre. Sa gueule béante et largement fendue était garnie d'un double rang de dents aiguës. Le sang mêlé à une écume verdâtre avait distillé des deux côtés de sa mâchoire. Tous furent pétrifiés de terreur (2). Ils avancèrent néanmoins et lancèrent une grêle de traits. Ils n'aperçurent aucun mouvement dans le dragon, et s'approchant de plus près, ils le trouvèrent immobile et sans vie. Etonnés d'une telle mort, ils virent entre ses pieds un bouclier carré et une courte épée, qui n'étaient propres à aucun usage. Ils reconnurent le pouvoir de Dieu, et lui rendirent de solennelles actions de grâces. St. Michel apparut à l'évêque pendant qu'il priait, et lui dit : Je m'appelle l'Archange St. Michel; toujours je suis devant la face de Dieu, et la défense des mortels m'est confiée. J'ai tué ce serpent : envoie ces armes au Mont qui m'est consacré. L'évêque annonça au peuple les ordres d'en haut, et quatre des principaux furent choisis pour les accomplir. Ils se mirent en route, et se dirigèrent vers le Mont Gargan, mais ils n'avançaient point. Frappés d'étonnement, ils se disaient : déjà depuis long-temps nous marchons, et nous n'en sommes pas plus près du but de notre voyage.

(1) Allocuti sunt igitur suum presulem et per ipsum suam legationem direxerunt ad omnium rerum opificem. Pontifex illico gentis illius triduanis eis indixit jejunium quatenus dum pro populi illius miseria deprecaretur deus illis placabilis et propitius efficeretur. Verberabant simul omnes dei misericordiam jejuniis, precibus et eleemosinis. Manuscrit, n°. 34.

(2) Indictumque est illis ut die tertia unanimiter accedant ad serpentem effugandum... Manuscrit, n°. 24.

Nous avons passé une montagne qu'on appelle Tumba ; on nous a raconté que l'Archange St. Michel y a opéré plusieurs prodiges. N'est-ce point là qu'il faudrait déposer les armes que nous portons ? Il faut y diriger nos pas (1). Arrivés en ce lieu, ils déposèrent sur l'autel de St. Michel le bouclier et l'épée, racontèrent tout ce qui leur était arrivé, et le confirmèrent par serment.

Moi Baldric, évêque quoique indigne, j'ai appris tout ceci de la bouche du revérend père prieur du monastère du Mont Tumba. Tel est le naïf récit d'un auteur à peu près de ces temps (2).

Un chanoine fut curieux de voir les effets de la protection du St. Archange, et de son assistance dans l'église qu'il avait fait bâtir. On rapportait que St. Michel et les autres anges la visitaient toutes les nuits. Il se cacha un soir dans un endroit retiré entre les piliers de l'église : vers minuit, il se sentit saisi d'un grand tremblement, et tout épouvanté de ce qu'il voyait, il tomba par terre à demi-mort. Il aperçut toute l'église éclairée, et l'Archange St. Michel comme se promenant autour de l'édifice sacré. La Ste. Vierge et St. Pierre l'accompagnaient. St. Michel le reprit de son audace, et lui com-

(1) Serpens tanquam obdormisset immobilis permanebat quippe qui jam expiraverat... irruit super illud... cernit hoc scutulum et gladiolum... ego sum Michael qui ante dei presentiam semper assisto ; insignia ista tu sacerdos altissimi ad montem honori nostro dicatum per apparitores tuos dirige... electis quatuor primoribus eos transfretare mandavit... de monte Tumba audierant... ad montem sancti Michaelis qui Tumba dicitur nobis eundum est... Manuscrit, nº. 34.

(2) Ego Baldricus indignus episcopus ab ore reverendi prioris audivi... Mabillon, par une note sur la marge dans le manuscrit, nº. 24, indique que la relation de ce manuscrit est incomplète.

Voyez pour ce même trait d'histoire la Neustria pia ; l'histoire du mont St.-Michel, par Feuardent, docteur de Sorbonne ; dictionnaire géographique de la Marartinière, etc., etc.

manda de sortir et de faire pénitence. Sa frayeur fut si grande qu'il ne put raconter autre chose ; trois jours après il trépassa (1).

Le bruit de toutes les merveilles que le prince de la milice céleste avait opérées en ce mont, parvint aux oreilles de Charlemagne. Il fit peindre sur ses étendards l'image de cet esprit bienheureux, et le prit pour protecteur spécial de l'empire français.

(1) Abscondit in angulo. At ubi affuit tempus quo mortalium fessos artus deprimere solet.... quibusdam visionibus quas enarrare nequivit exterritus incredibili timore... deinde ipsam ecclesiam inestimabili luce chorus care aspexit beatumque Michaelem celestis militie principem quasi deambulantem in circuitu sacre edis... audivit sanctum Michaelem... Surge ecclesiamque egredere et prout poteris satisfac... Manuscrit, no. 34.

CHAPITRE IX.

IXᵉ. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES.

Charlemagne. Louis-le-Débonnaire.

ROIS DE FRANCE, SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES, ABANDONNÉ A DIVERS FEUDATAIRES.

Charles-le Chauve. Louis-le-Bègue. Louis III. Charles-le-Gros. Eudes. Charles-le-Simple.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Jean, 840. Ansegaud, 847. Remi, 855. Walbert, 859.

A la fin du siècle précédent, Pepin-le-Bref, maire du palais, était monté sur le trône des rois fainéans, et avait laissé la couronne à son fils Charles, que ses exploits firent nommer le Grand, et qui plaça les Français au-

dessus de tous les peuples. Charlemagne vint à Rouen et visita les côtes de Normandie (1) ; il fit fortifier les lieux qui pouvaient être attaqués par les pirates, et rebâtir le château d'Avranches. Sigebert et les annales Saxonnes (2) racontent qu'il envoya un comte contre les habitans de la petite Bretagne qui s'étaient soulevés ; il rassembla les peuples du pays d'Avranches et des environs, et il les força de payer les tributs imposés. Selon Pepin, moine de St.-Gall, Charlemagne voyant des fenêtres d'un château de Languedoc, une flotte de Normands, qui tentait de faire une descente, dit, les larmes aux yeux : S'ils osent menacer mes états de mon vivant, que ne feront-ils pas après ma mort ?

Nous trouvons que cet illustre empereur établit pour rendre la justice dans l'Avranchin, Meinard, archevêque de Rouen, et un autre seigneur nommé Madelgaud (3). Il mourut l'an 814, et eut pour successeur son fils Louis-le-Débonnaire. Dans une constitution qui contient un dénombrement des monastères de ses états, cet empereur place celui du Mont St.-Michel en tête de ceux qui ne devaient à son armée que des dons en argent (4). C'est là

(1) Per littus oceani veniens Rotomagum, inde per Sequanam et Ligerim profectus est... Annales de Sponde, tome II, in-folio, p. 243. Voyez encore Nihtard, et la vie de Charlemagne par Eginhard, dont voici les paroles : et quia Nordmanni Gallicum littus atque Germanicum assidua infestatione vastabant, per omnes portus et ostia fluminum quò naves recipi posse videbantur, stationibus et excubiis dispositis ne quà hostis exire potuisset, tali prohibuit munitione.

(2) Missis in occiduas exercitus exiit oras subdere Bretonnes. (Annales Saxonnes.)

(3) Manuscrit cité par Jac. Sirmond : in Abrincatino... Magenardus episcopus et Madelgaudus.

(4) Quæ dona et militiam facere debent, quæ sola dona sine militia, et quæ nec dona nec militiam, sed solas orationes pro salute imperatoris vel filiorum ejus, ac stabilitate imperii...

qu'on peut faire remonter l'origine des secours pécuniaires que nos rois tiraient de temps en temps du clergé de France (1).

Un manuscrit de ce Mont rapporte qu'un lieutenant de Louis-le-Débonnaire, nommé Neomine, se fit reconnaître roi de la petite Bretagne (2), et établit un archevêque à Dol (3). L'empereur combattit en vain contre lui. Le successeur de Neomine jura fidélité à Charles-le-Chauve, et celui-ci augmenta ses possessions (4); mais il n'en jouit pas long-temps : il fut tué par son cousin Salomon, qui s'empara du trône de la petite Bretagne (5).

Les capitulaires de Charles-le-Chauve nous ont conservé les noms de ceux qui rendirent la justice dans l'Avranchin; ce furent l'évêque Eirard, l'abbé Thierry, et les seigneurs Herluin et Hardoin (6). Eirard était évêque de Lisieux, et on trouve sa souscription dans plusieurs conciles de ce temps, où assistèrent également trois ou quatre évêques d'Avranches (7). C'est presque tout ce qu'on en connaît; leurs prédécesseurs, depuis St. Aubert, et leurs successeurs, jusque vers la fin du

(1) Galland, au traité du franc-aleu.

(2) His autem urbibus et territoriis in sua ditione assumptis, superbior extitit et potentior; contempto que omni jure Francorum regio, regem se fieri posse existimavit... Ce manuscrit fut trouvé dans le chartrier du Mont St.-Michel par Sirmond.

(3) Quorum apud Dolum monasterium unum constituit, quem archiepiscopum fieri decrevit. Le même manuscrit.

(4) Cujus filius Respogius Carolo fidelitatem promittens, ab eo paterna ditione investitus est, adjectis... Historia ecclesiastica Natalis Alexandri, t. VI, in-folio, p. 186.

(5) Dictionnaire de Moreri, et histoire de Bretagne par Lobineau.

(6) Eirardus episcopus, Teodericus abba, Herloinus, Hardoinus missi in Aprincato, Constantino, Bagissino... Capitul...

(7) Voyez les manuscrits du docteur Cousin; la Gallia Christiana; Martene, t. IV; Anecd. Col. 63; Mabillon, de re diplomatica, p. 454; annales de l'église d'Orléans, par Charles de la Saussaye, parag. 40.

dixième siècle, sont restés inconnus. Les guerres, l'ignorance des peuples, les ravages des barbares nous ont fait perdre jusqu'à leurs noms. Dès 820, parurent en vue des côtes de la Neustrie les pirates normands. Leurs bâtimens portaient ordinairement douze hommes; ils étaient construits de branches de saules et d'osier et couverts de peaux de bœufs. Du haut de leurs montagnes, les Neustriens les virent cent fois enlever leurs troupeaux et leurs moissons. Charles-le-Chauve, pour résister aux ravages et aux cruautés de ces barbares, livra la Neustrie à un de leurs chefs (1). Un de ses successeurs fut contraint de suivre son exemple (2). Salomon, roi de Bretagne, reçut en partage les terres voisines de ses frontières (3); et Robert-le-Fort, duc de France, surnommé le Machabée de son siècle, les terres de Mortain (4). C'est ainsi que ce malheureux pays fut abandonné à des guerriers chargés de s'opposer aux ravages des autres. Le village Patricliacus, que nous croyons être Precey, qui appartenait au monastère de Saint Lomer,

(1) Carolus Godefridum in societatem regni suscepit, et terram Northmannis ad habitandum delegavit, quæ ab eorum nomine dicitur Northmannia. Annales de Sponde, t. II, p. 286; et Baronnius, annales ecclésiastiques, t. x, p. 70.

(2) Illis demum Galliam Trans-Sequanensem, quæ Neustria dicitur, ad deprædandum permisit, seu ut alii volunt, jure perpetuo concessit. Ista constant ex Reginone chronicorum, lib. II. Ex chronico de Gestis Normannorum et ex Abbone monacho sancti Germani a pratis, dans son siége de Paris. Il est probable que ce malheureux pays fut abandonné plusieurs fois pour obtenir quelque repos aux pirates Normands, qui revenaient continuellement. Voyez encore rerum Danicarum historia, p. 113.

(3) Villam quæ dicitur Patricliacus; ipsamque olim gens Britannorum cum principe suo Salomone, cum multis aliis possessionibus rege Carolo codonante in possessionem acceperat.. Historien du 9e. siècle cité par Mabillon. Voyez aussi Flodoard.

(4) Histoire de France par Anquetil.

comme nous le lisons dans une charte de Charles-le-Chauve (1), faisait partie des états de Salomon. Il le donna avec plusieurs autres possessions, dans le même diocèse d'Avranches, à un prince de sa nation, nommé Gurhamius. Celui-ci, entendant parler des mérites et de la célébrité de St. Lomer, rendit ce village au monastère de ce saint, et pria les religieux d'y apporter son corps vénérable, afin de le soustraire à la fureur des Normands (2) : car alors les Cénobites, quittant leurs monastères aux approches des Normands, retiraient des tombeaux les corps de leurs saints martyrs, pour les aller cacher dans le fond des déserts.

Un témoin oculaire nous a laissé la relation exacte de la translation du corps de St. Lomer dans le diocèse d'Avranches. L'an 872 de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il, Guarno, l'abbé du monastère de St. Lomer, résolut avec quelques-uns de ses religieux d'emporter les dépouilles sacrées de leur pieux fondateur. Tous les jours les perfides Normands inventaient de nouveaux stratagèmes pour détruire l'église de Dieu, poursuivaient leurs victimes jusqu'aux pieds des autels, et ne se retiraient que dégouttants de carnage, et chargés de butin. Depuis 18 ans, ils avaient parcouru la Neustrie, dans tous les sens, la flamme et le fer à la

(1) Monasterium curbionensis... in pago quoque Abrincadino villa Patricliacus.

(2) Sed quoniam princeps unus ejusdem patriæ, nomine Gurhamius, eamdem villam a Salomone cum aliis multis possessionibus in dominium acceperat; hic audita fama et virtutibus, quibus sanctus dei undique per provincias refulgebat, reddidit eamdem villam beato Launomaro et jam dicto abbati reliquisque fratribus, et jussu ac petitione ejus corpus ejusdem sancti in eamdem villam transtulerunt... Historien du 9e. siècle.

main, détruisant les cités et renversant de fond en comble les monastères et les châteaux. Tout cela nous arrivait par un juste jugement de Dieu ; nos péchés l'avaient irrité. L'abbé Guarno, pour sauver de la destruction et de l'impiété des païens les reliques vénérables de St. Lomer, les transporta dans le diocèse d'Avranches, avec le consentement du roi Charles et des grands du royaume ; il résolut de les déposer dans le village appelé Precey.

Alors, et depuis, il s'y opéra des miracles éclatans. Des boiteux se sentirent soudainement redressés, des aveugles recouvrèrent la vue, des infirmités et des maladies invétérées furent guéries. « Nous avons vu tout « cela de nos propres yeux, dit un auteur contemporain, « qui rapporte ces prodiges avec détail ; » nous n'avons écrit que les choses dont nous avons été nous-même témoin, omettant beaucoup d'autres miracles que l'on raconte parmi le peuple (1).

(1) Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu-Christi DCCCLXXII, cum jam peccatorum nostrorum magnitudine justo dei judicio promerente, omnem Neustriam ac pene totam Aquitaniam per decem et octo continuos annos longe lateque Nortmannorum gens vastasset, civitates, castella et monasteria usque ad solum destruens ; Curbionensis vel Corbionensis monasterii abbas, Guarno nomine, cum aliquibus fratribus ejusdem cœnobii metu ac timore memoratæ perfidæ gentis, quæ cotidie majora moliuntur in destructionem sanctæ dei ecclesiæ ; permittente ac consentiente domno rege Carólo cum proceribus suis, transtulit corpus pretiosi ac beatissimi Launomari in pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patricliacus ; XVII kal. maii, ubi quantis et quam præclaris miraculis emicuerit, multorum narratione jam per provincias nuntiatum est : de quibus et nos hic aliqua, quia non omnia possumus, inferemus.

Igitur cum in jam dictam villam corpus ejus inferretur, fetus gallinæ de ovo suo egrediens expansis alulis cantus emisit. Et claudus unus, nomine Adalbaldus, contractis cruribus, recepit sanitatem. Sed et cum iter faceret ad eamdem villam, quidam cum euntibus obviam ei venit, ferens cereum in manu. Sed antequam accederet ad eum, videntibus omnibus divinitus sine materiali igne accensus est.

Dein procedente tempore VIII kal. maii, feria sexta, ab hora nona

Un autre auteur très-ancien continue : l'abbé Guarno avait, aidé de quelques frères du même monastère, transporté le corps de St. Lomer au pays d'Avranches, dans un village appelé Precey, où il arriva de grands miracles. Les récits de plusieurs historiens les ont fait connaître dans les provinces. Mais les Normands remplissaient tout de débris et de cadavres ; l'abbé Guarno, avec son précieux dépôt, fut obligé de se retirer dans le Maine ; et ensuite il transporta le corps de St. Lomer à la baronnie d'Ongi, dont on a parlé plus haut (1).

L'évêque d'Avranches, appelé Ansegaud, assista aussi à la translation des reliques de St. Regnobert, évêque de Bayeux, et de son diacre (2) Zenon. La crainte des hommes du Nord les fit porter jusque dans la Bourgogne. Cet

usque ad vesperam, duæ feminæ, contractis cruribus, nomen uni Lætæ et alteri Efrut, pristinam receperunt sanitatem. Sed et mancus unus, nomine Benedictus, recepit sanitatem : et dæmoniaca, nomine Geredrudis, a dæmonio liberata est : et cæcus quidam, nomine Anselmus, visum recepit.

Dum ista quæ supra retulimus, admirationi et gaudio ducantur, alia per servum suum dominus operatus est miracula. Nam v nonas maii procedente tempore femina una, nomine Maria, contractis poplitibus adveniens, pristinam recepit sanitatem. Altera etiam, nomine Odilburgis, etc. Alius etiam veniens post ascensa domini, cum fratres vespertinam persolverent synaxim, cæcatis oculis, Ingelarius nomine, coram omnibus, repulsis tenebris, visum recepit. Langardis etiam femina cæcatis oculis sabbato Pentecostes similiter visum recepit. Alia etiam, Goda nomine, tota pedibus manibusque contracta, XIII kal. junii restituta est sanitati, etc. ; interpositis autem paucis diebus mulier quædam contractis pedibus adducta....

(1) Abbas, Guarno nomine, cum aliquibus fratribus ejusdem monasterii transtulit corpus beatissimi Launomari septimo decimo kalendas maii in pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patricliacus. Ubi quantis et quam præclaris miraculis emicuerit, multorum narratione jam per provincias nuntiatum est. Sed debacchante Nortmannorum furore Guarno memorandæ opinionis abbas ac beati comes et bajulus corporis gloriosi confessoris Christi Launomari, refugii causa Cenomannos divertit... tandem deferunt corpus Unciacum villam... in comitatu parisiensi... (Acta ord. S. Bened. t. IV. p. 246.

(2) Spicilegium veterum aliquot scriptorum... par d'Acheri, t. XII.

évêque d'Avranches, dont nous venons de rappeler le nom, jouissait de beaucoup de considération. Il en est parlé dans les capitulaires des rois de France ; et Loup, abbé de Ferrières, célèbre par son érudition et par l'élégance de son style, lui écrivit pour lui demander d'accorder des secours à son monastère, qui était réduit à un triste état, Nous voyons s'écouler les jours, et nous ne voyons point l'effet de vos promesses, lui disait-il. Cependant les ravages des barbares nous poursuivent ; pour l'amour du ciel, nous vous prions de nous indiquer un lieu où nous puissions vous faire connaître la nécessité où nous sommes réduits et apprendre votre volonté (1).

Ce savant écrivit aussi à l'abbaye de St.-Denis à Paris, qu'il ne pouvait sans danger garder les saintes reliques (2). Les Normands répandaient partout la terreur. Les religieuses, abandonnant également leurs monastères, emportaient, à la faveur des ténèbres, les cendres de leurs vierges martyres. On apporta alors dans le diocèse d'Avranches les reliques de Ste.-Pience. C'était une dame du pays de Rouen, qui enterra St. Nicaise et ses compagnons martyrs sous Dioclétien. Elle souffrit aussi la mort pour la foi, peu de temps après. Il y a dans le diocèse d'Avranches une paroisse qui porte son nom (3).

Les moines de Glanefeuil, voulant aussi éviter la fureur des Normands, s'enfuirent, portant avec eux le précieux trésor des reliques de St. Maur. Ils passèrent la Saône, et

(1) Ad Abricen episcopum epis. cxx. Voyez la bibliothèque des Pères, par les Bénedictins.

(2) Histoire de l'abbaye de St. Denis, livre II, page 80, in-folio, par Felibien. (Bénédictin.)

(3) Voyez du Saussay, page 725 ; Tillemont, t. IV, page 485 ; bréviaire d'Avranches, etc.

ils se retirèrent dans un lieu appartenant au comte Audon, où ils se croyaient plus en sûreté. Ils y restèrent dix-huit mois (1); ensuite ils prirent la résolution de se rendre au monastère des Fossez. Ils rencontrèrent des pélerins qui revenaient de Rome : un d'eux était clerc et se nommait Pierre; c'était un des chanoines du Mont St.-Michel (2). Il y avait deux ans qu'il en était parti, et il en rapportait des cahiers en écriture ancienne, et presque usés de vétusté. Ils contenaient la vie de Saint Benoît et celle de ses disciples, Honoré, Simplice, Théodore, Valentinien et Maur (3). Les religieux, désirant se procurer la vie de leur patron, offrirent une somme d'argent, et le chanoine leur céda ses manuscrits (4). Nous apprenons toutes ces choses d'une lettre d'Odon, abbé du monastère de Glanefeuil, à Adelmodus, archidiacre de l'église du Mans. Odon acheta lui-même ces manuscrits. Nous y voyons encore que le Mont Tumba s'appelait alors le lieu de St.-Michel aux deux Tombes, à cause du voisinage du Mont Tombelaine (5).

Dans le livre de la translation et des miracles de Saint Frodobert, il est dit aussi qu'un certain Ratbert, natif du pays de Melun, se rendit à l'église de St.-Michel, au lieu qui était appelé anciennement les deux Tombes. Saint Frodobert était natif de Troyes en Champagne, et la translation de ses dépouilles mortelles eut lieu l'an

(1) Vie des Saints de l'ordre de St. Benoît, tome 1, p. 85.

(2) Annales ordinis S. Benedicti, t. 1. p. 653, par Mabillon.

(3) Annales ord. S. Bened., t. 1, p. 107.

(4) Annales ordinis S. Bened., p. 646.

(5) In epistola de inventione vitæ S. Mauri... in pago Abrincatino locum Sti. angeli qui ad duas Tumbas vocatur.

872 (1). Dans la vie de Saint Vannes de Verdun, il est aussi question des pélerinages à l'église de St.-Michel (2).

Les temps que nous décrivons rappelaient les persécutions des Dèce et des Dioclétien. Les Neustriens fugitifs redemandaient aux antiques forêts les grottes et les catacombes. Le diocèse d'Avranches devint une effrayante solitude; la plupart de ses villages étaient consumés par les flammes; les autres n'offraient plus que des enceintes désertes où venaient paître les chevreuils et se cacher les sangliers.

Tous les ravages que nous avons décrits ne sont rien en comparaison des maux que les barbares du Nord causèrent à leur seconde descente en 875, sous la conduite de Rollon leur chef. Ils désolèrent entièrement la Neustrie et d'autres contrées; ils brûlèrent la plupart des villes, détruisirent les villages, renversèrent les églises; en vain le peuple éperdu se pressait dans les temples, ces pirates forcenés massacraient jusque sur les autels, les prêtres, les enfans, les femmes, les vieillards; ils rendirent désert tout le pays, tout ce qui restait s'enfuyant avec les reliques et les corps des Saints qu'ils cachèrent au fond des déserts. Au milieu de si grands malheurs, l'église de Coutances fut renversée de fond en comble; les reliques et les corps de ses Saints furent ou réduits en cendre, ou emportés en différens lieux. Elle eut la douleur de voir les païens remplir pendant soixante-quatorze ans

(1) In libro de translatione et miraculis S. Frodoberti... Ratbertus indigena pagi Meledunensis ad S. Michaelis ecclesiam properat eo loco qui ad duas Tumbas ex antiquo vocatur.

(2) Vita S. Vintoni Virdunensis par le B. Richard, abbé de St. Vannes de Verdun.

la place de ses fidèles enfans (1). Le Cotentin ne fut plus peuplé que d'idolâtres, et le culte du vrai Dieu fut éteint (2). Pendant tout ce temps de calamités, ceux qui avaient emporté avec eux les corps saints, moururent dans leur exil sur une terre étrangère, et ces précieux dépôts furent perdus ou demeurèrent au pouvoir de ceux à qui ils avaient été confiés (3). Sans doute le diocèse d'Avranches ne fut pas plus épargné ; les malheureux habitans furent taillés en pièces par les haches normandes. Ceux qui voulurent conjurer la fureur de l'ennemi païen, renoncèrent à leur baptême, et jurèrent sur le cadavre d'un cheval immolé en sacrifice, d'adorer les dieux du Nord. D'autres, fuyant devant l'épée des barbares, se retirèrent dans les marais d'Aucey, au Mont St.-Michel et sur les confins de la Bretagne, où ils étaient encore défendus quelquefois par les rois de cette contrée (4), où s'arrêtèrent les ravages des Normands. Wace, chanoine de Bayeux, et né à Jersey, dans le XIIe. siècle, le raconte en ces termes :

(1) Anno dominicæ incarnationis DCCCLXXV, secunda Rollonis ebulliente persecutione... tota Neustria... inenarrabiliter desolatis, plurimæ captæ et concrematæ sunt urbes, oppida diruta, destructæ ecclesiæ, prædia sanctorum, et ecclesiastica jura et privilegia direpta, clerus et incola populus gladiis aufugit annullatus, sanctorum reliquiæ et corpora latibulis abscondita... his itaque miseriis ingruentibus, sancta Constantiensis ecclesia funditus evertitur. clero et populo, prædiis simul et privilegiis privatur, reliquiis et sanctorum corporibus viduatur, continuisque LXXIIII annis, ut legitur in chronicis, fœditate idololatriæ et paganis furibus conculcatur..

(2) Constantiensis pagus christicolis vacuus erat, et paganismo vacabat.

(3) Tanto vero desolationis hujus decurrente spatio, multi qui reliquias et corpora sanctorum detulerant, in exilio tam longo defuncti sunt, et ob hoc per diversa terrarum spatia corpora sanctorum multa defunctis custodibus remanserunt...

(4) Histoire de Bretagne par le Baud.

En plusors liex par la ruine
Que firent la gent Sarrazine
. . . . :
Et le rivage contre Mont
Desiques en Bretaigne sont
Desque larmee et sa compagne
La sest arretee en Bretaigne (1).

Une ancienne tradition veut que quelques familles errantes aient exhaussé le lieu où est actuellement l'église d'Aucey, et que cette paroisse tire son nom de cet exhaussement (2). S'étant fixés en ces lieux marécageux, ils se virent bientôt en proie à des fièvres dévorantes. Ils élevèrent aussi une petite chapelle, sous l'invocation de la Sainte Vierge, et l'appelèrent la chapelle de la fièvreuse. Aucey possède le château et le fief de la Crenne, un des plus anciens du pays; en faisant réparer la chaussée de l'étang, on a trouvé des pièces carlovingiennes (3).

A un quart de lieue du bourg de Montanel, à l'entrée des gorges septentrionales de la forêt de Blanchelande, se voient les ruines de l'ancien château de Montaigu, situé sur la croupe d'une colline qui a la forme d'un cône renversé, et tronqué dans sa base. Il était flanqué de quatre grosses tours, bâties à chaux et à sable. On y a découvert quelques monnaies carlovingieunes, et une urne en terre cuite, qui renfermait des cendres, un anneau de chevalier et un éperon de coq.

(1) Voyez son histoire des Normands en vers. On peut juger par cette histoire des progrès que la langue avait faits depuis le VIIe. siècle, sur les bords de la baie dn Mont St-Michel.

(2) Renseignemens de M. le vicomte de Guiton.

(3) Elles se trouvent chez M. Verdun de la Crenne.

L'église de Carnet, également sur les marches de Bretagne, paraît aussi avoir été fondée dans ce IXe. siècle. Les seigneurs les plus anciens de cette paroisse sont les Guiton. On trouve souvent dans l'histoire Gui pour Guidon, Guiton; ce mot tire son origine de guide, dux (1). Ces seigneurs étaient d'origine Gauloise ou Romaine. Ceux de la Paluelle, qui habitaient au bord d'une petite rivière, vis-à-vis de la Bretagne, étaient également Gaulois. Aussi un Guillaume de la Paluelle répondit à Robert Doissey, écuyer, capitaine de St.-James, dans le XIIIe. siècle : « Que si les eaux navoient pas au temps de jadis « submergé le manoir, lieu et sieurie de ses pères, il « prouveroit quil est de noblesse Gauloise, ce dont le dit « sieur Cheftaine se contenta, ains etant preux et bon « homme d'armes ayant servi ès bandes de par delà » (2).

L'origine de plusieurs familles qui habitent les confins du diocèse d'Avranches, vis-à-vis de la Bretagne, et celle de leurs antiques manoirs peut remonter jusqu'à ces émigrations. Plus tard les ducs de Normandie, afin de défendre leurs propriétés contre les courses des Bretons, augmentèrent encore le nombre des fiefs, qui y étaient représentés par les grandes propriétés.

Il y eut aussi des familles avranchinaises qui se retirèrent au Mont St.-Michel. Les anciens manuscrits de l'abbaye les appellent des voleurs. C'était sans doute parce que ces indigènes firent des courses sur les terres voisines, et vécurent de cette espèce de brigandage (3). Ils se rassemblèrent en ce lieu; ce fut leur place d'armes.

(1) Dictionnaire de Trévoux.
(2) Chartrier de M. de Guiton.
(3) Manuscrit du Mont St.-Michel, n° 22.

On peut faire remonter à cette réunion (1) les maisons que nous y voyons, et les petits jardins formés de terres rapportées sur le roc; ces premiers habitans y plantèrent la vigne, le figuier, le néflier, et construisirent sur les ruines de deux petits oratoires des anciens ermites, une petite église, dédiée à Saint Pierre (2). Dès lors, on les vit vêtus d'une seule tunique, un panier d'osier sur leurs épaules, et un filet autour d'un long bâton blanc, descendre sur les grèves, lorsque la mer se retirait, et chercher leur nourriture. Les jeunes filles vendaient aux pélerins des écharpes en rubans couvertes de coquilles, des médailles, des croix, des images de Saint Michel. Tout cela avait des vertus merveilleuses. Le pélerin laissait en échange des pièces de monnaie, que les ducs de Normandie firent frapper en l'honneur du Saint Archange.

Cependant le chef des Normands, que ses guerriers appelaient Rolf, las de ravager les provinces, écouta des propositions de paix, et reçut en toute propriété ou souveraineté, avec le titre de duché, à charge d'un simple hommage à la couronne de France, la Neustrie tout entière, jusqu'à la rivière de Couesnon (3). L'historien Wace raconte aussi qu'il épousa la fille du roi de France, Charles-le-Simple, qu'il fait parler ainsi :

Gille une moie fille li donnai à moillier (4),

(1) Dans ce même x^e. siècle on voit le bourg, l'église paroissiale du Mont St.-Michel, exister, par une chartre de Richard, duc de Normandie; on ne peut conséquemment en reculer plus loin la fondation.

(2) Un manuscrit du XVIIe. siècle dit que cette église était à cette époque un petit ermitage.

(3) Dudon, doyen de St. Quentin .. Masseville, histoire de Normandie, t. I, p. 85; histoire de Normandie, par Toustain, t. I, p. 81, etc.

(4) Mulier, femme.

É la terre marine, se il s'i vout otrier,
Dez ù Oure (1) curt trèsque el Mont-Saint-Michiel.
N'a gaires meillor terre soz la chape du Ciel,
Delà nos soelt venir grant planté de miel.

Et plus bas il ajoute :

Fame li donrai gente et de bonne fachon,
É la terre marine decha jusque à Coisnon:
Mult ara grant planté de char et de peisson,
De sangliers é de cers é d'altre venoison.

Cette princesse ne fut que fiancée, n'ayant que quatre à cinq ans, et elle mourut sans que le mariage fût consommé. C'est ce que nous apprend Dudon, doyen de St.-Quentin (2). Rolf et ses comtes furent les défenseurs du royaume de France; ils le promirent à Charles-le-Simple (3). Cependant le duc partagea à ses compagnons d'armes les terres de la Neustrie qu'on lui avait cédées. Le diocèse d'Avranches, voisin de la Bretagne, attira ses regards. Il réserva pour lui les terres et les forêts de Mortain; la baronnie de Sacey fut érigée en faveur de Malahulsius, son oncle paternel (4). Unfrid, chevalier danois, fut créé baron de Teilleul (5). Aimoin, moine de Fleuri, qui vivait dans ces temps, compte Avranches

(1) La rivière d'Eure.

(2) Dicebant enim Rollonem eam non cognovisse maritali lege. Dudo, l. II. L'Abbé Vertot est aussi de ce même sentiment.

(3) Nortmannis Sequanensibus, videlicet Rolloni suisque comitibus pro tutela regni. Histoire de l'abbaye royale de St. Germain des prez, par Bouillart, religieux bénédictin. Voyez les preuves.

(4) Chartrier de M. de Guiton.

(5) Orderic Vital.

parmi les principales villes de la Gaule (1); Ansfred le danois en fut établi vicomte. Les Danois appelaient anciennement la Laponie, la Biarmie; et encore aujourd'hui cette province est divisée en petites contrées qu'ils nomment Biars. Un chef normand choisit la contrée des Biards pour son héritage; il bâtit un château sur le sommet d'un coteau, dont le pied est arrosé par la rivière de Selune; il fut ruiné dans le xive. siècle par les troupes de Charles V (2).

Il y a aussi dans le diocèse d'Avranches un village qui s'appelle les Biards; il fut sans doute le partage d'un des compagnons de Rolf. Ce conquérant laissa aux originaires de la Neustrie les biens dont ils étaient en possession. Il est fait mention de St.-James, sous le nom de Beuron, l'an 914. Les habitans avaient alors pour église paroissiale celle de St.-Benoît, fondée vers le viie. siècle. St.-Hilaire du Harcouët remonte à ces temps. Quelques religieux vinrent s'y établir, et là, où s'élevait un monastère, là se formait un village. Sartilli n'est pas plus ancien: sard, vieux mot, veut dire champ, et tilli, tilia, tilleul, champ de tilleuls. Le teilleul, où l'on trouve l'étang de Mareth, qui est un mot hébreu, doit son nom à ses tilleuls. Sourdeval vient du latin, vallée sourde. Pontorson, pons. ursonis, pont du Seigneur; orson, nom Gaulois, commun dans les xe. et xie. siècles. Brecé, breicum, qui veut dire brai, doit son origine aux Gaulois, et Ducè, ducis Cæsaris, aux Romains. Leurs églises ne remontent pas si haut. Nous avons parlé ailleurs des autres chefs-lieux de canton.

(1) Urbes in ea multæ ac opulentæ, sed ex his præcipuæ sunt, nostroque ævo plus cognitæ Lugdunum, Abrincatina...

(2) Le baron des Biards était de l'ancien échiquier. Dumoulin l'appelle par erreur Briards.

CHAPITRE X.

X^e. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES.

Raoul. Louis-d'Outremer. Lothaire. Louis V. Hugues-Capet.

DUCS FEUDATAIRES DE NORMANDIE ET DU PAYS D'AVRANCHES.

Rolf ou Rollon. Guillaume Ier., Longue-Epée. Richard Ier., Sans-Peur. Richard II, Le Bon.

ÉVÊQUE D'AVRANCHES.

Norgot ou Norgad.. vers 990.

Rolf et les principaux chefs de son armée abandonnèrent la religion d'Odin (1). Le premier principe de leur

(1) Rollo dux Normannorum cum sua gente christianus efficitur..... (Chronicon vizeliacense in Burgundia.)

religion sauvage consacrait le suicide comme une action méritoire. Nul n'avait de récompense après la mort, s'il n'avait péri de mort violente. De là ces infortunés que l'on voyait dévorés par les serpens, sourire au milieu des angoisses et des horreurs de ce trépas. Dans le ciel, leurs héros prenaient rang d'après le nombre des ennemis qu'ils avaient tués. Mille flambeaux y brillaient. On y entendait les sons de la harpe et de la lyre. Une éternelle jeunesse, l'oubli des maux d'ici-bas, des jeux guerriers, des festins, telle était leur félicité; tandis qu'au contraire, dans leur enfer, les lâches, qui n'avaient pas su se percer de leur épée, et les criminels étaient renfermés dans un cachot ténébreux, formé de cloisons tressées de serpens, dont les têtes tournées vers l'intérieur lancent des dards, mêlent des sifflemens au bruit de l'ouragan, et distillent des poisons qui s'écoulent en un lac verdâtre où sont plongés les réprouvés qu'engloutissent et rejettent vivans des monstres épouvantables....

On conçoit qu'une telle religion rendait nécessairement ces peuples guerriers. Étant devenus chrétiens, ils mirent tout leur zèle à rétablir les églises qu'ils avaient détruites (1). Quelques-unes de nos anciennes chapelles, pauvres et d'un travail grossier, remontent au temps qui s'est écoulé entre Charlemagne et Guillaume-le-Conquérant. Parmi les anciennes chapelles dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, on trouvait celle de Saint-Georges de Bouilli au Val St.-Père, celle de Sainte-Marie-Magdeleine à Ardevon, et l'église actuelle dont le chœur est construit en arête de poisson avec des briques, des pierres de

(1) Rollo ecclesias destructas a paganis per totam sue ditionis terram restauravit. Manuscrit, no. 34.

petit appareil et un ciment très-dur. Il en existait encore d'autres à Moidrey, sous l'invocation de Saint Blaise, et à Courtils sous celle de Saint Étienne : cette dernière fut desservie par les religieux de l'abbaye de Risle, près Fougères.

La chapelle de Verdbois ou du Châtel, dans la paroisse de Vains, n'était pas moins ancienne ; ainsi que celles de Crux à Tirpied, de Saint-Thomas à Sacey, celle de Saint-Martin au village des Rochers, à Saint-Pierre Langers, ou plutôt celle du Guygeois dans la même paroisse : la chapelle de Saint-Denys, à Romagny, a été longtemps célèbre. Elle fut réédifiée en 1750. Elle possédait les revenus de la foire qui se tient dans le champ voisin. Celle de Gigannières, à Saint-Clément, avait aussi les droits de coutumes de la foire qui s'y tenait à la Pentecôte. A Saint-Hilaire, il y avait une chapelle située au haut du bourg, sous l'invocation de Saint Blaise : celle de Saint-Yves, sur les bords de la rivière, avait pour présentateur le seigneur de Saint-Hilaire. A Isigny, il y avait une petite chapelle qui servait de monument pour faire connaître l'ancienne église. La chapelle de Notre-Dame de miséricorde, à Pain-d'Avaine, était autrefois célèbre, ainsi que celle de Saint-Marc, dite de Pierres Aubes, à Chalendrey, et une autre dite de la Magdeleine, à Saint-Martin de Landelles, près le pont des Biards. Celle de Sainte Anne de Rommilly, également à Landelles, était autrefois fort célèbre par le grand concours et par la dévotion des peuples. Celle de la Siourie à Barenton, et celle de la Bisardière à Villechien, avaient beaucoup d'offrandes et de messes votives (1). L'église de Vessey fut bâtie en ces temps (2), ainsi que celle de Bacilly, par les religieux du Mont St.-

(1) Chartrier de M. le curé de St- Gervais d'Avranc.

(2) Chartrier de M. de Guiton.

Michel. Le fonds sur lequel cette dernière église était construite avait été donné par le duc de Normandie. Des seigneurs de Guynebaut en devinrent les seigneurs temporels, et rendirent hommage aux religieux (1). Celle d'Argouges ne remonte pas plus haut; elle fut fondée vers la fin du xe. siècle, par Pierre Argouges (2), dont les descendans sont souvent cités sur les rôles des hommes d'armes. Cette église, ayant été brûlée dans la suite, n'offre plus aucun caractère d'ancienneté. A deux cents pas, à l'orient du clocher, s'élève un coteau escarpé au pied duquel coule la rivière de Dierge. On y remarque un gros village connu de temps immémorial sous le nom de Mont Auber, c'est-à-dire, mont au baron. On y trouve aussi le portail, ou porte du château. C'était sans doute la maison primitive des barons d'Argouges. Ce château ayant été ruiné avant que les seigneurs d'Argouges possédassent celui de Jautée, ces seigneurs habitèrent sans doute la maison attenante au cimetière, connue sous le nom de la Salle. Ce mot, au temps de Saint Louis, signifiait un palais. Argouges sur Bayeux et Argouges sous Mosles, réunis ensemble, ne donnent pas le quart de la population d'Argouges dans l'Avranchin, dont les seigneurs ont toujours prétendu être chefs de nom et d'armes

(1) Princeps Normanniæ pro majori parte fundator dicti monasterii inter cetera donavit eidem monasterio directum dominium temporale de Bacilleyo, videlicet partis parochiæ in qua sita est ecclesia ejusdem loci. Ecclesia fuit ædificata et fundata cum cimeterio in feodo supra dicto. Ad dictam fundationem pertinebat directum dominium feodi de Bacilleyo quod nunc tenet (1308) Guillelmus Guynebaut armiger et quod tenuerunt ejusdem antecessores... a dictis religiosis.... cum homagio per mediam vel saltem tertiam partem unius feodi loricalis. (Manuscrit du Mont St.-Michel dans les archives de M. le curé d'Avranches.)

(2) De Argougis. En Suisse, on trouve une contrée appelée Argon. Chartrier de M. de Guiton.

d'Argouges. Cette famille de l'Avranchin était si ancienne, qu'on la disait descendue d'une fée. Leur cri de guerre était : à la fée ! Peut-être y avait-il eu dans leur famille quelques Druidesses.

Le duc des Normands s'occupa aussi des établissemens religieux. On lui représenta le Mont St.-Michel comme un lieu des plus vénérables de l'univers (1). Il rappela les religieux qui s'étaient enfuis du monastère, leur rendit leurs biens (2), et augmenta beaucoup leurs possessions (3). Il leur donna la terre d'Ardevon (4). Ils continuèrent l'office canonial, ce qui toutefois ne dura guères. Leur fuite dans le monde leur avait fait perdre le goût de la retraite ; et bientôt on vit ces cénobites abandonner la prière et la frugalité.

Rolf s'occupa constamment du bonheur de ses sujets, et leur donna des lois sages. Il eut à combattre les Bretons rebelles (5) ; mais leurs chefs furent obligés de venir plier le genoux devant lui et de lui donner les mains. Son fils et son successseur, Guillaume-Longue-Épée, vit le Cotentin et l'Avranchin se révolter contre lui. Un seigneur

(1) Hinc convocato Francone episcopo, quæ ecclesiæ veneratiores in sua terra haberentur sciscitatur... in periculo maris ecclesia monte posita, archangeli Michaelis paradisi præpositi nomine prætitulata. Dudon, lib. II, p. 38.

(2) Manuscrit du Mont St-Michel, no. 22.

(3) Monasterio Sancti Michaelis terram ample possessionis quarto die sui baptismatis dedit. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 34.

Rollo redditus ac proventus S. Michaelis archangeli ecclesie ampliores fecit et pinguiores. Manuscrit du Mont St.-Michel, chronica chronicarum, part. 2.

(4) Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 22. Guillaume de Jumièges dit aussi : quarto die dedit terram Sti Michaelis ecclesiæ in periculo maris... Hist. Norm. lib. II.

(5) Britones rebelles armis sibi subjugavit. Manuscrit du Mont St.-Michel, no 80.

normand fut l'auteur de cette sédition. Mécontent du duc de Normandie, il se mit à exciter les peuples; il leur montrait d'un côté leurs cabanes de chaume et leurs masures dégradées, de l'autre les châteaux murés et crénelés des hauts et puissans seigneurs; il leur disait qu'ils étaient obligés de s'épuiser pour ces maîtres redoutables, et qu'ils n'avaient en partage que la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs. En peu d'instants il rassemble une armée et va assiéger le duc dans sa capitale; mais ce prince marche contre les rebelles et les taille en pièces. C'était en 921. Le feu de la sédition ne fut pas éteint. Les révoltés reprirent les armes avec les Bretons, et essuyèrent une nouvelle défaite. L'auteur de cette dernière guerre passa sur une terre étrangère (1).

Guillaume-Longue-Épée rendit hommage au roi de France Raoul; et ce monarque, au rapport de Flodoard, voulant s'attacher un tel vassal, lui donna la terre des Bretons située sur les bords de l'océan, c'est-à-dire, les conquêtes du duc sur ces rebelles, et le recouvrement du Cotentin et de l'Avranchin (2).

Le fils de Rolf fit, à l'exemple de son père, des donations considérables au Mont St.-Michel. Il lui donna, dans l'Avranchin, les petits villages que l'on appelait alors Moidrey, Carnet ou Caugé; Marigny dans la paroisse d'Argouges, qui devint un fief important, appartint dans le XIVe. siècle à la famille Guiton, et a passé dans

(1) Britones sua naturali infidelitate rebellantes sibi armis viriliter subjugavit. Alanum auctorem hujus rebellionis trans mare effugavit. Riulfum cum multitudine innumerabili imminentem sibi cum trecentis tantum prelio fudit. Manuscrit, n°. 34. Voyez aussi : essai sur l'histoire de Normandie par Toustain, t. 1, p. 129 et suiv.

(2) Willelmus princeps Nordmannorum eidem regi se committit : cui etiam rex dat terram Brittonum in ora maritima sitam. Chronicon Flodoardi.

ces derniers temps dans la maison de Besnard, sieur de la Binolaie, par Marie-Le-Grand de Saint Tray (1).

Parmi les villages concédés, on remarque celui de Curey où l'on voit une église commencée sur de larges dimensions. On présume qu'on en posa les fondemens dans le VIIe. ou dans le VIIIe. siècle. On y remarque encore les villages de la Forge et de Soligny (2). Ce dernier est une ancienne et belle terre et fief contenant presque cent hectares. Les seigneurs qui en portèrent le nom, se rendirent célèbres dans les armes (3). Le prince accorda encore le village de la Dodemanerie à Tanis, ceux de Macey, de Crollon, de Peleton, ou peut-être Poillé, la moitié de Cormeray, de Vergoncey, de Mesnier ou du Manoir, en Servon, le village de Saint-Jean près la mer, où il y eut des seigneurs distingués par leur puissance et leur courage. Un chef de cette famille donna son nom de Thomas à cette paroisse (4). Il y avait en ce dernier lieu une église, un moulin, des prés, et même des vignes. La vigne était aussi cultivée alors au Val St-Pair et à Juvigny. Les vignobles commencèrent à devenir rares

(1) Villulas quas avus meus Guillelmus in pago Abrincatino Sancto Michaeli tradidit que his vocitantur nominibus Maldrei carcei Marinnei. (Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.)

(2) Curei Forges Solinnei. Manuscrit, n°. 80.

(3) Monsieur de Gerville, dans sa notice des châteaux du diocèse d'Avranches, a confondu ce grand fief avec Subligny, petite paroisse qui fut toujours attachée au Grippon, et qui a tiré son nom de Subligno, sous le bois. Cette petite commune est presque partout entourée de montagnes autrefois entièrement couvertes d'arbres ; il y existe encore des portions de bois considérables. On trouve dans les vieux titres de l'église *sub ligno*. Dans le latin du moyen âge on a pu dire quelquefois par corruption, Subligneio. Renseignemens donnés par M. le curé de Subligny. Soligny présente encore des ruines de divers âges. La porte du vieux château est à plein ceintre, avec des moulures ou colonnes, et toutes les ouvertures sont en pierre de petit appareil.

(4) Dummannei Macei Scallei Peleton dimidium Cromerei Vergunçei Mannei Sti. Joannis villam prope littus maris sitam cum ecclesia et vineis et molendino et pratis. Manuscrit, n°. 80.

dans le xii°. siècle, et dans le xvi°. on connaît le vin « tranche-bouyau d'Avranches » (1).

Guillaume-Longue-Épée mourut assassiné; alors de tous côtés on entendit des bruits de guerre. On voulut dépouiller le jeune prince Richard de l'héritage de ses pères. Un roi de Danemarck joignit ses troupes à celles du Cotentin et de l'Avranchin, et menaça de tout mettre à feu et à sang, si l'on ne réparait l'outrage fait à ses anciens compatriotes. L'historien Vace le raconte en ces termes :

Moult furent Normands liez dez roiz é dez Danois,
A lui se sont joutez trestint li Bennois
É cil d'Avrancin é li Costentinois
Du val de Mortain é cil de Chingulais
A grant torbes venaient païssans é borjais
Chevaliers riches é poure é Villainz é Cortois
Pain apportoient é char, poisson salé é frois.

Tous ces guerriers réunis fondent sur les troupes ennemies et les taillent en pièces. Le jeune duc rentre dans ses états, et Louis-d'Outremer, roi de France, est forcé de reconnaître son droit à la souveraineté de Normandie et à la suzeraineté de Bretagne (2).

Richard hérita de la piété de ses ancêtres, comme il avait hérité de leur courage. Il venait souvent au Mont St.-Michel (3). Il ne tarda pas à s'apercevoir que les

(1) Cenalis de re Gallica.. in-fol.. (Ces vignes venaient à la Naffrée, où l'on en voit encore quelques-unes.) Ancien manuscrit de M. le Court sur Avranches.

(2) Essai sur l'histoire de Normand., p. 184, t. I.

(3) In historia Aquitanica a Ludovico Balbo ad Hugonem deducta dicitur Richardus Willelmi principis filius ædificasse in Nortmannia quæ antea vocabatur Marcha Franciæ et Britanniæ monasterium Sti.-Michaelis de monte ubi monachos ordinaverit. On lit la même chose dans un autre ancien historien : marcha Franciæ et Britanniæ monasterium in monte.. (Ex chronico Ademari.)

chanoines n'avaient alors que trop dégénéré de leur première institution ; ils ne portaient plus l'habit monastique, et ils faisaient célébrer l'office par des gens à gages. On n'entrait plus dans cette société religieuse que pour jouir des grands biens qu'on lui avait donnés (1). Les repas, la chasse, et toutes sortes de débauches absorbaient des richesses qui n'étaient destinées qu'à des œuvres de piété et de charité. Une telle vie attira l'indignation du prince. Les chanoines le remarquèrent et se crurent perdus ; c'est pourquoi ils s'empressèrent de partager les dépouilles de l'église, et ne laissèrent que ce qu'ils ne purent emporter ou aliéner (2).

Cependant le duc avait appelé des religieux de divers endroits, et il se hâta d'arriver à Avranches ; il paraissait y venir appelé par d'autres soins (3). Mais aussitôt qu'il y fut arrivé, il envoya un des ses grands avertir les chanoines, ou de sortir, ou de prendre l'ordre monacal. Après avoir écouté le messager, ils s'assemblèrent, et, d'une commune voix, ils résolurent d'abandonner le monastère. Deux néanmoins restèrent assis sur leurs siéges et attendirent la fin de l'événement. Le messager entra et leur demanda leur résolution. L'un des deux, nommé Bernier (4), pria le messager de le laisser dans sa cellule, qui était contiguë à l'église : mon fils, lui dit-il, ayez des égards

(1) Ad idem Sti. Michaelis monasteriom sepe veniens... cernens autem potentiores quosque res ipsius ecclesie canonicorum nomine sibi vindicare solis comesationibus venationibus ceterisque intenti erant voluptatibus. Manuscrit, n°. 80.

(2) Quid vel quantum potuit quisque eorum ex rebus ipsius ecclesie studuerunt loco emittere sibique fidelibus aliorsum committere. Manuscrit, n°. 80.

(3) Aggregans undecumque idoneis religione monachis Abrincis quasi alia tractaturus venit... n°. 80.

(4) Berneherius.

pour un vieillard abandonné, qui n'a que peu d'années à vivre, laissez-le mourir ici (1). Mais ce vieillard rusé voulait s'emparer du corps de Saint Aubert. L'envoyé du prince, surpris d'une telle demande, lui allégua les ordres qu'il avait reçus, et ajouta qu'il serait pénible aux nouveaux religieux de le voir rester dans le monastère, et qu'enfin cette cellule était destinée non aux infirmes, mais à ceux qui avaient la garde de l'église (2). Eh bien! continua le méchant, au moins cédez-moi ce lieu pour quelques heures. Je ne vous demande que le temps de trouver un autre logement; et comme le messager le refusait : on ne m'en arrachera, s'écria-t-il, que par force. L'envoyé du prince commanda aux gardes qui le suivaient d'entrer et de forcer ce mauvais religieux de quitter le monastère. Il alla résider dans une maison située sur le penchant de la montagne (3). Il était parvenu, on ne sait comment, à enlever le corps de Saint Aubert. Les religieux comblèrent ce moine de biens. Ils lui rendirent tout ce qu'il possédait, mais ils ne purent le gagner; et à sa mort ils accordèrent à son neveu Foulques (4) tous ses biens. Celui-ci leur fut constamment attaché (5). Les religieux accordèrent pareillement à l'autre chanoine, qui était resté dans le monastère et avait pris l'habit, tout ce qu'il possédait, et le nommèrent chapelain (6). Richard confirma aux disciples de Saint Benoît, qu'il venait d'établir, la possession de

(1) Quoat viveret sineretur habitare... no. 80.

(2) Dicens substituendis monachis id molestissimum fore ipsamque cellulam non infirmis... n°. 80.

(3) Que sita erat in ejusdem montis latere. Manuscrit, n°. 80.

(4) In Fulchaldo...

(5) Effectus est fidelissimus, n°. 80.

(6) Constituerunt capellanum, n°. 80.

ce dont jouissaient les chanoines, et leur fit encore des dons considérables. Parmi ces dons se trouvent des tables d'or et d'argent, des calices et d'autres effets de grand prix. Il voulut aussi, après avoir pris l'avis des grands de son duché, que l'abbé fût toujours choisi parmi les religieux de ce mont; mais il se réserva le droit de remettre le bâton pastoral au religieux qui lui serait présenté. Il plaça la charte de ses priviléges sur l'autel de St.-Michel (1).

C'est ainsi que le raconte un historien contemporain (2); un autre rapporte les mêmes faits dans le style du temps :

Li Mont St.-Michel estora
Moine i mist moult les ama
Al compasser mist grant entente
Grant aveir i mist e grant rente (3).

Vace dit aussi dans sa chronique ascendante des ducs de Normandie :

Et li Mont St.-Michel richement estora (4).

Robert du Mont St.-Michel, dans le manuscrit où il a continué la chronique de Sigebert, et Oderic Vital font encore mention de ce prince, et du changement qu'il

(1) Communi optimatum suorum concilio ut ibidem nullus nisi loci hujus monachus abbatis fungeretur nomine vel officio... tantum potestatem tribuendi fratri electo pastoralem baculum... (Manuscrit, nº 80.

(2) L'auteur du manuscrit du Mont St.-Michel, nº. 80.

(3) Manuscrit cité par Gauthier d'Arc, histoire des conquêtes des Normands en Italie (1830).

(4) Elle a été imprimée, pour la première fois, par la société des Antiquaires de Normandie.

fit sur le Mont St.-Michel, qu'ils appellent encore Tumba (1).

La chronique de Fontenelle porte que le duc Richard tira de ce monastère un religieux nommé Mainard, né de parens distingués. Il faisait les délices et le bonheur de sa communauté, qu'il avait enrichie de livres, de chartes et d'ornemens précieux. Le prince et les grands du duché jetèrent les yeux sur cet abbé, et l'envoyèrent régir le monastère du Mont St.-Michel (2). Il emmena son neveu, nommé comme lui Mainard. Il donna à ses nouveaux religieux le goût de l'étude. Pendant son gouvernement, ils furent constamment occupés à la lecture, à l'écriture, au calcul, et à l'étude des sciences divines et humaines. Ils se rendirent célèbres dans les lettres et dans la piété; il en sortit plusieurs grands hommes. Un nommé Hériward fut appelé par les religieux de Giblou, pour remplir la place de son frère Erluin leur abbé; il avait long-temps vécu avec lui (3), et ensuite avait sans doute été appelé par l'abbé Mainard (4). Un autre, du nom

(1) Ricardum ejus nominis primum Nortmannorum ducem in monte Tumba monasterium in honorem S. Michaëlis restauravisse. (Chronicon Sigeberti...) Voyez cette histoire manuscrite tirée du chartrier du Mont St.-Michel, et déposée à la biblioth. d'Avranch.

(2) Cum verò præcipua, ut dictum est, abbatis Mainardi industria in omnibus claresceret, Nortmannorum duci et primatibus ejus satis comperta placuisset, inde eum abstrahere et majori decreverunt honore sublimare; denique ad Montem S. Michaelis archangeli compulerunt migrare; quatenus canonicis eliminatis monachos quibus præesset in regulari disciplina deberet undecumque aggregare. (Chronicon Fontanellense, caput VI.)

(3) Annales Benedictini, t. IV, p. 42, de Mabillon.

(4) Richardus in eo loco instituit Mainardum virum religionis commendatione insignem qui assumpto secum nepote aliisque monachis. (Cenalis, t. III, hierarchiæ Neustriæ.)

de Roland, fut évêque de Dol, et un troisième, appelé Guerin, gouverna l'abbaye de Cérisy (1).

Le duc de Normandie, pour donner encore une plus grande sanction aux priviléges des religieux et à leur établissement, les fit confirmer par le pape et par le roi de France. C'était alors Jean XIII qui occupait le trône pontifical : qu'il parvienne à la connaissance de tous les fidèles, écrivit-il, que moi, Jean, par la clémence du Créateur très-saint, pape de la sainte église Romaine, quoique indigne, j'ai appuyé et confirmé un établissement que le glorieux Lothaire, roi des Français, Hugues, archevêque de la sainte église de Rouen, Richard, marquis des Normands, ont formé sur la Montagne de St.-Michel.

Le souverain pontife rappelle ensuite tout ce qui s'était passé, et finit ainsi : Si quelqu'un se montre contraire aux choses établies en ce lieu, de l'autorité du Père, et du Fils, et du St.-Esprit, de la St^{e}. Vierge, de St. Michel, et des saints Canons, qu'il soit sous une malédiction perpétuelle, à moins qu'il ne se repente (2).

(1) Gallia christiana, t. XI, p. 514.

(2) Noverit cunctorum noticia fidelium quod ego Johannes pii conditoris clementia sancte Romane sedis existens indignus papa. Gloriosi Francorum regis Lotharii. Necnon et sancte Rotomagensis ecclesie archipresulis Hugonis. Atque Richardi Normannorum marchissi. Submisso pulsatus rogatu pro monte sancti Michaelis videlicet in maris pelago sito quem ipsi acti amore superni regis in melius restaurarant monachorum in ibi aggregantes normam precepto que regali firmaverant.

Quod et ipse facere non differrem. Quorum assentiens benigne peticioni astruo et corroboro quofinetenus in quo nunc pollet permaneat monachali ordine ipsique monachi de suis sibi adhibeant pastorem. Si quis autem id molitus fuerit contrarie ex autoritate Patris et Filii et Spiritus Sancti sancteque Genitricis ac Sancti Michaelis sanctorumque canonum perpetue sit addictus maledictioni nisi resipuerit. Nostraque stipulatio inconvulsa permaneat. (Manuscrits du Mont St.-Michel, n°. 80, et n°. 34.) Nous citons toujours le texte pur, sans le corriger, excepté que nous avons écrit en toutes lettres les abréviations, et employé le v consonne à la place de l'u voyelle.

Le roi de France, qui régnait alors, se nommait Lothaire. Voici sa charte précieuse pour ces temps éloignés et peu connus.

Au nom de la St. et indivisible Trinité,

Lothaire, par la grâce de Dieu, Roi.

Si nous confirmons par nos édits, ce que nos prédécesseurs éclairés par la miséricorde divine, et excités par les pieux avertissemens des serviteurs de Dieu, ont établi pour l'utilité de la sainte église et venir au secours de ses adorateurs, nous exerçons une coutume royale, et nous avons la ferme confiance que cette conduite nous procurera une vie heureuse en ce monde, et nous fera parvenir à la félicité éternelle. C'est pourquoi, que tous nos fidèles sujets sachent qu'il y a dans la mer un lieu apelé le Mont St.-Michel, où l'on a fait depuis peu des changemens très-avantageux. Richard, marquis des Normands, avec l'autorité du Seigneur pape de la St. église Romaine, y a rassemblé une société de religieux, fidèles observateurs de la loi divine. On nous prie d'ajouter notre sanction à cet établissement, approuvé et confirmé par ce souverain pontife, le marquis des Normands, et Hugues, archevêque de la St. église de Rouen. Notre excellence joyeuse de ce qui a été fait, et voulant satisfaire les religieux, nous souscrivons à leur demande. C'est pourquoi, par l'autorité royale et par notre indulgence, nous accordons par ces présentes que pour toujours et immuablement ce même lieu demeure dans l'ordre monacal dans lequel il brille, et défendons, en vertu de l'autorité royale, à tous nos successeurs, marquis de notre

royaume, et archevêques qui pourront se succéder dans l'église de Rouen, d'enfreindre notre présent et inviolable décret, d'empêcher ces serviteurs de Dieu de le servir librement en ce lieu, et qu'ils ne prient pour nous et la conservation de notre royaume. Et ce commandement que nous faisons par amour de Dieu et pour notre salut, nous le signons de notre propre main et avons commandé de le sceller de notre anneau (1), pour le rendre plus inviolable.

Il est dit ici que le Mont St.-Michel appartenait au diocèse de Rouen. Il fallait donc que celui d'Avranches

(1) In nomine sancte et individue Trinitatis Lotharius gratia Dei Rex.

Si ea que predecessores nostri divina dignatione illuminati et piis admonitionibus servorum dei instigati pro utilitatibus ecclesiarum et necessitatibus servorum Dei supplendis statuere decreverunt nostris confirmamus edictis regiam exercemus consuetudinem et hoc nobis ad presentem vitam felicius peragendam et ad futuram capessendam profuturum procul dubio confidimus idcirco notum fit omnibus fidelibus nostris presentibus atque futuris quemdam esse locum montem Sancti Michaelis dictum situm in maris pelago quem modernis diebus amore ductus regis eterni Richardus Normannorum marchis cum auctoritate domni Johannis sancte Romane sedis pape restauravit in melius aggregans monachorum cetum divinarum legum sanctionibus jugiter inherentium pro cujus perpetuo roboramine atque stabilitate domni prefati pape nec non memorati marchisi atque Hugonis sancte Rotomagensis ecclesie archiepiscopi ad cujus diocesim pertinet jam dictus locus nostras devenit ad aures peticio id ipsum nostro perpetuo manendum roborare fulcimine quorum rato decreto nostra excellentia hilaris reddita ac eorum voluntati aurem accomodantes veluti postulaverant fieri adjudicavimus unde regali auctoritate et indulgentia per hoc preceptum nostre confirmationis stabili jure eundem locum in eodem quo nunc pollet ordine videlicet monachili permanere concedimus omni tempore precipientes regia potestate ut nemo successorum nostrorum regum neque quislibet ejusdem regni marchisus neque qui in sanctâ Rotomagensi ecclesia presul per subvenientia tempora successerit quod nostro roboratum est inviolabili decreto infringere audeat quatenus in ibi deo servientes ac divini servitii cultores libere deo serviant et pro nobis ac totius regni nobis a deo collati conservatione exorare queant et hoc preceptum quod ob amorem Dei omnipotentis et remedium anime nostre roboravimus ut firmiorem obtineat vigorem manus nostre conscriptione subterfirmavimus et de annulo nostro sigillari jussimus. (Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.)

fût encore vacant, tant les Normands avaient causé de désastres en ce malheureux pays. Les évêques de Coutances s'étaient retirés à Rouen, avec les corps de Saint-Lo, de Saint Romphaire et de Saint Frémond. On voit encore à Rouen, sur une vitre du prieuré de Saint-Lo, les portraits de cinq évêques qui y firent leur résidence; ces reliques vénérables furent déposées dans la capitale de la province, dans l'église de St.-Sauveur; les peuples y vinrent de toutes parts pour recevoir la guérison de leurs infirmités, et il arriva des miracles si grands et si éclatans qu'elle prit le nom de Saint-Lo, et le porte encore aujourd'hui. Les évêques de Coutances furent aussi comblés d'honneurs et de biens; ils reçurent en don cette église, avec les fonds, les places et les terres voisines, de plus le droit de prendre, sur le domaine ducal, un cerf le jour et fête de Saint Lo, et un sanglier le jour de Saint Romphaire (1). Le cerf et le sanglier étaient des marques de noblesse. Le dernier évêque, qui fit sa résidence à Rouen, se nommait Hugues, et il fut élu en 989. Cette même année on pensa aussi à retablir le siége d'Avranches, qui avait été abandonné, et l'année suivante on trouve la souscription de Norgot, évêque d'Avranches, dans un manuscrit de l'abbaye de Fécamp (2). Cet évêque paraît être de race danoise. L'archevêque de Rouen, qui rétablit ce siége, était également sorti d'une famille normande. C'était Robert, comte d'Evreux, fameux par ses déréglemens. Il enleva aussi la plupart des biens de l'abbaye du Mont Saint-Michel (3).

L'an 991 était décédé l'abbé Mainard; et son neveu,

(1) Histoire de la ville de Rouen, 1710.

(2) Conciles de Rouen par le père Pommeraye, page 59.

(3) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

qui était alors prieur, fut choisi pour lui succéder. Pendant son gouvernement il arriva un grand événement au Mont St.-Michel, dit un historien de ces temps. Une comète, qui dura pendant trois mois, brillait de la plus vive clarté, et occupait la plus grande partie du ciel. Elle paraissait au commencement de la nuit, et disparaissait au chant du coq (1); toutes les fois, continue l'historien, que Dieu a fait voir au monde de pareils prodiges, peu après il arrive de grands malheurs (2). Vers cette époque l'église de Saint Michel archange, bâtie sur un promontoire du rivage de l'océan, et qui a été jusques ici vénérable à tout l'univers, fut dévorée par les flammes (3).

La mer durant le flux entoure le promontoire de ses flots à une grande hauteur, et durant le reflux elle le laisse environné d'une immense plaine de sable (4).

Les habitans de la côte, descendans des anciens Saxons, appelaient l'accroissement de la mer Malinas, et le décroissement Ledones (5).

L'accroissement subit de l'Ardée, rivière qui coule dans ces parages, a pendant quelque temps, ajoute Glaber,

(1) Incipiente nocte, quæ nimia claritate fulgens, maximam æris partem sibi illustrando vendicabat, usque dum circa galli cantum occumberet. Glaber Radulphus, l. III, hist. Francorum.

(2) Quoddam mirum atque terribile. Glaber Radulphus, l. III, hist. Franc.

(3) Contigit in proximum ecclesiam beati archangeli Michaelis cremari incendio quæ scilicet constituta in quodam promontorio littoris Oceani maris toto orbe nunc usque habetur venerabilis. Glaber Radulph.

(4) Nam et ibi certissimum conspicitur, videlicet ex incremento atque decremento lunari, eundo et redeundo processu mirabili in gyro ejus promontorii remna scilicet oceani. Glaber Radulp, l. III.

(5) Cujus etiam excrementum maris Malinas vocant : decrementum quoque Ledones. Glaber Radulph. (Ces mots sont saxons d'après Joseph Scaliger.)

empêché les voyageurs de se rendre au Mont ; reprenant ensuite son ancien cours, elle a laissé un sillon profondément creusé (1). De tous les points de la terre on vient visiter ce Mont, que tant de circonstances ont rendu célèbre (2).

L'incendie dont parle Glaber est aussi rapporté dans une chronique du Mont St.-Michel (3). Richard II fit rebâtir l'église avec magnificence, et c'est à ce temps que remontent les grosses colonnes cylindriques, la nef assez bien conservée et une partie des voûtes. Le duc de Normandie, Richard I[er]., en mourant, avait laissé de son épouse Gonnor, ce jeune prince que l'on surnomma le Bon ; un autre fils, nommé Mauger, qu'il établit comte de Mortain, et ce fut le premier qui en porta le nom ; une fille épouse du comte de Blois, à laquelle il donna Pontorson pour dot ; mais, étant décédée sans enfans, cette ville fut rendue au duc de Normandie (4) ; une autre fille qui épousa Ethelred roi d'Angleterre, lequel eut pour le Mont St.-Michel une telle vénération, qu'en envoyant une armée ravager la Normandie, il ordonna de n'épargner que ce Mont (5). Il rendit aussi une loi où il était dit : que tout

(1) Est etiam non longè a prædicto promontorio fluviolus cognomento Arduus, qui post paululum excresccns, per aliquod temporis spatium, intransmeabilis effectus, atque ad prædictam ecclesiam ire volentibus viam plurimùm impediens, aliquantis per ejusdem itineris obstaculum fuit ; postmodum verò in sese rediens, profundissimè littus suo cursu sulcatum reliquit. Glaber Radulph.

(2) Prædictus locus a plurimis terrarum populis frequentatur. Glaber Radulph.

(3) Cujus tempore combustum fuit monasterium cum omnibus officinis. (Chronicon breve.)

(4) Inventaire de l'histoire de Normandie, page 53.

(5) Solummodo archangeli Michaelis monti parcerent, ne tantæ sanctitatis et religionis locum igne concremarent. Will. Gem. l. v. ch. IV.

chrétien, qui a l'âge prescrit, jeûne trois jours au pain et à l'eau, ne mangeant que des racines crues, avant la fête de St.-Michel, et que tout homme aille à confesse et à l'église nu-pieds; que chaque prêtre aille trois jours nu-pieds en procession avec son troupeau; que chacun prépare ce qu'il lui faut de vivres pour trois jours, observant toutefois qu'il n'y ait aucun aliment gras, et que, pour mieux célébrer la fête, d'abondantes aumônes soient distribuées aux pauvres; que tout serviteur soit dispensé de travail pendant ces trois jours, ou qu'il ne fasse que ce qui est nécessaire pour son usage. Ces trois jours sont le lundi, le mar di et le mercredi qui précèdent la fête de St. Michel. Si un serviteur rompt le jeûne, il sera fustigé; si c'est un homme libre, mais pauvre, il paiera trente sous; si c'est le thane du roi, il paiera 130 schelings, et tout cet argent sera donné aux pauvres (1).

La duchesse Gonnor s'occupa aussi constamment du Mont St.-Michel. Elle contribua beaucoup à la reconstruction du monastère. Je crains, disait cette dame, dans une charte en faveur de ces religieux, l'immensité de mes péchés; mais n'est-il pas écrit que celui-là qui aura donné un verre d'eau, aura une récompense éternelle? Norgot et l'abbé Hildebert signèrent cette charte (2). Celui-ci avait succédé à Mainard II, qui, se voyant sur le déclin de l'âge, avait fait procéder à l'élection de son successeur (3). Hildebert est dans le printemps de son âge, disait le prince Richard; mais il est distingué par son

(1) Voyez les conciles de Spelman.

(2) Meorum immensitatem criminum metuens... tribuatur frigide aque calix ut eterna recipiatur merces... Norgoti episcopi et Heldeberti abbatis. Manuscrit, nº. 80.

(3) Bibliot, L abbe t. 1, p. 351. Manuscrit du Mont St-Michel, nº. 22.

esprit et mûr par ses mœurs : c'est pourquoi nous l'avons mis à la tête de cette abbaye (1).

Il arriva sous le gouvernement de cet abbé des miracles éclatans sur le Mont St.-Michel. C'était en l'année 1009. Le chanoine Bernier avait enlevé le corps de Saint Aubert ; il l'avait emporté dans sa maison, située dans un lieu retiré (2). Le chanoine mourut sans que personne sût où il avait caché ce précieux dépôt (3). La providence le révéla, au temps de l'abbé Hildebert (4). On raconte que, pendant trois nuits consécutives, la maison retentit d'un bruit si violent qu'elle paraissait ébranlée jusque dans ses fondemens, et la montagne elle-même jusqu'au centre de la terre (5). Le vénérable abbé, surpris de cet événement, entra dans l'église pour sonner matines, et après avoir prié, prosterné devant le St. Sacrement (6), il sortit avec

(1) Juveneli evo floridum sed acumine Jucacis ingenii preclarum morumque maturitate gravidum. Manuscrit, nº. 80.

(2) Cum autem sacrum ejus corpus, in eodem loco ubi terræ mandatum fuerat, diù quievisset anno domini 966, hinc ablatum est. Illud siquidem refossum impia manus in secretiorem montis domum abdidit, ea mente ut aliò tam pretiosum pignus traduceret. Nefandis consiliis obstitit divina potentia. Manuscrit cité dans le bréviaire d'Avranches, 18 juin.

(3) Beati Auberti ossa cunctis manserunt ignota eodem in loco ubi belua predicta scilicet Bernerius absconderat. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 34.

(4) Ricardo secundo monarchiam gubernante Normanice gentis domno vero Hyldeberto abbate haud ignobiliter regente moderamina ipsius cenobii. Manuscrit, nº. 34.

Anno quippè a partu Virginis nono supra millesimum, Richardo secundo Normanniæ duce, et Hildeberto ejusdem monasterii abbate, decimo quarto calendas julii... Manuscrit du brév. d'Avranches.

(5) Personuerat tota domus tres noctes continuas tanto fragore ut ea a fundamentis, et mons ipse a radicibus concuti videretur. Manuscrit du brév. d'Avr.

Quod itaque nocte cunctis alto depressis sopore eadem domus insonuit ingenti frangore. Manuscrit, no. 34.

(6) Manuscrit du Mont St.-Michel à la bibliothèque d'Avranches, nº. 22.

la résolution de faire creuser la partie de la maison d'où paraissait principalement partir ce bruit extraordinaire (1). Il s'était répandu dans le public que le corps de Saint Aubert avait été enlevé et caché quelque part. On interrogea Foulques, qui se montrait très-attaché aux religieux. Je sais, répondit-il, que mon oncle a enlevé les reliques sacrées, mais j'ignore où il les a déposées. Je me souviens qu'étant encore fort jeune, une nuit, nous nous rendîmes dans l'église : prends ceci, me dit-il avec force ; je chargeai sur mes épaules un vase où il avait renfermé les ossemens sacrés, et je l'apportai dans sa chambre ; mais il alla seul les cacher sur la montagne (2). Alors l'abbé Hildebert poursuit son entreprise. Dès qu'on eut commencé à creuser la terre, le coffre qui contenait les restes de Saint Aubert parut tout-à-coup, et s'ouvrit de lui-même (3). Deux religieux le placèrent sur leurs épaules, et l'on s'avança en chantant des hymnes et des psaumes (4). Mais voici qu'un des religieux qui le portait se prit à douter si c'était vraiment le corps de Saint Aubert, et au même instant son fardeau devint si pesant,

(1) Partem illam domûs quæ majori fragore percelli visa erat, effodi jussisset.. Manuscrit du brév. d'Avr.

(2) Rumor autem jam crebuerat auribus precedentium furatum esse ac abscondisse beati Auberti corpus commorantes itaque super memoratum Fulcoldum sibi pre ceteris fidelissimum sciscitati sunt eum utrum de corpore ipsius... qui respondit se certissime scire Berneherium sancta ossa transtulisse atque aliorsum in eodem tamen monte abscondisse sed ubi ea absconderit se penitus ignorare.... eadem ossa inquit ab eo inclusa cado. Recolo me puer in propriis humeris noctanter in hoc isto detulisse cubiculo sed ubi ea reposuerit omnimodis incognitum habeo. Manuscrit, nº. 34.

(3) Deprehensa est capsa quædam sedulò recondita, quæ ultro, et nulla adhibita manu, aperta Sti. Pontificis exuvias obtulit scrutantibus.

(4) Sacrum ferculum duo viri humeris impositum sustulerunt : quod summa omnium veneratione inter festos hymnorum et psalmorum cantus: Manuscrit du brév.

qu'il tomba sous le poids (1); frappé de cette circonstance, il réfléchit et reconnut sa faute. Alors il reprit le corps sans aucune peine et le porta jusque sur l'autel. On trouva avec la dépouille glorieuse du saint prélat cette inscription : hic requiescit corpus Sancti Auberti Abrincatensis episcopi: ici repose le corps de Saint Aubert évêque d'Avranches.

Quelque temps après, suivant le rapport d'un témoin oculaire, deux des religieux du Mont furent saisis d'une fièvre violente. Toutes les ressources de l'art étaient impuissantes ; l'état de ces religieux était désespéré. L'un, vieillard vénérable, dit à l'autre : je vous prie, mon frère, apportez-moi un peu d'eau pour me rafraîchir, mais qu'elle touche auparavant la tête de Saint Aubert. Le jeune religieux apporta cette eau, où il avait plongé la tête du saint, et la présenta à son frère agonisant. Celui-ci en but et exhorta son confrère à l'imiter, lui assurant que cette eau serait un remède à leur mal ; mais celui-ci refusa. J'aime mieux mourir, ajouta-t-il, que de boire une liqueur où a été trempée la tête d'un homme mort. Le vieillard souriant avala l'eau, et à la même heure il fut guéri. Le lendemain il assista à l'assemblée des religieux, tandis que l'on porta en terre son compagnon de souffrances (2).

(1) Sed cum eorum qui felicem gestabant sarcinam, alter de rei veritate in ipso ecclesiæ aditu dubitasset, tanto pondere sacra theca ejus depressit humeros, ut ipsi fuerit oneri succumbendum. Verùm facti pœnitens eam nullo negotio ut antea sustulit et in altari deposuit. Manuscrit cité dans le bréviaire d'Avranches.

(2) Duo siquidem ex ejusdem cenobii fratribus... qui alterum ætate preire videbatur ablui ipsius Sti. Auberti caput ipsumque liquorem sibi ad bibendum deferri precabatur. Quem delatum sibi cum fide suscipiens hortabatur secum bibere causa remedii prefatum juvenem qui omnino renuere cepit asserendo se mori malle quam liquorem per caput hominis mortui distillatum bibere cujus ille senior irridens allatum potum solus ebibit eademque hora pristine restitutus sanitati in

Les religieux allèrent un jour en procession avec le corps de Saint Aubert à la ville d'Avranches. Après la célébration des saints mystères, comme on portait le corps vénérable par le milieu de la ville, une pauvre femme se met à prier, et le corps ayant passé auprès d'elle à la porte de la ville, elle se sentit guérie. Tout le peuple fut frappé de cet événement; on avait vu cette femme paralytique, et on la voyait parfaitement guérie. Pendant long-temps les moines allaient tous les ans à Avranches portant processionnellement le corps de Saint Aubert, et les chanoines de la cathédrale venaient au Mont St.-Michel avec celui de la noble vierge St^e^. Pience, comme le porte une note marginale dans le manuscrit, n°. 34. Cette note est probablement de la main de Mabillon (1).

Le pieux auteur de ce manuscrit, qui vivait à la fin de ce dixième siècle, raconte encore un autre miracle dont il avait été lui-même témoin. Un noble et puissant seigneur de Bourgogne, dit-il, vint en pélerinage au Mont St.-Michel; il fut si touché de la puissance de l'Archange et de la miséricorde que Dieu manifestait en ce lieu, qu'il emporta pour reliques une pierre de l'église. Il la plaça dans une chapelle qu'il fit bâtir en l'honneur du St. Archange. Il établit douze chanoines pour le service

crastino se facto reddidit conventui ipse vero alter correptus est infirmitate et suscepit mortem. Manuscrit, n$_{o}$. 34.

(1) Secum deferentibus corpus Sti. Auberti juxta hunc morem ibidem vero... post celebrationem misse eadem... Sti. per medium urbis deferretur de more muliercula cernens illuc undique quosdam utriusque sexus accurrere quonam tanta multitudo sic properaret cepit inquirere cui responsum est hos ire obviam corporis Sti. Auberti quod deferebatur per majorem vicum ipsius civitatis hoc audito cepit orare..... ubi autem portitores sti. corporis per portam urbis egrediebantur... omni populo undique spectante sana et incolumis astitit in pedes... alternis ecclesiæ semel in annum ad alteram. Note marginale.

de cette chapelle, et il leur assigna des revenus. Au lit de mort, il appela son épouse, et lui recommanda cet établissement qu'il chérissait. Mais cette femme mit en oubli la volonté sacrée et les dernières prières de son mari. Ses trois enfans, dissipateurs et débauchés, vendirent à l'étranger le bien de leurs ancêtres, avec la chapelle que leur père avait fondée. Accablée de chagrins, la mère vint en pélerinage au Mont St.-Michel. Elle arrive, elle veut monter les degrés avec sa suite, pour entrer dans l'église; mais elle se sent repoussée par une main invisible; elle pousse un cri et redescend plusieurs degrés. Elle fait encore un effort pour remonter, mais elle éprouve une douleur plus violente. Cette malheureuse, oubliant sa négligence passée, criait qu'elle ne se sentait point coupable et qu'elle éprouvait de vives souffrances. L'abbé Hildebert fut appelé pour porter secours à cette inconnue. Il envoya deux de ses religieux, l'un nommé Frodmond, et l'autre Hildemon son frère. Ils engagèrent cette étrangère à avouer ses fautes. Elle raconta tout ce qui s'était passé et le mépris qu'elle avait fait des dernières volontés de son époux. Elle ajouta en pleurant qu'elle réparerait ses crimes. Les religieux l'avertirent alors de prier le St. Archange, et ils lui promirent de la conduire. Elle marchait encore d'un pas mal assuré et tremblait de tous ses membres. Cependant elle suivit les religieux qui l'encourageaient; s'étant prosternée sur le pavé du temple, devant l'autel de St.-Michel (1), elle

(1) Vir quidam a Burgundie partibus... homo potentissimus... in veneratione loci... lapidem ex eodem monte tulit secum rediens detulit... ponens in altare pro reliquiis eamdem basilicam in honori St i Michaelis solenniter dedicari fecit ubi etiam duodecim ut fert constituit canonicos... uxori sue idem studuit committere monasterium,

ouvrit son âme devant le Seigneur, et elle en sortit toute consolée, et la paix dans le cœur. Il existe encore aujourd'hui, ajoute l'annaliste, plusieurs de ceux qui ont été les témoins de ce miracle. Il raconte encore qu'à la même époque on vit venir, jusque de l'Italie, un étranger en pélerinage au Mont St.-Michel. Deux ans après, continue-t-il, deux religieux de ce monastère, nommés Bernard et Vidal, allant en pélerinage au Mont Gargan, passèrent chez lui, et il leur donna l'hospitalité avec la plus grande joie (1). Enfin, voici un autre événement qu'il rapporte, et qui, suivant quelques-uns, a fait appeler le Mont St.-Michel en péril de mer, in periculo maris (2).

Une femme de Normandie venait accompagnée de son mari en pélerinage au Mont St.-Michel. C'était pendant que Hildebert était encore abbé de ce monastère. Ils marchaient au milieu de la grève. Un épais brouillard leur dérobe tout-à-coup la vue du Mont, le vent siffle horriblement, la mer mugit dans le lointain. L'épouse saisie de frayeur tombe évanouie, et, étant enceinte, elle fut prise des douleurs de l'enfantement. Les flots les entouraient déjà. Tout leur espoir fut en Dieu et en l'Archange St.-Michel. L'énvoyé céleste vint à leur secours, et il sauva

venit ad eumdem Sancti Michaelis Montem... quasi immemor sue precedentis negligentie ad templum Sancti Michaelis cum suis properabat ascendere... ubi primum gradum ascendit vehementer ingemuit ac retrorsum per brachia perque crura trahi dixit que tum retro rediit duarum fere ulnarum spatio... sed cum iterum voluisset ascendere confestim retroire... duplicato urgeri supplicio..... ad id spectaculum concursus... qui euntes et quod ei acciderat diligentius considerantes ceperunt eam admonere... quoniam suus maritus ex eodem Monte lapidem detulerit... continuo precedentibus... ad Montem Sancti Michaelis liberrime ascendit atque ante sanctum altare. Manuscrit du Mont St.-Michel à la bibliothèque d'Avranches, no. 34.

(1) Qui ad eumdem locum Sancti Michaelis a partibus Italie... hos ad se venire fecit, no. 34.

(2) Manuscrit du chartrier de M. de Guiton.

de la fureur des eaux cette famille malheureuse. A droite et à gauche les flots s'élevèrent comme des montagnes, et au milieu, la mère tenait entre ses bras son enfant, et son père faisait rejaillir l'eau sur lui pour le revêtir de Jésus-Christ, et il invoquait la St[e]. Trinité. Il ne lui donna point le nom de ses aïeux ; mais il l'appela Péril. Échappé à un si grand danger, cet enfant fut élevé dans la piété, et instruit dans les saintes lettres ; il reçut aussi les ordres sacrés et exerça le ministère dans le pays de Lisieux, à quatre milles de la ville épiscopale. Il existe encore aujourd'hui, ajoute l'historien ; et si quelqu'un doutait de ce fait, c'en est un témoin vivant et convenable ; il vient encore tous les ans visiter ce Mont (1). Cet événement est raconté de la manière suivante, dans une chronique française, écriture gothique, à la fin du manuscrit, n°. 24.

« Plusairs pelerins estans en la greue de la mer ou
« dit voiage pour euiter le peril de la mer quels
« ueoient venir sur eulz sen estoient fuiz a la riue de la
« mer entre les q'ls auoit vne fame grosse qui demoura
« ou dit peril et enfanta illic'qs laquele aue'qs son
« enfant alaitant a la mamelle monseigneur St.-Michiel
« garda et sauua sains et entiers et mist hors du peril et
« leur fist faire voie et chemin a la mer pour issir et sens
« lesion et anter le peril » (2).

(1) In diebus regiminis predicti domni Hildeberti abbatis,.., matrona... princeps celestis militie immunem mali in tanto talique eam servavit discrimine... mox ablactatum sacris litteris erudiendum ad deo serviendum magistro tradiderunt. Is postea ordinatus presbyter in pago Lexoviensi quatuor fere ab urbe miliaris hodieque superest et hujus miraculi si qui forte sit incredulus idoneus testis adest ad eumdem quoque montem recurrens singulis annis. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 34.

(2) Seconde chronique du manuscrit du Mont St.-Michel, no. 24.

L'abbé Hildebert vécut jusqu'à l'an 1017. Cette même année Norgot, évêque d'Avranches, souscrivit à un titre de Guillaume, abbé de St.-Benigne de Dijon (1), dans une assemblée nombreuse d'évêques et en présence du prince Richard et de son fils. Comme il est dit dans le nécrologe de l'abbaye du Mont St.-Michel, qu'il se fit religieux en ce Mont (2), ce ne peut être, dit un auteur, que cette même année 1017, ou si c'est auparavant, il ne cessa pas pour cela de gouverner l'église d'Avranches (3).

Voici ce qui engagea ce prélat à se retirer au Mont St.-Michel. Une nuit de la fête de St. Michel après matines, regardant par une fenêtre vers le Mont, il l'aperçut tout en feu, et il lui sembla voir des flammes voltiger çà et là. Il appela ses chanoines pour qu'ils fussent témoins de ce spectacle. Les uns disaient qu'ils voyaient quelque chose, les autres affirmaient qu'ils ne distinguaient rien. L'évêque, persuadé que le monastère et les religieux étaient réduits en cendre, retourna à l'église avec ses chanoines, et, affligés d'un si triste événement, ils se mirent à réciter l'office des trépassés. Dès que le jour parut, l'évêque partit pour le Mont St.-Michel; mais en arrivant, il apprit qu'il ne s'était rien passé d'extraordinaire. Frappé de ce récit, et convaincu que les anges étaient venus visiter ce lieu qui leur était consacré, il prit la résolution d'entrer

(1) Voyez l'histoire de cette abbaye à la biblioth. d'Avranches, et Mabillon, annales Bened. t. IV, p. 253.

(2) III idus octobris: Norgodus episcopus Abrincensis et postea monachus hujus loci.

(3) Dom Tascherau, religieux bénédictin de St.-Germain des Prez, à Paris, auteur des derniers volumes du nova Gallia Christiana. Voyez sa lettre à M. Cousin, curé de St. Gervais, à Avranches, dans les manuscrits de ce dernier.

dans ce monastère et de s'y faire religieux. Il y mourut l'an 1026 (1).

(1) Qui cum festivitati tante congrua matutina solemna peregisset... adhuc tenebris noctis ad proprium cubiculum quieturus rediisset... per fenestram respiciens ecce totum Montem Sti.-Michaelis quasi ardere videt... vocavit eisque quid videret indicavit quorum alii hoc viderunt alii autem se nichil tale se videre dixerunt ipse vero cum grandi gemitu cunctos convocatos canonicos agenda mortuorum celebrarunt... confestimque ascensis equis ad eumdem locum. Voyez aussi le manuscrit, no. 22,

CHAPITRE XI.

XIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, ET SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES.

Robert. Henri Ier. Philippe Ier.

DUCS FEUDATAIRES DE NORMANDIE OU EST L'AVRANCHIN.

Richard III Robert-le-Diable. Guillaume-le-Conquérant. Robert II, Courte-Heuze.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Maugis ou Mauger, 1017. Hugues, 1028. Jean de Bayeux, 1061. Michel Italien, 1069. Turgis ou Turgede, 1095.

Le successeur de l'abbé Hildebert fut son propre neveu Hildebert, fils de Bernard. On trouve l'an 1022 le successeur de l'évêque Norgot, dans une charte de

Richard II en faveur des religieux du Mont St.-Michel; ce prince y parle ainsi :

Moi Richard, par la grâce de Dieu, duc et prince des Normands, désirant éviter les peines éternelles, et jouir de la béatitude céleste, après ma mort, je donne au lieu de St.-Michel, situé sur le Mont qui est appelé Tumba, la terre de Bernard père du seigneur abbé Hildebert. Cette terre, le moulin et les prés qui en dépendent, sont situés dans le territoire du village que l'on nomme Rotoloi. Je donne également l'abbaye de St.-Pair, les petits villages du canton d'Avranches que mon aïeul Guillaume avait donnés à St.-Michel, mais que le comte Robert lui avait ravis; je les rends, ainsi que le village de St.-Jean, situé près le rivage de la mer, et celui de Maisnilranger, dans la vallée du château de Mortain. Je cède aussi tous les impôts de l'abbaye, et les droits sur les marchands voyageurs et passagers; je lui fais de plus la concession du monastère de Saint Pierre, prince des apôtres, situé sur le côté de la montagne, à condition que pour mon salut et celui de mes enfans, l'abbé ou les religieux y établiront des clercs de leur choix; et s'ils remarquaient que quelqu'un de ces ecclésiastiques se conduisît négligemment ou avec indécence dans les affaires de la sainte église de Dieu, ils auront le pouvoir de lui interdire ses fonctions, et s'il ne se corrige pas, de le déposer et d'en nommer un autre à sa place. Enfin j'accorde toutes les coutumes du village du Mont St.-Michel, qui appartiennent tant à moi qu'à l'évêque d'Avranches. Je les accorde à pérpétuité, comme l'avait fait mon père Richard de sainte mémoire, avec l'autorité du pape romain, de sorte qu'à l'avenir, l'abbé ou ses religieux exerceront

la basse et moyenne justice envers les clercs, les laïques, les hommes et les femmes de ce bourg, et qu'ils jouiront de l'amende des forfaitures (1).

Ce prince se réserva la justice souveraine et le droit de prononcer sur les abus que les religieux pourraient commettre (2). L'évêque d'Avranches, au bas de cette charte, ajouta : moi Maugis, évêque de l'église d'Avranches, je confirme la charte de cette donation volontairement et de ma propre main (3). Ce prélat est le plus ancien dont il soit parlé dans le nécrologe de l'église cathédrale d'Avranches, où il est appelé Maugildus. C'était un homme d'une grande réputation. Il assista l'an 1025 à une assemblé de la cour ducale, pour la fondation de

(1) Ego Richardus gratia Dei dux et princeps Normannorum penas inferni cupiens effugere et paradysi gaudia desiderans habere post mortem corporis loco sancti Archangeli Michaelis sito in Monte qui dicitur Tumba... trado terram Bernardi patris domni Hildeberti abbatis, que est in territorio ville que nominatur Rotoloi cum Molendino et pratis... abbatiam sancti Paterni... villulas quoque quas avus meus Guillelmus in pago Abrincatino sancto Michaeli tradidit sed Robertus comes postea iis abstulit reddo... sancti Johannis iterum villam prope litus maris sitam... et villam in valle Moretonii que dicitur Maisnilranger do teloneum que tocius abbatie et de mercatoribus venientibus et pertranseuntibus monasterium etiam sancti Petri apostolorum principis situm in latere Montis ipsius tribuo ea lege ut abbas vel monachi ibidem pro mea meorumque filiorum salute clericos constituant quos valuerint si quem autem ex illis sordide aut negligenter res sancte Dei ecclesie tractare perspexerint potestatem habebunt divinum officium ei interdicendi et nisi correxerit eo deposito alium in illius locum subrogandi omnes ad postremum consuetudines ipsius ville tam ad me quam ad Abrincatensem episcopum pertinentes sicut sancte memorie pater meus Richardus auctoritate Romani pape constituit perpetualiter possidendas tribuo ea ratione ut in omni successura generatione abbas vel monachi ipsius Montis omnes leges omnesque foris facturas clericorum vel laicorum virorum ac mulierum ejusdem burgi absque calumpnia cujusquam... Manuscrit du Mont St.-Michel, nº. 80.

(2) Voyez la même chartre dans la Neustria pia et dans les annales de Mabillon, t. IV, p. 709 et 710.

(3) Ego Maugisus Abrincatensis ecclesie episcopus hanc donationis cartulam manu propria voluntarie confirmo, nº. 80.

l'abbaye de Bernay. Après le duc et ses deux fils, il signa le premier et même avant l'archevêque de Rouen. Il y avait à cette réunion plus de cent vingt seigneurs (1). On voit dans cette même charte l'attachement du duc pour son épouse la princesse Judith (2). Guillaume de Jumièges raconte qu'il demanda cette princesse par des ambassadeurs à son frère Geoffroy, comte des Bretons. Celui-ci la conduisit au Mont St.-Michel, où Richard s'était rendu d'avance pour la recevoir. Leur mariage y fut célébré avec pompe et magnificence (3). Le duc de Normandie fit aussi agrandir et fortifier le Mont St.-Michel (4), selon Orderic Vital. Ce prince mourut l'an 1026, laissant deux fils, qui furent successivement ducs de Normandie, Richard III et Robert. Ces deux princes fondèrent le prieuré de St.-James, et bâtirent dans cette ville l'église St.-Jacques. Ils la donnèrent à l'abbaye de St. Benoit, dite de Marmoutiers, ainsi que la terre et l'eau qui lui appartenaient (5). Des reliques de St.-Jacques qu'on y apporta et les nombreux miracles qui arrivèrent, comme on les transportait, firent donner à

(1) Ego Mangisus Abrincanensis episcopus subscripsi. Charte de la fondation de l'abbaye.

(2) Sicut carnalis nos copula unum fecerat dicente Domino : erunt duo in carne una, ita ei unanimem servans fidem... Charte de la fondation de l'abbaye de Bernay.

(3) Richardus secundus per legatos Judith petiit in connubium. Goiffredus Britannorum comes propositum ejus veroneo animo satagens accelerari, omnibus, quæ ad tantum negotium erant congrua præparatis, eam illi deduxit usque ad limina Archangeli Michaelis : ibi dux illam competenti honore suscepit, sibique legitimo jure junxit. (Lib. V, cap. 13.)

(4) Richardus secundus auxit et defensavit cœnobia Sti.-Michaelis in periculo maris.

(5) Cum terra et aqua eidem ecclesie pertinenti. Charte de la fondation.

ce bourg le nom de St.-Jacques, qui se changea en James (1).

Richard III mourut dans la seconde année de son règne, et Robert lui succéda. Celui-ci se rendit recommandable par son courage. Informé que le duc de Bretagne, Alain III, refusait de lui rendre hommage, et faisait des courses dans les environs du Mont St.-Michel, il se transporta en Bretagne, prit et pilla la ville de Dol et saccagea le plat pays. Pour tenir les Bretons en respect, il construisit le château de Chéruel, à Sacey, et en établit gouverneurs Néel, vicomte du Cotentin, et Auvray-le-Géant. Il fonda aussi l'église de Pontorson et jeta les fondemens du château ; mais les murs de cette forteresse ne furent construits que par un de ses successeurs (2).

Cependant le duc de Bretagne continuait la guerre ; apprenant que le prince Robert était éloigné, il reparaît tout-à-coup dans le diocèse d'Avranches. Néel et Auvray-le-Géant s'avancent contre lui, taillent son armée en pièces, et précipitent les fuyards dans la rivière de Couesnon (3). Robert revenait comme un torrent fondre sur lui, et Rabel, qui commandait la flotte et se trouvait en vue du Mont St.-Michel, opérait déjà une descente sur le rivage de Bretagne, quand l'archevêque de Rouen

(1) Est namque in Neustriæ partibus (St. James) ecclesia sanctæ ejus memoriæ sacrata, in quâ ipsius gloriosissimæ venerantur reliquiæ, floriacensi sancti Benedicti subdita Basilicæ, ubi tanta fieri cotidiana operatione novimus miracula, quanta decent tantum operari apostolum, quæ etiam alias in plurimis preciosorum sufficerent Basilicis sanctorum. Pro his omnibus gratias agimus tibi sacrum vocabulum majestatis, sancta Dei trinitas et unitas. (Surius, 25 juillet.)

(2) L'abbé des Thuileries, essai sur l'histoire de Neustrie, t. 1, p. 242 ; chartrier de M. de Guiton.

(3) Blondel, notice sur le Mont, p. 19 ; Guillaume de Jumièges, etc.

parut sur les lieux. Il amenait avec lui le malheureux Alain vaincu et fugitif. Il le conduisit au Mont St.-Michel, où était alors le duc de Normandie, et goûta la satisfaction d'opérer entre ses deux neveux une sincère réconciliation (1). Ces deux princes firent, à l'envi l'un de l'autre, des donations à l'abbaye de ce Mont :

Moi Robert... je donne aux religieux du Mont St.-Michel, dans le comté d'Avranches, le village que l'on appelle St.-Jean, situé sur la mer, avec ses dépendances, savoir : Dragey et son église, Poterel, Tissé, Tisseel, le Gault, Bray(2), la Lande et Belleville, et tout le reste ; je leur donne la forêt que l'on appelle Bivie, avec les bois en regard, savoir : Crapout et Neiron. J'accorde également, et je veux que ce don soit perpétuel, tout ce qui m'appartient dans le bourg de Beuron (3).

Ainsi les religieux de St. Benoît et ceux du Mont St.-Michel possédaient presque en totalité St.-James, qui portait encore quelquefois le nom de Beuron ou Beuvron. Le Gault, dont il est fait mention dans la charte, est sans doute ce fief situé dans la paroisse d'Argouges, qui ap-

(1) Histoire de Bretagne par Lobineau, t. I, etc.

(2) Brai ou Brée est un village très-ancien, sur une route romaine ; on y voit une petite chapelle antique.

(3) Ego Robertus... concedo denique in comitatu Abrincatensi villam que dicitur sancti Johannis sitam supra mare cum omnibus ad eam pertinentibus videlicet Drageium cum ecclesia et Poterel et Tisseium et Tisseel et Goolt et Obreium et Landam et Bellevillam cum ceteris omnibus silvam quoque que dicitur Bivia cum silvulis quibusdam aspicientibus ad eam scilicet Crapout et Neiron, in eodem si quidem comitatu dono et in perpetuum donatum esse volo in burgo quod appelatur Beurona quidquid in eo mei juris erat. Manuscrit, nº. 80.

On voit dans cette même charte qu'il y avait un comté d'Avranches, qui ne dépendait certainement point du vicomte du Cotentin. D'ailleurs les historiens distinguaient tous le Cotentin de l'Avranchin et du Bessin.

partint dans le XIVe. siècle à la famille le Charpentier, et qui, dans ces derniers temps, passa dans la maison aujourd'hui éteinte de la Binolais de St.-Sénier de Beuvron. Le seigneur du Gault devait à la seigneurie de Carnet l'accoutrement complet d'oiseau de chasse, « un hernoys à « espervier tout complet de cloches Gitz longes et « tourets.

Robert donna en ces temps le village de la Croix, entre St.-James et le Mont St.-Michel, à un de ses guerriers nommé Adelin. Il lui accordait sans doute ce fief pour le récompenser de ses services et défendre le pays contre les Bretons rebelles (1). Mais ce seigneur ne tarda pas à donner ce village avec ses dépendances à l'abbaye du Mont, de l'agrément de son épouse Beatrix, et de son fils Robert, et de plus il y ajouta une terre de trois charrues dans l'île de Jersey. Hugues, évêque d'Avranches, qui avait succedé à Mauger, confirma cette charte de sa propre main (2).

A cette époque doit remonter le fief de Guyvray, dans les paroisses de Montanel et de Vessey. Il a pour armes un serpent tenant un enfant par la moitié du corps; on racontait à ce sujet qu'un Guyvray, archer de la garde d'un duc de Normandie, avait tué un serpent qui était sur le point de dévorer un de ses enfans, et qu'il avait été, pour récompense, gratifié de ces armes et de cette terre (3).

(1) Accidit quod Robertus nobilissimus Normannorum dux piissimi Richardi principis filius vicum crucis qui situs est inter Beuronem et Montem Sti. Michaelis dedit in beneficium cuidam militum suorum nomine Adelelmo. Manuscrit, n°. 80.

(2) Terram trium carrucarum in insula Gersoy... ego Hugo Abrincatensis episcopus manu propria firmo, n°. 80.

(3) Chartrier de M. de Guiton.

Les dons que les religieux reçurent alors du duc de Bretagne ne furent pas moins considérables. Il leur donna plusieurs propriétés sur la Baie du Mont St.-Michel. Il dit dans sa charte que Almodus, abbé du Mont, l'a prié de restituer à son monastère ce que son père Geoffroy leur avait donné, mais que la négligence de ses prédécesseurs leur avait fait perdre (1). Almodus était natif du Mans, et avait succedé à Hildebert II. Un différend avec son souverain l'avait porté à abdiquer sa charge; mais le duc, s'étant radouci, le nomma au gouvernement de l'abbaye de Cérisy, où il mourut. Il fut remplacé au Mont par son proche parent Théodoric, qui vécut peu de temps. Ils eurent pour successeur un Italien nommé Suppon; il était neveu du célèbre abbé Guillaume, que dans ces temps plusieurs souverains appelèrent pour réformer les monastères, et qui se chargea aussi de la réforme de celui du Mont St.-Michel (2). Suppon, frappé de la célébrité de cette abbaye, prit la résolution d'y entrer, et n'oublia rien pour s'y faire nommer supérieur (3); mais il ne put réussir qu'après la mort des deux précédents. Jean, abbé de Fécamp, successeur du célèbre Guillaume, selon la chronique de St. Bénigne de Dijon (4), et qui avait été béni par Hugues, évêque d'Avranches (5), l'en fit nommer abbé (6). Il enrichit l'ab-

(1) Voyez annales Bened. de Mabillon, t. IV, p. 729.

(2) Histoire de l'abbaye de St. Germain des Prez, l. III, p. 73.

(3) Biblioth. de Labbe, t. I, p. 352.

(4) Joannem Italiâ partibus Ravennæ constituit abbatem... d'Acheri.

(5) Neustria pia, page 220.

(6) Annales Bened. de Mabillon, t. IV, p. 336. Johannes Fiscamnensis post mortem Willelmi supponem monachum, in Monte Sti.-Michaelis constituit abbatem.....

baye de vases d'or et d'argent, d'un crucifix et de deux anges en argent (1). Il apporta aussi d'Italie des reliques de St. Laurent (2); enfin il fit don d'un grand calice, sur le pied duquel il avait fait graver une inscription avec le nom de l'ouvrier et du donateur. Par cette inscription Saint Michel était prié d'accepter ce présent, et une malédiction était prononcée contre celui qui essaierait de le soustraire (3). Il offrit encore un autre vase qui servait à ceux qui communiaient sous les espèces du vin; on y lisait ces mots: que le sang de notre Seigneur soit ici pour nous une vie éternelle (4). Malgré tous ces dons, Suppon ne fut point aimé de ses religieux, et il se retira en son ancien monastère de Frutare en Italie (5). Un moine de Fécamp, nommé Raoul de Beaumont, lui succéda; il alla en pélerinage à Jérusalem (6), et mourut au retour dans l'île de Chypre.

Alors régnait en Normandie Guillaume, fils de Robert. Beaucoup de troubles éclatèrent durant sa minorité, et il eut à soutenir des guerres étrangères. Il envoya le comte de Mortain en Angleterre rétablir sur le trône les princes légitimes. Suivant Orderic Vital, Unfrid, fils d'Unfrid le Danois, seigneur du Teilleul, et son fils Robert

(1) Annales Bened. de Mabillon, t IV, p. 496.

(2) Annales de Mabillon, t. IV, p. 386, et Robert du Mont.

(3) Vox evangelici bis bino flumine verbi
Irrigat in quadrum sacrò potamine mundum.
Princeps cœligenum Supponis hoc accipe votum
Condere Lambertum calicem jubet arte peritum
Cœtibus Angelicis statuit quem Suppo fidelis.
Hinc maledictus homo quisquis subtraxeris esto.

(4) Hic domini sanguis nobis sit vita perennis.

(5) Propter odium monachorum ad proprium solum recessisse. Annales de Mabillon, biblioth. du père Labbe. Chronique abrégée du Mont St.-Michel.

(6) Annales de Mabillon, t. IV, p. 582.

encore fort jeune faisaient partie de cette expédition. Le château de ces seigneurs était situé sur le penchant d'un coteau, et renfermait dans son enceinte une chapelle qui existe encore dans ce qu'on appelle la Bourgeoisie, sous l'invocation de Ste. Marguerite, et dans ces derniers temps elle appartenait encore au duc d'Orléans. Presque toute la paroisse était la propriété des comtes de Mortain, qui en fieffèrent une partie. On y comptait plus de soixante vavassoreries (1). Unfrid n'avait sans doute pas été oublié dans les partages que fit le chef de la conquête. Son petit-fils servit Edouard, roi d'Angleterre, et dans son palais et à la guerre, jusqu'à ce qu'il fût fait chevalier par ce prince; ensuite, revêtu d'une brillante armure et enrichi honorablement des faveurs du roi, il désira revoir ses parens, et, avec la permission d'Edouard, il se rendit dans sa patrie (2). Ce même roi avait été en pélerinage au Mont St.-Michel, pendant le long séjour qu'il fit en Normandie; il se ressouvint des religieux et leur donna un prieuré avec les terres et les châteaux qui en dépendaient (3). Ce beau domaine était situé dans ses états, au bord de la mer. Le duc Guillaume, les guerres étrangères heureusement terminées, marcha lui-même contre les rebelles de Normandie. Guillaume Querlan ou Guer-

(1) Titres du chartrier de Mortain, penès nos.

(2) Orderic Vital, t. III, p. 243; traduction de M. Guizot, ministre et député.

(3) Carta de sancto Eduardo rege Anglorum pro prioratu sancti Michaelis de Cornubia. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Edwardus dei gratia Anglorum rex, dare volens pretium redemptionis animæ meæ, vel parentum meorum. ..... tradidi sancto Michaeli archangelo in usum fratrum deo servientium in eodem loco, sanctum Michaelem qui est juxta mare cum omnibus appendiciis villis scilicet, castellis, agris et cæteris attinentibus.... Monasticum Anglicum, t. I, p. 551.

lan, comte de Mortain, était un des chefs de cette révolte ; il fut battu et chassé de la province. Un gentilhomme de sa maison, nommé Robert Bigot, découvrit par un singulier hasard le complot de son maître et le révéla à son souverain. Il devint le favori de Robert, frère de mère du duc Guillaume, et successeur de Guerlan au comté de Mortain. Celui-ci, privé de ses biens et fugitif, se vit contraint de s'éloigner de sa patrie. Il s'empressa d'aller rejoindre dans la Pouille ses parens, ses amis (1), et il fut suivi d'une grande partie des habitans du comté de Mortain.

Alors quelques guerriers aventureux du Cotentin et de l'Avranchin venaient de commencer à fonder un royaume dans cette partie de l'Italie. Ils députèrent en France un des leurs qui publia à son de trompe dans les principales villes de Normandie, qu'ils promettaient des sceptres et des couronnes à tous ceux qui voudraient venir les chercher. On n'avait fait aucune attention à l'émigration obscure de quelques habitans du Cotentin et de l'Avranchin, et bientôt on les aperçut montés sur des trônes. Voilà des prodiges rares dans l'histoire et bien capables d'immortaliser un peuple (2). Un fils d'Omfroi du Teilleul, nommé Guillaume, méprisa les biens passagers de ce monde, et devint abbé de Ste. Euphémie dans la Calabre. Plusieurs de ses proches parens y firent fortune. Orderic Vital, qui raconte ces choses, ajoute qu'il donna à l'abbaye de St.-Evroul une chape et une aube de pourpre. Un religieux de cette communauté fut envoyé dans la Pouille

(1) Consaguineos et notos.
(2) Marchangy, Gaule poétique, t. III, p. 45.

avec Ansquetil, du Noyer et Théodelin de Tanis, dans le diocèse d'Avranches. Il fut frappé de maladie pendant le retour ; sentant sa fin approcher, il appelle les deux chevaliers auprès de lui : Vous voyez, leur dit-il, que vos douze compagnons qui sont venus pleins de joie de Normandie avec nous, sont morts dans ce pays, et moi-même je vais bientôt les suivre au tombeau. Maintenant, Ansquetil, je te confie, en présence de Théodelin, l'argent que j'ai reçu, afin que tu le portes sans fraude à St.-Evroul. Vous êtes tous deux hommes de St.-Evroul ; vous devez être fidèles à son égard... Ensuite il lui remit de l'or, des manteaux précieux, un calice d'argent et d'autres objets de grand prix. Théodelin et Ansquetil arrivent en France, et ce dernier se rend à St.-Evroul, mais garde le silence sur les objets qu'on lui a confiés. Comme il regagnait sa demeure, Théodelin, son compagnon, vint à l'abbaye de St.-Evroul, et s'informa des moines s'ils avaient reçu quelque chose de la Pouille. Il apprit avec étonnement la fraude du chevalier Ansquetil et le convainquit de mensonge. Alors forcé d'avouer la vérité : J'ai détourné à mon usage, dit-il, une partie de l'argent que vous me demandez et que j'ai reçu de Monseigneur Guillaume ; le reste je l'ai laissé à Rheims, par le conseil de Monseigneur Raoul Malecouronne, que j'y ai rencontré. Les moines l'envoyèrent deux fois à Rheims, et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint le calice d'argent, deux chasubles, une dent d'éléphant, une serre de griffon et d'autres objets de peu de valeur. Les moines indignés mirent Ansquetil en jugement au tribunal de St.-Evroul. Richard d'Avranches, fils de Turstin, et plusieurs autres seigneurs s'y présentèrent pour le protéger ; mais

ce fut en vain, le coupable perdit le fief qu'il tenait de St.-Evroul (1).

Turstin, père de Richard d'Avranches, était fils d'Ansfred le Danois, dont nous avons parlé. Richard était un seigneur d'une grande considération. Il épousa la sœur de son souverain et en eut un fils, Hugues surnommé le Loup.

C'est de l'établissement des habitans de l'Avranchin dans l'Italie, qu'est venue dans notre diocèse la dévotion à Saint Nicolas et tant d'églises bâties sous son nom. La translation de ses reliques dans ces temps eut le plus grand éclat, et donna, dit un savant, un grand accroissement à la vénération que toute l'église latine avait pour ce saint (2). On trouve sa vie dans un bréviaire manuscrit du Mont St.-Michel (3). On y lit qu'un homme du village de ce saint, réduit à une extrême pauvreté, prit la résolution de faire perdre à trois jeunes filles qu'il avait, le plus précieux de tous les biens, afin que le prix de leur déshonneur l'empêchat de mourir de faim. Le saint gémit sur le sort de ce malheureux père, et prit la résolution de venir à son secours. Il ne voulut avoir que Dieu seul pour témoin de sa charité ; il se transporta à

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, en 1826, t. II, p. 51 et suivantes.

(2) Tillemont, t. VI, p. 688.

(3) Accidit autem ut quidam convicaneus ejus ad nimiam inopiam redactus tres filias fornicari constitueret ut ex earum commercio infelicem ageret vitam. Quod ubi vir sanctus comperit misero homini condoluit ejusque inopiam relevare decrevit. Cum vero vir sanctus facti sui nullum nisi maximi habere vellet conscium nocte ad domum predicti viri perrexit et non parvum auri pondus per fenestram intro projecit. Quod ubi mane facto surgens predictus homo comperit innumeras deo gratias egit. Ita Nicolaus filiarum ejus incestum cohibens legitimo eas matrimonio copulavit.

(Bréviaire manuscrit, in-folio, no. 63, déposé à la biblioth. d'Avranches.)

la porte de ces pauvres enfans, qui pleuraient en attendant du pain, et jeta par la fenêtre une grande quantité d'or. Quand le matin cette famille malheureuse aperçut cette aumône, l'idée du crime disparut, et les jeunes filles trouvèrent même un parti dans le monde. Elles se marièrent avantageusement.

De nos jours on voit encore les jeunes filles, pour obtenir un établissement heureux, invoquer Saint Nicolas, et aller en pélerinage à une chapelle dans les Biards, à St.-Nicolas-des-Bois, et autres églises sous la protection de ce grand saint.

La plupart des églises du diocèse d'Avranches eurent des autels érigés en son honneur, et dans la cathédrale il y eut une chapelle qui porta son nom; l'évêque d'alors était encore Hugues, que l'on trouve aussi avoir assisté à Rheims à un concile présidé par le souverain pontife.

Ce fut encore pendant l'épiscopat de Hugues que le célèbre Lanfranc, qui voyageait en France suivi de plusieurs écoliers, s'arrêta à Avranches pour enseigner; il fallait que cette ville jouît alors de quelque célébrité, puisque ce savant y donna des leçons pendant plus d'un an. Mais au bout de ce temps, considérant combien il était vain de chercher l'estime des créatures, il résolut de s'attacher uniquement à plaire à Dieu, et d'éviter même les lieux où il y avait des gens de lettres qui pourraient lui rendre honneur. Il partit donc un jour d'Avranches, et abandonna ses écoliers, dont un, appelé Michel, devint évêque de ce diocèse. Comme il suivait la route, qui conduisait à Rouen, il tomba au milieu d'une troupe de voleurs, qui l'entraînèrent dans la forêt, l'attachèrent à un arbre et le dépouillèrent. Il ne savait que

Sa vie pieuse le faisait admirer, et l'avait rendu recommandable à tout le monde, et vénérable même à l'ordre ecclésiastique, alors qu'il n'était encore que laïque. Il était loin de penser à la dignité épiscopale quand on la lui conféra ; mais tous les prélats furent satisfaits de le voir siéger parmi eux. C'est ainsi qu'en parle Guillaume, archidiacre de Lisieux (1) ; et Guillaume de Jumièges ajoute que l'on voyait reluire en lui une solide vertu, une science profonde et une prudence singulière (2). Le diocèse d'Avranches se glorifie encore aujourd'hui de l'avoir eu pour évêque ; il est connu sous le nom de Jean d'Avranches.

Il composa pendant son épiscopat un traité des saints offices. La lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Rouen, en le lui adresant, donne une idée de cet ouvrage.

« Jean d'Avranches, le dernier des évêques en mérites, au saint, à l'illustre et vénérable Maurille, archevêque de la St^e^. église de Rouen :

« J'ai souvent entendu vos plaintes sur l'affaiblissement de la dignité ecclésiastique et sur l'état de votre santé qui ne vous permettait pas de remédier à ce malheur. J'ai essayé, autant que l'a permis la faiblesse de mes moyens, de répondre à vos vœux, et d'aider votre vigilance à ranimer le zèle des pasteurs. J'ai parcouru les ouvrages des pères, j'ai cherché leurs décisions : je me suis instruit des usages des églises, j'ai étudié ce qui regarde l'office divin, j'en ai fait un recueil que je soumets à votre examen (3). »

(1) De gestis Normannorum.
(2) L. VII, ch. 38.
(3) Domino verè sancto et meritis honorando, Maurilio venerabili

Nous ne savons pas si l'archevêque y fit des corrections; mais le savant Lanfranc, l'ayant lu plus tard, écrivit à l'auteur : Je vous remercie d'abord de me conserver votre amitié, quoique je sois absent.. ce que vous avez écrit de l'étole m'a beaucoup plu. Mais vous ajoutez que le manipule, lorsqu'on confère les ordres sacrés, ne doit être donné qu'au sous-diacre; je vous prie de me faire connaître où vous avez pris cela. Je sais que cet usage est pratiqué par quelques-uns, mais ils ne s'appuient sur aucune autorité. Presque tous pensent que c'est un ornement commun, comme l'aube et l'amict; car dans les cloîtres les laïques même s'en revêtent par une ancienne institution des pères.

Lanfranc lui cite ensuite le rituel, un concile de Carthage et Isidore d'Espagne, pour lui prouver que ce n'était point l'évêque qui donnait le manipule au sous-diacre, mais l'archidiacre; que c'était par conséquent un ornement commun (1).

sanctæ Rotomagensis ecclesiæ archiepiscopo, Joannes Abrincaeensis, omnium episcoporum meritis infimus, corpore et spiritu totius obedientiæ munus.

Quoniam tuæ paternitatis sanctitatem de ecclesiasticæ dignitatis profectu semper sollicitam, ejus lapsu nimio mœrore affici, sæpissimis inde mecum habitis quæstionibus comperi : hocque dolorem tibi augmentare ejus reparatione flagranti, quod vires ad hoc tuæ subtraxerat imbecillitas ægritudinis : parvitas mea tuæ sanctissimæ optioni.... appetiit : ut quod negligentium pastorum depravatur incuria, tuæ sanctæ religionis reparetur vigilantiâ.... sententias sanctorum patrum aggressus, diversarumque ecclesiarum mores et consuetudines prospectans, et ea, quæ ad divini cultus officia pertinent, quodque in se mysticè continent, nihilominus considerans, quamdam quasi confectionem ex ea diversitate composuì; quam omnibus adhuc occultam tuæ sagacitatis repræsento examini....... Conciles de Rouen du p. Pommeraye, p. 73.

(1) Domino meritò sanctitatis insigniter efferendo Joanni.... Lanfrancus indignus....

Gratias ago colendæ benignitati vestræ, quia non solùm præsens præsentem me indeficienti amore dilexistis, verum etiam absens ....

Le sentiment de l'évêque d'Avranches a prévalu. Ce docte prélat consacra l'église de l'abbaye de St.-Amand de Rouen. Sa sœur Emme en fut la première abbesse. C'était une religieuse de grande vertu. L'évêque lui donna quatre acres de pré ; et une sœur, appelée Emmenie, lui fit aussi des dons considérables. Emme mourut l'an 1069, et dans ce même monastère on trouve une Mathilde d'Avranches qui en fut aussi abbesse (1). Jean d'Avranches, peu d'années après son élection, vit arriver dans son diocèse le duc de Normandie ; car le duc de Bretagne lui avait déclaré la guerre, et s'était emparé de St.-James. Guillaume se hâta de venir au secours de ses peuples. Il fut accompagné d'Harold, un des plus grands seigneurs d'Angleterre. La chronique porte qu'ils chevauchaient côte à côte, et égayaient la route par un entretien amical. Ils se rendirent ensemble au Mont St.-Michel (2), qui est figuré sur la Tapisserie de Bayeux, par un château sur une monticule. On y voit Harold, le duc et quelques autres guerriers, revêtus de diverses espèces de cuirasses formées les unes de lames ou d'écailles d'acier, nommées Squamata vestis ; d'autres, d'anneaux réunis en chaînons, nommées Hamata vestis, ou cotte de mailles (3).

quidquid verò sanctitas vestra de stola scripsit multùm mihi placuit.... porrò quod in dandis ordinibus soli subdiacono dari manipulum perhibuistis, ubi hoc acceperitis, rogo me vestris litteris instruatis ; a quibusdam enim id fieri audio, sed utrum id fieri sacris autoritatibus præcipiatur, meminisse non valeo. Plerique autumant manipulum esse commune ornamentum omnium, sicut et albam et amictum ; nam et in cœnobiis monachorum etiam laïci cum albis induuntur, et antiqua patrum institutione solent ferre manipulum. Voyez d'Acheri, ou le père Pommeraye.

(1) Gallia christiana, etc., etc.

(2) Venerunt ad Montem, etc.

(3) Qu'on se figure une bande de toile blanche de la hauteur

Ensuite les princes et l'armée s'avancèrent vers la rivière de Couesnon, non loin de Pontorson, où le duc fit achever le château et l'église que nous y voyons encore (1). La broderie représente les cavaliers qui passent la rivière et tombent sur leurs genoux ; leurs armes flottent sur l'eau ; d'autres sont engagés dans les sables, et Harold semble employer toute sa force pour les en retirer. Après avoir quitté les grèves du Mont St.-Michel et passé la rivière à Ros sur Couesnon (2), l'armée continua sa marche sur Dol. Cette ville est représentée sur la Tapisserie par une tour. La propriété de cette ville appartenait à un nommé Rual, qui était en même temps en guerre avec Conan et assiégé par lui ; mais à la nouvelle de l'arrivée de Guillaume, Conan leva le siége de cette ville et se retira à Rennes, représenté par un petit château. On voit le duc Guillaume marcher sur Dinan et ses troupes assiéger cette ville. Les assiégés paraissent défendre vivement leurs murailles, et les soldats normands, la torche à la main, se précipitent avec la plus grande intrépidité sur les palissades et y mettent le feu. Conan, qui était accouru pour sauver cette place, paraît d'un autre côté des remparts, portant les clefs de la ville au bout de la lance de sa bannière. Ce fut là la fin de la guerre.

Ensuite le duc Guillaume, qui avait eu des preuves de la valeur et du courage d'Harold, essaya de le gagner

d'environ deux pieds sur près de quinze à seize toises de long ; toutes les figures sont brodées sur cette toile en laine de couleur, et des inscriptions latines expliquent chaque sujet.

(1) Chartrier de M. de Guiton.

(2) Et non pas, comme l'a dit M. de Gerville, à Pontorson, au milieu des marais impraticables alors.

entièrement et de l'attacher à son parti ; à cet effet, il l'arma lui-même chevalier. Orderic Vital, et le Roman de Rou placent cette cérémonie à Avranches, avant la guerre de Bretagne. Mais d'après la Tapisserie, ce fut en revenant. L'inscription porte : hìc Willelmus dedit arma Haroldo. La broderie représente Guillaume, armé de pied en cap, étendant une main vers la joue droite et mettant l'autre sur la poitrine d'Harold, qui est un peu incliné et fléchit le genou devant lui. Celui-ci est aussi revêtu d'une cuirasse couverte d'écailles, et tient une bannière de la main gauche. Son casque paraît être de fer, et laisse à découvert toute la figure, excepté une partie avancée destinée à couvrir le nez, à laquelle on a donné le nom de nasal.

La réception d'Harold par Guillaume était conforme à la coutume normande et à la coutume saxonne : saxonne, parce que Harold était à pied, suivant la manière de combattre de son pays ; normande, parceque les Normands regardaient comme un poltron le chevalier auquel le prêtre avait passé le baudrier, suivant l'usage anglais.

Après cette cérémonie, Guillaume et Harold allèrent ensemble à Bayeux, où ce dernier reconnut, au nom du roi Edouard son maître, Guillaume pour son successeur au trône d'Angleterre, et jura en même temps pour lui-même de lui être fidèle (1).

Sur ces entrefaites le roi d'Angleterre mourut, et Ha-

(1) Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands, par Augustin Thierry, 1825, t. 1, p. 251, historien partial. Son histoire n'est qu'un plaidoyer contre les peuples vainqueurs et contre la religion catholique ; pour ployer les événemens à son système, il a forcé les textes et démenti tous les historiens. La beauté de son style ne peut faire passer ses graves et nombreuses erreurs. Pour les découvrir, il suffit de lire les historiens qu'il cite. Voyez encore : antiquités de l'église anglo-saxonne par le docteur John Lingard, et hist. eccl. de Bede ; Orderic Vital ; Alban Butler, etc , etc.

rold, oubliant ses sermens, monta sur le trône. A cette nouvelle, le duc de Normandie lui déclara la guerre. Dans un calendrier manuscrit du Mont St.-Michel, on lit que le roi Edouard avait déclaré Guillaume son successeur (1).

L'abbaye du Mont St.-Michel lui envoya six navires; c'était alors Renaud qui en était abbé. Il était natif de Bayeux et avait succédé à Raoul. On vit s'embarquer sur ces navires le prieur, le trésorier, le chantre et trois autres religieux (2). Un manuscrit du Mont St.-Michel parle de ces deux abbés : « En lan mil xlviij Raoul abbe « gouvernant cest monstier furent faits les quatre pil- « liers et larc de la grant tour de leglise avant labbe « Ranulphus qui commenca a gouverner en lan mil lx « fut commencie a faire la nef de leglise le porche et « sepulture des moines la cloture ancienne de cette « abaye et autres edifices quont este depuis faitz dautre « maniere comme il appariert (3). »

Le comte de Mortain, pour fournir aux dépenses de l'armement, vendit la moitié des droits et coutumes qu'il percevait dans la ville de Coutances, et engagea à l'é-

(1) Eduardus rex moritur Anglorum cui regnum invasit Heroldus de quo fecerat heredem Guillelmum ducem Normannorum xxxv. Les lignes de ce manuscrit du XIIe siècle sont à la Pointe-Sèche, pour un x c'est un e simple avec une cédille, les i ne sont ni ponctués ni accentués, les lettres sont arrondies sans ornemens. Il finit l'an 1134.

(2) In trajiciendo mari auxiliaris adstitit. Naves enim sex onustas misit illi, et in his nonnullos ex suis cœnobitis, priorem scilicet thesaurarium et cantorem, aliumque nomine Serlonem egregiè nobilem; abbates præterea duos Leicestrensem scilicet et Guillelmum de Agon abbatem Cervellensem. (Cenalis.) Voyez encore Neustria pia; Orderic Vital, t. II, p. 200.

(3) Histoire en français du Mont St.-Michel, dans le manuscrit n°. 24, qui est tout entier du XVe. siècle. Les lignes sur lesquelles s'appuie l'écriture sont en rouge; les lettres sont aiguës, grimaçantes, etc.

vêque la belle terre du parc, voisine de cette ville, avec les droits de pêche dans la rivière de Soule. Il vendit encore, dans le même diocèse, la Lande d'Airou, les fiefs de Carantilly, d'Heinville et de Gouville, à charge de fournir 40 hommes pour faire la garde à Mortain, et le service à l'entrée du château. Il parut bientôt monté sur un superbe coursier tout étincelant d'or. Son étendard, où était représenté l'Archange St.-Michel, se déroulait aux vents (1). Ce noble comte était accompagné de son fidèle serviteur Girold, et de son sénéchal Robert de la Haye. Presque tout le comté de Mortain suivit son seigneur. Il était fort aimé et fort respecté. Si l'on en croit Guillaume de Malmesbury, il excellait dans l'art de la guerre, mais il n'avait ni imagination, ni jugement (2). Sous ses ordres marchait Taillefer de Mortain, le plus brave peut-être des guerriers de Guillaume. Nous croyons que la famille de Taillefer a subsisté jusque dans ces derniers temps, et que Charles de Taillefer, sieur du Plantis, décédé à Carnet, en 1676, chezRéné de Verdun, sieur du Margotin, était issu de cette famille, ainsi que Jean-Baptiste Taillefer, sieur de la Mauditière, fils de Jean et de demoiselle Gillette du Buat. Ce dernier épousa, en 1679, Marie de Verdun.

On vit aussi s'avancer Richard d'Avranches, Onfroy du Teilleul, Robert de Sourdeval; il y avait beaucoup de fiefs en cette paroisse, et ils relevaient pour la plupart des comtes de Mortain. Robert, issu d'un des com-

(1) Ego Robertus dei gratia Moretonii comes igne divini amoris succensus notifico omnibus sancte matris ecclesie nostre filiis habens in bello sancti Michaelis vexillum..... Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.

(2) Crassi et hebetis ingenii.

pagnons de Rollon, laissa des descendans qui prirent le nom de Lemoigne. Le sieur Roussel, seigneur de la Roussellière à Bacilly, un des plus grand fiefs de l'Avranchin (1), et le sieur Duhomme de Roumilly, figurèrent aussi dans l'armée du conquérant : les descendans de ces deux seigneurs habitent encore parmi nous. Il reste aussi un rejeton du seigneur de Touchet. On comptait encore parmi les guerriers, Guillaume de Giroie, seigneur de Montaigu dans l'Avranchin, Hugues de St.-Quentin, Robert de Tanis, les seigneurs de St.-Pierre-Langer, de Marcey, d'Argouges, de Vessey, de Saint-Poix, de Brécey, de Sassi ou plutôt de Sacey, de Sartilly, de Soligny ou Souligny, et de Saint-Maur-les-Bois (2). Guillaume de Giroie avait détruit son château, afin d'obtenir la liberté de son seigneur Geoffroy de Mayenne, qui était tombé entre les mains de Guillaume de Talvas. Celui-ci ne voulait rompre les fers de son prisonnier qu'à la seule condition que cette forteresse, qu'il craignait beaucoup, serait rasée. Ce château fut ensuite rétabli, et l'on croit assez communément qu'il a appartenu aux Montaigu de la Conquête (3). Les descendans

(1) Voir la bibliothèque royale à Paris, dépôt des manuscrits, le gros registre portant nº. 9849, p. 210, et intitulé : ancien dénombrement des fiefs de Normandie.
D'Hozier, ancien roi d'armes de France, art. Hérault, p. 7.
Rouel de la Brétonnière, p. 132.

(2) Voyez le Domesday Book, où sont nommés les seigneurs gratifiés par Guillaume ; le catalogue de l'abbé Prévôt dans son hist. de Guillaume ; celui de Masseville, de Goube, de Dumoulin dans leurs histoires de Normandie, celui de Jean-Brompton à la bibliothèque d'Avranches, etc., etc.

(3) Chartrier de M. de Guiton; Orderic Vital. t. II, p. 24. Ce n'est ni Montaigu-sur-Moine, ni Montaigu-les-Bois ; il est fait mention de Montaigu, sans addition, et Montaigu dans l'Avranchin était une des plus célèbres baronnies dont beaucoup de paroisses voisines dépendaient. Les ruines de la forteresse sont considérables.

de Guillaume de Giroie acquirent une grande célébrité (1). Un Raoul Paisnel s'illustra aussi en Angleterre ; sa postérité en Normandie, du consentement de Sylvestre, de Thomas et de Jean Paisnel, fonda une abbaye sur la terre de Hambie. Un seigneur de Hambie, appelé Robert, des ecclésiastiques distingués et des seigneurs voisins signèrent la charte de fondation. Sur cette terre existait un château, situé un peu au-dessous de l'abbaye. Là, sans doute, demeurait, avec ses quatre enfans, le seigneur Paisnel, fondateur (2) ; mais Robert de Hambie habitait-il l'autre château, qui offre des constructions de divers âges, et dont les souterrains avaient servi aux Gaulois, et plus tard aux Français, pendant les invasions des hommes du Nord ? Du moins il y avait un seigneur du nom de Hambie. Au XIVe. siècle ce château appartenait aux Paisnel, reconnus alors barons de Hambie, et l'autre à la famille de Mauny, qui était étrangère et qui lui donna son nom.

La famille de Guillaume Paisnel était une des plus célèbres de Normandie. Il soutint dignement en Angleterre la gloire de son nom. Cette maison de la Haye-Paisnel, dont Guillaume était sorti (3), est le berceau

(1) Hist. de France, par Dupleix.

(2) Gallia Christiana, instrumenta, p. 242, etc., etc. Ego Willelmus paganellus, consilio et assensu filiorum meorum Hugonis et Fulconis et Thomæ et Joannis... In propria hereditate mea apud Hambeiam, teste Roberto de Hambeia.

(3) On trouve aussi dans l'histoire de la maison d'Harcourt ce passage sur la Haye-Paisnel : « Raoul de Neubourg, dont il est parlé « dans les années 1183, 1192 et 1199, s'allia à d'Amaurie-Paisnel « de l'ancienne maison de la Haye-Paisnel, barons de Hambie et de « Moion, à laquelle appartenait Guillaume-Paisnel, dont parle Or- « deric Vital sur l'année 1087 ». Ce passage prouve que Laroque pensait que la Haye-Paisnel était l'ancienne demeure, le berceau des Paisnel. Il ne parle pas de la sorte des Paisnel de Hambie,

des seigneurs Paisnel ; elle remonte à une haute antiquité.

Guillaume épousa en Angleterre une demoiselle du diocèse d'Avranches. L'historien Vace raconte aussi que le seigneur des Biards se joignit aux guerriers de la Conquête :

D'Avranoin i fut Richars
Ensemble od li cil des Biars.

On vit encore partir des Biards un autre seigneur, nommé Avenel, que Vace appelle fier ou féroce :

Des Biars i fiers Avenals.

Il existe encore aujourd'hui, non loin du Teilleul, des seigneurs de cette famille illustre ; enfin le duc de Normandie appela aussi Guillaume de Saint-Jean, qui fut surnommé le Thomas, et il lui confia la direction des machines de guerre et des charrois de l'armée. Guillaume de Saint-Jean présida au débarquement, et fit transporter sur le rivage ennemi trois châteaux de bois tout prêts à *assoir*, disent les chroniques Normandes.

La Tapisserie de Bayeux nous représente un consei tenu sous un pavillon supporté par des colonnes. Trois personnes, dont les noms sont écrits dans la partie supérieure, composaient ce conseil ; ce sont : Odo Eps, Willelm, Rotbert.

Le duc Guillaume est assis au milieu, tenant une épée à la main ; à sa droite est Odon ; Robert, comte de Mortain, est à sa gauche, et tient aussi une épée ; tous

quoiqu'il n'oublie rien pour les relever, et qu'il ne parle de la Haye-Paisnel qu'en passant.

deux étaient ses frères du côté de sa mère. On ignore ce qui fut décidé dans ce conseil ; mais il est probable qu'il fut résolu que l'armée se retrancherait à Hastings, parce qu'on y voit Robert, au sortir de ce conseil, donner des ordres à ce sujet. Il est chargé de surveiller la construction de ces retranchemens ; on le voit par l'inscription placée au-dessus de sa tête : Iste jussit ut fodereteur castellum at Hestenga. Le mot anglais *at* est mis ici à la place du latin *ad*. On voit Robert, une bannière à la main, donner des ordres aux ouvriers, parmi lesquels il semble s'être élevé une espèce de rixe. La forme de leurs outils diffère beaucoup de ceux dont on se sert aujourd'hui pour ces sortes de travaux ; la pioche seule ressemble aux nôtres. Deux ouvriers semblent se battre avec une espèce de bêche ferrée par le bout. Robert reparaît encore tenant sa bannière, et surveille ceux qui travaillent au camp, qui semble être placé sur une éminence déjà palissadée. Plus loin on revoit encore le comte de Mortain s'avançant au combat, armé d'une massue.

Bientôt les ennemis parurent, et les Normands se préparèrent à la bataille.

« Les gens d'église disoyent toute la nuict letanies et « psautiers, ouyrent de confession et administrèrent « ceux qui se présentèrent au plus matin » (1). Dans le camp anglais, la foule des guerriers passa la nuit à se divertir ; ils chantaient leurs vieux chants nationaux, en vidant, autour de leurs feux, des cornes remplies de bière et de vin.

(1) Ancienne chronique de Normandie à la bibliothèque de Coutances.

Dès la pointe du jour, l'armée des Normands s'ébranla. Le duc, tenant suspendues à son cou les plus révérées des reliques sur lesquelles Harold avait juré, donna le signal. Taillefer de Mortain s'avança à la tête de tous :

Taillefer ki mult bien cantout'
Sus un cheval ki tost alout
Devant ax s'en allout cantant
De Karlemaigne é de Rolant
Et d'Olivier é des Vassals
Ki morurent à Rainschevals (1).

C'est-à-dire :

Taillefer qui très-bien chantait,
Sur un cheval qui vite allait,
Devant les autres s'en allait chantant
De Charlemagne et de Roland
Et d'Olivier et des Vassaux
Qui moururent à Roncevaux.

C'est ainsi que parle Vace. Un autre historien du XIIe. siècle nous raconte qu'on le vit jeter son sabre en l'air, en courant à la charge, le reprendre au vol, et faire encore beaucoup d'autres exploits (2).

Armes aveit è bun cheval
Si est hardiz é bun vassal.
Devant li altres cil se mist,
Devant Engleiz merveilles fist.
Sa lance prist par li tuet

(1) R. de Rou par Vace.

(2) Voyez aussi : Essais littéraires de Walter Scott, tome XIIe. de ses œuvres.

Com se ço fust un bastunet
Encuntre-munt halt la geta
Et par li fer receüe l'a.
Treis feiz issi geta sa lance
La quarte feiz mult pres s'avança
Entre li Engleiz la lança
Parmi le cors un en naþre
Puis traist s'espée, arere vint
Geta s'espée k'il tint
Encuntre munt, puis la receit.
L'un dist à l'altre ki ço veit
Ke ço esteit encantement
Ke cil fesoit devant la gent.
Quant treis feis out geté lespée
Etc. (1)

Ces traits de bravoure sont aussi consignés dans la frise de la Tapisserie de Bayeux. Taillefer après tous ces traits de courage, et après avoir tué de sa main deux guerriers saxons, périt lui-même de la main d'un troisième ; et aussitôt les deux armées en vinrent aux mains (2), les Normands continuant tantôt la chanson de Rolland, et tantôt criant : Diex aïe ! Dieu aide (3) ! C'est ainsi que le rapportent les historiens anglais Guillaume de Malmesbury et Henri Knighton. Le sénéchal

(1) Histoire des rois Anglo-Saxons, publiée en 1142.

(2) Set antequam acies coirent quidam ex parte Normannorum nomine Tailefer ensem jactando coram exercitibus ludens unum vexilliferum Anglorum sibi occurrentem occidit, secundo id idem de alio fecit, set tercium quoque interficiens ipse interfectus est ; et statim acies invicem offenderunt, cum cantilena Rolandi ex parte Normannorum incoata... (Henrici Knighton chronica.)

(3) Tum cantilena Rolandi inchoata, ut martium viri exemplum dugnaturos accenderet, inclamatoque Dei auxilio prælium utrinque consertum. (Will. Malmesb. l. 3.)

du comte de Mortain se distingua aussi parmi tous les autres :

> Le sire de la Haie nul n'épargne ne ne manaíe
> Nul ne fiert k'a mort ne traie
> Ne peut garir cui il fait plaie (1).

Les Normands taillèrent en pièces les Anglais, et sur leurs cadavres répétèrent tous en chœur la chanson de Taillefer (2). Cette victoire mit le duc de Normandie sur le trône ; néanmoins la guerre continua aux extrémités de l'Angleterre. Plusieurs guerriers Normands, se croyant assez riches, prirent la résolution de renoncer aux fatigues ; d'autres trouvaient que les terres des Anglais ne valaient pas la peine et les dangers au prix desquels on les obtenait. Dans ce temps-là, continue Orderic Vital, quelques dames Normandes, ennuyées de l'absence de leurs maris, envoyaient des courriers les solliciter de revenir promptement, ajoutant que, si leur retour n'était pas prochain, elles se pourvoiraient d'autres époux. Elles n'osaient pas encore se rendre auprès d'eux, à cause du peu d'habitude que l'on avait alors des voyages par mer. D'ailleurs en Angleterre on était continuellement sous les armes, et chaque jour on entreprenait de nouvelles expéditions, qui ne se faisaient pas sans une grande effusion de sang de part et d'autre. Au milieu de tant de motifs de guerre, le roi voulait retenir auprès de lui ses chevaliers ; à cet effet, il leur offrait d'une manière amicale des terres avec leurs

(1) Vaçe.
(2) Guillaume de Poitiers.

revenus, ainsi qu'une grande puissance, et leur promettait encore de plus grands biens quand tout le royaume serait pacifié. Les anciens barons et les meilleurs guerriers éprouvaient de leur côté toutes sortes d'inquiétudes, en voyant sans cesse au milieu des dangers de la guerre, le roi, leurs frères, leurs amis et leurs compagnons les plus intimes ; d'ailleurs ils craignaient, s'ils venaient à partir, d'être regardés publiquement comme des traîtres ou au moins comme de lâches déserteurs. Mais que feraient ces honorables athlètes, si leurs femmes allaient souiller par l'adultère le lit conjugal, et marquer leur lignée de la tache ineffaçable de l'infamie ? Cédant à ces motifs, Hugues de Grandménil, qui possédait le comté de Gewisses, c'est-à-dire, le pays de Winchester, et son beau-frère, Onfroy du Teilleul, qui avait reçu la garde du fort de Hastings, dès le premier jour de sa construction, partirent, ainsi que plusieurs autres seigneurs, et abandonnèrent tristement, et malgré eux, leur prince, accablé de travaux, chez un peuple étranger. Ils allèrent donc en Neustrie auprès de leurs dames ; mais ils ne purent jamais par la suite, ni eux, ni leurs héritiers, recouvrer les biens qu'ils abandonnèrent ainsi, après les avoir acquis (1).

Nous trouvons aussi que le seigneur de Saint-Poix, étant revenu dans ses terres, fit bâtir l'église et le château de cette paroisse. Ceux de Saint-Pierre-Langer furent aussi élevés à la suite de la Conquête (2).

L'Angleterre resta accablée de calamités de tout genre.

(1) Orderic Vital, tome XI, page 177, etc., traduction de M. Guizot.

(2) Voyez les mémoires de la société des antiquaires de Normandie.

Dans cette extrémité, le roi s'entoura du comte de Mortain et de Hugues-le-Loup, qui était arrivé après la bataille de Senlac. Hugues avait fourni pour l'expédition d'Angleterre soixante vaisseaux, et il avait amené avec lui Robert du Teilleul (1), et plusieurs autres hommes de marque. Il s'avance fièrement contre les ennemis et les taille en pièces. York tombe en son pouvoir pour toujours. Le comte de Mortain y reçut quatorze habitations, onze bancs du marché à la viande et l'église de Ste.-Croix. Le duc-roi combla ce guerrier courageux des plus grands bienfaits; il lui donna 973 manoirs (2). Ce mot, qui vient de manendo (3), était synonyme, dans la langue des Normands, de villa en latin et de tune en anglais, et désignait une vaste portion de terre avec une maison pour l'usage du seigneur, et des chaumières pour ses esclaves. Le seigneur ordinaire en cultivait ou faisait cultiver une partie pour ses propres besoins, et distribuait le reste à deux ou à plusieurs tenanciers sous condition de tenure militaire, ou de paiement de rente, ou de toute autre prestation.

Le comte de Mortain devint si puissant que sa cour ressemblait à celle des plus grands monarques de l'Europe. Il récompensa son fidèle serviteur Girold, et lui donna l'église du Mesnilrainfray avec ses dépendances. Girold laissa cet héritage à ses successeurs (4).

(1) Sexaginta naves. Voyez antiquités Anglo-Normandes... traduites par M. Léchaudé d'Anisy, publiées à Caen, chez Mancel, libraire.

(2) Histoire d'Angleterre par le docteur Jonh Lingard. Voyez aussi le Domesday Book à la bibl. de Caen.

(3) Orderic Vital, édition publiée à Caen, en 4 volumes in-8o.

(4) Robertus comes Moretonii a conquæstione regni Angliæ reversus, ecclesiam de Mesnilreufrendi cum cimiterio, decimis et præsen-

Il ne restait plus à envahir que la contrée voisine de Chester, et cette ville était la seule des grandes cités d'Angleterre qui n'eût pas entendu retentir les pas des chevaux de l'étranger. Après avoir passé l'hiver dans le Nord, le roi Guillaume entreprit en personne cette dernière expédition. Il traversa, par des chemins jusque-là impraticables pour les chevaux, la chaîne des montagnes qui s'étend du Sud au Nord dans toute la longueur de l'Angleterre, entra en vainqueur dans la ville de Chester, et soumit tout le reste de la contrée. Les corps de troupes que commandait un Flamand, nommé Gherbaud, restèrent pour la garde et la défense de la nouvelle province conquise. Gherbaud fut le premier capitaine qui porta le titre de comte de Chester. Pour soutenir ce titre et maintenir ce poste, il fut exposé à de grands périls, tant de la part des Anglais que de la part des Gallois, qui le harcelèrent long-temps. Il s'ennuya de ces fatigues et repartit pour son pays. Alors le roi Guillaume donna le comté de Chester à Hugues d'Avranches, surnommé le Loup, parce qu'il portait une tête de loup peinte sur son écu. Ce fut de l'avis des hommes sages qu'il lui confia ce comté. On connaissait son courage indomptable et sa fidélité à toute épreuve. Il fut créé comte avec un pouvoir aussi absolu que le roi lui-même (1).

tatione capellani, quæ in dominico ejus constat esse fundatam, cuidam fideli suo servienti Giroldo, ob remunerationem servitii, in perpetuam dedit hæreditatem, et de hærede in hæredem concessit possidendam. Cum vero sui hæredes per longum tempus... (Charte de l'abbaye de Marmoutiers.)

(1) Ita liberè ad gladium sicut ipse rex tenebat Angliam. Evans North Wales, p. 680.

Ce seigneur, continue toujours Orderic Vital, était grand amateur du siècle et des pompes séculières qu'il regardait comme la plus riche partie des béatitudes humaines. Il était brave à la guerre, et ami du jeu et du luxe ; il n'était pas libéral, mais prodigue ; il conduisait avec lui non pas sa famille, mais toujours une forte armée ; il ne gardait aucune mesure, ni pour donner, ni pour recevoir ; journellement il dévastait ses biens, et favorisait beaucoup plus les oiseleurs et les chasseurs que les cultivateurs et les prêtres. Tout entier aux débauches de la table et surchargé d'un excessif embonpoint, il pouvait à peine marcher ; il se livrait sans retenue à tous les plaisirs ; il eut de différentes courtisanes une nombreuse lignée de l'un et de l'autre sexe, qui, accablée de diverses infortunes, périt presque tout entière. Il avait épousé Ermentrude, fille de Hugues de Clermont en Beauvaisis, de laquelle il eut Richard, qui périt dans un naufrage (1).

Ce guerrier, établi comte de Chester, passa avec ses lieutenans la rivière de Dée, qui formait, à l'extrémité de la tranchée d'Offa, la limite septentrionale des terres Galloises. Ils conquirent le pays de Flint, qui devint une partie du comté Normand de Chester, et bâtirent un fort à Rhuddlan. Robert, un de ces lieutenans, et fils d'Onfroy du Teilleul, en fut établi gouverneur, et prit le nom de Rhuddlan. Avec Hugues-le-Loup, il répandit largement le sang des Gallois. Il leur livra un combat meurtrier près des marais de Rhuddlan, lieu déjà noté comme funeste dans la mémoire du peuple Cambrien, à cause

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, tome II, page 211 ; tome III, page 4.

d'une grande bataille perdue contre les Saxons, vers la fin du VIIIe. siècle. Un singulier monument de ces deux désastres nationaux subsistait encore, il y a peu d'années, dans le pays de Galles. C'était un air triste, sans paroles, mais qu'on avait coutume d'appliquer à beaucoup de sujets mélancoliques; on l'appelait l'air des marais de Rhuddlan (1).

De vieux récits disent que, quand Hugues-le-Loup se fut installé, sous le titre de comte, dans la province de Chester, il fit venir de Normandie un de ses anciens amis, appelé Nigel ou Lenoir, et que Lenoir amena avec lui cinq frères: Houdard, Edouard, Volmar, Horsuin et Volfan. Hugues leur distribua des terres dans son comté; il donna à Lenoir le bourg de Halton, près de la rivière de Mersey, et l'institua son connétable et son maréchal héréditaire, c'est-à-dire, que toutes les fois que le comte de Chester irait à la guerre, Lenoir et ses héritiers, en allant, devaient marcher à la tête de toute l'armée, et se trouver les derniers au retour. Ils eurent pour leur part du butin pris sur les Gallois, toutes les bêtes à quatre membres. En temps de paix, ils eurent droit de justice, pour tous les délits, dans le district de Halton, et firent leur profit des amendes. Leurs serviteurs jouissaient du privilége d'acheter, avant qui que ce fût, dans la ville de Chester, à moins que les serviteurs du comte ne se fussent présentés les premiers. Outre ces prérogatives, le connétable Lenoir obtint, pour lui et ses héritiers, l'intendance des chemins et des rues aux foires de Chester, le péage des marchés sur toute la terre de Halton, tous les ani-

(1) Orderic Vital, et hist. de la conquête par M. Thierry.

maux trouvés errans dans ce district, et enfin le droit d'étalage, ou la liberté de vendre, en toute franchise, sans taxe et sans péage, toute espèce de marchandise, excepté le sel et les chevaux.

Houdard, le premier de ces cinq frères, devint à peu près pour Lenoir ce que Lenoir était pour le comte Hugues; il fut sénéchal héréditaire de la connétablie de Halton. Lenoir son seigneur lui donna pour son service et son hommage (ce sont les formules du temps), les terres de Weston et d'Ashton. Il eut comme profits de guerre tous les taureaux conquis sur les Gallois, et le meilleur bœuf pour récompense de l'homme d'armes qui portait sa bannière. Edouard, le second frère, reçut du connétable deux journées de terre à Weston; deux autres, Volmar et Horsuin, reçurent ensemble un domaine dans le village de Runcone, et le cinquième, appelé Volfan, qui était prêtre, obtint l'église de Runcone (1). On voit encore dans le Domesday Book, que le comte Hugues eut des possessions que la belle Eddeva tenait avant lui, et qu'il récompensa les guerriers Bigot et Hamon (2).

Le comte Hugues, qui, au rapport d'Orderic Vital, brillait parmi les personnages importans d'Angleterre, avait encore avec lui quelques hommes honorables, clercs et chevaliers, du diocèse d'Avranches, auxquels il se félicitait de faire partager sa fortune et ses travaux. Sa chapelle était desservie par un clerc d'Avranches, nommé Gerold, remarquable par sa religion, son honnêteté et sa science dans les lettres. Tous les jours, il s'acquittait

(1) Histoire de la Conquête, t. 1; p. 427. Voyez aussi le Domesday Book à Caen, p. 266.

(2) Hoc tenuit Eddeva pulchra...

avec fidélité du service divin, et il consacrait fréquemment avec dévotion la sainte Eucharistie. Autant qu'il le pouvait, il excitait les gens de cour à l'amendement de leur vie, en leur proposant l'exemple de leurs prédécesseurs. Il remarquait dans plusieurs, et reprenait, à bon droit, la passion des plaisirs sensuels; il se plaignait de l'excessive négligence que la plupart d'entre eux mettaient à remplir les devoirs que prescrit la religion. Il n'épargnait pas les avertissemens salutaires aux principaux barons, aux simples chevaliers, ainsi qu'à la jeune noblesse; il tirait abondamment du nouveau Testament et des nouveaux fastes des chrétiens les exemples des saints guerriers qui étaient dignes d'imitation. En effet, il racontait éloquemment les combats de Démétrius et de George, de Théodore et de Sebastien, de Maurice, chef de la légion Thébaine, et d'Eustache, illustre capitaine, ainsi que de ses compagnons, lesquels méritèrent par le martyre d'être couronnés dans les cieux; il parlait aussi de Saint Guillaume, qui, après de longs combats, renonça au siècle, et, sous les règles monacales, combattit glorieusement pour le Seigneur. Ses exhortations furent utiles à beaucoup de personnes, qu'il retira des flots du monde pour les conduire en sûreté dans le port de la vie régulière. Touchés de ses pieuses exhortations, cinq hommes illustres, de famille de comte, quittèrent le siècle et embrassèrent la vie monastique. Voici leurs noms: Roger, fils d'Erneis, neveu de Guillaume de Varennes, comte de Surrey; Ernauld, fils d'Onfroy du Teilleul, neveu de Hugues de Grandménil, vicomte de Leicester, avec Gui de Mantes son écuyer; Drogon, fils de Goisfred du Neufmarché, et Odon, chapelain du

comte, fils d'Ernulf de Dol (1). Ces seigneurs se rendirent à Ouche (2), d'après les inspirations d'Ernauld du Teilleul, dont les parens avaient bâti cette abbaye. Le couvent les reçut avec joie. Ils y vécurent régulièrement pendant long-temps, et lui procurèrent de grands avantages par leurs soins et leur sollicitude.

Ainsi Gereld, selon l'expression d'un auteur de ce temps, semblable au coq qui réveille par ses chants ceux qui dorment dans les ténèbres de la nuit, arrachait au sommeil de l'âme et portait au bien ceux qui se plongeaient dans un oubli fatal du ciel, et dans les gouffres des délices mondaines. Suivant ses disciples, dont nous venons de parler, il fit tous ses efforts pour se rendre à Ouche; mais, par la volonté de Dieu, il fut forcé de rester en Angleterre, où il devint premier abbé de Tewksbury. Placé à ce haut degré du gouvernement pastoral, il s'acquitta avec vigilance des fonctions de la sainte prédication, qu'il avait, pendant sa cléricature, exercée, et de manière à conduire à la pureté d'une vie innocente tant de personnes livrées à la débauche et à la rapacité. C'est ainsi qu'avec l'aide de Dieu il se rendit secourable à beaucoup de pécheurs. Il donna les institutions d'un ordre régulier au nouveau monastère; il attacha aux règles monacales la troupe nombreuse des novices, et fit prendre aux néophytes les excellentes habitudes d'une conduite rigide. Dans les exercices spirituels, il ne quittait pas ses subordonnés; souvent même il devançait les plus jeunes dans les choses pénibles, et

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, t. III, p. 4 et suivantes.
(2) Ou St.-Evroul.

disposait prudemment au-dehors et au-dedans, avec un zèle intelligent, toutes les affaires de la maison. Au bout de quelques années, le jaloux Satan s'éleva contre le troupeau du Seigneur, et vexa avec atrocité ces tendres brebis, après avoir méchamment maltraité leur berger. En effet, un des religieux se révolta contre son abbé, et l'accusa faussement. Gerold méprisa ces calomnies, refusa d'en venir à une longue explication, et abandonna la charge qu'on lui avait confiée. Il se retira à Wincnester, et mourut quelque temps après, ayant accompli convenablement tout ce que devait faire un serviteur du Seigneur (1).

Hugues d'Avranches eut aussi des pensées salutaires, et fut l'auteur de plusieurs monumens religieux.

Il fonda l'abbaye de St.-Sever sur les confins du diocèse d'Avranches, et y attacha divers revenus. Il donna aux religieux la chapelle St.-Jacques, près de la Haye-Paisnel, dans le diocèse d'Avranches; et par ce don il les obligea d'assister tous les ans, le jour de la fête de St. André, au chœur de la cathédrale d'Avranches, aux côtés de l'évêque, ainsi que le porte la charte (2).

Dès que Hugues eut donné cette chapelle, elle devint un prieuré qui jouit aussitôt de deux parties des gerbes de la petite dîme du Tanu; le chapitre d'Avranches reçut un pareil revenu (3). Nous lisons dans divers

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, t. III, p. 12, et suiv.

(2) Ut dum d. Andreæ solemnia celebrantur Arboretani præsulis lateri assistere debeat... quod infra diœcesis Abrincensis limites fanum habeat suæ ditioni subjectum apud sepem seu hayam paganelli S. Jacobi nomini dicatum.

(3) Monachi de Sto. Severo percipiunt duas partes garbarum de qua-

actes que, dans le xve. siècle, Pierre-le-Charpentier était prieur de St.-Jacques, et que, dans le xvie., c'était M. Samson de St.-Germain d'Ysigny.

St.-Jacques n'était plus alors l'église paroissiale; ce fut celle de St.-Nicolas, bâtie sur la montagne, et à peu près au milieu de la ville de la Haye-Paisnel : elle s'étendait du côté du Tanu et en était peu distante, comme il est dit dans une ancienne transaction entre le curé de cette paroisse et le prieur de St.-Jacques. C'est aussi la tradition constante, que la chapelle St.-Nicolas a été l'église paroissiale. Les habitans des collines voisines montrent encore l'emplacement du cimetière, et racontent qu'en creusant le sol avec le soc de la charrue, ils ont vu souvent rouler devant eux des ossemens humains. On trouve aussi dans les lieux voisins des fondemens d'édifices. Il ne reste plus de cette chapelle que des amas de pierres et quelques débris de colonnes. Elle fut entièrement démolie dans le xviie. siècle; le revenu en a été réuni à la cure, à la charge de dire six messes, et de placer une croix sur ses ruines (1). L'église de la Magdeleine servait depuis long-temps d'église paroissiale : les ravages des guerres et la cruauté des protestants avaient fait fuir les filles chrétiennes qui l'occupaient.

Guillaume Paisnel, au retour de la conquête, fit bâtir un superbe château, dont il reste encore de vastes débris au milieu de la Haye-Paisnel. Voici ce que dit un

dam alia parva decima... quidam canonicus Abrincensis percipit duas partes garbarum parvae decimae... (Le livre blanc du secrétariat de Coutances.)

(1) Titres de l'église de la Haye-Paisnel.

auteur de ces temps des descendans qu'il laissa en Angleterre :

« Fet a saver e a remembrer ke William paynel vint
« oye li conquer. d'Engleterre ; et li conquer. li dona
« par son service e le cunte d'Ewerwyke.... e li dona en
« le cunte de Nichol.... en le cunte de Leycestre li dona
« il sauteby e Bescaudeby.... Willielm. paynel prist a
« fame Alice de Romely e avoit une file que avoit num
« Avice. Icele file dona le roy Henry a Robert de Gant
« pur sun service. Robert ont de cele un file que aveit
« num Alice. Icele Alice dona a Gunnore de Gaunt
« Sauteby e Bescaudeby. Icele Alice esposa Robert le
« fiz-Harding de Bristome e engendra Morice de Gant.
« Quant Gunnor morrut trahai Sauteby et Bescaudeby a
« Gilbert. de Gant sun fiz cum deins age. puis vint Mo-
« riz de Gant s'empleda Gilbert de Gant de ces deus
« villes al Banke de Lundres si ke Wage fu done. e deus
« champiuns armez en cele curt l'acord fu tele qe Gilbert
« rendi a Moriz les villes quit a li a ses heires. par cele
« concord Moriz donna a Estevene de Gant la frere celi
« Gilbert de Gant la ville de Sauteby oye les aporte-
« nances ali e a ces heires par cirograf feit a la curt le
« Roy. Moriz morut sans heir de sun cors e c'hey le
« heritage a Andreu Lutrel. »

Ce dernier était parent des Paisnel du côté de sa mère. Il est aussi beaucoup parlé dans les annales des Anglais d'une autre Alice de Romely, appelée aussi quelquefois Ruminilly. Elle était également de la famille des seigneurs Romilly du diocèse d'Avranches, et fille de Guillaume fils de Duncan. Elle eut deux époux, et resta une seconde fois veuve. Elle possédait diverses églises qu'elle donna

à des monastères (1). Le sieur Romilly reçut sans doute de la Conquête des domaines dans la même contrée. Guillaume Paisnel mourut l'an 1087, et sa mort arracha des larmes à tout le monde. Un Geoffroy Paisnel, créé comte de Huntelay par Guillaume-le-Roux, était proche parent de ce Guillaume Paisnel, parent aussi de Gervais Paisnel, qui épousa la fille et héritière du baron de Dudeley. Ce comte de Huntelay eut un fils, appelé Hugues Paisnel dit aux grandes mains, et qui fut sénéchal d'Angleterre. Le seigneur de Soligny s'établit aussi en ce royaume, et sa famille y a été très-célèbre. Les Saint-Pierre-d'Angleterre et le sir Bunbury, baronnet du comté de Suffolk, sont descendus du seigneur St.-Pierre-Langer. On trouve en Angleterre le nom des descendans de Robert de Tanis. Le seigneur de Brécey obtint des concessions dans le Worcestershire, où ses biens sont encore possédés par M. Lygon, membre du parlement, pour ce comté. La famille des Avenel, seigneurs des Biards, a été connue en Angleterre et beaucoup plus en Ecosse, où ils ont fourni au théâtre français le sujet d'un opéra connu sous le nom de la Dame-Blanche. Les historiens nous représentent le sénéchal du comte de Mortain avec un nombreux cortége de chevaliers, dont les uns devaient le servir pour cinq hides de terre et d'autres pour moins (2). Robert de Sourdeval s'établit aussi en Angleterre. Bertrand de Verdun, natif de Barenton, dont la famille anglaise de lord Barrington prétend aussi descendre, fut récompensé très-généreusement, et eut, entre autres

(1) Voyez Monasticum anglicanum, t. III, in-folio.

(2) Liber niger scaccarii, ou livre noir sous Henri II, roi d'Angleterre, page 278. Le hide contenait 40 arpens.

propriétés, celles qu'avait possédées la comtesse Goda, du temps du roi Edouard (1). Il se distingua beaucoup en ce royaume, et sa famille y fonda l'abbaye de Crokesden (2). Ce fut son petit-fils qui avait été élevé par Richard du Hommet, et qui avait épousé Roehais. Il était fils de Normant de Verdun (3) et de Lesceline, fille du chambellan de Henri Ier., et son trésorier. On trouve dans sa charte la souscription de Robert et de Milon de Verdun. Un Guillaume de Verdun, qui avait épousé la fille de Guillaume de Valeines, fit aussi des donations à l'église de Ste.-Marie de l'île de Leestone. Il n'avait pas de sceau propre à lui; il apposa celui de son père Wydon (4). Dans toutes les chartes des rois et des grands du royaume de ces temps, on voit toujours la souscription des seigneurs de Verdun; on trouve aussi celles de Roger et de Guillaume Malemains (5), de Guillaume de la Braise (6), d'Alfred de Sulligny (7), de deux Henri de Touchet (8), de

(1) Voyez le Domesday Book à Caen, page 151.

(2) Monasticum anglicanum, Will. Dugdale;

(3) Voyez les ouvrages de M. de Gerville.

(4) Sciant præsentes et futuri quod ego ad petitionem Matildis uxoris meæ concessi donationem ecclesiæ .. quam fecit eis Willielmus de Valeines pater prædictæ uxoris meæ; et quia proprium sigillum non habui eam sigillo Wydonis patris mei roboravi. Hiis testibus... (Monasticum anglicanum, Will. Dugdale, t. III.)

(5) Monasticum anglicanum, t. III.

(6) Ex dono Willielmi de Braosa unum tunellum vini rubei de tribus modiis et dimidia in villa... ad missas celebrandas. (Monasticum anglicanum, p. 80.) Il fut partagé dans les comtés de Sussex, Surr. Hamt. Berk. Wilt. Dorset. (Collect. des hist. de Normand. par André Duchesne.) Voyez encore le Domesday Book, pages 28, 47, 61, 72, 82.

(7) Alfred de Suleini dans une charte de Hugues d'Avranches. (Will. Dugdale, t. III.)

(8) Ex dono Henrici Tuschet augmentum de Derley sicut cirographum suum testatur... et Henrico juniore de Tuschet... p. 61 et 62.

Hamon de Crevecœur, qui avait épousé Mathilde d'Avranches (1), de Onfroi et de Gillebert de Sartilly (2), de Robert de la Chambre dans une charte de Guillaume Paisnel (3), de Onfroi de Chamcey (4), et de plusieurs autres (5).

Le seigneur de St.-Jean eut aussi des dons considérables en Angleterre; son fils Thomas posséda des biens dans le comté d'Oxford, et sa famille y est encore célèbre aujourd'hui. Les principales branches sont celles de Bletso et de Bolinbroke. Une très-ancienne généalogie de cette famille est peinte dans le chœur de l'église de Lédiard-Tregoz, dans le Wiltshire, ancienne résidence des Saint-Jean. Le seigneur de St.-Maur est la tige des ducs de Somerset; un lord Montaigu était illustre sous Henri VIII, et Marguerite Montaigu fut la seule catholique attachée à la reine Marie, que la reine Elizabeth ne persécuta pas. Elle défendit même qu'on fît chez elle des perquisitions, quoique ce fût le refuge des prêtres. Le sieur de Vessey eut son partage dans le Northumberland, et un seigneur de cette famille, dans

(1) Carta Hamonis de Crevequer.
Omnibus Christi fidelibus, ad quorum noticiam præsens carta pervenerit Hamo de Crevequer salutem in domino : noverit universitas vestra me intuitu religionis et pro salute animæ meæ, et animæ Matildis de Abrincis uxoris meæ, concessisse ecclesiæ S. Radegundis de Bradesole advocationem ecclesiæ... et capellæ... Monasticum anglicanum.

(2) Monasticum anglicanum, tome II, in-folio, à la bibliothèque d'Avranches.

(3) Roberto alte chambre, p. 127, Monasticum anglicanum, t. III, au chartrier de Mortain.

(4) Carta Aufridi de Chanci.
Aufridus de Chanci fil. W. de Chanci omnibus videntibus et audientibus literas has salutem. Sciatis, quod ego assensu Walt. et Rog. filiorum et hæredum meorum dedi, etc.

(5) Voyez Anglia sacra de Henri Warton.

le XIII[e]. siècle, fut le premier qui bâtit dans la forêt de Holme, une maison pour des ermites du mont Carmel qu'il amena avec lui de la Palestine. Enfin le sieur Roussel est la tige des ducs de Bedfort. Ces divers établissemens de seigneurs normands font dire aux Anglais d'aujourd'hui : les gens de Normandie habitent encore parmi nous et y demeureront à jamais. Des Normands descendent les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse condition sont fils des Saxons (1). Ainsi la partie la plus distinguée de la nation anglaise est sortie du milieu de nous. C'est un de nos titres de gloire.

Le registre du Doomsday ne contient point les noms des seigneurs qui habitaient la frontière de Bretagne, excepté toutefois celui du seigneur du Gault, appelé Gaunt par Mathieu Paris, qui nous apprend qu'il vint avec le duc à la conquête de l'Angleterre (2). Ils avaient été établis pour contenir dans le devoir les Bretons toujours remuans. Nous trouvons, après la conquête, un Robert de Guitot, qui périt dans le temps au milieu d'une révolte du Maine. Il avait près de quarante neveux, tous fiers de leurs titres, dit Orderic Vital. Un des fiefs de cette famille était situé auprès de la ville de St.-James. Aussi voyons-nous figurer dans les affaires de ces seigneurs, le gouverneur

(1) Voyez encore : ex censuali Angliæ libro quem ipse conquestor anno regni sui xx confici jussit :

Catalogus nobilium qui immediate prædia a rege conquestore tenuerunt : Willelmus de Braiose (auprès du Pontaubault), Rogerius, de Busli, Bigot, comes Moritoniensis, comes Hugo, Bertrand de Verdun, Hascoit, Hernulfus de Hastinges, Radulfus Paganel, Hugus filius Turgisi, etc. etc.

(2) M. de Gaunt qui venerat in Angliam ad conquestum, et acceperat in sorte retributionis post victoriam...

de St.-James, Richard d'Avranches, et Rualod d'Avranches, natif de Bretagne, entrer dans cette famille.

Après la conquête de l'Angleterre, le roi Guillaume, qui avait fait achever l'église du prieuré de St.-James, et qui avait commandé d'y construire un château, pour la garde de sa province, et en avait établi commandant Richard, prévôt d'Avranches (1), y attacha encore de grands revenus (2). Il enleva aux religieux du Mont St.-Michel la propriété de ce bourg, la foire et le marché de la Croix, et autres priviléges qu'il attacha au château de St.-James (3). Il dit dans sa charte : que les religieux de Fleury lui ayant demandé la moitié de ces biens et de ces droits, à condition qu'ils s'associeraient dans la moitié de ce qui leur avait été donné auparavant, il avait bien voulu satisfaire à leur demande. De plus, les religieux furent tenus de dire une messe pour son salut, celui de son épouse et de ses enfans, et de nourrir un pauvre le samedi de chaque semaine. Toute la communauté, après son trépas, serait encore obligée à des aumônes, et à prier Dieu pour le repos de son âme. Cela fut fait au mois d'avril l'an 1067 (4).

Quelques années après, les paroissiens cessèrent de se rendre à St.-Benoit, et construisirent une chapelle sous

(1) Præsidi Abrincensi.

(2) Anno 1067 Guillelmus Nothus dux Normanniæ et rex Angliæ sancti Jacobi ædem ad Beuronem fluvium in confinio Normanniæ, (prioratum ordinis sancti Benedicti Floriacensi cœnobio subditum) nec modicis nec paucis dotavit proventibus, qui tamen ad eum minime pertinebant... (Cenalis, t. II.)

(3) Abstulit sancto Michaeli burgum de Beuron et feriam que nunc est apud sanctum Jacobum et omnem Moltam de Abrincatensi pago,.. abstulit forum de Cruce et feriam et theloneum. Manuscrit du Mont St. Michel, no. 80.

(4) Annales de Mabillon, tome v, page 5; et chartrier de M. de Guiton.

l'invocation de Saint Martin du combat, capella Sti. Martini de bello (1), ainsi appelée, comme celle de Hastings, en mémoire de cette bataille où périt la liberté des Anglais. Elle fut annexe et succursale de St.-Benoit de Beuvron, desservie comme elle, et par un même curé. Les habitans furent imposés à un seul et même rôle à taille, comme ne faisant qu'un même peuple avec ceux de St.-Benoit (2). Le grand portail voûté et orné de plusieurs rangs de colonnes romanes, et la tour que l'on conserve comme monument, voilà tout ce qui reste de cette chapelle.

Le duc Guillaume récompensa les religieux du Mont St.-Michel pour les revenus qu'ils lui avaient cédés (3). Ce fut sans doute avec les bienfaits de ce grand roi que l'abbé Renaud fit construire les bâtimens du Mont St.-Michel, qui existent encore de nos jours, et qu'on appelle la *Merveille*. Il n'oublia pas non plus ceux qui l'avaient suivi dans son expédition. Ils eurent le gouvernement des plus riches abbayes (4). Le Mont St.-Michel reçut d'autres biens dans le Devenschire, des salines, des moulins, des rentes en argent, des pâturages et des forêts. La comtesse Ghida avait possédé tous ces biens; c'est ce qu'on lit dans le Domesday Book. Ce grand roi fonda aussi le prieuré de St.-Léonard de Vains, et dota les religieuses de Ste.-Anne, qui habitaient à Avranches.

(1) Dans les anciens titres, on traduisit ces mots par ceux-ci : St.-Martin du Bellé.

(2) Ancien manuscrit du prieuré de St.-James dans le chartrier de M. de Guiton.

(3) Cenalis, tome II sup. in episcopo XIV Joanne Abrincensi.

(4) Gallia Christiana, t. XI, p. 516; et annales de Mabillon, t. V, p. 57.

Il envoya même dans leur monastère ses deux filles, qui le contristaient par leur inconduite (1).

Nous lisons la souscription de ce grand roi et celle de ses barons dans une transaction qui eut lieu, après leur retour d'Angleterre, entre les religieux du Mont St.-Michel et un seigneur voisin. Voici comment raconte cette affaire l'auteur du manuscrit, n°. 80, qui vivait dans le XII°. siècle :

Moi Gerber de Poterel j'ai prié l'abbé Renaud de recevoir parmi ses religieux mon fils Drogon, et la moitié de ma terre de Poterel; il m'en avait gratifié, et je lui en devais l'hommage; il l'a accepté volontiers. Il arriva ensuite qu'un certain Roger, qui possédait l'autre moitié, chercha à s'en dessaisir, et la vendit aux religieux : et, en présence de tout le monde, il en reçut dix livres tournois. Il se retira sur une autre terre qu'il préferait, auprès de Herengardville. Quelque temps après, il trouva dans la forêt de Bivie les porcs de Saint Michel; et, poussé par le démon, il entraîna dans le plus épais de la forêt celui qui les gardait, et l'assassina. On connut bientôt qu'il avait commis ce crime, et l'abbé Renaud en informa le duc de Normandie. Le coupable fut chassé de la province; il traîna une vie misérable, errant de cité en cité. Il chercha plusieurs fois à rentrer sur le sol natal, et ne put obtenir la fin de son exil. Il s'adressa aussi aux religieux du Mont St.-Michel; l'abbé Renaud lui fit savoir que, s'il renonçait pour toujours, lui et les siens, à cette terre qu'il avait vendue, il rentrerait dans ses biens et dans la maison de ses aïeux. Les barons de l'abbaye et les religieux

(1) Prevot d'Exiles, vie de Guillaume-le-Conquérant.

lui conseillèrent de renoncer à ce coin de terre; il parut devant le duc et l'abbé du Mont St.-Michel, et jura d'observer religieusement ce qu'il avait promis. Le roi, son épouse Mathilde, ses deux fils Robert et Guillaume, pour rendre cette convention durable, la souscrivirent de leur propre main. On voit aussi le seing de Raoul de Saint-Jean, de Haimon de Bacilly, de Hugues, prévôt de Genêts, de Liger, prévôt d'Ardevon, et de Jean, évêque d'Avranches (1).

Cet évêque fit aussi un accord avec les mêmes religieux, qui se plaignaient d'être obligés de comparaître, eux et les habitans du Mont, à la moindre citation de ses ministres, et ne pouvaient apporter pour excuse, ni les embûches qu'ils craignaient de la part des Bretons, ni le danger de voyager dans les grèves quand la mer y montait. Le pré-

(1) In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.

Notum sit omnibus non solum presentibus, sed et futuris quod ego Gerberus de Poterel deprimente me pauperie deoque inspirante requisivi venerabilem abbatem Ranulfum ut ad monachilem ordinem Drogonem quemdam meum filium reciperet cum medietate mee terre de Poterel quam de illo in liberali servitio tenebam quod ipse libenter concessit postea predictus abbas de quodam Rogero cui medietas alterius remanserat ipsam medietatem decem libras Cenomannensium quam pluribus videntibus et audientibus emit habebat etenim ipse Rogerus terram apud Herengardis villam quam plus diligebat ibique recessit abbas autem accepta terra in dominio ad opus ecclesie fecit de illa medietariam post multum vero temporis idem Roger instigante diabolo quadam die in nemore Bivie porcos sancti Michaelis inveniens fraudulenter et nequiter subulcum interfecit quod audiens abbas Ranulfus incunctanter comiti Normanniæ patrati sceleris clamorem ostendit comes autem continuo ipsum Rogerum ut sue magestatis reum a totius Normannie patria eliminavit transacto autem non minimo temporis spatio ipse Rogerus exterminium ferre non valens per inter nuntios multocies abbatem requisivit mandans et multum deprecans ut cum duce Normannie ei pacem reformaret sibique reconciliari permitteret tali pacto talique tenore ut ipse coram predicto duce et omnibus proceribus ei fors juraret illam terram de Poterel quam vendiderat qui si quidem hoc facere et eciam audire refugiens tandem stimulatus consilio monachorum et abbatie baronum statuto die... (Manuscrit, n°. 80) Signum Hugonis prepositi de Genecio Ligerii prepositi de Ardevone...

lat se rendit à leurs raisons, et donna à l'abbé les pouvoirs d'archidiacre et de juger en dernier ressort certaines causes ; mais il se réserva les affaires majeures, telles que celles de la validité des mariages et les épreuves du fer chaud (1).

La glose française sur l'ancien coutumier normand nous apprend que la preuve par le fer consistait à faire poser les mains des accusés sur une « grande platine de fer « chaude, que quand icelui tourment ne leur faisait point « de mal, ils étaient réputés innocens, et à l'opposite « ils étaient réputés coupables. »

Les religieux, pour reconnaître les bienfaits de l'évêque, s'obligèrent de lui présenter tous les ans un habit convenable, trois livres d'encens, autant de poivre, six tablettes de cire avec trois cierges, le jour de la Purification de la Sainte Vierge ; en outre, de se rendre tous les ans en procession à la cathédrale d'Avranches, en portant avec eux le chef de St. Aubert (2).

Orderic Vital raconte que Lanfranc fit nommer ce pieux et savant prélat à l'archevêché de Rouen (3) ; il fit même le voyage de Rome pour ce sujet. Le souverain pontife écrivit à Jean d'Avranches : nous avons appris, par la relation de l'abbé Lanfranc, que le glorieux roi Guillaume vous avait choisi pour occuper le siége de Rouen, à cause de la candeur de votre vie et de la pureté de vos mœurs, si l'autorité du saint Siége confirmait

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 516. Annales de Mabillon, t. IV, p. 614.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 516. Annales de Mabillon, t. IV, p. 615.

(3) Ad hunc apicem toto conatu Johannem Abrincensem præsulem præferre sategit... l. III.

cette élection. Nous nous rendons volontiers à leurs prières, et vous commandons, par l'autorité des saints apôtres, de ne pas vous opposer à ce que la divine providence attend de vous. Vous avez été fidèle dans le peu que le Seigneur vous avait confié; il vous est beaucoup donné maintenant: souvenez-vous qu'on attendra beaucoup de vous, et que vous devez nourrir votre troupeau de la parole divine. Nos légats vous feront connaître plus au long notre volonté (1).

Ce pieux évêque n'oublia point les avis du père des chrétiens. Ayant trouvé dans son nouveau diocèse des ecclésiastiques corrompus, il s'employa tout entier à les retirer de leurs désordres; mais, pleins de rage et de fureur contre lui, ils voulurent le lapider; il fut obligé de sauver sa vie par une fuite précipitée, en s'écriant avec une constance de martyr: Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, et polluerunt templum sanctum tuum (2).

Qui a jamais entendu parler d'une chose semblable, lui écrivit Lanfranc? Je ne me souviens pas d'avoir ja-

(1) Alexander episcopus servus servorum Dei, Joanni Abrincensium episcopo salutem et apostolicam benedictionem.

Comperimus Lanfranci abbatis relatione... te ex electione principis tui dilectissimi filii nostri Guillelmi regis Anglorum, ob vitæ et morum probitatem ad majorem sedem promovendum, si ex autoritate sedis Apostolicæ fuerit assensus, cui Deo autore præsidemus. Nos igitur moti illorum precibus... atque dilectioni tuæ Apostolica autoritate præcipimus ut quod divina dispensatio de te prævidit, non contradicas... ut si in modico fuisti fidelis, in majori bene operari non desinas, populum divini verbi pabulo reficias... de cetero secretiorem animi nostri voluntatem planius audies per nostrorum legatorum veridicam relationem.

(2) Tollendi ab ecclesia... usque adeo incurrit invidiam ut ab eis propter prohibitas sub interminatione anathematis pellices lapidibus appetitus... (Concilia Stæ. Rotomag. ecclesiæ, par le p. Pommeraye.) Voyez aussi histoire des archevêques de Rouen, par le même, in-folio.

mais lu que, depuis le temps des païens, une semblable persécution soit arrivée à un évêque. Leur vie abominable est maintenant connue ; leur infamie est publique ; les temps glorieux du règne de notre roi, qu'ils ont obscurci par leurs crimes, brilleront d'une nouvelle clarté. Je me dispose à lui transmettre votre lettre (1). Il saura faire tomber sur leur tête le glaive des lois, et les punir dans sa justice.

Pendant que l'ancien évêque d'Avranches souffrait persécution de la part de ses propres enfans (2), l'église d'Avranches pleurait le départ de ce bon pasteur. Ce tendre père, pour montrer l'affection qu'il avait pour elle, lui donna à perpétuité la baronnie de St.-Philbert, proche Pont-Audemer, dont les revenus étaient très-considérables. Il n'oublia jamais son ancien diocèse, et contribua beaucoup à la construction de la cathédrale qu'on y fit bâtir.

Il eut pour successeur à Avranches le docte disciple de Lanfranc, qui était venu d'Italie avec lui ; il se nommait Michel : il était très-savant, dit Orderic Vital, très-pieux, et tout le monde le respectait (3).

Ce bon pasteur consola l'église d'Avranches, qu'il gouverna environ vingt-cinq ans. Nous trouvons dans une charte du Mont St.-Michel les noms de quelques-uns

(1) A temporibus paganorum nulli legitur evenisse episcoporum... spurcissima vita eorum, quæ multas regiones fœtore suæ infamiæ jam aspersit, publicata est... quia sicut tempora ejus obscurata sunt... literas regi transmittere dispono... severitate vindictæ. (D'Acheri.)

(2) Quia filii vestri erant, si filii esse vellent. Lettre de Lanfranc à Jean d'Avranches. Voyez : opera omnia Lanfranci cum vita et epistolis par Dom Jean Luc d'Acheri, in-folio.

(3) In loco ejus Michael natione Italus, eruditione literarum imbutus, studio religionis venerandus.... lib. III.

de ses chanoines, Gauslin, Jean Scholastique d'Avranches, Erné de Verdun. C'étaient les amis de Guillaume d'Avranches, fils de Guitmond, dont la mort arracha des pleurs à tous les Normands, ajoute Orderic Vital. Ce seigneur, par le conseil de l'évêque et de ses amis les chanoines, donna la dîme de ses vavassoreries du Luoht à l'abbaye du Mont St.-Michel, et signèrent avec lui Bertrand de Verdun, Raoul de la Mouche, Raoul de St.-Jean et Geoffroi de Cavigny (1).

Un autre seigneur fit aussi en ces temps des donations à la même abbaye ; il se nommait Ascelin de Caugé. Il y avait pris l'habit religieux, et avait donné la terre dont il portait le nom. Son fils Roger Lohoth renonça aussi au siècle. Alors Ascelin fait venir ses fils et ses neveux, Garnier Lohout et Guillaume Lohout, Pailart et Roger de Boilon, donne en leur présence, pour son fils qui renonce au monde, l'église de Caugé avec ses dîmes, six acres de terre qui touchaient à l'église, et une portion de pré auprès du marais. Jurez, leur dit-il, sur l'Evangile que vous ne réclamerez jamais ces biens. Ils s'approchent, étendent la main sur le livre et prononcent le serment. Tout le monde s'écrie ensuite : que ceux-là aient leur partage avec le démon qui voudront annuler ce don (2). Cette charte fut signée par Guérin et Rainald de Moidrey, Gautier de Marigny, Richelin de

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

(2) Ego Ascelinus de Calgeio... religionis habitu cupiens indui concessi terram illam... Rogerius Lohoth (ou Iohoth) filius meus renuntiavit seculo et dedi pro eo ecclesiam de Calgeio cum omni decima et sex acris terre que ipsi ecclesie contingebant et uno frusto prati juxta marescam... cum diabolo fiant qui hoc donum rescindere? Manuscrit, n°. 80.

Boucey, Flaut de la Dodemanerie, et Richard de Curey.

Une dame fit également, sous l'épiscopat de Michel, des concessions au Mont St.-Michel. C'était l'épouse d'un seigneur, nommé Iscirald; elle donna l'église de la Chapelle-Hamelin, qui était de son patrimoine, deux masures dans le bourg de Pierre, douze acres dans le village de la Chapelle, et trois au-delà de la rivière qui s'appelait le Lair (1), avec quelques autres propriétés. Je fais ces présens, dit cette dame, à condition que l'abbé Roger, moine du monastère de Caen, et les religieux du Mont St.-Michel, recevront mon fils Guillaume parmi eux, pour embrasser l'état religieux, et l'instruiront dans la science divine (2).

L'abbé Roger, dont il est ici question, avait succédé à Renaud de Bayeux. Ses religieux se plaignirent de ce qu'il avait chassé plusieurs de ses frères, que le roi, d'après ses représentations, avait envoyés en divers monastères, ce qui était cause de la ruine du leur. La chronique ajoute qu'il ne sut que répondre au tribunal du prince (3). Mais il était déjà condamné au tribunal de Dieu, si l'on en croit Robert de Tombelaine, qui

(1) Ego Hildiarda uxor Isciraldi cujusdam militis... do et concedo ecclesiam sancti Martini de capella Hamelini que mei juris atque patrimonii esse dignoscitur... do etiam duas masuras in burgo Petri... duodecim acras in villa Capelle et tres ultra Ligerim fluvium... Manuscrit, no. 80.

(2) Huic autem donationi consensit Hamelinus filius meus... tali tenore quatenus domnus Rogerius abbas Cadomensis cenobii monachus et monachi Sti. Michaelis Guillelmum filium meum ad monachatum recipient eumque in omni spiritali doctrina erudient... Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.

(3) Voyez aussi : Gallia Christiana, t. XI, p. 516.

avait été aussi relégué dans un monastère près de Bayeux, comme nous l'avons rapporté. Ce savant écrivit, en ces temps où nous sommes arrivés, aux religieux du Mont St.-Michel une longue lettre, ainsi conçue :

Robert et les autres frères, serviteurs du bienheureux Vigor, à leurs frères qui habitent le Mont St.-Michel (1).

Je vais vous raconter une chose digne de mémoire, une chose inouïe, dont la sigularité a frappé ici tout le monde, et qui doit cependant encore vous intéresser et vous frapper davantage, puisqu'elle est de vous et vous est envoyée. Un de nos frères, appelé Hugues, qui habite parmi nous, neveu de l'abbé Lon, que vous connaissez parfaitement, puisqu'il a été élevé au milieu de vous, a éprouvé une chose dont il est nécessaire que vous soyez instruits. Un jour que nos frères célébraient la messe du matin, il était au milieu d'eux, joyeux et bien portant. Tout-à-coup il éprouve un léger mal de tête ; il pâlit, et, portant la main à son front, il se lève et se retire dans sa cellule. Il fut saisi de cette maladie que les médecins appellent, d'un mot grec, épilepsie, ou le mal sacré, parce qu'il affecte les parties sacrées du corps, comme le sont la tête et l'esprit. Nous, nous l'appelons, dans le langage ordinaire, le mal caduc, parce qu'il fait tomber. Il fut donc frappé de cette maladie terrible, et, sur-le-champ, il perdit le jugement, ferma les yeux et se les serrait avec force ; il se roulait sur

(1) Voyez les annales du savant Mabillon où cette lettre est rapportée tout au long, t. v, in-folio, p. 659. Ce bénédictin, qui était un prodige de science, l'avait tirée d'un manuscrit latin de la biblioth. de St.-Etienne de Caen.

son lit. J'étais alors au cloître, assis à une table où j'écrivais. Un des religieux entra, et, tout troublé, cria d'une voix sinistre : Hugues se meurt ! Hugues se meurt ! A ces mots, je me levai, saisi de crainte, et je le suivis en courant. Nos frères, qui avaient fini l'office, accoururent aussi, apportant la croix et l'eau bénite. Nous nous jetâmes à genoux, et nous récitâmes les psaumes de la pénitence. Je le fis ensuite porter dans l'église, vis-à-vis l'autel de St.-Nicolas. Tout le monde se prosterna, on pria Dieu avec larmes. On avait récité les sept psaumes, les litanies et les trente autres psaumes qu'on a coutume de dire avant l'office de la nuit, lorsqu'il se leva en poussant des gémissemens lamentables, et qui nous firent mourir de douleur. Je m'approchai de lui, et lui demandai en pleurant comment il se trouvait ; mais, me regardant d'un air triste et me reconnaissant à peine, il fut quelque temps sans me répondre ; enfin d'une voix éteinte : je suis accablé, dit-il, tout brisé et moulu. Je fis préparer un lit, et je m'assis auprès de lui. Lui ayant adressé quelques paroles, il ajouta : j'ai entendu une voix terrible qui m'a crié : pourquoi es-tu sorti de ton monastère ? J'étais saisi de terreur à ces reproches, quand une voix assez douce a répondu sur-le-champ : qu'est-ce que cela te fait ? Avez-vous vu quelque chose, lui demandai-je ? Non, répondit-il, j'ai seulement entendu ces voix.

Je fis appeler deux médecins fameux qui étaient dans la ville (1). Mais leur art fut inutile ; il était repris chaque jour, et il souffrait les mêmes douleurs. J'étais assidu

(1) Vocati igitur medici duo doctissimi, qui in civitate praesentes aderant... Annales de Mabillon. t. V.

auprès de lui; un événement si triste ne me permettait pas de m'en séparer. Un jour, en entrant dans sa demeure, qui était éloignée de celle des autres, je le trouvai assis au milieu de ceux que je lui avais donnés pour le servir, riant et plaisantant avec eux. Rien n'avait pu lui faire perdre cette légèreté, cette étourderie que vous lui connaissiez. Tout entier à la bouffonnerie, il ne se comprimait en aucune manière; les efforts humains n'avaient pu y remédier; et, frappé de la main terrible de Dieu, souffrant des tourmens horribles, sa dureté n'en était pas amollie: bien plus, son funeste penchant n'en paraissait que plus fort.

En entrant je gardai le silence: quoique ses plaisanteries me déplussent extrêmement, je n'en fis rien paraître; je craignais de le faire retomber dans ses tourmens. Il se pencha vers moi et me dit: la nuit dernière, pendant mon sommeil, il m'a paru que j'assistais au jugement de Dieu. Je ne puis vous raconter combien j'étais tourmenté, et quelle honte j'avais. Tous les crimes que j'ai commis pendant ma vie se sont présentés pour m'accuser.

En écoutant ceci, et n'apercevant dans lui aucune crainte ni aucune bienséance, j'en gémis en moi-même, et restai dans l'étonnement de la dureté de cet homme, qui, ayant éprouvé les jugemens de Dieu, n'en était pas même épouvanté. Il passa vingt sept jours dans cette alternative de douleurs et de soulagement.

Le vingt-huitième jour, comme je n'en perdais jamais le souvenir, après le repas des frères, j'allai le visiter. Je restai long-tems auprès de lui, sans qu'il me parlât;

étonné de son silence, j'ouvris les rideaux (1). Il était étendu sur le dos, les yeux fermés, mais n'éprouvant pas les secousses ordinaires. Je l'agitai et l'appelai par son nom ; il ne donna aucun signe de vie. Un instant après, je l'entendis pousser un profond soupir, et trois fois dans la même heure, la maladie le quitta et le reprit. Après ces tourmens horribles : mon père, s'écria-t-il, la mauvaise nuit que je vais passer ! J'ai entendu une voix effrayante : adresse-toi, m'a-t-elle dit, à Robert ton prieur et à tes frères, qu'ils prient ; car si la divine miséricorde ne vient à ton secours, la nuit va être terrible pour toi ! Je vous prie, mes pères, secourez-moi, ayez pitié de mes souffrances ! Oh ! que je crains ! Ces paroles épouvantables me remplirent de terreur.....

Aussitôt je fis appeler quatre de nos frères, et nous attendîmes dans la frayeur ce que la miséricorde ou la justice de Dieu allait décider de son sort. La nuit était déjà avancée dans sa course ; tout était dans le silence et dans le repos ; nous seuls veillions. Tout-à-coup, nous le vîmes tomber sans mouvement ; il fut pris et repris diverses fois. Je fis éveiller tous nos frères pour qu'ils vinssent prier avec nous. Nous récitions les psaumes, quand nous l'entendîmes distinctement : mes pères, je suis délivré pour cette fois par la miséricorde de mon Dieu ; je ne dois être repris que dans trois jours. Il arriva ce qu'il avait annoncé. Cependant son ancienne légèreté était modérée ; il était timide et attendait avec anxiété ce que Dieu déciderait de son sort. Je l'avertis de reconnaître ce qu'il avait été, de confesser ses péchés, et

(1) Sedi juxta cortinam, quæ ante lectum fratris tensa pendebat... aperiens veró cortinam... Annales de Mabillon, t. v, p. 660.

surtout ceux qui l'avaient tant tourmenté dans cette vision qu'il avait eue ; il le fit de tout son cœur, et suivit tous les conseils que je lui avais donnés.

Le troisième jour étant arrivé, il avait assisté, hors du chœur, à l'office du matin, dans les larmes et dans la prière ; quand il parut au milieu des religieux, il se prosterna en notre présence et resta étendu par terre. Ses gémissemens étaient si déchirans, que personne ne put y tenir. J'en eus le cœur brisé. Ce n'était plus cet homme vain, léger ; humilié, confondu, étendu sur la poussière, ses paroles étaient entrecoupées de sanglots, il demandait justice contre lui-même.

Tous les religieux passèrent ce jour dans les larmes ; ils distribuèrent leur dîner ordinaire à des pauvres, et leur donnèrent à chacun un denier. Je fis aussi entrer dans l'infirmerie un pauvre pour manger avec lui, et il reçut deux deniers (1). C'était à notre Seigneur, dans la personne du pauvre, que nous faisions ce festin et cette aumône, dans une nécessité si pressante. Bientôt notre malheureux frère, assis ettremblant, sentit la main de Dieu s'appesantir sur lui, et tomba sans connaissance ; il n'éprouvait pas néanmoins les agitations violentes que je lui avais vues ; il avait les yeux et les poings fermés, et l'écume lui sortait de la bouche. Tout-à-coup, nous vîmes sa main droite s'ouvrir, et la portant à son front, il fit trois fois le signe de la croix. Nous continuâmes de réciter des psaumes ; il reprit ses sens, se frappa la poitrine et dit : mon Dieu ! mon Dieu ! que je suis pressé ! Nos frères continuant toujours de psalmodier, je lui

(1) Per singulos singulis denariis... Annales de Mabillon, t. v, p. 662.

demandai pourquoi il agissait et parlait ainsi : des bêtes cruelles m'attaquent et me pressent, répondit-il ; mais elles viennent de se retirer. Nos frères alors sortirent pour aller chanter l'office du soir ; il ajouta : j'ai vu entrer, il y a un instant, par cette petite porte, un homme noir, horrible ; la frayeur a pénétré jusqu'à mes os. Il avait des yeux flamboyans, et jetait le feu par la bouche jusque sur moi. Il traînait à sa suite deux chiens affreux qui lançaient aussi le feu, pour me consumer. Saisi de crainte et de tremblement, j'ai combattu contre celui qui s'était lancé sur moi, et je l'ai mis en fuite. Je suis aussi parvenu à chasser l'autre, et cet homme, qui était devant ma face, je l'ai terrassé, et j'ai été délivré de ces trois horribles monstres.

Je compris alors que les trois coups qu'il avait donnés, étaient ces trois signes de croix qu'il avait faits. Il avait une telle lassitude dans tous les membres, et sa faiblesse était si grande, qu'il restait immobile, étendu sur son lit, et accablé par le poids énorme de cette horrible maladie ; il disait que ce n'était rien néanmoins en comparaison de la crainte qui le faisait sécher de frayeur. Le poil de ma chair, disait-il, se hérisse d'horreur, quand je pense à ces horribles bêtes, je tremble de les revoir encore. C'est ainsi que nous parlions ensemble, et voilà que, la nuit, enveloppant tout de son ombre, il fut encore repris, rendit l'écume par la bouche, porta la main à son front, et fit sur lui tout entier le signe de la croix. Étant revenu à lui : j'ai vu, dit-il, trois hommes entrer dans cette cellule ; ils avaient à la main trois lances d'un feu qui portait une odeur fétide ; ils ont voulu m'en percer, mais avec le signe d'une croix, qu'il me semblait tenir à la main, je me

défendais et je les chassais. Car, pendant qu'il souffrait ainsi, nous lui faisions tenir à la main une croix.

Il parut avoir reçu quelque consolation ; cependant ses larmes coulèrent le long de ses joues brûlantes, et il se plaignit en gémissant de ses longues souffrances. Pour le consoler, je me mis à parler des saintes écritures et du mystère de la Sainte Trinité ; la nuit était déjà avancée dans sa course ; il m'écoutait avec intérêt : tout-à-coup son attention cesse, il ferme les yeux, et perd tout sentiment. Dans cet état il joignit les mains, comme s'il eût prié, et les éleva vers le ciel. Nous, nous récitions le symbole *Quicumque*, que nous avions déjà à moitié répété, quand ouvrant les yeux, et tenant les mains élévées, jointes encore, il s'écria : gloire à vous, mon Dieu ! Nous nous hâtâmes de finir le symbole, et lui continuait toujours : gloire à vous, mon Dieu ! Pendant quelques momens, il me regarda d'un air pensif, ensuite il dit : faites venir, mon père, tous les religieux du Mont St.-Michel, qui résident ici. J'eus de la peine à y consentir, je craignais quelque illusion, je craignais de fatiguer nos frères, qui allaient bientôt se lever pour les nocturnes. Il ajouta qu'il était expédient que cela fût fait. Ils arrivèrent promptement. De la part de Dieu, dit-il, de celle de St.-Michel et de St.-Vigor, votre patron, je vous dis à tous de ne jamais retourner au Mont St.-Michel, pendant la vie de celui qui y est maintenant abbé ; si vous y allez pour y demeurer, vous aurez une mauvaise fin et une mort abominable. Comme ils donnaient des marques de leur assentiment à ce qu'il leur disait, et pleuraient de joie, il ajouta : le Seigneur vous donnera des preuves de la vérité de mes paroles. Je dis alors à nos frères du Mont : vous

avez entendu, Messeigneurs, ce que Dieu vous ordonne; vous pouvez aller vous reposer sur vos lits. Ils se retiraient; mais voyant notre pauvre frère retomber encore, je les rappelai, et nous récitâmes ensemble le symbole *Quicumque*; nous ajoutions le Gloria Patri, quand nous vîmes notre frère s'asseoir sur son lit: que le Seigneur soit béni! s'écria-t-il, que le Seigneur soit béni! et il joignit les mains et adora le Seigneur. Il nous regarda avec des yeux pleins de joie: si jamais, dans toute ma vie, et pendant la vôtre, dit-il, je suis repris de cette maladie, dont j'ai été accablé, les paroles que je viens de vous dire seront fausses. Mais voilà que je suis guéri entièrement; je puis me lever, aller, et agir comme un d'entre vous; et nous vîmes sur son visage je ne sais quelle marque divine de santé, et celui qui était un instant avant étendu sur un lit de douleur, froissé, brisé, tourmenté, ayant perdu l'usage des membres et ne pouvant se remuer, paraissait joyeux, fort, courageux et se portant bien.

Il est aujourd'hui dans le monastère, et bénit le Seigneur qui, comme un tendre père, l'a frappé et guéri; il jouit d'une parfaite santé et ses mœurs sont entièrement changées (1).

Ici finit le récit de Robert de Tombelaine. Ce savant, voyant dans les fers Eudes, évêque de Bayeux, frère du comte de Mortain, et bienfaiteur du monastère de St.-Vigor, partit pour Rome, où il fut reçu avec distinction par le souverain pontife, qui le retint auprès de lui. Le

(1) Voyez les annales de Mabillon, tome v, pages 369, 370, 659 et suivantes.

pape étant mort, Robert retourna au Mont St.-Michel, d'où il avait été appelé pour gouverner les religieux de St.-Vigor. Ceux-ci se dispersèrent également, et ceux qui avaient été tirés du Mont St.-Michel y retournèrent (1). Cette abbaye devenait de plus en plus florissante. Robert, comte de Mortain, lui fit aussi des présens considérables. On trouve dans le *Monasticum anglicanum* une charte de ce prince, où il dit que, pour le salut de son âme, celui de son épouse, pour le salut, la prospérité, la santé du glorieux roi Guillaume, il donne à Dieu et aux religieux du Mont St.-Michel le prieuré de Cornwaill et la moitié d'une hide de terre, avec toutes les exemptions dont il jouissait lui-même. Il ajoute : la providence a béni mon mariage et m'a donné un fils ; je dois ce cher enfant aux mérites du St. Archange et aux prières de ces bons religieux ; c'est pourquoi je leur accorde de plus trois acres de terre, et ils ne seront soumis en rien à la justice du roi, si ce n'est pour l'homicide (2).

Aujourd'hui le prieuré de Cornwaill est possédé par sir John-St.-Aubin, baronnet, dont la famille est d'origine avranchinaise.

Le comte de Mortain, avec son épouse Mathilde et son fils Guillaume, fonda dans sa capitale, à Mortain, une église superbe qu'on y voit encore, sur les débris d'une

(1) Orderic Vital, l. 8 ; annales de Mabillon ; Gallia Christiana, t. XI, p. 404.

(2) Ego Robertus Dei gratia Moritonii comes igne divini amoris succensus... habens in bello Sancti Michaelis vexillum quoniam pro animæ meæ salute atque meæ conjugis, seu pro salute, prosperitate, incolumitate Guillelmi gloriosissimi regis... do et concedo Montem S. Michaelis de Cornubia... cum dimidia terræ hida... posteà autem ut certissime comperi, beati Michaelis meritis monachorumque suffragiis michi a Deo ex propria conjuge mea filio concesso, auxi donum...

ancienne chapelle (1). C'était l'an 1082 (2). Ce fut en l'honneur de Dieu et du saint confesseur Evroul, pour son salut, celui de ses ancêtres et de ses successeurs (3). De seize canonicats dont cette collégiale fut composée, et qui furent érigés par l'évêque d'Avranches en titres de bénéfices, quatre furent fondés par le prince Robert seul, cinq par le même prince et ses barons conjointement, et les sept autres par chaque baron en particulier (4). Le comte n'établit que deux dignités parmi les chanoines, savoir : le doyen et le chantre (5); ensuite il régla les autres prébendes. Il donna à l'une d'elles l'église de St.-Clément, avec l'ermitage et cinq acres de terre à l'entour, la tenue de quatre vaches, et les dîmes de toute la Lande-Pourrie (6). Cette lande, d'environ six lieues de long, sur quatre de large, était dans son origine toute en bois. En 1082, elle se divisait déjà en forêts, en landes, en bruyères, en herbages, en pâturages et en terres cultivées.

(1) Cum Mathilde comitissa uxore ejus gratia inspirante ecclesiam novam in castro movet. Manuscrit latin du chartrier de Mortain, du XIIe. siècle.

(2) An. ab Incarn. 1082, regnante Willelmo rege Anglorum et Dux Normannorum Robertus comes movet. Le même manuscrit latin gothique.

(3) In nomine... Ego Robertus... notifico... quoniam in honorem Dei et sancti Ebrulfi confessoris... pro salute.. Charte de la fondation, et le manuscrit ci-dessus où on lit distinctement : in honorem Dei et S. Ebrusphi confessoris construxit.

(4) Charte de la fondation.

(5) Ad decanantus honore... ad instaurandum cantoris honorem... his honoribus constitutis... Charte de la fondation.

(6) Alias in eadem ecclesia comes idem instauravit prebendas. In unam igitur earum dedit ecclesiam Sti. Clementis cum tota heremo et cum quinque acris terre hinc et istinc et passuvam quatuor vaccarum et decimam totius parrochie et ferie vaccariarum et bergariarum et decimam totius Lande-Putride blandi pasnagii... Charte de la fondation.

Les paroisses voisines se sont agrandies aux dépens de cette forêt. Dans les paroisses de St.-Clément, de Gers et d'Yvrandes, il n'y avait encore, en 1553, de domaine ancien non afféagé, ni de territoire paroissial, que 220 acres dans St.-Clément, 250 dans Gers et dans l'enclos du prieuré d'Yvrandes; d'où il suit que tout le reste des terres est afféagé ou usurpé de la forêt (1): le comte Robert attacha à la prébende théologale les deux tiers des dîmes de tout le Teilleul, toute la dîme du verger et de la vigne. C'étaient des terres de son château, en verger et en vigne, qui conservent encore aujourd'hui ce nom. Il dota la prébende de Virey d'une portion de son domaine en cette paroisse. Ce domaine consistait en plaine et en bois, et se nommait la terre de la Lande, que le chapelain Lambert tenait auparavant de lui en aumône (2).

Le seigneur de Virey, qui était un baron puissant, voulut d'abord s'y opposer. Il se nommait Magnide (3), et son fief, autrement appelé de Landivy, était un plein fief de Haubert, sur la rivière de Selune, Yvrande et le ruisseau de Maudouët, et, l'an 1486, « s'extendoit ès paroisses de Virey, Buays et St. Syphorien. » Mais il se laissa entraîner à l'exemple des autres barons, et se détermina à enrichir cette prébende, en y ajoutant dans Virey autant de sa terre que le comte Robert y donnait de la sienne, et en y joignant encore ses dîmes dans la

(1) Vieux titres du chartrier de Mortain, renfermés dans un grand coffre de bois..

(2) Terram quoque Lande quam Lambertus capellanus a Roberto comite in eleemosynam tenebat in plano et in bosco ipse comes in unius prebende constitutionem concessit... Charte de la fondation.

(3) Magnidi de Vireio assensu qui eam calumniabatur... Charte de la fondation.

paroisse de Buays, son plaid, et 40 acres de son propre domaine (1).

La chapelle que desservait le chapelain Lambert devint un prieuré. Elle était près de la maison de la Gerandais, qui était une des aînesses relevantes du fief du prieuré. Elle fut abandonnée; les seigneurs de Virey en bâtirent une nouvelle, qui subsiste encore aujourd'hui.

Le comte de Mortain attacha également à sa chapelle les prébendes de Cuves, de St.-Laurent, de Bion, du Frêne-Poret, de Refuveille, de Husson, de Montigny et du Mesnil-Gilbert. Il régla qu'il n'y aurait qu'un collége dans tout le val de Mortain, et il en donna la direction à ses chanoines, qui commencèrent dès lors à y nommer des régens et à condamner à l'amende ceux qui s'ingéraient d'enseigner sans leur approbation (2). Il voulut que, quand les chanoines se trouveraient avec lui quelque part, ils fussent partagés comme ses chapelains, et il fit l'honneur au maître d'école de lui accorder sa table à Mortain, avec le doyen et le chantre (3). Il ajouta qu'il ne voulait point que les causes de ses chanoines fussent portées ailleurs que dans le chapitre, et il leur fit la concession sur les vassaux de leurs prébendes, des revenus seigneuriaux et des amendes des forfaitures. Il ne se réserva que la peine

(1) Postea vero ad ejusdem prebende augmentum idem Magnidus dedit in Vireio juxta Landam tantumdem terre sue advalens quantum terra de Landa valebat et in Buadesio dedit duas partes decime omnium dominiorum suorum et placitium suum et juxta illud quadraginta acras terre de dominio suo. Charte de la fondation.

(2) Constitutum est ne in tota valle Moretonii alia schola haberetur præter scholam si Ebnelphi quod si alicubi libri reperirentur a canonicis caperentur. (Id.)

(3) Ubicunque canonici cum comite fuerint in oblatione sua partiuntur tanquam proprii capellani decanum vero et cantorem quando apud Moretonium moraretur ut proprios capellanos de mensa sua esse constituit etiam magistrum schole. (Id.)

capitale (1). Il les déclara libres de toute charge, et ajouta que l'injure qu'on ferait à eux ou à leurs hommes, serait réputée faite à lui-même (2). C'est sans doute pour marquer cette puissance, qu'il y avait dans l'église de Mortain un usage de porter une épée nue à la procession, comme on porte les bannières ailleurs; et c'est peut-être aussi pour cela que la haute justice était appelée en Normandie les plaids de l'épée (3). C'était une marque de la dépendance du chapitre envers le prince son fondateur (4).

La chapelle fut aussi exempte de la juridiction de l'évêque d'Avranches, excepté que deux des chanoines furent tenus d'assister au synode épiscopal, que le chapelain viendrait chercher à Avranches le St.-Chrême, et ensuite que le chapitre de Mortain serait, suivant les uns, sujet à l'interdit de l'évêque, ou, suivant les autres, que le chapitre recevrait l'interdit que l'évêque mettrait sur une ville ou village, des mains de l'archidiacre ou du doyen rural, pour le publier(5). Les termes de la charte

(1) Nunc autem libertatem comes idem canonicis concessit ne sine sub monitione decani sui et nisi in capitulo suo in causam ducantur in hominibus vero prebendarum suarum redditus seculares forefactúras quas eis comes habebat canonicis concessit preter sanguinis vindictam quam ad justitie sue conservationem retinuit. (Id.)

(2) Omnes vero homines prebendarum per totum honorem Moretonii in Normannia a consuetudine liberos et immunes esse decrevit... quod quicumque illis injuriam vel damnum intulerit tanquam de injuria et damno comitis coram illo vel justitia sua apud Moretonium teneatur. Charte de la fondation.

(3) Placitum ensis ou placitum spatæ. Charte de Philippe-le-Bel à l'évêque d'Evreux, en 1296.

(4) Les auteurs de la nova Gallia Christiana n'avaient pu découvrir l'origine de cet usage. Dans la citation de la charte, nous nous sommes aussi servis des lettres patentes de Philippe-de-Valois, citées par ces mêmes Bénédictins.

(5) Libertate ab omni consuetudine episcopali concessa excepto hoc quod duo canonici synodo debent interesse et capellanus a civitate

n'étaient pas clairs ; de là l'origine de beaucoup de procès (1). Le comte Robert, en récompense, permit au chapitre de prendre, tous les ans, un cerf et un épervier dans la forêt de la Lande-Pourrie (2). Il lui donna aussi la moitié du droit de justice, qui était commun entr'eux (3), soit le droit d'assembler le peuple pour tenir ses plaids, soit celui d'une justice temporelle dans la ville d'Avranches. Enfin l'archevêque de Rouen et les autres prélats de Normandie, avec le roi d'Angleterre, s'assemblèrent pour dédier l'église, approuver et ratifier la fondation et les privilèges, et ils conclurent la charte en ces termes : anathême à tous ceux qui attenteront à ces privilèges (4) !

Michel, évêque d'Avranches, la même année que fut fondée la collégiale de Mortain, reçut pour son chapitre la propriété du manoir de St.-Gervais dans sa ville épiscopale. Celui qui fit cette donation se nommait Guillaume, seigneur des Regnaudières, un des successeurs des chevaliers Gervais et Protais. Il avait épousé Marie de Thouars, et était fils du chevalier Richard des Regnaudières et de Gonnor de Montgommery. Il était ainsi allié à deux familles puissantes en Normandie, en Bretagne et en Angleterre. L'acte de la donation fut écrit dans la langue ro-

Abrincensi sanctum Chrisma deferre debet et interdictum episcopale debet capitulum suscipere ab archidiaconis vel decanis. (Charte.)

(1) Titres du chartrier de Mortain.

(2) Decimam venationis Lande Putride et accipitrem et unum cervum annuatim...

(3) Concessit ei dimidia episcopalia que tunc erant illis communia... Charte.

(4) Harum autem libertatum violatores, destructores et diminutores perpetuo anathema... Voyez les titres, chartes, pancartes du chartrier de Mortain.

mane (1), et passé devant Paul de Lanclastre, écuyer capitaine de Vusvalthem, et vicomte de la cité d'Avranches pour le roi Guillaume et David Pinchon, clerc juré et établi pour le roi. Les donateurs retinrent une place pour leur sépulture, et ils stipulèrent qu'en certains jours de l'année on jetterait de l'eau bénite sur leur tombeau, et on réciterait les prières de l'église pour les morts(2).

La même année encore, c'est-à-dire l'an 1082, fut fondé le prieuré des Biards. On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de la Couture au Mans, l'origine du prieuré des Biards (3). Un seigneur du diocèse d'Avranches, appelé Johel (4), s'était retiré dans cette abbaye, dont il devint bientôt abbé. Il était aussi illustre par ses talens et sa piété que par sa naissance. Il composa une vie de Saint Nicolas, où l'on voit la vénération des souverains d'alors pour ce grand saint (5). Johel mourut l'an 1097, laissant une haute réputation de piété (6). Baldric composa ces vers à sa louange et à celle de l'évêque Hoël:

Singultus duplices rotula pagina profert:
Primum namque Johel, denique flevit Hoël.
Abbas alter erat alter fuit ordine præsul:

(1) On n'en cite point ici, parce que le style en a été corrigé. Voyez les manuscrits du docteur Cousin à la biblioth. d'Avranches.

(2) On peut voir de là combien est fausse une note insérée dans l'annuaire du département de la Manche, ann. 1831, p. 262.

(3) Cartulaire déposé à la biblioth. publique du Mans.

(4) Et hic ex diocesi Abr. oriundus erat... Cartulaire de la Couture. Ex diocesi Abrincatensi... Registre de l'évêché du Mans, donné par M. Pichon, en 1809, à la biblioth. publique du Mans.

(5) On lit dans cette vie que Geoffroy, comte d'Anjou, avait reçu des reliques de St. Nicolas que Hainricus Alamanniæ imperator ob præclaram strenuitatis ejus famam et servitia multa ab eo sibi honeste impensa inter alia munera ipsi dederat...

(6) Memoria Johelli in necrologio VI nonas julii.

Hi cenomannis sol scilicet exstiterant.
Hos quoque morte pari modico Deus attigit ambos,
Ut sint translati sidera magna poli.
Amborum pariter nobis exempla refulgent:
Ambo nunc nostras irradient tenebras.

Pendant sa vie, dit Baldric, il éclaira de ses rayons, comme le soleil, les habitans du Maine, et les réchauffa par sa sainte ardeur. A sa mort, le Seigneur en fit un nouvel astre qui dissipe nos ténèbres, et dont l'exemple jette le plus vif éclat.

Il avait laissé dans le monde deux frères, Gautier et Raoul d'Astin, qui, à ses prières, avaient donné à l'abbaye de la Couture l'église de Vezins, et ce fut là l'origine du prieuré des Biards (1). Ils lui donnèrent encore tout ce qui appartenait à cette église, les dîmes, le cimetière, six acres de terre et les offrandes de l'autel.

Ces seigneurs étaient fort riches; ils possédaient de nombreux troupeaux de cavales, de vaches et de brebis. Ils en accordèrent aussi la dîme. Ils firent ces donations en présence de Rainald enfant, fils de Ranulphe Avenel; de Hugues, fils d'Herbert de Boucey; de Hugues du Tanu, de Herbert de Milly, de Hagan de Villiers et d'Erneste. L'homme d'armes de d'Astin, et celui de Gautier étaient aussi présens. Trois jours après, dans la chapelle de son château, en présence de Normand fils, de Garnier, de Jobeling et de Hugues le chapelain (2), Guillaume des

(1) Cujus fratres ecclesiam de Vezins donant unde prioratus de Biars ut sequitur anno 1082. Cartulaire de la Couture.

Cujus fratres ecclesiam de Vezins donat; unde prioratus de Biards. Registre précité.

(2) Charte du cartulaire de la Couture, donnée au public par les

Biards ajouta une acre de terre près de son verger pour faire une vigne, et donna son consentement à la donation précédente. L'un et l'autre reçurent l'approbation de Michel, évêque d'Avranches.

Long-temps après, les héritiers des donateurs réclamèrent l'église de Vezins. C'étaient Guillaume d'Astin, ses frères Jacques et Gervais, son beau-frère Guillaume de la Flèche, qui avait épousé sa sœur Haoys. L'affaire s'arrangea devant l'évêque d'Avranches; ils reçurent des religieux soixante sous, monnaie du Mans; mais Jacques d'Astin, frère de Guillaume, reçut du prieur des Biards une rente annuelle de cinq sous, jusqu'à ce que les religieux lui eussent conféré quelque bénéfice ecclésiastique (1). Cela se passait l'an 1074, en présence de plusieurs personnes remarquables, Gillebert, archidiacre; Roger, chantre de la cathédrale; Guillaume, trésorier; maître Ernese, Guillaume Testard, maître Richard, Hugues-Troisny et Guillaume de Lolif; du côté de l'abbé, Guillaume de Champfort, prieur des Biards, et Guiard le secrétaire, Gervais du Rosel, Robert, prêtre de la même église; le prêtre Guillaume, Robert des Biards, Gautier de Chalendrey, Radulphe de Fontenay, et plusieurs autres (2). A la page 24 du cartulaire de l'abbaye

frères de Ste. Marthe, et relatée dans le xie. vol. du Gallia Christiana. On lit dans le cartulaire: acram unam terre, et non pas oscam unam terram, comme on le trouve dans tous les imprimés.

(1) Ici la charte originale n'a point été encore exactement copiée par les frères de Ste Marthe et le nova Gallia Christiana; il faut lire: cæterum Jacobo d'Astin frî Guill d'Astin abbas et monachi de Cultura concesserunt pro amore Dei in eleemosinam quinque solidos cenoman monetæ redendos ei annuatim per manum prioris de Biarz quousque in aliquo beneficio ecclesiastico ei providerent.

(2) Voyez la charte tout entière dans le Gallia Christiana, t. xi, p. 107, instrumenta. On lit aussi dans le registre de l'évêché du Mans, précité : Walterius et Radulfus Dastunus deprecatione D. abbatis

de la Couture, écrit dans le XIVe. siècle, un évêque d'Avranches, nommé Guillaume, certifie que Roland Avenel avait renoncé aux droits qu'il prétendait sur l'église des Biards (1). Et à la page 25, un autre Guillaume, évêque d'Avranches, atteste avoir vu les lettres de son prédécesseur où était la sentence qui adjugeait aux religieux de la Couture l'église des Biards (2). On y trouve aussi une charte de Gautier, archevêque de Rouen, qui confirme l'église des Biards à l'abbaye de la Couture, et porte que Guillaume Avenel, seigneur des Biards, avait renoncé à toute réclamation ; c'était dans le temps que le roi Richard revenait de l'Allemagne (3).

On ne trouve plus qu'une Aquise des Biards, qui mourut dans le XIVe. siècle. Elle était prieure du Pré dans la ville du Mans ; elle devint abbesse.

Robert, comte de Mortain, fonda le prieuré du Rocher

Joheli fratris eorum Deo et S. Petro de Cultura dederunt ecclesiam de Vezins anno 1082 sub Michaele episcopo Abrincat. quod annuit Guillelmus de Biardis etc. quod postea confirmatur per Guillelmum d'Astins an. 1174, Richardo Abrincat episcopo pñte.

(1) Universis episcopi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit W. Di gratia Abrenc. episc. salutem in domino. informetur universitas vestra quod... Rollandi Avenell'militis ex una parte et Guarinum abbatem et monachos S. Petri de Cultura cenomaniæ ex altera supra pactiam ecclesiæ de Biards... ipsi coram nobis apud Biard de mandato ballivos domini regis... Roland Avenel... amicorum... consilio qui cum eo ad hoc venerant pactionem ecclesie de Biards in quod in eadem ecclesia reclamabat...

(2) Willus Abrencensis episcopus testatur quod vidit litteras Wi predecessoris sui quib! controversia circa ecclesiam de Biars coram G. de Sto. Vincentio et P. de Belloloco abbatibus judicib! a papa delegatis terminatur R. abb^e. de Cultura Herberto de Novi eleemosynario etc.

(3) Omnibus presentibus fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Waterius... de ecclesia de Biards... Rothomagensis archiep. salutem in domino. noverit universitas vestra quod Willelmus Avenel miles dominus de Biars... apud abbatiam de Cultura publice professus est nihil reclamare... recolimus factum fuisse eo tempore quo tunc memorie Richardus roy Anglorum de Alemania venit..

auprès de son château. Il donna aux religieux qui devaient y résider, la terre que le clerc Norgot tenait en prébende des chanoines de l'église de St.-Evroul, avec la dîme entre la Cance et le Darel, et le bois dans ses forêts pour leur chauffage; il leur donna également l'église de Ste.-Marie, qui appartenait à St.-Evroul et à la prébende du clerc Norgot (1); il fit ces donations pour le salut du roi et de la reine, pour le sien et celui de son épouse. C'était l'an 1082 (2).

Six ans après, le même comte leur accorda une prébende dans l'église de St.-Evroul, c'est-à-dire, dans la collegiale qu'il avait fondée (3). Ils augmentèrent encore leurs biens, lui et son fils Guillaume, dans le Cotentin et en Angleterre. Ils reçurent la dîme de la célèbre foire de Monmartain, en présence d'Harcouet de St.-Hilaire et d'Adam de Maleherbe (4). On voit figurer parmi les témoins, dans

(1) In codice quippe donationum Normannicarum concessit monachis ibi mansuris ecclesiam Stæ. Mariæ juxta castrum suum Moritonium sitam et terram quam Norjod (ou Norgod) clericus in prebendam a canonicis ecclesiæ S. Ebrulfi in eodem castro sitæ cum decima inter Cantram et Darel et sepulturam ejusdem ecclesiæ item capere in boscis suis boscum ad suum dominicum dumtaxat vel proprium... item quod monachorum porci cum suis dominicis ubicumque pascerentur etc... id actum anno Incarnat. 1082. (Manuscrit de Marmoutier déposé à la biblioth. publique de Tours.)

(2) Annales de Mabillon, t. v, in-fol. p. 187.

(3) Anno Incarnationis 1088 monachis Stæ. Mariæ Moritonii prebendam in ecclesia canonicorum S. Ebrulfi ejusdem castri attribuit. (Même manuscrit de Marm.)

(4) Robertus comes Moritonii decimam feriæ montis S. Martini in Constantino et Constantiarum et de Humeello et decima forestæ Carentiarum et decimam Grimoldi villæ et medietatem ecclesiæ Lingrevillæ et totius sui feni in eadem villa donavit quæ omnia filius ejus Wilelmus concessit et plura addidit et præsertim maneria de Wiungle et Wideham in Anglia, ubi etiam duo alia dictus comes Robertus ante concesserat Pidele et Blacaham quod quidem augmentum factum est et conceditum Hilgoto Majoris-Monasterii abbati presentibus cum eo ex monachis ejus Gilone de Castro Anschitilli Ramaldo Girocio Roberto priore Moritonii et ex laicis Arscuto de Sto. Hilario et Adam Malaherba. (Manuscrit cité ci-dessus.) Harcoit vient de her, qui, en allemand, signifie maître, et de cortis qui s'est dit pour palais, château.

diverses chartes en leur faveur, l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Avranches, le roi d'Angleterre, la reine Mathilde, le primat St. Anselme, la comtesse Adèle de Mortain, Hugues de Montgommery, Robert de Belesme, Roger de Poitiers, et les comtes de Mortain (1). Le comte Guillaume fit un accord avec l'abbé de Marmoutier, par lequel cet abbé devait entretenir continuellement 20 religieux au prieuré du Rocher (2). L'an 1028, ils recouvrèrent l'église de Romagny, qu'ils avaient reçue de Hamelin d'Isigny, et ce fut en présence de quelques barons du comté de Mortain, Ranulfe Avenel, Adam de Maleherbe, Richard de Touchet, le vicomte Arnulfe, Robert de St.-George, Guillaume de Husson, Eude de Bailleul, Gervais de Chancey et le vicomte Etienne. C'était du temps de Guillaume, prieur du Rocher; son prédécesseur s'appelait Robert (3), et son successeur Raoul.

Quelque temps après, l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Avranches confirmèrent la donation qu'il avait faite à ces religieux de l'église de Bion et des terres de Roncey (4). Ils reçurent encore les églises du Mesnilrainfray, de Touchet, de Juvigny et de St.-Martin de Lan-

(1) Manuscrit de Marmoutier cité ci-dessus.

(2) Comes Wilelmus cum abbate Majoris-Monast. stipulationem quod continuo vigenti monachi in hoc prioratu Deo devotum obsequium exhiberent... même manuscrit.

(3) At anno 1128... de baronibus comitis Ranulfus Avenello, Adam de Malaherba Richardus de Toschet, Arnulfus vicecomes Robertus de Sto. Georgio Wilelmus de Heuson, Eudo de Baillolo, Gervasius de Cancedio et Stephanus vicecomes ecclesiam de Romeniaco quam olim Hamelinus de Isinniaco et hæredes ejus S. Mariæ de Moritonio concesserant... adscripsit... même manuscrit.

Guillelmus prior Moritonii Frotmundo abbas S. Faronis, Odo Majoris-Monast. præsentes.

(4) Præbenda de Bionis et Runecio... même manuscrit.

delles (1). Non contens de tous ces biens, ils disputèrent les morts aux chanoines de Mortain. L'affaire fut plaidée à Rouen en présence du roi, et la sentence portait que les morts de la ville appartiendraient aux chanoines, et que les religieux auraient l'avantage de porter à leur église ceux qui mourraient hors les murs (2). L'année 1083, Robert, comte de Mortain, fit aussi un accord avec les religieux de Fleuri, qui avaient un monastère à St.-Hilaire; voulant construire un château sur leur domaine, il leur accorda le dixième de ce bourg, libre et exempt de toute espèce de droits, excepté celui d'hospice, qu'il se réserva. Le roi d'Angleterre, et ses deux fils Robert et Guillaume, consentirent à cet accord, et on y trouve leur souscription (3).

L'an 1087, les deux jeunes princes Robert et Guillaume

(1) In cartulario Herbertus episcopus Abrincensis anno 1160 recenset per singula bona omnia quæ Majus-Monasterium in sua diocesi obtinebat et eidem illa confirmat actum id est epacta xj concurrente 5 cum bisexto indict. 8. actum apud Abrincas et inter ecclesias hæ nominatim exprimuntur etiam in autographo :
Sanctæ Mariæ de Moretonio Sanctæ Mariæ de Tuscheto Sanctæ Mariæ de Romagniaco Sanctæ Mariæ de Maisnilrainfredi, Sancti Petri deBion, Sancti Briccii de Montanel, Sancti Martini de Landellis ecclesia de Saciaco de Alceco de Argogiis et capella Osmundi Aselli. (Cartulaire de Marmoutier déposé à Tours.) Ecclesiam etiam de Juvigneo cum presentatione presbiterii Guillelmus de Juvignéio donat anno 1163... Radulpho priori de monachis Moritonii. (Manuscrit de Marmoutier déposé à la biblioth. publique de Tours.)

(2) Robertus comes præbendam attribuit edixitque ut tam canonici quàm eorum servientes in cemeterio S. Mariæ recondantur... altercatum vehementer pro sepultura oppidanorum dùm ad suam ecclesiam utrimque trahere cupiebant discussa res est Rotomagi in presentia regis et Hugonis Rotho archiepiscopi Richardi Abrinc. episc. edictumque est ut quidquid intra muros oppidi tunc existentes comprehenderetur ad canonicorum parochiam reducerentur cætera quæ foris essent ad monachorum parochiam reducerentur. (Manuscrit de Marmoutier déposé à Tours.)

(3) Voyez annales de Mabillon, tome v, page 193; et Gallia Christiana, t. xi, p. 476 et 477.

succédèrent au conquérant, l'un dans le duché de Normandie, et l'autre dans le royaume d'Angleterre. Il avait encore un troisième fils, appelé Henri, qui acheta de son frère aîné le Cotentin et l'Avranchin. Il fit fortifier la ville d'Avranches et construire à neuf le château de Pontorson ; il établit des écoles gratuites et publiques où les jeunes gens vinrent s'exercer au métier des armes. Pendant ce temps, le comte de Mortain et l'évêque de Bayeux, son frère, prirent les armes, pour porter sur le trône d'Angleterre le duc de Normandie, et s'enfermèrent dans la ville de Rochester. Robert du Teilleul, ou de Rhuddlan, accourut pour les secourir ; mais lorsqu'il combattait vaillamment pour la cause de ses anciens amis, Grithfrid, roi des Gallois, envahit les frontières de l'Angleterre, et versa beaucoup de sang dans les environs de Rhuddlan ; il fit un butin considérable, et emmena un grand nombre d'hommes en captivité. Robert, seigneur de Rhuddlan, revenant du siége de Rochester, apprit ces affreuses nouvelles. Dans l'amertume de sa douleur, il fit éclater de grands gémissemens, et manifesta sa colère par les plus terribles menaces (1).

Ce comte était un chevalier courageux et actif, éloquent et redoutable, libéral et méritant beaucoup d'éloges pour ses nombreuses prouesses. Il avait été écuyer du roi Edouard, et avait reçu de lui le baudrier de chevalier. Umfrid, son père, était fils d'Umfrid de race danoise. Sa mère Adelise, sœur de Hugues de Grandménil, appartenait à l'illustre famille de Giroie. Au milieu de ses travaux guerriers, ce vaillant champion ne négligeait pas l'é-

(1) Orderic Vital, t. III, trad. de M. Guizot.

glise. Il honorait avec affection les clercs et les moines, et, selon ses moyens, il donnait de bon cœur des aumônes aux pauvres. Il aima beaucoup surtout, et enrichit, autant qu'il le put, le couvent d'Ouche, où ses frères Ernauld et Roger étaient moines, et où reposaient son père, sa mère et quelques autres de ses parens. C'est ce qui le détermina à donner à ce couvent l'église du Teilleul, et la dîme de la dîme de sa table, et d'autres biens considérables.

Il avait passé en Angleterre, après la bataille de Senlac, avec son cousin Hugues, fils de Richard d'Avranches, surnommé Goz; il se fit toujours remarquer parmi les plus vaillants dans toutes les affaires de guerre. Après beaucoup d'exploits, Hugues reçut le comté de Chester, et Robert fut fait chef de son armée et gouverneur de toute la province. Alors les Bretons, qui étaient voisins, et que l'on appelle vulgairement Gallois, se portaient à de grands excès contre le roi Guillaume et ses partisans. Le roi décida qu'il serait bâti à Rhuddlan une place forte pour tenir les Gallois en respect, et elle fut confiée à Robert, pour qu'il défendît le royaume d'Angleterre contre les barbares. Ce marquis belliqueux eut souvent à combattre contre cette nation turbulente, et versa beaucoup de sang dans différentes rencontres. Il étendit ses frontières aux dépens des Bretons, repoussés de vive force, et bâtit une citadelle très-forte sur le mont d'Agaunoth, qui touche à la mer. Pendant quinze ans, il porta de rudes coups aux Bretons, et envahit le territoire de ces peuples, qui, fiers de leur antique liberté, ne voulaient être tenus à rien envers les Normands. Poursuivant l'ennemi à travers les forêts, les étangs et les monts escarpés, il le battit de toutes les manières. En effet, il tuait les uns comme

des troupeaux quand ils tombaient dans ses mains; il jetait les autres pour long-temps dans les fers, ou les soumettait cruellement à une injuste servitude. Il n'est pas permis à un chrétien d'opprimer ainsi ses frères, qui ont par le sacré baptême acquis une nouvelle vie dans la foi du Christ. L'orgueil et la cupidité, qui s'emparent par tout l'univers du cœur des mortels, portaient sans mesure le marquis Robert à l'amour du butin et à des homicides, qui, par la suite, le plongèrent dans un horrible précipice.

Ce sont les réflexions du bon historien Orderic Vital. Il continue:

En s'en revenant donc du siége de Rochester, Robert apprit que, le troisième jour de juillet, Grithfrid, roi des Gallois, avait abordé avec trois vaisseaux sous la montagne que l'on appelle Hermohève, et que la troupe de ces pirates s'était répandue, comme des loups ravisseurs, dans le pays, pour le ravager. Cependant la mer vint à se retirer au moment du reflux, et la flotte de ces corsaires resta à sec sur le rivage. Grithfrid, pendant ce temps-là, parcourait les côtes; il enlevait les hommes et les bestiaux; puis il se rendit en hâte vers ses vaisseaux restés à sec. Dans cette circonstance, les cris du peuple arrachèrent au sommeil Robert, qui faisait la méridienne, et lui firent connaître l'incursion des ennemis sur ses terres. Sans balancer, il se leva dans le costume où il se trouvait, et envoya à l'instant même dans tout le pays ses hérauts pour rassembler la troupe de ses soldats. Alors, sans avoir pris soin de se révêtir de ses armes, s'étant mis à la tête d'un petit nombre de guerriers, il s'attacha à la poursuite des Gallois, et vit du sommet du mont Hermohève, qui est très-élevé, les pirates enchaîner leurs captifs et les jeter

dans leurs navires avec les troupeaux qu'ils avaient enlevés. A cette vue, l'intrépide marquis frémit comme un noble lion, et engagea le petit nombre de soldats qu'il conduisait, et qui n'étaient pas mieux armés que lui-même, à charger les Gallois sur la grève encore sèche, avant que le flux vînt la recouvrir. Ces hommes lui représentèrent qu'ils étaient en petit nombre, et la difficulté de descendre le long du précipice de cette côte escarpée. Enfin, Robert, voyant que la troupe ennemie attendait avec son butin le retour de la mer pour s'enfuir, éprouva une vive douleur, et se détermina, impatient qu'il était de tout retard, à descendre sans cuirasse vers l'ennemi, et par une pente difficile, avec un seul chevalier, nommé Osbern d'Orgères. Les ennemis le voyant couvert d'un simple bouclier, et accompagné d'un seul homme, lui décochent unanimement leurs flèches, chargent son écu d'un poids insupportable de traits, et blessent à mort le vaillant Osbern. Tant que Robert resta debout et tint son bouclier, personne n'eut la hardiesse de l'approcher, ni de l'attaquer avec l'épée. Enfin ce belliqueux héros, percé de flèches, fut forcé de fléchir le genou, et, épuisé de fatigues, il laissa échapper le bouclier, surchargé du poids qui l'accablait, puis recommanda son âme à Dieu et à Ste. Marie, mère du Sauveur. Alors tous les pirates se précipitent sur lui, et à la vue des siens lui coupent la tête, et l'attachent au mât de leur vaisseau en signe de victoire. Du sommet de la montagne, plusieurs virent ce spectacle avec une grande douleur et en répandant des larmes; mais ils ne pouvaient secourir leur maître. Enfin les hommes de toute la province se réunirent, mais inutilement, puisqu'ils ne purent sauver

leur chef déjà mis à mort. Dans l'excès de leur tristesse, ayant enfin préparé des vaisseaux, ils se mirent à la poursuite des pirates, qui s'enfuyaient sur la mer, et au mât desquels ils voyaient avec une profonde affliction la tête de leur chef. Grithfrid et ses complices, voyant qu'on les poursuivait, et considérant la fureur qu'éprouvaient les Normands de l'outrage fait à leur chef, détachèrent la tête et la jetèrent dans les flots. A cette vue, les chevaliers de Robert cessèrent de poursuivre inutilement les assassins. On fit l'enlèvement du corps au milieu du grand deuil des Anglais et des Normands. Il fut porté à Chester, où on l'ensevelit dans le monastère de la vierge Ste.-Valburge, que Hugues, comte de Chester, avait bâti depuis peu de temps.

Au bout de quelques années, le moine Ernauld, fils d'Umfrid, passa en Angleterre, enleva les restes de son frère Robert, et les transporta en Normandie au monastère d'Ouche. Ernauld, après avoir déposé au milieu des tombeaux de sa famille les restes inanimés de son frère, vécut encore plusieurs années dans la profession de la vie monastique. Il montra toujours beaucoup d'ardeur pour les intérêts de son église, pour laquelle il passa plusieurs fois en Angleterre, en Pouille, en Calabre et en Sicile, afin de l'enrichir de la dépouille de ses parens. C'est alors qu'il alla trouver son frère Guillaume, abbé de St°. Euphémie, Guillaume de Grandménil, son cousin, et plusieurs autres de ses parens, et leur enleva avec une douce violence le plus qu'il put de secours pour son couvent. C'est par ses soins que le tombeau de son frère fut décoré d'une arcade de pierre. Le peintre Rainauld, sur-

nommé Barthélemi, peignit de diverses couleurs cette arcade et ce tombeau (1).

Cependant le roi d'Angleterre Guillaume, surnommé le Roux, étant parvenu à pacifier ses états, jeta des regards de courroux vers la Normandie, et demanda à ses barons s'ils voulaient le venger de son perfide frère. Ils jurèrent de l'accompagner partout où ils les conduirait. Il aborde en Normandie, et ses troupes se dirigent sur Rouen. Le prince Henri, à la tête de la jeunesse avranchinaise, vole au secours de son frère Robert, et taille en pièces les troupes saxonnes. Néanmoins le duc, voyant une nouvelle armée prête à dévaster ses états, demande la paix, et, dans un des articles, cède au roi d'Angleterre le Mont St.-Michel et Cherbourg, qui ne dépendaient plus de lui. Henri, outré de l'injustice qu'on lui faisait, se souvenant, dit Henri de Knighton (2), qu'il avait été injustement oublié à la mort de son père, dans le partage des terres, et, ajoute Polydor Vergile, espérant de la discorde de ses deux frères que la Normandie deviendrait son héritage (3), rassemble le plus qu'il peut de troupes, et fait du Mont St.-Michel sa place d'armes (4). Quelques années aupa-

(1) Orderic Vital, t. III, traduction de M. Guizot.

(2) Interea tertius frater Henricus infrendens quod nil sibi de terris impartiebatur... Henrici de Knighton chronica.

(3) Interea Henricus minor natu frater arbitrans Normanniam ex ea discordia fratrum jam predæ datum iri... polydoi Vergilii Anglicæ historiæ, l. x, in-fol.

(4) Interim Germanus eorum Henricus... cum omnibus militibus quos habere poterat Montem Sancti Michaelis intravit. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. I, in-folio.)

Comparatis copiis oppidum quod est ad promontorium divi Michaelis... in oceanoque contra Normanicum littus Britanniæ citeriori affine eminet, celeriter occupavit quò ipse etiam aliquid predæ faceret. (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ, l. x.)

ravant, Johovæus, évêque de Dol, s'y était fortifié pour faire la guerre à ses diocésains, qui l'avaient chassé. Henri ravage les terres du roi d'Angleterre, dépouille ses sujets ou les jette dans les fers (1). Guillaume rassemble une armée et arrive avec son frère Robert pour défendre ses sujets (2). Henri se renferme alors dans le Mont St.-Michel, et les princes établissent leur camp sur les grèves (3). C'était un assez beau spectacle que cette multitude de tentes sur les côtes, ces divers couleurs mêlées à la verdure des arbres. De l'autre côté, on voyait briller les panaches sur les remparts du Mont St.-Michel. Le soleil, dardant ses rayons contre les casques et les lances, jetait un éclat éblouissant. La nuit, mille torches éclairaient le dôme du Mont, qui semblait être un météore dans les cieux.

Tous les jours ces guerriers, la lance au poing, la visière baissée, s'avançaient au milieu des grèves, et brisaient leurs lances les uns contre les autres (4). Les femmes timides, assises sur les coteaux, considéraient de loin ces combats, et faisaient au ciel des vœux pour leurs époux et leurs enfans. La grève était bientôt couverte de débris d'armes, de tronçons de lances, de casques, de

(1) Regisque terram devastavit et ejus homines quosdam captivavit, quosdam expoliavit. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. I, in-folio, page 216.)

(2) Ea propter rex et comes exercitu congregato... (historiæ Anglicanæ scriptores x, t. I, in-fol.) quod ubi rex cognovit simul cum duce ad expugnandum oppidum profectus... (Polydoi Vergilii.)

(3) Montem Michaelis occupavit, utrumque fratrem vicissim incursavit... (Henrici de Knighton chronica.) Obsidio Montis hujus que facta est a G..... Henrico fratre eorum in hoc Monte incluso mcx. Calendrier, manuscrit du Mont St.-Michel.

(4) Multis tumultuariis præliis non sine suorum militum ac jumentorum cæde (polydoi Vergilii) montem obsederunt et frequenter cum eo prælium commiserunt, et homines et equos nonnullos perdiderunt. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. I, in-folio, p. 216.)

harnois et de caparaçons déchirés. La mer, mugissant dans le lointain, mettait fin aux combats et couvrait de ses flots le champ de bataille. Elle rejetait sur les bords du rivage les corps des chevaliers qui avaient succombé, et des solitaires les recueillaient et les déposaient dans un tombeau de sable. Le roi, voyant que le siége traînait en longueur, résolut de cerner de plus près la place et de la prendre par famine (1). Il avait assis son camp dans les environs de la cité de Genêts; il fit passer des troupes de l'autre côté du Mont dans le village d'Ardevon, appartenant au duc Robert, qui venait d'y accorder aux religieux de ce Mont un marché et une foire qui s'y tenait tous les ans le jour de la Nativité de la Vierge (2). La place ainsi cernée, Henri sentit bientôt les incommodités de la soif; les princes ses frères virent néanmoins, pendant plus de quarante jours, leurs efforts inutiles (3). Ils passèrent tout le carême (4) à se morfondre devant cette place, qui était alors peu fortifiée (5). Le prince Henri et ses chevaliers faisaient des prodiges de valeur. Dans une rencontre, le roi d'Angleterre, s'étant avancé à la tête des siens, eut son cheval tué sous lui. Il l'avait le matin même acheté quinze marcs d'argent. Le prince fut long-temps traîné par les

(1) Frustra montem ascendere tentavit. Postea positis circa radices Montis castris... (polydoi Vergilii) sed illis incassum diù laborantibus... Robert du Mont St.-Michel.

(2) Concedo mercatum in villa que vocatur Ardevon et in eadem villa feriam annalem in festivitate nativitatis beate Marie... M. LXXX. VIII. Manuscrit, n°, 80.

(3) Amplius quadraginta dies obsedit... (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ liber x.)

(4) Per totam quadregesimam. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. 1, in-folio, p. 216.)

(5) Naturâ munitissimum..... (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ (liber. x)

pieds, et ne dut son salut qu'à la bonté de sa quirasse (1). Mais voilà que tout-à-coup le chevalier, qui l'avait renversé, saisit son épée, et s'avance pour lui couper la tête; Guillaume s'écrie : arrête, chevalier, je suis le roi. A ce cri le guerrier baisse la pointe de son épée et la remet dans le fourreau. La foule des soldats reste interdite, et il se fait sur-le-champ une suspension d'armes. Les assiégés et les assiégeants se réunissent autour du monarque. On lui présente un cheval frais sur lequel il monte : avant de me retirer, dit-il, je souhaite de connaître le vaillant chevalier qui m'a porté à terre : sire, répond le chevalier, c'est moi; je croyais combattre un chevalier comme moi, et je n'ai pas pensé qu'un grand roi, tel que vous, voulût s'exposer à un semblable danger. Par la face St. Luc, répartit le roi, vous tiendrez une des premières places parmi ceux que j'honore de mon amitié (2).

Cependant Henri, se voyant de plus en plus pressé par la disette d'eau, envoya à son frère Robert un homme qui lui fit entendre des paroles de paix et de douceur : n'est-ce pas être impie, lui dit-il, que de refuser à un frère de l'eau, qui est commune à tous les mortels? Le courage et la bravoure, voilà ce qu'il faut employer dans la guerre, et non pas recourir à la violence des élémens.

(1) Ubi quadam die rex Willielmus tabernaculum suum egressus cum paucis, irruit in multos hostes ipse improvisus, set equo suo sub femuribus suis occiso, ipse per pedem diu tractus probitate loricæ suæ salvatus est ne læderetur. (Henrici de Knighton chronica.)

(2) Miles autem qui eum dejecerat manum ad capulum gladii sui aptavit ut regem feriret. Cui rex : quiesce nebulo, rex Angliæ sum ego. Tremunt vocem vulgus militum, alterum equum regi adducunt. Quo ascenso, inquirit quis eum dejecerit. Ego, ait miles ille qui hoc fecerat, nec putavi regem deicere set militem. Et rex : per vultum de Luca et tu mihi de cætero carior eris. (Henrici de Knighton.) Voyez encore : histoire de Thou, histoire d'Angleterre par Tyrrel, etc.

Robert était naturellement brave et généreux. Ce peu de mots firent impression sur lui, et il accorda de l'eau à son frère. Le roi d'Angleterre l'apprit, et lui dit en se moquant : est-ce ainsi que vous avez appris à vaincre vos ennemis. Comment en viendrez-vous à bout en leur fournissant ce dont ils manquent (1)? Est-ce que vous préférez l'eau, lui répartit Robert, à la vie de votre frère? Où trouverons-nous un autre frère, quand nous aurons perdu celui-ci? Sur cela le roi résolut de lever le siége (2), dont il était d'ailleurs ennuyé (3), et il se retira. Peu de temps après, Henri mit bas les armes, et se réconcilia avec ses frères (4).

Le roi d'Angleterre eut pour homme d'armes à ce siége André de Vitré. Dans les guerres de ces trois frères ennemis, de Vitré avait rencontré un jour les chevaliers du comte de Mortain, qui ravageaient ses terres de Fougères. Il les avait attaqués, et, après une vigoureuse résistance, il en avait tué quelques-uns et emmené un grand nombre prisonniers. Le comte Robert apprit ses prouesses,

(1) Cum igitur Henricus ab utrisque fratribus ita obsideretur ut aqua sibi deficeret, misit ad Robertum fratrem suum virum utique lenioris animi dicens, impium fore aquam negare quæ omni mortali communis est, magisque civile fore pugnare virtute militum quam violentia elementorum. Tunc ille aquam concessit. Quod rex Willielmus audiens derisit factum, dicens : siccine didicisti, o Roberte hostes tuos debellare, potum præbens? (Henrici de Knighton chronica.)

Quomodo eum domabimus, si eum in pastu et in potu indulserimus? (Guillaume de Malmesbury, recueil des historiens de France.)

(2) Cui Robertus : nunquid aquam fratri tuo præponderas dimittens eum mori? Si eum amiserimus quem alium habebimus? ad hæc rex Willielmus resolvit prælium. (Henrici de Knighton chronica.)

(3) At rex cum obsidionis diutinæ pertæsus fuisset, impacatus recessit. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. i.)

(4) Sed tandem infecto negocio, rerum inopia est coactus abire. Henricus postmodum ultrò abjectis armis, in fratrum benevolentiam et concordiam venit. (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ liber x.)

et lui offrit sa fille Agnès en mariage. Le chevalier Breton accepta un si grand honneur, et donna à son épouse « toute la dot d'Ynoguen de Fougères, sa grand' mère (1). » Il en eut un fils, et son grand père Robert le nomma, et lui donna son nom.

Les querelles des frères ennemis se rallumèrent bientôt, et le pays d'Avranches allait être encore en proie aux ravages, quand tout-à-coup les évêques, pour détourner les fléaux des guerres civiles, montrèrent aux guerriers une terre à conquérir, où la gloire et la religion les appelaient. Ils prêchèrent la première croisade. L'évêque d'Avranches d'alors se nommait Turgis ; il venait de succéder à Miche. Cet évêque était peut-être natif d'Avranches, où nous allons bientôt trouver un habitant de ce nom, ou de la Turgisière, village antique au pied du Mont-Jouis. On le vit dans sa cathédrale, un grand crucifix à la main, avec un œil et un geste animés, prêcher la délivrance des lieux saints. Il gagna ses auditeurs, et tous s'écrièrent : Diex el volt! Dieu le veut (2) ! On trouve encore ces paroles gravées dans les vieilles habitations de l'Avranchin, et en particulier sur une grande pierre dans le château de la Villeberge, à Montanel.

Alors partirent de l'Avranchin Robert de Sourdeval, Jean de Brecey, Jean de Boisyvon, Guillaume Servain de St.-Poix et Gouvain Servain, Roland de Verdun, Thomas de la Luzerne, Geoffroi Ferrey des Biards, Michel de

(1) Les chroniques de Vitré, p. 14 et suiv.

(2) C'était le cri des guerriers de France et d'Angletere. Voyez la chronique du mont Cassin.

Villaines, Guillaume Le Moigne, Guillaume Roussel, Alain de Clinchamp, Guillaume Avenel des Biards, Frallin Avenel, Guillebert Malemains, Frallin Malemains, Adam de St.-Laurent, Guillaume de St.-Hilaire, Pierre Ruaut, Richard de St.-Tray. Ils furent suivis par les sieurs de la Rochelle, de Servon, de Villiers, de Soligny, de Montaigu, de St.-Germain; les seigneurs Paisnel quittèrent aussi leurs manoirs antiques, et se joignirent à leurs anciens compagnons d'armes (1).

Tous ces guerriers se rangèrent sous les drapeaux du duc de Normandie, qui avait engagé pour une somme d'argent le Cotentin et l'Avranchin au prince Henri, et le reste de la province au roi d'Angleterre. Il fit des prodiges de valeur aux batailles de Dorilée, d'Antioche, et au siége de Jérusalem. Cent fois les chrétiens, sans ses efforts prodigieux et ceux de ses chevaliers, qui marchaient toujours à la tête de l'armée, eussent succombé dans les déserts brûlans, au passage des torrens et à l'assaut des forteresses. Robert suspendit en trophée, aux voûtes du St.-Sépulcre, l'étendard et l'épée du soudan. On lui présenta la couronne de Jérusalem, il la refusa. Les annales des Sarrasins et celle des chrétiens sont remplies de ses exploits et de ceux de ses guerriers.

Au retour de la terre sainte, il prit pour épouse en Italie Sybille, fille du comte de Conversana. Il revint avec elle en Normandie, et il alla au Mont St.-Michel

(1) Voyez les listes de ces guerriers dans Duchesne, Goube, Masseville, etc.

rendre grâces au Seigneur de son heureux retour, et implorer l'assistance du patron de la Normandie (1).

(1) Mense septembri, Rodbertus dux in Normanniam venit et a suis susceptus cum Sibylla conjuge sua Montem Sti. Michaelis archangeli de periculo maris adiit. Ibi pro reditu salvo de longinqua peregrinatione Deo gratias egit, ac postea sponsam suam Goiffredi de Conversana filiam cognovit, quæ sequenti anno filium ei peperit. (Orderic Vital.)

CHAPITRE XII.

XIIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES.

Louis VI. Louis VII.

ROIS D'ANGLETERRE, ET DUCS FEUDATAIRES DE NORMANDIE

Henri I. Etienne. Henri II. Richard, Cœur-de-Lion. Jean-Sans-Terre.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Richard de Beaufai ou de Beaufou, 1134. Richard de Solligny ou Sulligny, 1143. Herbert, 1154. Achard, 1161. Richard III, 1171. Guillaume Burel, 1182. Guillaume-de-Chemillé, 1191. Guillaume Ptolom, 1199.

Pendant que les guerriers du diocèse d'Avranches aidaient à fonder un royaume à Jerusalem, le prince

Henri, qui gouvernait leur contrée, voyant que son frère Guillaume était descendu dans la tombe, monta sur son trône. Merlin l'avait ainsi prédit : il aura pour successeur, avait-il dit, un lion de justice, dont les rugissemens feront trembler les tours de la Gaule et les dragons des îles (1). Alors on déroulait avec un grand respect le livre des prophéties de Merlin, fameux dans l'histoire d'Angleterre du ve. siècle. Hugues, comte de Chester et d'Avranches, mourut aussi dans ces temps, et eut pour successeur son fils Richard. Ce jeune prince, qui avait pour connétable Guillaume, natif du diocèse d'Avranches, étant allé un jour en pélerinage à l'église de Sainte Wénéfride à Holywel, se vit tout-à-coup cerné de tous côtés par les troupes Galloises qui descendaient des montagnes. Il jugea que la fuite comme la défense lui était impossible, et ne mit sa confiance qu'en Dieu. Il invoqua du fond de son cœur la patronne de Chester, Ste.-Wérébурge, et aussitôt il vit fuir les Gallois. Son connétable Guillaume s'était jeté à travers la Dée avec son armée, pour le secourir. A l'endroit même où il avait passé miraculeusement cette rivière, pour voler au secours de son maître, Richard fonda une abbaye. Ce lieu, dit Brandshaw, se nomme encore Constablesondes, c'est-à-dire, le Gué du connétable (2). Le commencement de ce siècle vit terminer aussi les jours de Robert, comte de Mortain. Ce guerrier, illustre par cent combats, mourut dans de grands sentimens de piété, et son fils Guil-

(1) Succedet leo justitiæ ad cujus rugitum Gallicanæ turres et insulani dracones tremebunt. (De vitâ Ludovici Grossi regis, Sugerii abb. liber.)

(2) Religieux de Chester, qui vivait au xvie. siècle, et qui travaillait d'après le cartulaire de son monastère.

laume lui succéda. Alors de saints ermites, protégés par ces princes, habitaient le pays de Mortain. St.-Guillaume Firmat, né à Tours, est le premier ermite qui ait fixé son séjour dans la forêt de Savigny. Il y bâtit une cellule, et y resta quelque temps; mais trouvant une habitation plus convenable dans une forêt près du Teilleul, il se proposa d'y fixer son séjour. C'est de là qu'il allait souvent faire sa prière à Mortain. On montre encore à Husson, sur son chemin, la fontaine où il se désaltérait; elle porte son nom. Deux chanoines de St.-Evroul de Mortain, nommés Josselin et Hubert, qui l'avaient connu particulièrement, ayant appris sa mort, partirent en hâte pour assister à ses funérailles. Le onzième jour après son décès, le peuple de Domfront, d'un côté, et celui de Mayenne, de l'autre, s'assemblèrent pour enlever son corps. Mais l'église de Mortain fut trouvée plus digne d'être honorée des cendres de ce saint, suivant la prédiction qu'il en avait faite lui-même auparavant, et, par ordre du comte de Mortain, le clergé de cette ville, accompagné d'un peuple innombrable, descendit des montagnes, et arriva dans la forêt, où on lui remit le corps de l'homme de Dieu. Lorsqu'il fut question de choisir une place pour le tombeau, il y eut des personnes qui percèrent la foule et dirent qu'elles avaient ouï de la bouche même de St.-Firmat, lorsqu'il se lavait un jour les mains dans cette église, que le lieu, où l'eau tombait de ses mains, était une place convenable pour la sépulture des ecclésiastiques. On plaça donc le tombeau où est son autel aujourd'hui, et on y renferma le corps du saint, qui répandit une si agréable odeur, quoique ce fût le

treizième jour après sa mort, qu'on ne douta plus de la gloire du saint confesseur.

Depuis ce temps, on vit à son tombeau les malades guérir de leurs infirmités, l'ouïe rendue aux sourds et la vue aux aveugles. Une maladie pestilentielle ravagea la ville; les habitans coururent en foule à son tombeau, et la Providence, fléchie par les prières du saint et les gémissemens de son peuple, fit cesser ce fléau terrible. Etienne de Fougères, évêque de Rennes, écrivit au commencement du XIIe. siècle la vie de ce serviteur de Dieu; et c'est de ce manuscrit latin, sur parchemin, conservé dans le chartrier de Mortain, qu'on a tiré ce qu'on vient de dire. L'évêque de Rennes écrivit aussi la vie d'un autre solitaire, appelé St. Vital, qui vivait dans ce même temps. Il naquit dans le comté de Mortain; son père se nommait Rainfroy, et sa mère, Roharde. Ils avaient du bien qu'ils faisaient cultiver, et ils en employaient la meilleure partie en charités, particulièrement à exercer l'hospitalité. Après ses humanités, Vital quitta ses parens, pour chercher d'autres maîtres, et fit de grands progrès dans les sciences. Puis de retour chez lui, il fut ordonné prêtre, et devint chapelain du comte de Mortain, qui lui donna encore une prébende dans la collégiale qu'il venait de fonder. Le comte Guillaume lui donna aussi les aumônes de Mortain. Mais le serviteur de Dieu, quelque temps après, quitta son bénéfice, céda les aumônes à une abbaye de Caen (1), vendit son bien, en distribua le prix aux pauvres, et se re-

(1) Qui furent rendues ensuite à Savigny. Gallia Christiana, Instr. page 542.

tira dans les rochers de Mortain, où il reçut d'autres ermites (1).

Il chercha encore une plus grande solitude, et il s'enfuit dans la forêt de Craon en Anjou. Là, d'autres ermites allaient quelquefois le visiter; et l'on vit se renouveler tout ce qu'on raconte des solitaires de la Thébaïde. On venait le consulter de fort loin, et tous s'en retournaient édifiés et consolés. Il y en eut même plusieurs qui furent convertis par ses exhortations (2). On vit bientôt s'élever beaucoup de cellules autour de la sienne. Bernard d'Abbeville, célèbre par ses talens et par sa piété, se rendit dans cette forêt, et demanda à Vital la permission de vivre parmi ses ermites. Vital assembla les solitaires, et leur parla ainsi : mes pères, il s'est présenté un inconnu qui demande à suivre notre règle; il parait doué d'excellentes dispositions. Je suis d'avis qu'on le reçoive; qu'en pensez-vous ? S'il demande avec tant d'instance, c'est signe qu'il sera fervent. Qu'il soit reçu. Vital le conduisit dans toutes les cellules, afin qu'il choisît le lieu de sa résidence. Il y avait parmi ces anachorètes un pauvre ermite, nommé Pierre, ignorant dans l'art de l'agriculture; il ne savait ni planter, ni semer, il connaissait seulement le métier de tourneur. Sa nourriture était quelques fruits sauvages. Sa petite loge, composée d'écorces d'arbres, tenait à une église de St.-Médard; et parce que le vent avait déjà renversé la moitié de son édifice, il avait attaché l'autre à des branches de chêne pour le rendre plus fort. Cette pauvreté plut

(1) Voyez aussi l'histoire ecclésiastique de Fleuri.

(2) Voyez encore Gallia Christiana, t. XI, p. 542.

à Bernard, et il choisit cette cabane et cet hôte. Le pauvre solitaire, tout ravi de ce choix, donna à Bernard toutes les marques d'amitié possibles, et lui assura qu'il le ferait héritier de toutes ses richesses, qu'il lui apprendrait son métier, et lui en laisserait les instrumens par son testament. Ensuite il voulut régaler ses hôtes, mais il ne trouva pas de quoi en nourrir un seul; il alla cueillir dans le bois des mûres sauvages et d'autres fruits semblables. Dieu permit aussi qu'il trouvât dans le tronc d'un arbre du miel, qu'il leur apporta (1).

Voilà quels étaient les compagnons de Vital dans ce désert. Après y avoir vécu long-temps, il le quitta et vint dans la forêt de Savigny établir sa résidence. Il obtint les ruines d'un vieux château près le bourg de Savigny, et il y construisit un monastère (2). C'était l'an 1105. Il s'appliqua aussi à la conversion des âmes. Il sortait quelquefois de sa cellule, et, marchant nu-pieds, et couchant sur la paille, il parcourait les pays voisins pour annoncer l'évangile (3). Il était profondément instruit, dit Orderic Vital, dans la connaissance des lettres, doué de force et d'éloquence, et courageux à faire ce qu'il voulait. Dans ses sermons, il n'épargnait ni les faibles, ni les puissans; il élevait sa voix comme le son de la trom-

(1) Voyez les annales de Mabillon, tome v, in-fol., p. 313, 314, 315, 378, 421, 460, 475, 495. Et de même la vie des saints de l'ordre de St. Benoît, t. II, in-quarto, p. 99 et suiv.

(2) Dominus autem Vitalis, in eadem silva, cellam sibi ædificaverat, distantem ab istis, duobus fere stadiis, in qua, postea cœnobium construxit... itaque Vitalis illic prius cellulam pro se, uti eremita fabricavit anno 1105. Postea monasterium an 1112. (Ex autore coævo Gaufrido Gosso cap. XXXI, vitæ B. Bernardi Tironensis.) Voyez encore l'histoire ecclésiastique de Fleuri, qui écrivait d'après les titres de l'abbaye.

(3) Voyez hist. ecclésiastique de Fleuri.

pette, selon la prédiction d'Isaïe, annonçant au peuple chrétien ses forfaits, et à la maison de Jacob ses péchés. Aussi les rois et le princes le respectaient. La multitude se levait avant le jour pour aller écouter ses paroles. En entendant de lui le détail des fautes qu'ils avaient autrefois commises en cachette, tous revenaient de ses entretiens affligés et confus. Toutes les classes de la société étaient profondément atteintes par ses véridiques réprimandes. Elles faisaient trembler tout le peuple en sa présence, et l'un et l'autre sexe, couverts de rougeur, étaient confondus de honte à ses reproches. Il réprimandait ouvertement les vices mis à nu, et accablait rudement de reproches honteux ceux qui célaient leurs mauvaises actions. C'est ainsi que le plus souvent il mettait à la raison les champions les plus orgueilleux et les attroupemens désordonnés du peuple ; qu'il faisait trembler les dames opulentes qui s'habillaient délicatement de vetêmens de soie et de pelleteries de Canosa ; qu'il atteignait le vice avec le glaive de la parole de Dieu, frappait fortement les consciences souillées d'impureté, et les épouvantait par le tonnerre retentissant des divines réprimandes. Ainsi cet homme habile, qui semait les dons de la parole, rendit de grands services, réunit auprès de lui beaucoup de monde, et combattit plusieurs années dans le couvent qu'il avait fondé à Savigny (1).

La construction de ce monastère, selon Orderic Vital, dura sept ans, et ne fut achevée que l'an 1112. Pendant ce temps, Vital s'occupa à établir un monastère de filles, dans le Val de Mortain, entre deux collines, sur le bord

(1) Orderic Vital, l. VIII.

de deux ruisseaux, appelés Canche et Canchon (1). Guillaume, comte de Mortain, en fut le fondateur ; il dit dans sa charte que ce fut pour le repos de son âme, et pour celui des seigneurs rois d'Angleterre et princes de Normandie, et de ses amis tant vivants que défunts. Aussi plusieurs seigneurs firent-ils à ce monastère des donations. Le prince lui accorda l'église de St.-Hilaire du Neubourg, qui appartenait à la collégiale, et il lui donna en échange celle d'Yvrande avec le fonds du presbytère, et toute la commune de Juvigny (2). A son exemple, plusieurs de ses barons donnèrent ce qu'ils avaient au Neubourg ; le vicomte Harnuf donna deux masures ; Milon-le-Chambrier, deux ; Gui de Laud et Robert, grand échanson, chacun trois ; Roger, une, et Robert, fils de Girald, une vigne qu'il avait en cet endroit. Les religieuses reçurent encore plusieurs autres biens, entre autres le droit de prendre tout le bois dont elles auraient besoin, dans la forêt du comte. Hugues Pontaut leur donna le fief des Pendus à Sourdeval (3) ; Richard d'Estrée, la terre que possédait sa mère en cette paroisse ; Adam de Malherbe, sept masures au pont d'Egrenne ; Robert, fils d'Ostrain, soixante acres de terre à Refuveille, et dix à Montfautrel (4).

(1) Dans l'inventaire des titres et des chartes de cette abbaye, manuscrit que nous possédons, elles sont ainsi appelées. Dans le Gallia Christiana et le Neustria Pia, elles sont désignées sous le nom de Canse et Canson.

(2) Dans l'inventaire, totam feriam de Juviguey est ainsi traduit.

(3) Dans le même inventaire manuscrit, Hugo de pontivis... feodum de suspensis est ainsi traduit.

(4) On trouve dans le chartrier de Mortai n la charte de la fondation ; elle n'est plus lisible. Voyez-la dans le Gallia Christiana et dans le spicilegium de d'Acheri, tome XIII et dernier, page 298, in-quarto.

On trouve dans le chartrier de Mortain une collation du titre de la fondation, par-devant les notaires de Mortain, où la fondation est rapportée mot à mot, avec une confirmation de Henri Ier. roi d'Angleterre, en parchemin, mais en mauvaise forme (1).

Saint Vital plaça à la tête de cette communauté sa sœur Adeline, et les dames furent appelées les Blanches, de la couleur de l'habit qu'elles prirent alors. C'était aussi le nom que quelques auteurs latins ont donné aux fées du paganisme, albas dominas. Marbode, évêque de Rennes, ayant appris qu'il avait fourni ce pieux asile à un sexe faible et souvent malheureux, lui écrivit pour le prier de recevoir parmi ces filles chrétiennes une pauvre enfant, dénuée de tout secours humain. Son père s'était retiré dans un couvent, et sa mère était si pauvre qu'elle ne put trouver la somme d'argent qu'on exigeait pour la dot de sa fille dans un riche monastère. Cette jeune fille est déjà avancée dans les lettres, lui disait-il; mais, dans nos anciens monastères, ce n'est guère l'usage de préférer la science à l'argent. C'est pourquoi j'ai pensé à vous, mon cher frère, rendez-moi ce service par amour de celui qui est le père des orphelins et le protecteur des veuves, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire (2).

(1) Dans une liasse de papiers, cotée A.

(2) Marbodus minimus episcoporum Vitali servo Dei, boni operis perseverantiam.

Audivimus religionem tuam lucrandis animabus studiose insistere, et non quæ sua sunt quærere, sed quæ aliorum, ut salvi fiant. Adeo ut monasterium feminarum, Deo cooperante, instituisse te asserant, ut et infirmiori sexui muliebri tua non desit compassio. Propter ea sanctitatem tuam, dilectissime frater, suppliciter interpello, ut in illo tuo grege recipere digneris pupillam quamdam, in virginitate Deo servire cupientem, humano ad præsens auxilio destitutam : cujus

Une Berjeau de Mortain et une autre religieuse, appelée Minguidie, succédèrent à Adeline; c'est tout ce qu'on connaît de ces temps sur ces abbesses. Un événement malheureux leur fit perdre les secours et la protection de leur fondateur, Guillaume de Mortain. Se plaignant de ce que le roi Henri l'avait dépouillé du comté de Cornouailles, il joignit ses armes à celles du duc de Normandie, qui prétendait que la couronne d'Angleterre lui appartenait. Les habitans du diocèse d'Avranches soutinrent la cause de ces princes. Vace le raconte ainsi dans le style de ce temps:

L'altre gent ont le duc o soi
Qui remaindront contre le roi
Venir fit ceux du Costentin
E ceux de Mortain
E d'Avranches ki est plus loin.

Henri, comme successeur de Guillaume-le-Roux, avait conservé dans le diocèse d'Avranches le Mont St.-Michel. D'autres seigneurs de l'Avranchin, dont les possessions étaient immenses en Angleterre, lui restèrent attachés; ainsi on vit combattre à ses côtés Richard, comte de Chester et d'Avranches, et Thomas, seigneur de St.-Jean-le-Thomas. Bientôt tout le pays fut rempli de

carnalis pater in monasterio conversus, sæculo renuntiavit: mater vero ad comparandum eidem puellæ in divitibus monasteriis locum pro sua paupertate adspirare non potest. Nam licet eadem puella litteras partim didicerit, prava tamen consuetudo in antiquis monasteriis apud nos obtinuit ut pecunia scientiæ præferatur. Ideò ad tuam religionem in hac petitione confugiendum putavi, quam ab ista contagione immunem esse non dubito. Fac ergo quod peto, dilectissime frater, non tam pro meo, quam pro illius amore qui pater est orphanorum et judex viduarum eâ tamen conditione, ut et ego tibi libenter indulgeam, si quid a mea humilitate petendum putaveris.

meurtres et d'incendies. Les gémissemens des femmes éplorées se mêlaient aux cris de guerre; les enfans, les vieillards épouvantés fuyaient, revenaient, s'égaraient. Après n'y avoir laissé que des ruines, les armées se trouvèrent en présence, sur les terres du comte de Mortain, aux environs de Tinchebray. Le comte Guillaume fit de grandes provisions de tout ce qu'il savait manquer aux assiégés, et introduisit ce convoi dans la place, à la vue et au grand déplaisir de l'armée ennemie (1). Alors Henri fit construire un château de blocus, pour presser davantage et empêcher de ravitailler Tinchebray; il en confia la garde à Thomas de St.-Jean (2). Robert fut forcé d'en venir aux mains. Une comète parut tout-à-coup dans les cieux. Cette étoile flamboyante répandit la terreur dans les deux camps, et fit juger que cette guerre impie avait attiré le courroux du ciel. On la voyait tous les soirs à la même heure, entre le midi et l'occident, et elle paraissait petite et obscure; mais il en sortait une clarté extraordinaire. On vit aussi s'élever, du côté de l'orient et du nord, une autre clarté qui s'agrandit et vint se jeter sur l'étoile (3).

La haine avait poussé dans le cœur des deux frères de

(1) Porro Guillelmus Moritonii comes, ingentem ciborum aliarumque rerum quibus obsessos indigere noverat, apparatum conduxit, regiisque satellitibus id cum mœrore contemplantibus introduxit..... Orderic Vital.

(2) Ibique Thomam de sancto Joanne, cum multis equitibus et peditibus, ad arcendos castrenses constituit. Orderic Vital.

(3) In vespera ostensa est quædam insolita stella, et per XXV dies eodem modo eademque hora visa est lucere inter austrum et occidentem. Parva enim visa est et obscura, sed splendor qui de ea exivit valdè erat clarus, et quasi ingens trabes de orientali et aquilonali parte claritas ingessit se in eandem stellam (Historiæ Anglicanæ scriptores, t. 1, in-folio, p. 229.)

si profondes racines, que rien ne put les arrêter. Ils agitèrent leurs lances et donnèrent le signal du combat. On dit que ce fut le roi Henri qui porta les premiers coups. Le brave Robert fit d'abord ployer les Anglais; mais, malgré ses prodiges de valeur et les efforts de ses braves Normands, la cavalerie bretonne mit le désordre dans les rangs, et son armée fut mise en déroute (1). Il fallut céder au nombre et se rendre prisonnier. Infortuné Robert! ses lauriers furent flétris. Traîné comme un vil esclave, renfermé dans un cachot ténébreux, pendant plus de trente ans, il vit des satellites lui arracher les yeux, ses amis, ses parens l'oublier; et, privé de tout secours, sans consolation de personne, il mourut abandonné du monde entier (2).

Guillaume de Mortain partagea sa prison, et perdit son comté de Mortain. Robert de Vitré, fils d'André, courut alors saisir cet héritage qui lui appartenait; mais il ne trouva personne qui le reçut, et il fut obligé de se retirer chez le seigneur des Biards. Bientôt même il y fut assiégé par Etienne, comte de Blois, à qui Henri avait donné ce comté. Il avait épousé Maltide, fille d'Eustache de Boulogne et de Marie, fille de Guillaume Querlan. Robert de Vitré sortit au-devant de son ennemi, et le força de se retirer. Mais, vaincu dans un autre combat, il perdit ses terres dans le diocèse d'Avranches (3).

Etienne, comte de Mortain, s'occupa alors des établissemens de ses prédécesseurs. Il approuva la fondation de

(1) Chroniques de Vitré, p. 17.

(2) Histoire d'Angleterre par le docteur Jönh Lingard. Crudeliter exceulavit eum... Brompton.

(3) Chroniques de Vitré, p. 17.

la collégiale. Le déport de chaque prébende, qui viendrait à vaquer, fut donné à la fabrique, du consentement de Turgis, évêque d'Avranches, qui voulut concourir à cette pieuse fondation. Cette clause est employée dans les lettres patentes de Philippe-de-Valois, au mois d'octobre 1333, comme une des conditions de la fondation.

Le comte donna aussi une somme d'argent pour le luminaire de l'autel St. Firmat, qu'on leva de terre quelques années après, en grande cérémonie. Son corps fut élevé sur deux piliers, dans la nef de l'église, du côté du midi. Mais on en détacha la tête et l'os du bras, pour les exposer à la vénération des fidèles, et on les conserve encore de nos jours (1).

Etienne prit aussi sous sa protection les religieuses de l'abbaye Blanche; il leur donna le fief de Grangère dans le Teilleul, où étaient comprises la petite et la grande Guitonnière (2), dont l'une devait cinq boisseaux de froment, et l'autre, dix-huit.

Divers seigneurs firent aussi à ce monastère des concessions qui le dédommagèrent de la perte de son fondateur. Une charte contient la donation de l'église de Coulouvray, faite en aumône perpétuelle aux moniales de Mortain par Robert de Cuves, de concert avec ses deux filles. Le patronage de celle de Gatmo leur fut aussi accordé (3). Roger de Milly leur donna pour le salut de

(1) Ad augendum decem solidos ad luminare altaris S. Firmati. Titre latin du chartrier de Mortain.

(2) Titres du chartrier de Mortain. Inventaire des chartes, penès nos.

(3) Deinceps sciatis quod ego nominatus episcopus Abrincensis ecclesie Guillelmo nepoti Roberti de Briar predictam ecclesiam concessi sanctimonalium presentatu in perpetuam ecclesiam... Inventaire des chartes de l'abbaye Blanche, penès nos.

son âme, et de celles de ses prédécesseurs et successeurs, la masure de Godefroy de Lorsa et d'Etienne, son frère, située à Milly; et ceux-ci furent tenus de porter tous les ans aux religieuses, à la fête de St.-Michel, trois quartiers et demi de froment, et, à la Nativité du Seigneur, deux poules et deux deniers manceaux. Guillaume de la Basoge leur céda une métairie à St. Barthélemy; Gilbert Bacton, chevalier de Landelles, vingt sous de rente annuelle. Etienne et Henri II, son successeur, confirmèrent ces donations, ainsi que le porte la collation d'un titre fort ancien, sans date, signé par Bigot et Gaubet, notaires (1).

Les bonnes religieuses, à l'abri sur les bords de la rivière de Canse et dans le sein du rocher, passèrent leur vie dans la prière et dans le travail; elles ne laissèrent à la posterité que le souvenir de leur sainteté, et même les noms de celles qui les gouvernèrent ne furent point écrits : ce n'est qu'à la fin du XIVe. siècle, qu'on trouve les noms de famille de quelques-unes, qui ne firent que passer et furent aussitôt oubliées. De l'autre côté de Mortain, le roi Henri fonda aussi un monastère de religieuses. Elles ne demandaient qu'une grotte, des herbes et une source d'eau limpide. Ce ne fut d'abord qu'un petit ermitage. Une sainte fille s'y était retirée avec sa compagne : hélas! que mon pélerinage est long, s'écriait-elle souvent! J'ai demeuré avec les habitans de Cédar, et mon âme a été long-temps étrangère sur la terre. Elle aimait aussi à répéter ces paroles : je n'ai éprouvé que

(1) Voyez pour toutes ces donations et confirmations, les chartes latines, en parchemin, dans des liasses cotées A, B, C, dans le chartrier de Mortain.

renguebec (1). Il leur accorda aussi la terre qui était autour de la chapelle (2); la charte était signée par maître Richard de la Haye, prêtre des paysans, Raoul de Loucy et Raoul chapelains (3).

Un autre seigneur de la Haye, appelé Raoul, fit aussi dans le même temps des donations au monastère qui s'établissait en ce lieu (4). C'était vers l'an 1150 que l'on jeta ainsi les fondemens du prieuré de St.-Michel du Boscq, qui dépendit de celui de Moutons. L'évêque de Coutances vint dans ce même temps en confirmer toutes les possessions, et dédier ce monastère en l'honneur de St. Michel. Ce prélat se nommait Richard de Bohon (5). L'assemblée fut très-nombreuse. Philippe, archidiacre, et Pierre, doyen de St.-Suzanne, s'y trouvèrent. L'abbé de

(1) Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Richardus de Haya dedi pro anima mea et omnibus antecessoribus meis capellanis Stæ. Mariæ de Parco et Sancti Michaelis de Bosco et sanctimonialibus ibi Deo servientibus decem quarteria frumenti apud Varenguebec et omnes quietationes suas in terra mea et in forestis meis et parcis meis et suum marcinum ad ædificationem domorum suarum et focum suum et clausuram segetum. Charte du chartrier de M. le curé d'Avranches.

(2) Ex dono Richardi de Haya terram totam quæ sita est juxta prædictam capellam Sti. Michaelis in foresta de Lutcara quæ excoli potest. Même bulle.

(3) Et ut hoc firmum sit et inconcussum permaneat pñtes litteras sigilli mei munimine roboravi testibus his magistro Richardo de Haya paganorum presbytero Radulpho de Loucy et Radulpho capellanis et pluribus aliis. Même charte que ci-dessus.

(4) Ex dono Radulphi de Haya decem quartarios frumenti in molendino suo de Placeiis. Bulle du pape.

(5) Dilectis in Christo fidelibus universis ad quos præsens scriptum pervenerit Richardus Dei gratia Constantiensis episcopus in domino salutem. Requisiti et rogati a pauperibus Christi ancillis monialibus Sancti Michaelis de nemore earum monasterium in honore et nomine Sancti Michaelis dedicavimus et donationes parochianorum nostrorum factas ecclesiæ quorum maxima multitudo ipsa die nobiscum adfuit præsenti scripto et sigillo nostro confirmavimus. (Charte du chartier de M. le curé d'Avranches.)

moulins, ou d'autres redevances (1). Un seigneur voulut qu'elles eussent la dîme du pain qui serait servi sur sa table (2).

Dans l'évêché de Coutances, Raoul, abbé de Lessay, leur donna une petite chapelle de St.-Michel, dans la forêt de Lithaire. C'est St.-Michel du Boscq. La charte fut collationnée en l'an 1244. Depuis peu de temps, les seigneurs de la Haye avaient chargé les religieux de Lessay du soin de cette chapelle (3). On ne les vit point s'y établir. Quelques pauvres religieuses de Mostons (Moutons) s'y renfermèrent, et Richard de la Haye vint à leur secours. Il leur apporta une charte sur parchemin, qu'il déposa sur l'autel. On y lisait : qu'il parvienne à la connaissance de tous, tant de ceux qui sont présens que de ceux qui doivent venir après, que moi Richard de la Haye, pour mon salut et celui de mes ancêtres, j'ai donné aux chapelains de Ste.-Marie du Parc et de St.-Michel du Boscq, et aux saintes religieuses qui servent Dieu en ce lieu, dix quartiers de froment à Va-

(1) Ex dono Alani de Falesia totam terram apud Torvay, duas partes decimæ ejusdem terræ... ex dono Radulphi de Magnavilla decimam partem tertiæ decimæ de Popevilla fratre suo concedente qui in ecclesia ejusdem villæ canonice ministrat et decimam molendini de Popevilla et molendinorum suorum de Britone. Ex dono Radulphi de Piro sex quartarios frumenti in eadem villa. Ex dono Reginaldi de Castellogonterii unam carrucatam terræ capellam de Raslera canonice vobis concessam. Même bulle.

(2) Ex dono Willelmi de Queval dimidiam decimam panum suorum et medietatem decimæ totius procurationis suæ et decem acras terræ et decimam molendinorum suorum de Heugavilla hæredibus suis concedentibus. Même bulle.

(3) La grande charte accordée à Cherbourg aux religieux de Lessay, par Henri Ier., roi d'Angleterre, en 1126, ne parle point de cette chapelle ; ce n'est qu'une bulle du souverain pontife, datée de l'an 1186, qui en fait mention parmi les anciennes propriétés de l'abbaye de Lessay.

renguebec (1). Il leur accorda aussi la terre qui était autour de la chapelle (2); la charte était signée par maître Richard de la Haye, prêtre des paysans, Raoul de Loucy et Raoul chapelains (3).

Un autre seigneur de la Haye, appelé Raoul, fit aussi dans le même temps des donations au monastère qui s'établissait en ce lieu (4). C'était vers l'an 1150 que l'on jeta ainsi les fondemens du prieuré de St.-Michel du Boscq, qui dépendit de celui de Moutons. L'évêque de Coutances vint dans ce même temps en confirmer toutes les possessions, et dédier ce monastère en l'honneur de St. Michel. Ce prélat se nommait Richard de Bohon (5). L'assemblée fut très-nombreuse. Philippe, archidiacre, et Pierre, doyen de St.-Suzanne, s'y trouvèrent. L'abbé de

(1) Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Richardus de Haya dedi pro anima mea et omnibus antecessoribus meis capellanis Stæ. Mariæ de Parco et Sancti Michaelis de Bosco et sanctimonialibus ibi Deo servientibus decem quarteria frumenti apud Varenguebec et omnes quietationes suas in terra mea et in forestis meis et parcis meis et suum mareinum ad ædificationem domorum suarum et focum suum et clausuram segetum. Charte du chartrier de M. le curé d'Avranches.

(2) Ex dono Richardi de Haya terram totam quæ sita est juxta prædictam capellam Sti. Michaelis in foresta de Luteara quæ excoli potest. Même bulle.

(3) Et ut hoc firmum sit et inconcussum permaneat pñtes litteras sigilli mei munimine roboravi testibus his magistro Richardo de Haya paganorum presbytero Radulpho de Loucy et Radulpho capellanis et pluribus aliis. Même charte que ci-dessus.

(4) Ex dono Radulphi de Haya decem quartarios frumenti in molendino suo de Placeiis. Bulle du pape.

(5) Dilectis in Christo fidelibus universis ad quos præsens scriptum pervenerit Richardus Dei gratia Constantiensis episcopus in domino salutem. Requisiti et rogati a pauperibus Christi ancillis monialibus Sancti Michaelis de nemore earum monasterium in honore et nomine Sancti Michaelis dedicavimus et donationes parochianorum nostrorum factas ecclesiæ quorum maxima multitudo ipsa die nobiscum adfuit præsenti scripto et sigillo nostro confirmavimus. (Charte du chartier de M. le curé d'Avranches.)

Lessay y renouvela l'acte de sa donation (1). Richard de la Haye y donna dix quartiers de froment à prendre sur son moulin de Cretheville ; il expliqua qu'il donnait aussi la chapelle du Parc, le bois nécessaire pour le chauffage, et il fit quantité d'autres donations (2). Pierre, chapelain de Guillaume, écrivit les actes de cette assemblée.

Depuis ce temps jusqu'à la révolution de France, des religieuses de Moutons ont été envoyées gouverner ce monastère.

Celui de Moutons fut confirmé par le souverain pontife, l'an 1168. Voici le fond de son discours : Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses filles bien aimées dans le Seigneur, Emme, prieure de Ste.-Marie de Moutons, et à ses sœurs, tant présentes que futures, qui professent la vie régulière. C'est avec la plus grande joie que nous avons entendu l'exposition de votre demande (3), si conforme à la raison et si digne des cœurs honnêtes.

(1) Imprimis abbas Radulphus Exaquii dedit locum quantum ad se pertinebat sanctæ Mariæ de Mostum et sororibus loci scilicet locum Sancti Michaelis. Même charte.

(2) Richardus de Haya dedit præfatæ ecclesiæ Sancti Michaelis x quart. frumenti in molendino suo de Crethevilla et terram .... de Varenguebec et illam juxta præfatam terram usque in aquam et ex altera parte aquæ usque ad viam ũrsalem de Aureavalle x acras terræ... insuper Richardus de Haya ad perfectionem loci donavit capellam de Parco et in foresta sua ignem et mareinum testibus his Philippus archidiaconus Richardus episcopus Petrus decanus sanctæ Suzannæ et Petrus capellanus Willelmi scripsit ista quæ qui tenebunt et annuatim reddiderint et ei et heredes his vita æterna beatitudinis amen. Même charte.

(3) Alexander III episcopus servus servorum Dei dilectis in Christo fillabus Emmæ priorissæ S. Mariæ de Moutons, ejusque sororibus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum quotiens a nobis illud petitur quod rationi et honestati convenire dignoscitur animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium ea propter dilectæ in domino filiæ vestris justis postulationibus clementer adnuimus et ecclesiam Boatæ.

Nous vous prenons sous notre protection et vous plaçons sous l'égide de St. Pierre. Celui qui osera dévaster vos possessions, ou profaner votre église, ou empêcher l'élection libre parmi les sœurs de celle qui te succédera, Emme, fille aimée dans le Seigneur, ou enfin qui voudra effacer quelques lignes de ces pages, qu'il sache que par sa malice il sera privé de tout pouvoir et d'honneur, soumis au jugement terrible de Dieu, étranger au corps et au sang de Jésus-Christ, et à sa mort tombera entre les mains d'un Dieu vengeur. Au contraire, ceux qui respecteront tous vos droits, qu'ils reçoivent la paix, goûtent le fruit d'une bonne œuvre, et la récompense éternelle à la mort. Amen (1). L'archevêque de Rouen fut aussi prié de confirmer les donations faites au prieuré de Moutons. Emme gouvernait encore ce saint monastère, et fut bientôt remplacée par Eléonore de Falaise. L'archevêque déclara qu'il

(1) Mariæ de Moustons in qua diis estis obsequio mancipatæ sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus et pñtis scripti patrocinio communimus inprimis siquidem statuentes ut ordo monasticus secundùm Deum et Bti. Benedicti regulam in eadem ecclesia noscitur institutus futuris temporibus inviolabiliter observetur propterea quascumque possessiones quæcumque bona eadem ecclesia in præsentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum largitione regum vel principum oblatione fidelium seu aliis justis modis Deo propitio poterit adipisci firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus hæc propriis duximus exponenda vocabulis... sane novalium vestrorum quæ propriis sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium nullus a vobis decimas præsumat exigere obeunte vero te nunc ejusdem loci priorissa vel tuarum qualibet succedentium nulla ibi a qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur nisi quam sorores communi consensu vel sororum pars sanioris, consilii secundùm Dei timorem et Bi. Benedicti regulam præviderint eligendam decernimus ergo ut nulli homini liceat præfatam ecclesiam temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura salva sedis Apostolicæ authoritate et diœcesani episcopi canonicâ justitia. Si qua igitur.... Bulle du Pape du chartrier de M. le curé d'Avranches.

plaçait ces pauvres religieuses sous la protection de l'église métropolitaine, et leur souhaita la grâce, le salut et la vie éternelle (1).

Cette confirmation fut relatée dans une charte d'un de ses successeurs, dont le sceau pendant était imprimé sur cire verte.

On vit alors beaucoup de temples s'élever dans le diocèse d'Avranches. Les déserts, les campagnes arides, les rochers escarpés furent changés, par les travaux des solitaires, en prairies, en vallons fertiles et riants. Le bruit des armes, la voix des mortels ne troublaient point le silence de leur retraite. On n'y entendait que leurs chants solitaires et le murmure des ruisseaux. A Dragey et à Sceaux, sur les bords de la baie du Mont St.-Michel, on fonda des prieurés. Les commencemens du prieuré de Sacey sont inconnus; mais le vicomte Robert de Bodiac lui donna dans cette paroisse une terre d'une charrue, du consentement de son fils Raoul. Son neveu Arschou ou Aschou y ajouta d'autres revenus, et Michel, évêque d'Avranches, confirma tous ces biens dans le prieuré de St.-James, en présence du prieur du lieu et de plusieurs autres témoins. Une ancienne charte porte que les trois bienfaiteurs, Robert, Raoul et Aschou, don-

(1) Dilectæ in Christo filiæ Emmæ S. Mariæ de Mouston ejusque sororibus tam præsentibus quam futuris in perpetuum petitioni vestræ honestæ et rationabili dilectæ in domino filiæ benignum præbentes assensum præsertim cum et hoc quod petitur ad nostrum spectet officium ecclesiam vestram cum omnibus possessionibus quas in præsentiarum jure et canonice possidetis quasque justis modis Deo propitio acquirere poteritis sub nostra et ecclesiæ Rothomagensis protectione suscipimus et pñtis scripti patrocinio communimus in quibus ista propriis designamus vocabulis.... ex dono Hadugigæ de Regavilla et Radulphi de Boceleio duas guerbas... data est confirmatio ista quarto nonas aprilis anno ab Incarnatione Domini. M. Co. LXXXo. VII. Charte du chartrier de M. le curé d'Avranches.

nèrent à Marmoutier l'église de Sacey, une terre de deux charrues, et des prés. Le vicomte Robert se rendit religieux dans cette abbaye (1).

On lit dans une charte de Turgis, évêque d'Avranches, que Ausgers, fils de Raoul, conserva néanmoins quelque temps l'église de Sacey, mais qu'il se rendit enfin aux conseils sages, et qu'il en fit l'abandon dans la cathédrale d'Avranches au prieur de Sacey, appelé Guérin, par le ministère d'un écrivain public *cum uno cultello* (2), en pré-

(1) Latent initia prioratus istius. Est vero situs in Abrincatensi diocesi in inferiori Normania ad fines occidentis. Sed jam ætate Michaelis episcopi Abrençatensis anno 1090 quidam nomine Robertus de Bodiaco vicecomes factus Majoris-Monasterii monachus terram dedit apud Saciacum ad unam carrucam id est inquit quod maxime notandum sexagenta acras... et decimam annuente filio ejus Radulpho quibus etiam alia addidit diverso tempore Harscutus nepos Roberti quæ omnia anno predicto 1090 Michael episcopus approbavit in claustro sancti Jacobi presenti loci priore et aliis. incidit in manus meas vetus carta sine ullo anni indicio ubi dicebatur tres prædictos Robertum Radulfum et Aschou ecclesiam de Saciaco dedisse Majori-Monasterio et duas carrucas terræ et prata. Atque cum prædicto anno Incarnationis indicto 13a. adjicitur et tertius annus fuisse quo Robertus dux Normanniæ gubernacula coepit et 38um. Philippi regis Franciæ. (Cartulaire de Marmoutier, déposé à la bibliothèque publique de Tours.)

(2) De savans antiquaires traduisent le mot *cultellum* par petit poignard, couteau; ils prétendent que sur le pommeau de ce petit couteau, ou poignard, était le sceau du gentilhomme auquel il appartenait, et que ce gentilhomme l'apposait sur ses actes ou chartes. On peut opposer plusieurs raisons à cette opinion. Dans le moyen-âge, *cultellum* signifiait coutille. C'était une espèce d'épée, dont il est fait mention dans nos anciens historiens. Nos soldats s'en servaient sous Charles VII. Elle était plus longue que les épées ordinaires, et tranchante depuis la pointe jusqu'à la garde. Rien ne prouve que ce fût pour les gentilshommes un privilége de la porter, ni même qu'ils s'en servissent. Les savans Bénédictins entendent par *cultellum* l'instrument d'un écrivain public. On voit dans une vieille charte qu'un gentilhomme Geoffroi de Bifanges dans le Poitou, et son père, qui était évêque, donnèrent plusieurs choses à l'abbaye de Trizay, par le ministère d'un moine de Pontigny, per *cultellum Andreæ de Buldamento monachi Pontiniacensis*. Peut-on supposer que les deux personnages se soient servis de l'épée d'un moine? N'est-il pas évident qu'il s'agit ici de la plume ou de tout autre instrument propre à écrire?

sence d'Aschou, qui en avait le haut domaine, c'est-à-dire, qui en était le principal seigneur ; Mathilde, épouse d'Aschou, et ses deux fils Eudes et Philippe y consentirent également. Peu de temps après, Ansgers se retira à Marmoutier, où il prit l'habit de religieux. La donation qu'il avait faite à ce monastère fut ratifiée par son épouse Basilie et son fils Rivallon. On voit aussi figurer dans cet acte le père de Basilie, appelé Hugues, fils de Rorgon, ses deux fils Guillaume et Robert, Pierre l'homme d'Ansgers, et un autre qu'on appellait le bon homme (1).

Dans le même temps, Guillaume Despresle donna à l'abbé de Marmoutier l'église d'Osmond-Asnel ou de Mont-Asnel (2). Gillebert d'Avranches, qui en avait le

(1) In Domini nomine ego Turgisius Domini gratia Abrincarum episcopus omnibus ecclesiæ filiis tam presentibus quam futuris...

Ansgerius itaque Radulphi filius salubri sapientium usus consilio ecclesiam de Saciaco quam hactenus jure hereditario injuste posséderat cum uno cultello super altare sancti Andrea absque ullo retinaculo libere guerpivit quam ejusdem Ansgeru rogatu et assensu Domino et sancto Martino et precipus monachis de Saciaco [in presentia Harscut de cujus fisco erat cum eodem cultello per manum Guarini monachi prioris tunc de Saciaco donavi concesserunt hoc ipse Harscutus et ejus uxor Mathildis et duo filii Eudo et Philippus non multum vero post isdem Ansgerius factus est Majoris-Monasterii monachus et tunc omnes amici et consanguinei ejus concesserunt hoc donum uxor ipsius Ansgerii Basilia nomine et filius ejus Rivallonius et Hugo filius Rorgonis pater Basiliæ duo filii ejus Guillermis et Robertus inde sunt testes Rivallonius filius Inal. et Juhellus monachus sancti Florentii et Domin. presbiter Amatus et Vitalis et Hamelinus filius Lovet et Petrus homo Ansgerii et quidam nomine bonus homo et Gaspatru et plures alii. (Charte en parchemin de l'abbaye de Marmoutier, dont une copie de 1605 existe dans le chartrier de M. de Guiton.)

(2) Turgis Abrincatensis episcopi tempore ecclesia de Argogiis cum decimis presbiterio et oblationibus et capella Osmundi Asnel alias Montanel seu Montasnel data est monachis de Saciaco a Gisleberto de Abrincis de cujus fisco erat dicta capella quinque de ea per capellum inquit de pellibus agni confectum monachos revestivit.... extat vero Alexandri pap. 3u ad Robertum abbatem Majoris-Monasterii rescriptum Turonis datum per quod ecclesiam illam de Argogiis post auditas contestationes adscripsit. (Cartulaire de Marmoutier, à Tours.)

haut domaine, et qui y consentit, donna sa chapelle de peau-d'Agneau, du consentement de Finimond, qui la tenait de lui. Il est probable qu'elle était ou avait été couverte de peaux d'agneaux. Les religieux reçurent en même temps la terre du cimetière, et une masure sur le chemin ferré. Cette donation fut signée par le Normand Cophin, Ramald-le-Charpentier et Bardoul son fils. Le fils d'Eudes, dont on vient de parler, appelé Arsculphe, signa également et donna aux mêmes religieux de Marmoutier l'église d'Argouges, les offrandes, le presbytère et les dîmes. L'évêque avec son chapitre confirma tous ces biens. On voit figurer dans l'acte ses deux archidiacres Robert et Foucher, Alyvandre, scholastique; Leont, trésorier, et quelques moines (1).

Quelque temps après, l'église d'Aussey fut également donnée aux religieux de Marmoutier, et le successeur de

(1) Item vero Guillermus Despresle dedit Deo et sancto Martino et monachis ejus me concedente tertionariam de basilica Osmundi Asnel quam simulater injuste possederat quam donationem concessit Gislebertus de Abrincis de cujus fisco Osmundi Asnel erat basilica illa et per capellum suum de pellibus agni factum eosdem monachos revestivit hoc etiam concessit Finimundus qui eandem de præfato Gisleberto tenebat et insuper dedit eisdem monachis totam terram de cimiterio et unam masuram terræ supra juxta cheminum calciatum hujus tres testes sunt Harsculphus filius Eudonis Normanus Cophinus Ramaldus faber Bardulfus filius ejus ex parte vero mea ego Turgisius episcopus Abrinc supradictis fratribus Majoris-Monasterii præfatam capellam Osmundi Asnel dedi et in perpetuum habendam concessi iterum Harsculfus Eudonis filius dedit Domino et sancto Martino et supradictis Majoris-Monasterii fratribus ecclesiam de Argogia scilicet oblationes presbiterium et decimas me herede authorisante et confirmante sub testimonio testium subtus scriptorum de dono harum ecclesiarum scilicet de Argogia et de capella Osmundi Asnel sunt testes Robertus archidiaconus et Fulcherius archidiaconus Alyvander scolarum magister Leontus thesaurarius Herneisus Garnius monachus Gauterius monachus Hubertus monachus Vitalis et Amatus pretre ut autem hoc privilegium perpetui muniminis obtineat firmitatem sigilli mei auctoritate firmavi. (Suite et fin de la charte précitée.)

Turgis confirma cette donation (1). On voit dans le cartulaire de Marmoutier que les seigneurs, qui portaient le surnom de St.-Hilaire et sont dits seigneurs d'Argouges dans le XIV[e]. siècle, étaient comptés parmi leurs principaux bienfaiteurs. Un autre seigneur, appelé Barthelemi Duchese, allant en Espagne combattre les ennemis du nom chrétien, abandonna à ces religieux quatre quartiers d'avoine qu'ils lui devaient par chaque an (2).

Mais le plus célèbre de tous ces monastères fut celui que Vital de Mortain fonda dans la forêt de Savigny, sur les bords de deux petites rivières. Pendant sept ans, ses ermites vécurent, chacun selon le don qu'il avait reçu de Dieu (3); mais s'étant multipliés jusqu'au nombre de cent quarante et plus, ils désirèrent vivre en communauté. Le monastère fut bâti sous l'invocation de la Ste.-Trinité, et on jeta les fondemens d'une grande église; c'était l'an 1112. Vital donna à sa nouvelle communauté la règle de St. Benoît avec quelques constitutions particulières, et ils prirent l'habit gris (4). C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige. Orderic Vital

(1) Ecclesiam vero Beatæ Mariæ de Alceco Richardus de Belfago Abrincensis episcopus dederat Majori-Monasterio... (Cartulaire de Marmoutier, déposé à Tours.)

(2) Insignes sunt inter eos qui quædam beneficia largiti sunt huic coenobiolo (de Sacey) nobiles qui de sancto Hilario cognomen habebant. Nam anno 1168 dedit literas quæ extant Hasculfus de sancto Hilario, confirmat monachis de Saceco quæ pater suus dederat... domini erant villæ de Argogiis hereditario... 1328... alter miles dictus Bartolomeus Duchesus cruce signatus et apud Hispaniam pergens in auxilium christianæ religionis monachis sancti Martini de Saceco quatuor avenæ quarteria quæ quot annis illi persolvebant remisit eodemque anno literis suis Wilelmus episcopus Abrincensis testatum voluit. (Cartulaire de Marmoutier, déposé à Tours.)

(3) Hist. eccl. de Fleuri; annales de Mabillon, t. v.

(4) Vitalis apud Savigniacum monachis regulariter institutis: suos quisque ab aliis per quasdam præceptorum proprietates distinxit...

lui fait des reproches d'avoir préféré des institutions modernes aux anciens usages; mais ailleurs ce contemporain de Vital relève ses vertus et ses talens (1).

Le fondateur de cette abbaye confirma, cette même année 1112, tout ce qu'il avait donné précédemment. C'était Raoul de Fougères. Il dit dans sa charte, qu'il voit s'écouler ses jours, qu'il marche par une voie par laquelle il ne reviendra jamais, que les couronnes de roses des puissans de la terre se fanent. Le matin elles fleurissent dans toute leur grâce, et le soir on les voit séchées (2). C'est pourquoi il donne aux serviteurs de Dieu toute sa forêt de Savigny. Il veut aussi que son évêque, Turgis d'Avranches, participe au mérite de ce bienfait (3). Son fils Henri, qui augmenta leurs biens, fut aussi pieux que lui, et se consacra à l'état religieux dans ce monastère (4). Le roi Henri fit aussi cette réflexion dans sa charte, que de lui-même il ne méritait que la mort et la damnation éternelle; et, pour avoir des protecteurs dans le ciel, il confirme les donations faites aux religieux, souscrit cette confirmation de sa propre main, et y fait apposer son image. Les témoins furent Richard, comte de Chester; Thomas de St.-Jean, Turgis, évêque d'Avranches, et du Val de Mortain; Robert, fils

(1) Elegit in contiguo saltu... modernas institutiones Neophytorum pro ut sibi placuit amplexatus est.

(2) Ævi metas quotidie videns ad occasum ruere... labentis hujus seculi... et flores, roseasque coronas marcescere... (Ex chartis domesticis.)

(3) Totam forestam meam de Savigneio... et noster episcopus Turgisius. (Voyez la charte dans la Gallia Christiana, page 110 ; ou dans : Thesaurus Anecdotorum, Martene, t. 1, in-folio.)

(4) Anno ab Incarnat. tempore æstivo, quando adjutorio gratiæ Dei factus sum monachus ejusdem loci. Voyez Gallia Christiana, instrumenta, p. 114.

de Girold, Richard de Touchet et Robert de l'Apentis (1). Le même monarque leur donna la maison de Dieu du Fresne, la vigne d'Avranches et celle de la reine (2).

Il fallait que l'éloquence de Vital eût inspiré à ces princes des réflexions salutaires, pour parler, comme ils faisaient, des années passagères de l'homme, et de leurs espérances éternelles.

L'évêque d'Avranches frappa d'anathème tous ceux qui oseraient attenter sur leurs droits ou sur leurs biens. Il lança cette excommunication en présence des religieux Vital et son frère Osbert, Raoul, Lambert, et un autre Lambert de Pocé, Menard, Vivien et du prêtre Hubert, et des barons Mangis de Savigny et Ranulphe de Virey (3). Ce dernier avec ses frères aumôna à cette abbaye l'église de Virey et les dîmes de toute cette paroisse, excepté celles de la masure Lanie (4). Plus tard les religieux se plaignirent de n'avoir pas reçu ce qui leur avait été promis, et firent une transaction avec ces seigneurs (5). Robert de Guiton, célèbre alors parmi les autres seigneurs, voulut aussi contribuer à l'établissement de l'abbaye de Savigny. Vers l'an 1130, il lui donna six sous de rente,

(1) Qui de meis meritis nisi mortem et damnationem invenio. Charte, voyez la Gallia Christiana, p. 111.

(2) Domum Dei de Fresneia, vineam de Abrincis et vineam reginæ. Gallia Christiana, p. 542.

(3) Ego vero Turgisius episcoporum Abrincensium minimus et ultimus, salutes et episcopales benedictiones omnibus hujus sanctæ ecclesiæ individuæ Trinitatis tutoribus. Quicumque hanc abbatiam infringere... excommunicatione perpetua feriantur... Gallia Christiana, page 110.

(4) Ad quorum feodum jus patronatus pertinebat... ecclesiam de Vireyo ex integro et decimas totius parochie exceptis duabus garbis de Masura Lanie. Charte du chartrier de Mortain.

(5) Non solum promissas possessiones non reddidisset... Titre du chartrier de Mortain.

monnaie du Mans. Ses descendans payaient encore cette rente en 1500, comme on le voit sur un vaste parchemin; en l'an 1772, un seigneur de cette famille reçut encore à Savigny les honneurs que l'on accordait aux descendans des fondateurs. L'église de Sourdeval fut aussi donnée à ces religieux, et le curé, à cause de sa cure et de son presbytère, devint leur homme, et leur devait par chaque an douze chandelles de cire (1). La maison des seigneurs de St.-Hilaire du Harcouet, dont un membre portait en ces temps ce dernier nom, les Sulligny, et autres barons, leur donnèrent tant de biens que de là vint le proverbe :

De quelque côté que le vent vente
L'abbaye de Savigny a rente.

Vital reçut une lettre du souverain pontife Pascal II, qui lui disait avoir été informé qu'il avait bâti une église et rassemblé plusieurs religieux dans une forêt déserte, et il accorda à cette église le privilége de n'être pas comprise dans l'interdit général jeté sur tout le diocèse (2). Le roi Henri avait attiré cette excommunication. L'évêque d'Avranches, affligé du deuil de son peuple, consulta, sur la conduite qu'il avait à tenir, Yves de Chartres, le plus savant évêque de France. Il lui répondit qu'il lui conseillait d'obéir au légat envoyé par le pape, nonobstant la défense du roi, ou du moins

(1) Titres du chartrier de Mortain.

(2) Vitali abbati sanctæ Trinitatis de Savigneio... in nemore quodam deserto et invio ecclesiam ædificatam, et religiosos fratres per industriam congregatos esse.... (Martene.)

d'envoyer au pape faire ses excuses (1). Ce malheureux roi fut terriblement puni de son ambition et de ses fautes en cette vie. Il était en Normandie ; il prend la résolution de repasser en Angleterre, et confie son fils unique et son héritier, ainsi que ses trésors, aux soins de Fitz Stephen de Barfleur. Son bâtiment, nommé le vaisseau Blanc, était neuf et monté par cinquante marins des plus habiles. Avec le jeune prince s'embarquèrent son frère Richard et sa sœur Adèle, enfans naturels de Henri ; Richard comte de Chester, distingué par sa douceur et sa probité; son épouse la comtesse Mathilde, nièce du roi; Othever son frère, fils aussi de Hugues comte de Chester, gouverneur et précepteur des enfans du roi; leur cousin Guillaume de Rhuddlan, presque tous les barons et les hommes distingués du comté de Mortain; enfin le comte de Mortain lui-même, Etienne de Blois. Ils passèrent plusieurs heures sur le pont à se divertir, et firent distribuer trois barreaux de vin à l'équipage. Au coucher du soleil, Etienne de Blois (2) et deux gentilshommes de sa suite, voyant l'ivresse des matelots et les querelles qui s'élevaient, retournèrent au rivage, et à peine étaient-ils descendus, que toutes les voiles furent déployées et les rames préparées. Mais en s'occupant de musique et de plaisirs, le soin du gouvernail fut négligé, et le vaisseau Blanc donna contre un rocher, nommé Catteraze. L'invasion rapide de l'eau dans le bâtiment avertit la société joyeuse et inattentive de sa situation alarmante. Fitz Stephen s'empressa de faire descendre le prince dans la

(1) Epist. 270, bibliothèque des pères.

(2) Orderic Vital dit que ce comte abandonna le navire à cause de la diarrhée.

chaloupe, et ordonna de ramer vers la terre ; mais les cris de sa sœur rappelèrent le jeune prince vers le lieu du naufrage. On la descendit dans le frêle bateau. Une multitude d'autres s'y précipitèrent, et aussitôt la barque s'engloutit. Othever serra sur son cœur le jeune enfant de son roi, qui lui avait été confié, et disparut avec lui sous les flots (1). Peu d'instans après, le navire lui-même s'enfonça, et trois cents personnes furent ensevelies sous les vagues. Un jeune chevalier, appelé Geoffroi de l'Aigle, parent du comte de Chester, et Bérold, boucher de Rouen, se sauvèrent seuls en grimpant à l'extrémité du mât. Quelques instans après, l'infortuné Fitz Stephen nagea vers eux, s'informa de la destinée du prince, et, apprenant qu'il avait péri, il se replongea sous les eaux. Geoffroi, engourdi par le froid d'une nuit de novembre, fut bientôt emporté, et, comme il allait à fond, il prononça une prière pour le salut de son compagnon. Bérold n'ayant pas lâché prise, fut sauvé le matin par un bateau pêcheur, et il raconta les détails de cette funeste catastrophe (2).

Ce naufrage de presque tous les barons du comté de Mortain fit perdre au monastère de Savigny bien des protecteurs et d'autres avantages temporels ; mais « la « renommée de Vital et des religieux de son estroite ob-

(1) Ricardus quoque Cestræ comes juvenis multâ probitate et benignitate laudabilis cum sua uxore Mathilde, Otheverus etiam frater ejus Hugonis Cestræ comitis filius, tutor regiæ prolis et pædagogus, Guillelmus de Rodolento... penè omnes illius comitatus (Moritonii) barones, et electi optiones perierunt, solus comes Stephanus, quia diarria molestabatur, et duo milites egressi sunt... dum repentina fieret ratis subversio... adolescentulum illicò amplexatus est, et cum ipso in profundum... Orderic Vital, lib. XII.

(2) Histoire d'Angleterre par le docteur John Lingard.

« servance, disent les chroniques générales de l'ordre de « Saint Benoit, s'estendit tellement partout, qu'en peu « de temps le monastère de Savigny en eut trente autres « soub sa deppendance, qu'on appeloit filiations (1). »

La chronique de Savigny raconte que Vital gouverna avec la plus grande sagesse cette sainte communauté, et y brilla, parmi les autres, par sa grande vertu, ses mérites et ses miracles. Il rendit même la vie à un mort par ses prières, en présence de tout le peuple (2).

Il parut aussi, l'an 1119, dans un concile assemblé par le souverain pontife à Rheims, où se trouvèrent des évêques de toutes les provinces de l'Occident. Le pape l'invita d'y prêcher, et, après l'avoir entendu, il déclara publiquement que personne jusque-là ne lui avait si bien représenté ses obligations. Calliste lui fit des présens, et écrivit en sa faveur aux évêques d'Avranches et du Mans, et aux seigneurs de Mortain, de Fougères, de Saint-Hilaire et de Mayenne (3).

Quelque temps après, il tomba malade dans un de ses monastères. Il se confessa, reçut la sainte communion, donna la bénédiction au lecteur qui la lui demandait aux matines de l'office de la Vierge, et l'amen ayant été dit par tous ceux qui étaient présens, il rendit aussitôt l'esprit. On apporta son corps à Savigny (4).

Il eut pour successeur Geoffroi, homme très-noble, natif de Bayeux. Pendant que Geoffroi était encore dans le

(1) Tome VII, in-folio, page 204.

(2) Institutiones imposuisse, ibidemque virtutibus et miraculis claruisse... quemdam militem mortuum, populo præsente, suis sanctis precibus resuscitavit. (Baluz. tom. II, Miscell. p. 510.)

(3) Amplissima collectio... de dom Martene, etc., t. I.

(4) Voyez la vie de Vital dans Bollandus.

sein de sa mère, le temple de Sainte-Marie-Magdeleine de cette ville fut consumé par le feu : dans cette extrémité, sa mère se jeta à travers les flammes , plaça sur son sein les reliques de Sainte-Marie-Magdeleine, de Saint-Grégoire et de quelques martyrs, et les sauva de l'incendie. On jugea dès lors que le fruit de ses entrailles serait quelque chose de grand auprès de Dieu. Geoffroi étudia les belles-lettres à Paris, et se fit religieux à Cérisy. Mais , frappé du récit qu'on lui faisait des vertus de Vital, il se rendit auprès de lui et devint prieur de Savigny. Il apporta avec lui les reliques , qui opérèrent plusieurs miracles. Voilà ce que l'on lisait de lui dans sa vie qu'on conservait à Savigny (1). Il se rendit encore plus célèbre après sa mort, par ses miracles, qui étaient si fréquens qu'ils arrivaient presque tous les jours. C'était surtout envers ceux qui étaient dévorés par les ardeurs de la fièvre; c'est ce qu'ajoutent les anciens titres de cette abbaye (2). Il fonda un grand nombre de monastères, et acheva l'église que Vital avait commencée (3). Turgis, assisté de quelques autres évêques, la consacra.

(1) Beatus Gaufridus Baiocis natus nobilibus parentibus, cum adhuc esset in alvo materno, templum S. Mariæ Magdalenæ Baiocis conflagravit ; et quædam pixis, in qua particulæ aliquot de reliquiis S. Mariæ Magdalenæ, S. Gregorii, et quorumdam martyrum conditæ erant, ex ipso templo, in sinum matris B. Gaufridi, non sine stupendo miraculo delapsa est. Quod indicium fuit futuræ in puero sanctitatis. Primò monachum induit apud Keseriacum... deinde illectus famâ B. Vitalis, relicto priori monasterio, se ad Sabiniacense contulit, prædictas reliquias secum afferens ; quarum attactu multa miracula faciebat...

(2) Multis fuit post mortem miraculis clarus quæ etiam propè sunt quotidiana, maximè ergà febricitantes. Voyez : tomus secundus annalium Cisterciensium, in-folio, page 104 ; et Hugues Menard, savant bénédictin, dans son martyrologe des saints de l'ordre de St.-Benoit , in-8°. , maii 1. où il y a d'excellentes notes.

(3) Ædificavit novem decim monasteria inter quæ Beau-bec et

Cet illustre évêque consacra également la cathédrale d'Avranches, construite par les soins du roi Henri et du comte de Chester. Elle fut beaucoup plus vaste et plus élevée que l'ancienne. Elle a duré jusqu'à la révolution. Nous trouvons encore la souscription de l'évêque d'Avranches dans plusieurs chartes de ce temps, accordées au Mont Saint-Michel par divers barons. Cette abbaye était alors gouvernée par Roger II, moine et prieur claustral de Jumièges. Il avait succédé à Roger Ier., qui avait été obligé de se retirer en Angleterre. Roger II, doué de la plus grande piété et de la plus grande sagesse, rétablit bientôt, parmi ses religieux, l'observance de la règle qui avait été négligée. Sous son gouvernement, le feu du ciel tomba sur l'abbaye pendant que les moines récitaient matines, et fit un dégât effroyable (1). Le seigneur de Saint-Jean-le-Thomas vint encore augmenter la désolation de ces pauvres religieux. Il faisait alors bâtir sur une montagne, vis-à-vis le Mont Saint-Michel, un château magnifique (2); il envoya abattre des arbres dans les bois de Nérée et de Crapalt, et finit par les détruire entièrement (3). Ils appartenaient à l'abbaye et lui avaient été donnés par un seigneur nommé Guillaume, qui leur avait également cédé les dîmes du Luot et de Servon. Son

Vaulxcerney ; statuitque ut quot annis fieret capitulum generale die sanctissimæ Trinitatis. Voyez : Annalium Cisterciensium par dom Manrique, t. II, et Gallia Christiana, t. XI, p. 544.

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 517 ; Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 22.

(2) Thomas de sancto Johanne incepto castello suo apud S. Johannem. Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80. On lit dans le même manuscrit, dans un autre endroit : edificationem castri sui et burgensium suorum.

(3) Cepit nemora de Nerum et de Crapalt..., dissipare et destruere quod et opere complevit. Manuscrit, n°. 80.

fils Robert, poussé, dit-il lui-même, par le démon, avait cherché à les leur ravir; mais, touché d'un repentir sincère, il confirma ces donations, et, à ses prières, les religieux reçurent parmi eux un de ses amis, et lui donnèrent les dépouilles de ce chevalier, c'est-à-dire, sa cuirasse et son cheval. Les témoins de cet accord furent Robert, Geoffroi de Cavinne ou Cavigny, Guillaume Dapifer ou grand sénéchal, Gillebert Bellecat, Guillaume Calcebou, Asson, Guillaume-le-Roux, Hubert, prêtre; Hugues Camb[s] ou des Chambres, Radulphe, fils d'Hilduin; Bernier-Fol et Hildin (1). Malgré tous ces témoins, dont quelques-uns même étaient encore vivans, Thomas, de Saint-Jean-le-Thomas, abattit tous les arbres de Nérée et de Crapalt ou Carpoul. Ensuite il étendit ses ravages dans la forêt de Bivie ou Brivoye, et sur les terres de vassaux de l'abbaye, dans les baronnies de Genêts et de Saint-Pair (2). Il s'empara, dans le bois de Bivie, du manoir de Guillaume-le-Noir et de celui de Dublé, garde de la forêt; à Genêts, de celui de Thetbold ou Thebault, et de celui de Warenbert; à Saint-Pair, il s'empara de la terre de Guillaume de Granville, de celle de Adelin, de celle de Robert, fils d'Ivon, et de celle de Delfai; et de même, Roger, de Saint-Jean-le-Thomas, dépouilla aussi

(1) Ego Robertus Guillelmi pie memorie filius... reddo decimam de Luoth et de Servum quas instigatus diabolo... insuper et omnem calumpniam de Neyrum et de Crapolt... confirmavi per unum cultellum quem super altare S. Michaelis propria manu posui... cuidam militi dederunt me exorante habitum sancti Benedicti cujus loricam et equum... donaverunt mihi... anno ab Incarnatione Domini MCIIII. Manuscrit, n°. 80.

(2) Deinde insatiabili cupiditate succensus transiit ad nemus Bivie et simili modo cepit devastare et terras plurimorum vavasorum in honore sancti Paterni et in honore Genecii preocupare... Manuscrit, n°. 80.

de leurs propriétés Guillaume Maisnet, Robert Cornart, et Rainald Coqui ou le Coq (1).

Informés de ces usurpations, et redoutant le pouvoir des seigneurs de Saint-Jean, les religieux s'adressèrent au ciel. Ils célébrèrent tous les jours le saint sacrifice, et au moment que la majesté d'un Dieu est descendue parmi nous, ils chantaient avec larmes : *miserere meî, Deus* ; et ils criaient : *Kyrie, eleison* (2) ! A cette nouvelle, Thomas de Saint-Jean est transporté de fureur. Aussitôt il appelle ses frères Jean et Roger, et, suivi d'une compagnie nombreuse de comtes, il vole au Mont Saint-Michel. Quoi ! s'écrie-t-il, en voyant paraître les religieux, vous osez invoquer le ciel contre moi, contre mes frères, et sans que nous en sachions la raison ! N'avez-vous pas ravagé nos forêts et nos bois, répondent les religieux avec calme et d'une voix unanime ? et ne vous êtes-vous pas emparé injustement des terres de notre église (3) ? Le seigneur de Saint-Jean resta frappé comme d'un coup de foudre (4). Cependant ses frères et les grands de sa suite l'entourent

(1) Ad nemus Bivie occupavit de proprio ecclesie mansionem Guillelmi nigri et aliam mansionem que fuit Dublelli forestarii.... in Genicio assumpsit mansionem Thetboldi et mansionem Warenberti... in honore sancti Paterni terram Willelmi de Grandevilla... Manuscrit, nº. 80.

(2) Hoc siquidem audientes toto corde ad Deum... instituerunt etiam clamorem piissimum celebrare nullo intermisso die coram altare S. Michaelis dum missa cantabatur ante sacratissimum et verissimum corpus Domini nostri Jesu Christi cantantes cum lacrimis miserere mei Deus et clamantes Kyrie eleison... Manuscrit, nº. 80.

(3) Hoc autem Thomas audito exhorruit et festinus velut furibundus ad Montem cum fratribus Johanne videlicet et Rogerio et maximo agmine comitum venit interrogans et perquirens qua de causa super se et suos fratres monachi clamorem Deo faciebant at monachi nihil percunctantes neque metuentes dixerunt pro eo quod.... Manuscrit, n. 80.

(4) Manuscrit du Mont St.-Michel, nº. 22.

et l'engagent à satisfaire les religieux, et se jetant tous aux pieds des serviteurs de Dieu, ils les prient de pacifier cette affaire. Les religieux, touchés de ce spectacle et du repentir que montrait le coupable, s'empressent de relever ces seigneurs. Après avoir pris l'avis des siens, l'abbé Roger ajoute : nous ferons suivant votre volonté ; mais il faudra rendre les possessions injustement ravies et réparer le dommage. J'y consens, répond le seigneur de Saint-Jean ; mais, je vous prie, accordez à moi et à mes frères le service militaire de ceux qui nous sont attachés par le sang, excepté la garde de ce Mont, et moi-même je serai votre soldat (1).

Thomas de Saint-Jean demanda en particulier le service militaire de Rainald Coqui pour sa terre ; Radulfe Malregard avait engagé la sienne, dans la même baronnie, avant de partir pour la Pouille (2), à un neveu, nommé Radulphe Deport, pour douze marcs d'argent ; et celui-ci l'avait cédée au seigneur de Saint-Jean pour douze livres, monnaie du Mans, à condition que ce seigneur la rendrait au fils de Malregard, quand il serait en âge de la posséder et de la régir, pourvu qu'il lui rendît ses douze livres (3).

Thomas de Saint-Jean eut aussi le service militaire des seigneurs Deport et Malregard.

(1) Prostratus cum omni comitatu suorum petens misericorditer... at Thomas respondens concedo Domine sed tantummodo illorum hominum servicium... excepta Montis custodia... et ego servicia vobis faciam... Manuscrit, nº. 80.

(2) In honore sancti Paterni volo ut mihi concedatis terram Rainaldi Coqui eo tenore... Radulfus Malregart terram suam dum Apuliam ivit... Manuscrit, no. 80.

(3) Cuidam nepoti viro nomine Radulpho Deport propter duodecim marchas argenti... Manuscrit, nº. 80.

Il ajouta : jusqu'ici j'ai possédé la terre de Roger de Granville, parce qu'il était mon homme d'armes ; à présent qu'il est chevalier, je la lui rends, et reconnais qu'il doit le service aux abbés de ce Mont (1). Mais, je vous prie, accordez-moi le service de Robert, fils d'Ivon, et gardez tous les autres droits sur ses hommes. Quant à Guillaume de la Pommeraye et à Guillaume de la Planche, ils se sont soumis à mon perfide frère Roger ; exigez de lui que, pour le service de ces hommes, il se déclare votre homme. Leurs vassaux furent encore obligés à accompagner les religieux, lorsqu'ils sortiraient, à porter leur besace et leurs haillons, et à leur rendre tous les autres droits. Roger le jura sur les saints évangiles (2).

Dans la baronnie de Genêts, continua le seigneur de Saint-Jean, à Poterel, je possède la terre de Gathon, à cette condition que l'abbé de ce Mont pourra la revendiquer en rendant à moi ou à mes héritiers quatre livres, monnaie du Mans. Le prêtre Niel m'a cédé sa vigne pour un marc d'argent ; mais je veux que la dîme ou le terrage en soit porté au pressoir de Saint-Michel, ainsi que celui des autres vignes des paysans qui m'appartiennent (3).

(1) Terram Rogerii de Grandevilla hactenus in custodia mea habui quia armiger meus erat sed nunc miles factus in presentia vestri et horum omnium tam monachorum quam laicorum reddo eam sibi quem veraciter scio quod abbatibus hujus ecclesie sicut alii barones abbatie servire debet... Manuscrit, no. 80. M. de Gerville a commis quelques erreurs relativement aux seigneurs de Granville qu'il cite.

(2) Sit hujus ecclesie homo... vavassores illorum ubicumque ne cesse fuerit vobiscum et monachis vestris eant et deferant manticas et pannos... juravit super sacrosancta evangelia... Manuscrit, no. 80.

(3) In honore Genecii apud Poterel invadimoniavi terram Gathonis... si quatuor libras cenom.... in pace illam habeant... Niellus presbiter vineam suam michi propter unam marcham argenti invadimoniavit... dum in manu mea fuerit precipio cum sacramento ut

J'abandonne le droit que je prétendais avoir sur le revenu des Dunes, ainsi que la terre de Rainald du monastère, et celle de la Garenbe, qui est sur le village de Genêts. Je reconnais que Robert, fils d'Haymon, en se faisant religieux en ce monastère, la lui donna pour le salut de son âme. Je vous prie, accordez-moi celle de Thebault-le-Libre, que Hugues d'Enfernet tient de moi (1); mais je vous laisse certains prés qui sont sous les vignes de Brion, et que ce même Hugues a placés injustement sous ma prodection (2).

Tout ceci fut convenu entre les seigneurs de Saint-Jean et les moines du Mont Saint-Michel. Quelques jours après, Thomas de Saint-Jean revint au Mont Saint-Michel avec ses frères, l'évêque d'Avranches et plusieurs autres barons. J'avoue, dit-il aux religieux, que je vous suis encore redevable de vingt sous par chaque an, pour la terre de Lambert, l'orfèvre (3), et celle de Rainald, fils de Serlon; mais si vous vouliez alterner avec moi dans le paiement de cette rente, et recevoir et mon père, et ma mère, et mes frères, et moi, dans le partage des faveurs de votre église, notre postérité renoncerait pour toujours à

terragium plenissime et legaliter reddatur et de illa et de aliis vineis rusticorum que mee manui subjacent hoc idem concedo et precipio ne unquam vinum moveatur donec terragium ad thorcular sancti Michaelis deferatur... Manuscrit, nº. 80.

(1) Theloneum de Dunis quod injustè... terram Rainaldi de monasterio... similiter terram Garenbii que super villam Genicii est.... cognovi quod Robertus filius Haymonis cum ad monachatum venit.. terram Theboldi liberi quam Hugo de Inferno de me tenet rogo ut michi concedatis quia decem solidos cenom... habeo de illo quos amittere nolo. Manuscrit, nₒ. 80.

(2) Quedam prata que sunt sub vineis de Brium que idem Hugo sub meo patrocinio... Manuscrit, nº. 80.

(3) Rursum... cum episcopo Abrincatensi et fratribus et multis aliis baronibus... vigenti solidos pro terra Lamberti auri fabri... Manuscrit, nº. 80.

votre forêt, que nous voyons ravager à toute heure, et dont nous aurions soin. Je vous céderais également la moitié du froment que rapporte la terre de Dublé, de celui que l'on fait autour de la forêt, des hommes qui demeurent dans les environs, et du profit que l'on pourra tirer des Landes et du moulin de la Baie. Si les fils du siècle n'étaient point plus prudens que les enfans de lumière, lui repartit l'abbé Roger, et que vos paroles ne fussent point trompeuses, nous vous accorderions toutes ces choses. Alors le seigneur de St.-Jean et ses frères se levant, jurèrent de les observer à jamais, devant l'évêque et toute la communauté, et ils embrassèrent les religieux, en signe de paix et d'union (1).

Cet accord fut signé quelque temps après, sous Richard de Mère, qui avait succédé l'an 1123 à l'abbé Roger, par Turgis, évêque d'Avranches, Robert et Gillebert d'Avranches, Otsèle de Sulligny, Radulphe de Vehun, Hugues du Homme, Radulfe de Brée, Jean du Mont, Gautier, fils de Hingand; Hugues Talemasche, Philippe de St.-Pierre et Alain son frère (2).

Dans ces temps, Turgis persuada à Robert d'Avranches, dont il vient d'être parlé, de faire des donations à l'abbaye du Mont St.-Michel; par le conseil de ce prélat, il lui accorda les dîmes de Ponz, qu'il tenait de l'héritage

(1) De hominibus qui circa nemus morantur et de Landis si unquam lucrate fuerunt et de Molendino Baie ad horreum vestrum eat... cui abbas filii hujus seculi prudentiores ... eis osculatis... Manuscrit, no. 80.

(2) Hoc testamentum factum est in capitulo sancti Michaelis tempore Rogerii abbatis, et posteaquam Thomas de captione rediit Degorram ante piissimum et gloriosissimum regem Henricum apud Argenteium abbate Richardo hanc ecclesiam tenente... et post hec ad Montem Sti. Michaelis... istis presentibus Turgiso presule... Otsele de Sulligneio Radulpho de Vehun ... Manuscrit, no. 80.

de ses ancêtres (1), la dîme de trois vavassoreries de Folmuchunz, et celle qu'il possédait auprès de Cavigny. Il fit ces concessions en présence de son épouse Haduise, de Guillaume de Ponz, de Guillaume Grimault, de Roger de Cavigny, de Pénurel de Montabolt et de Philippe de la Mouche.

L'évêque d'Avranches souscrivit encore une autre charte, que fit en faveur de ces mêmes religieux Ranulfe Avenel, par le conseil de Robert de Ducey et des ses autres amis (2). Il leur donna l'église et la dîme de Sartilly, parce qu'elle était trop éloignée (3). Robert de Romagny, Robert de Ducey, Trehan de Mesgnier, Hamelin de Courtils souscrivirent cette donation. D'autres seigneurs comblèrent également de leurs bienfaits le monastère du Mont St.-Michel. Voici comment parlait un de ces seigneurs : moi Ranulfe, je donne trois acres de terre, dans la paroisse de Poilley, près de la fontaine Orguentale, à condition que je participerai, et tous les miens présens et à venir, à toutes les faveurs de votre église. En outre les religieux ont ajouté, à leur charité, la promesse de nous fournir le pain et la boisson, une fois l'an, si nous allons prier en ce Mont (4). Robert de l'Apenti, avec Marie son épouse, donna encore à la même abbaye une dîme

(1) Quam jure hereditario tenebat... Manuscrit, no. 80.

(2) Ego Ranulfus Avenel consilio Roberti de Duxeio et aliorum amicorum meorum. Manuscrit, nº. 80.

(3) Do ecclesie sancti Michaelis decimam quia remotior erat et ecclesiam de Sartilleio... Manuscrit, no. 80.

(4) Ego Ranulfus do tres acras terre in parrochia que Pollei dicitur ad fontem Orguentali... beneficiorum que in ecclesia fient... annuerunt etiam ut si aliquando contigerit nos ad Montem Sti. Michaelis gratiâ orationum semel in anno peragere de suis beneficiis nos ut fratres suos honorificabunt videlicet de pane et potu nobis caritatem miscentes... Manuscrit, no 80.

qu'il avait dans un village appelé Lentilly, et le droit de sépulture au Mont fut accordé à lui et à ses enfans. Richard de Touchet souscrivit cette donation (1).

L'évêque d'Avranches, célèbre par sa piété, fut le protecteur de tous les monastères : c'était à ses yeux un devoir de sa charge (2). Il confirma tout ce que les religieux de Marmoutier possédaient dans son évêché : l'église du prieuré du Rocher, celle de Ste.-Marie de Romagny, celle de St.-Pierre de Bions et celle de St.-Brice de Landelles, en présence des archidiacres Robert et Fulger, Roger, son chapelain Hervé, trésorier du chapitre, et Alexandre, scholastique (3). On voit aussi dans le livre vert du chapitre d'Avranches, qu'il donna à ses chanoines l'église de Vains avec tous ses revenus (4).

Quelques années avant sa mort, étant fort âgé, il célébra le mariage de Geoffroi, comte d'Anjou, avec Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, et fille de Henri Ier., roi d'Angleterre (5). Ce fut ce comte qui fit une guerre meurtrière à Etienne, comte de Mortain, pour la succession du roi Henri, qui mourut l'an 1134. Le diocèse d'Avranches fut encore ravagé. Geoffroi y porta ses armes, et, accompagné de 400 hommes de cheval, il assiégea Mor-

(1) In villa que dicitur Lintilleis... Richardus de Tuschueio... Manuscrit, no. 80.

(2) Cum tota monasticæ sanctionis devotio, et omnis religiosæ professionis conversatio pontificalibus semper sit studiis adjuvanda.. Charte de cet évêque du chartrier de Marmoutier.

(3) Literis nostris auctoritate sigilli nostri roboratis perpetuo jure possidenda confirmo... et universa quæ prædicti monachi possident prænominatis ecclesiis pertinentia. Charte du chartrier de Marmoutier.

(4) Dans ce manuscrit latin, écriture ancienne, voyez la page 23. D'autres chanoines le continuèrent dans la langue de leur temps.

(5) Orderic Vital.

tain. Le second jour, la place lui fut rendue. Il s'empara aussi de tout le plat pays. Etienne, qui occupait alors le trône d'Angleterre, lui offrit une trève de trois années et onze marcs d'argent par chacune (1). Le comte d'Anjou en profita encore pour attirer à son parti les barons du pays d'Avranches; l'abbé du Mont St.-Michel fut de ce nombre, ainsi que les seigneurs de Moidré, de Rothon, de St.-Jean, de St.-Pierre et de Redevon (2). La trève finie, la guerre recommença, et, malgré la présence des Bretons qui promettaient aux assiégés un prompt secours, Geoffroi soumit St.-Hilaire, fortifié par la nature et par l'art (3). Pontorson lui ouvrit ses portes. Il s'empara également de Tinchebray, du château de Crux à Tirpied, et du Teilleul. Dè là il marcha sur Avranches (4). L'évêque et le peuple sortirent au-devant de lui, lui firent hommage, et lui jurèrent fidélité. Le comte se rendit avec l'évêque à l'église cathédrale, où il fit ses prières, et donna son manteau en offrande (5). Il gouverna le pays

(1) 1137. Galfridus comes Andegavensis ingressus Normanniam regi Stephano trevias dedit, accipiens ab eo xj marcas argenti singulis annis per tres annos. (Abbreviationes chronicorum autore Radulpho de Diceto.)

(2) Voyez l'histoire militaire des Bocains.

(3) Loci natura et artificio firmum... Britonum auxiliis qui eis opem se laturos spoponderant. Hist. Gaufridi a monacho Majoris Monasterii. Recueil des histor. de France.

(4) 1141. Majori exercitu congregato pergens ad Moritolium redditum est ei, et Tinchebrai, Cruces, Tiliolum scilicet quatuor castella propria comitis Moritoliensis. Indè Abrincatenses se ei duci... et Constantinenses. (Chronica Normanniæ.) M. de Gerville ne sachant pas qu'il existait un château de Crux à Tirpied, a traduit Cruces par Cérences qui n'était point dans le Val de Mortain, et dont les fiefs et les châteaux dans ce XIIe. siècle appartenaient à des seigneurs de Carbonnel ou désignés sous le nom de Cérences, comme Henri de Cérences. La chronique que l'on cite fut tirée d'un ancien livre de St. Victor de Paris; elle commence à l'année 1139 et finit à l'an 1259.

(5) Catalogue des évêques d'Avranches par Nicole, page 37.

au nom de son fils Henri II, qui devint duc de Normandie et roi d'Angleterre. De tous côtés la puissance du roi Etienne fut ébranlée. On vit aussi, dans les combats qu'il fut obligé de soutenir en Angleterre, Ranulfe II, comte de Chester, successeur de Ranulfe Ier. et de l'infortuné Richard, lui faire perdre une sanglante bataille et le faire même prisonnier. Ses amis les plus chers le trahirent. Turgis, natif d'Avranches, se révolta contre lui. Tous ceux à qui on le racontait, dit un historien de ces temps, refusaient de le croire. Ils ne pouvaient concevoir qu'un homme, pour qui le roi n'avait rien de caché, qui était le premier parmi ses confidens et les grands de son royaume, que ce prince avait élevé, de l'obscurité où il était né, au faîte des grandeurs, qu'il avait tiré de la misère et comblé de richesses, se fût révolté contre son bienfaiteur et son souverain (1). Le comte d'Anjou dut presque tous ses succès aux seuls habitans du diocèse d'Avranches. Bien plus, un seigneur de la paroisse de St.-Pois, appelé Silvain ou Servain, courut défendre le château de St.-Pair, et fit des excursions contre les partisans du roi Etienne, dont le parti prévalait dans le diocèse de Coutances, et il leur livra plusieurs combats meurtriers. Pendant qu'il ravageait le pays, les troupes du roi Etienne survinrent et mirent le feu au bourg de St.-Pair. Richard Silvain accourut aussitôt, et, sans attendre ses gens, fondit sur les ennemis, et mit le désordre dans leurs rangs.

(1) Turgisius quidam genere Normannus, de Avrentia, ut aiebant, civitate oriundus, adversus regem Stephanum rebellari disposuit. Quod quidem omni audienti absurdum videbatur, et prorsus incredibile, tum quia ille non solum regis secreti, ejusque consiliorum omnium palatinorum habebatur primus, tum quia ex plebeio genere et paupere domo sibi copulatum divitiarum et dignitatum fecerat affluentissimum. (Gesta Stephani, l. x.)

Mais n'étant pas secouru, il succomba sous le nombre, et perdit la vie d'un coup de lance. Le château fut aussitôt cerné, et la garnison, après avoir reconnu le corps de son chef, ouvrit ses portes, et rendit la forteresse au roi Etienne.

Un ruisseau coulait dans les remparts de ce château auprès de l'église, sur le bord de la mer. Quelques-uns croient sans fondement que ce seigneur, nommé Sylvanus, était un Dubois, de la paroisse de St.-Quentin. On trouve plusieurs seigneurs Dubois qui se distinguèrent dans les armes, du temps des ducs de Normandie. Il en est aussi question dans le livre rouge de l'Echiquier. Il est aussi parlé de Thomas Dubois dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste, et sous son règne dans les rôles des hommes d'armes, de Renaud et de Jean Dubois. Un comte de Dol, appelé Gédouin, voulut venir venger le roi Etienne, ou profiter des malheurs de la guerre civile. Il se jeta sur les terres voisines du Mont St.-Michel, pilla et ravagea les bourgades et les campagnes (2). Au bruit de cette invasion, on courut aux armes, on se précipita sur les Bretons (3). La mer, arrivant au gué de l'Epine, plus tôt que de coutume, leur ferma le chemin; ils furent tous pris, dispersés ou noyés. On trouve à cette époque, 1138, une abbaye fondée dans le diocèse de Dol, par Gédouin, et soumise à celle de Savigny (4).

(1) Michael de Bosco, dim. m. et pour le service du roi I m.

(2) In terram Sti. Michaelis Archangeli de periculo maris, et in finitimas possessiones irruerunt. (Orderic Vital.)

(3) Sed postquam innumera dispendia pagensibus illata sunt ultione divina... Orderic Vital, etc.

(4) Veteris villæ, ordinis Cisterciensis, diœcesis Dolensis, in ducatu Britaniæ. Fundatur anno 1138 a Gilduino de Montorel. (Gallia Christi, par Robert Claude.)

Pendant toutes ces guerres, le Mont St.-Michel souffrit beaucoup. Bernard en était alors abbé ; il avait succédé à Richard de Mère ; c'est lui qui le premier fit placer des cloches dans l'église du Mont. Il fit aussi construire une église à Tombelaine avec un jardin et des citernes, et il y établit un prieuré (1). Il eut la douleur de voir la populace d'Avranches venir, des torches à la main, mettre le feu au Mont St.-Michel (2). L'auteur du manuscrit, n° 80, fait entendre que c'était une conspiration de quelques-uns des habitans du Mont. Voici comment il rapporte cet événement. C'était, dit-il, dans l'église du Mont St.-Michel, un usage qui remontait jusqu'aux premiers temps, que quelques laïques, natifs de ce même Mont, participassent à toutes les offrandes qui s'y faisaient ; ils avaient la moitié du froment, des légumes, du lin, de la laine et des autres objets qui étaient offerts. Il arriva, dans le temps que le seigneur Bernard en était abbé, qu'un prêtre vénérable et très-avancé en âge, nommé Roger, à qui ces choses appartenaient alors, vint renoncer au pain de la charité, et pria Dieu avec larmes de lui pardonner d'avoir soustrait à ses serviteurs quelques parties de leurs offrandes. Son fils Ruenlin et Guillaume Bellebarbe, son gendre, et son épouse furent témoins de sa volonté et s'y soumirent. Ensuite ce bon vieillard se retira dans ce couvent. On promit à son fils le même asile contre les coups de la fortune et les orages de la vie, s'il voulait un jour y entrer, et on lui donna 40 sous, monnaie du Mans.

(1) Grand dictionnaire géographique par la Martinière, 7ᵉ. vol. in-folio. Voyez aussi Gallia Christiana, t. XI.

(2) Eodem anno debacchatione Abrincatensium furentium combustum est castrum Montis, excepta ecclesia, et officinis monachorum, mense Augusto. (Chronicon breve du Mont St.-Michel.)

Mais voilà que les neveux de Roger (ils étaient au nombre de sept) et les fils de son frère Thomas conspirèrent contre le salut de l'abbaye et de la cité, après la mort du roi Henri. Ils regrettaient son héritage, et la cupidité et l'avarice leur rongeaient le cœur. L'abbé Bernard les fit venir, et leur demanda s'il était vrai qu'ils eussent des projets aussi criminels. Ils dissimulèrent, et jurèrent fidélité à leur patrie et à leur seigneur. Mais à peine étaient-ils descendus chez eux, qu'ils appelèrent pour consommer leur crime la populace de la contrée voisine.

On assembla la cour; ils refusèrent de comparaître. Ce refus acheva de les faire regarder comme coupables. Les principaux de la cité et les grands de la province prononcèrent une sentence contre eux, jurèrent qu'ils ne les recevraient, ni n'habiteraient jamais avec eux. Tout le couvent fut témoin de ce jugement, le prieur Hugues, les chantres Geoffroi et Roger, Froger, Guillaume Carlopin, Ruellin Calcebou, Hugues, fils d'Odon, et plusieurs autres (1).

(1) A priscis admodum temporibus in ecclesia S. Michaelis... mos nefandus... quidam enim laicorum ex eadem villa procreatorum se participes fecerunt... capientes omne genus annone tam frumenti quam leguminis et totius alterius generis et dimidiam partem lanificii et linificis et omnia genera volatilium vivorum et mortuorum et preter cotidianum panem et cotidianum nummum... sacerdos grandevus nomine Rogerus... ad quem tunc temporis hæc omnia respiciebant... domini inspiratione... supra altare S. Michaelis per dexteram argenteam et per cultellum supra dicti abbatis obtulit et dereliquit... professionem suam super altare posuit monachusque effectus collegio fratrum adjunctus est acceptis ab eodem abbate xxv fol. cenom. quos ipse reddidit debitoribus omnibus que indumentis ad monachatum necessariis... filio Ruenlenno concessus est introitus monachilis cum converti se voluerit... nepotes filii Thome VII fratres post mortem Henrici regis... in abbatem dominum suum et contra tocius ville salutem nequiter... conspirationem fecerunt... qui iterum in prodicione illa vehementer grassati hominibus alterius regionis ad tantum facinus patrandum adheserunt... congregata curia... malicia eorum comperta. Manuscrit, no. 80.

L'abbé Bernard eut encore une autre affaire avec Pierre de St.-Hilaire. Ce seigneur revendiquait le village de la Croix ; pendant le règne de Henri, il y avait renoncé ; mais il assurait à tous les barons que ce n'était point volontairement. Les religieux l'excommunièrent ; mais il ne redoutait pas les armes spirituelles, et il pilla et ravagea cette propriété : néanmoins, honteux de dépouiller des religieux d'un bien que ses ancêtres leur avaient donné, il vint au Mont St.-Michel avec ses barons (1), déposa son armure, et jura sur l'autel du saint Archange et sur le bras de St. Aubert, qu'il renonçait pour toujours à inquiéter les religieux : jurèrent avec lui Turgis de Tanis et le Carpentier son soldat (2). Les témoins furent Guillaume Bellebarbe, Robert du Monastère, Rualem Calcebou, Robert Macerot, Letus enfant et Robert-le-Rustique.

Richard, fils de Richelin de Boucey, avait dans ces tems fait le voyage de Jérusalem ; il en était arrivé depuis peu, et était tombé malade. Je vois, disait-il, que je retourne à la terre originelle ; ma vie a passé comme l'herbe des champs, je suis tout tremblant, et il versait quelques larmes. Il appela Bernard de Boucey, son prêtre, et Geoffroi de Pontorson, chapelain du roi, et les pria d'aller trouver l'abbé du Mont St.-Michel, pour lui dire qu'il

(1) Petrus de sancto Hylario qui diu villam que Crux dicitur calumpniaverat... hinc a monachis frequenter excommunicatus sed tandem divina ut estimo inspiratione compunctus cum suis baronibus... Manuscrit, no. 80.

(2) Juravit supra altare Sti. Michaelis et supra brachium sancti Autberti se hanc calumpniam omnino dimisurum... hoc jusjurandum identidem fecerat rege adhuc Henrico vivente quod post mortem ejus violavit quia coactum... juravit cum eo Turgisus de Taneia Carpentarius suus miles... Manuscrit, no. 80.

désirait avant de mourir être revêtu de l'habit de St.-Benoit. L'abbé Bernard, qui avait un grand discernement, lui envoya sur-le-champ le prieur avec un autre frère. Ils le trouvèrent parlant avec éloquence et avec une facilité admirable; ils le revêtirent de l'habit, du consentement de son épouse, et le firent transporter à leur monastère. Il voulut par reconnaissance qu'ils eussent la propriété de quatre acres de terre de son propre fonds, qu'il tenait par droit héréditaire de Michel de Sacey et de ses fils. Son neveu, Richard Cardo, et tous ses parens consentirent à cette donation et la souscrivirent; elle fut déposée dans la chapelle de Pontorson, sur l'autel de St.-Nicolas, avec le livre qui servait au saint Sacrifice, *en* présence de Radulphe de Veim, de Guillaume de Sacey, de Rainald, de Ranulfe de Granville, et de Guillaume de l'Arche, neveu de l'abbé (1).

Un autre seigneur, nommé Jean, fils de Garnier de Huines, avec le consentement et l'agrément de Turgis, évêque d'Avranches, avait cédé à la même abbaye ses droits sur l'église de Huines (il en avait hérité pour un quart), et la moitié de la terre de son patrimoine, qu'il avait partagée avec son frère Liger, et il s'était ensuite retiré

(1) Richardus Richolini filius de Buceio diuturno atque gravissimo languore confecto ut pote qui nuper ab Ierosolimis redieram... quia me ad extrema interius precognovi perventurum atque viam carnis universe ingressurum gemens flens et tremens misi duos venerabiles probos viros Gaufredum scilicet capellanum regis de Pontorsum et Bernardum de Buceio sacerdotem meum ad abbatem... quum erat vir discretissimus... transmisit ad me ecclesie sue priorem... qui venientes me disertissime et eloquentissime reppererunt colloquentem... induerunt me... pro hac... de proprio meo alodo dedi quatuor acras terre de meo fedo quod de Michaele de Saccio... hoc donum concessit Richardus Cardo... manu propria corroboravit ac posuit super altare sancti Nicolai in capella de Pontorsum cum libro missali... Manuscrit, no. 80.

dans ce monastère. Quinze ans après, deux neveux, dont l'un était clerc et l'autre laïque, réclamèrent ces donations; mais Bernard, abbé de ce Mont, qui joignait à la plus grande sagesse le talent de la parole, les confondit, et les renvoya déçus entièrement de leurs espérances (1). Néanmoins, le jour de la fête de St.-Michel, ils se jetèrent à ses pieds, le priant de ne pas les repousser. Donoalde, évêque d'Aleth, autrefois religieux de ce Mont (2), et Robert, abbé de St.-Sever, qui étaient présens, joignant aussi leurs prières aux leurs, Bernard consentit à les recevoir en grâce, à condition que tous les ans ils paieraient une rente de 22 sous, monnaie du Mans. Voici ceux qui furent témoins de cet accord : Alvered de Macey, Ranulfe de Virey, Main de Poilley, Robert de Precorbin, Radulfe de Brée, Hamon-le-Roux, Liger de Vescey et Jean Chesnel (3).

Radulfe-le-Mangeur accorda aux religieux tous ses droits sur la même église de Huines, et prit l'habit parmi eux (4). C'est ainsi que l'abbaye du Mont voyait croître ses biens sans perdre sa régularité et sa ferveur. L'abbé Bernard envoyait trois de ses religieux à la fois à Tombelaine, pour s'y adonner à la vie intérieure et à la contemplation, ensuite il faisait faire aux autres la même

(1) Johannes filius Garnerii de Huinis licentia et concessu domni Turgisi Abrincensis episcopi dedit quartam partem ecclesie de Huinis que sibi jure hereditatis... et medietatem terre patrimonii sui quam cum fratre suo Ligerio partitus fuerat... sumpsit habitum... insurrexerunt duo nepotes... unus clericus et alter laicus... Bernardus abbas vir sapientissimus et disertissimus et nimiæ eloquentiæ... protrivit... Manuscrit, nº. 80.

(2) Annales de Mabillon, t. v, p. 520, et manuscrit du Mont St.-Michel, n. 80.

(3) Cessit abbas rigori mentis sue quo potissimum utebatur... Manuscrit, nº. 80.

(4) Radulfus manducans... totum illud quod in ecclesia de Yenes possederat. Manuscrit, nº. 80.

retraite (1). On lui donne encore dans d'autres chartes le titre de savant. C'était l'évêque d'Avranches, Turgis, qui l'avait bénit (2).

Cet évêque avait eu pour successeur dans son siége Richard de Beaufay ou de Beaufou (3), chapelain du roi Henri Ier. Robert, abbé du Mont St.-Michel, dit qu'il fut élu l'an 1134 (4), et Orderic Vital raconte dans son histoire qu'il fut sacré l'an 1135 (5). On trouve Beaufay aux environs de l'Aigle, et pareillement entre la ville du Mans et celle de Bonnestable. Un de ses ancêtres était à la conquête de l'Angleterre, et reçut de grandes richesses en ce royaume. Richard lui-même y possédait des biens. On voit dans le Monasticum anglicanum qu'il avait donné à l'église de Norwic des terres, des églises, des dîmes et d'autres biens (6). L'an 1136, le roi Etienne, ayant convoqué dans ses états un concile général, Richard s'y trouva (7), ainsi que Radulfe, comte de Chester. La liberté de l'église y fut accordée par le roi (8). Il demeura pro-

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 22.

(2) Vir doctissimus... Voyez Gallia Christiana, t. XI, p. 517.

(3) Voyez les manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque d'Avranches.

(4) In appendice ad Sigebertum. Manuscrit précieux, conservé à la bibliothèque d'Avranches. L'ouvrage de Sigebert et la continuation sont tous les deux écrits de la main de ce même Robert.

(5) Lib. XIII, p. 897, à la biblioth. de Coutances.

(6) Ricardus de Bellofago episcopus Abrincatensis concedit... t. III, in-folio, p. 44.

(7) Interfuerunt huic concilio, Hugo archiepiscopus Rothomagensis, Ricardus episcopus Abrincensis. (Historiæ Anglicanæ scriptores t. I, in-folio, p. 259.)

(8) Ego Stephanus Dei gratia, assensu cleri et populi in regem Angliæ electus, et ab Innocentio sanctæ romanæ sedis pontifice confirmatus, sanctam ecclesiam liberam esse concedo. (De Gestis regis Stephani.)

bablement quelque temps dans ce royaume. On trouve sa souscription dans quelques chartes accordées à cette époque à quelques monastères d'Angleterre (1).

(1) Monasticum anglicanum, t. I, p. 378.

Le Gallia Christiana, t. XI, p. 478, place deux évêques d'Avranches à la fois, ce qui suffirait pour en faire voir la fausseté. Mais on ne manque pas de preuves directes contre cette assertion.

1°. Les historiens du temps sont tous contraires à cette assertion, et ne disent pas un seul mot de l'épiscopat prétendu de cet Herbert. Dans le manuscrit de Robert du Mont, déposé à Avranches, on trouve le commencement de l'épiscopat de Richard de Beaufou en 1134; dans les manuscrits de la Luserne, sa mort en 1142, et tous les historiens et les cartulaires s'accordent sur ce point.

2°. Dans un manuscrit de Marmoutier, déposé à Tours, on lit que l'évêque Herbert, qui avait confirmé la donation de l'église du Mesnil-rainfray, et dont parle le Gallia Christiana, était encore évêque en 1158, temps de l'épiscopat d'Herbert IIe. suivant le Gallia Christiana, mais bien seul et unique, suivant nous. Il n'y en a donc pas eu deux de ce nom : Herbertus episcopus Abrencensis eodem anno, 1139, per alteram cartam ait se ecclesiam de Mesnilrenfredi receptam de manu comitis Stephani monachis B. M. Moritonii et priori eorum Ranulpho tradidisse .. episcopum hunc usque ad annum 1158 pervenisse id mihi videar legere in vetustissima carta de ecclesia eadem de Mesnil præ vetustate fere deleta. On trouve la même chose dans le cartulaire de Marmoutier : reperiuntur aliæ duæ ejusdem Herberti episcopi de ecclesia de Montanel anni 1158.

3°. Les personnages principaux dont il est question dans la charte de l'évêque, vivaient du temps de Herbert, seul et unique évêque. Le prieur Raoul, dont il parle, vivait encore l'an 1163, où Guillaume de Juvigny lui donna l'église de Juvigny : ecclesiam de Juvigneio cum presentatione presbiterii Guillelmus de Juvigneio donat 1163 Radulpho priori de monachis Moritonii ; c'est ce qu'on lit dans un manuscrit de Marmoutier, déposé à Tours. De même Gilbert, chantre de la cathédrale, avant l'an 1171, eut des rapports avec le prieur du Rocher nommé Herbert ; ils signèrent tous les deux dans la charte : Gilbertus ad presentationem Herberti prioris S. M. de Moritonio conferre ecclesiam Sti. Martini de Landelis, même manuscrit déposé à Tours. On les trouve encore plus bas, page 94 : carta tempore Ricardi episcopi... Herbertum priorem... cum eo Gilbertum archidiaconum Abrencens.

4°. Enfin, la date de la charte de l'évêque, qui avait causé l'erreur des Bénédictins, se trouve corrigée dans le cartulaire de Marmoutier déposé à Tours, ou plutôt avait été corrompue : anno sequenti 1159 in cartulario Majoris Monasterii de rebus Normanniæ indict. epacta. nulla concurrente 3°. Herbertus episcopus Abrin. consentit Roberto abbati Majoris Monasterii ecclesiam de Mesnilramfredi quam laici extenus juxta pravam multorum consuetudinem tenuerant acceptare quo quidem in cartulario Idem Herbertus anno 1168... actum apud Abrincas.

Richard de Beaufay continua de gouverner l'évêché d'Avranches, comme le prouvent les mémoires de ce tems et les titres de l'abbaye de la Luserne, dont la fondation date de cette époque. Hasculphe, seigneur de Sulligny ou Soligny, établit sur ses terres des cellules hospitalières. Un ancien manuscrit de cette abbaye porte que ce seigneur voulut qu'elles fussent dans le bois de Courbefosse, et qu'il donna, par le conseil de Richard son frère, doyen de l'église cathédrale d'Avranches, et avec son approbation, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de la Luserne : une partie du bois, le moulin, toute sa terre avec les hommes, et deux gerbes de dîme (1). C'était l'an 1143. Dans le temps de Pâques, de la même année, Guillaume Heiron, archidiacre d'Avranches et proche parent de ces seigneurs, fit venir des religieux du monastère d'Ardennes (2), qui venait d'être fondé. Gilbert, religieux de 'ordre de Prémontré, en était alors prieur (3); c'était la seule maison de cet ordre dans toute la province. Une bulle du pape Luce II, adressée à ce même prieur quelque s mois après, fait voir que le seigneur Hasculphe lui

(1) Anno domini 1143 fundata est ecclesia canonicorum Lucernensium ab Hasculpho de Suligneyo milite qui eis multa dona fecit videlicet in nemore de Curbafossa... item dedit nobis in hac parœchia de Lucerna de consilio... quidquid in villa que Lucerna dicitur possidebat excepto nemore molendinum scilicet cum molta et totam terram cum hominibus et duas garbas decime et partem nemoris in dominio a nno domini 1143 presentibus multis...

(2) Anno ab incarnatione domini 1143 Guillelmus Heiron Abrincensis archidiaconus venire fecit de Ardena tempore paschali religiosos viros Tankeredum et Stephanum qui sub Gilleberto priore ordinem Premonstratensem susceperunt de quo or dine sola domus in Normannia habebatur. (Même ancien manuscrit de la Luserne.)

(4) 1138 Gillebertus prior præfuit... Gilleberto priori anno 1144 Voyez Gallia Christiana, tome XI, page 459. Gilleberto priori ecclesiæ de Ardena, bulle du pape, Gallia Christiana, instrumenta, p. 79.

donna encore deux arpens de vignes à Soligny, toute la dîme du Gripon, tant des moulins que des autres revenus de cette paroisse (1). Gilbert se détermina à lui envoyer deux de ses religieux, Tancrède et Etienne. Le premier avait été tiré de Dammartin (2), et avait peut-être été envoyé pour instruire ceux du monastère d'Ardennes. Couverts de manteaux blancs avec des chapeaux de même couleur, ils vinrent se retirer dans la forêt de Courbefosse. Avec leur robe orientale, ces ermites, semblables à ceux que l'on vit autrefois errer dans les solitudes du Liban, se fixèrent sur les crêtes arides de la montagne, et, dans ces roches escarpées, sauvèrent avec eux quelques hommes qui frappèrent à la porte de leur ermitage. Tescelin, homme vénérable par sa vertu (3), fut un de leurs premiers disciples. Heiron engagea Hasculphe à leur donner une chapelle qui était dans le bois de Courbefosse (4). L'évêque d'Avranches, Richard de Beaufay, confirma la donation pour fonder le monastère, dédia leur chapelle en l'honneur de la sainte Trinité (5), et mourut quelques jours après, le 25 d'avril, troisième dimanche après Pâques (6).

(1) Voyez le Gallia Christiana, tome XI, page 79, instrumenta.

(2) Gallia Christiana, pages 556, 557.

(3) Pie memorie... Manuscrit de la Luserne, cité par le Gallia Christiana.

(4) Et impetravit a cognato suo Hasculpho donari capellam que est in nemore quod Curbafossa dicitur. (Ex antiquo codice manuscripto abbatiæ de Lucerna).

(5) Richardus de Beaufou Abrincensis episcopus confirmavit predictum donum et dedicavit ecclesiam in honorem sanct. et individ. Trinitatis anno 1143. (Même manuscrit.) Voyez encore les manuscrits du docteur Cousin à la bibl. d'Avranches.) M. de Gerville s'est trompé en disant que ce fut Richard de Subligny. (Mémoires des antiq. de Norm. année 1825.)

(6) D'après les nécrologes de Lessay et de la Luserne et d'après un

Il eut pour successeur Richard, frère de Hasculphe. Ces seigneurs étaient célèbres par leur piété, leur naissance et leurs richesses (1). Ce fut dans ce temps que Hasculphe reconnut par un acte public et authentique sa donation. J'ai établi, dit-il, par l'inspiration de Dieu et par le conseil de mon frère l'évêque d'Avranches, des chanoines réguliers qui persévèrent dans le service du Seigneur, pour mon salut, pour celui de mon épouse Denise d'Avranches, de mon père Othoer, de ma mère Lesceline, et de mon frère Radulphe. Il leur accorda encore dans le reste de la forêt, qu'il s'était réservé, la dîme des pâturages et de la vente du bois, tout son domaine à Soligny autour de la vigne de Toi qu'il leur avait donnée, et la masure de Ragnulfe des Monts ; à Marcey, la masure d'Osberne dapifer, ou grand sénéchal, et une acre de terre pour une vigne. Cet acte fut passé en présence de Hugues, doyen ; de Guillaume et Geffroi, archidiacres ; de Robert, prêtre de la Rochelle ; de Payen, prêtre de la Luserne ; de Philippe de St.-Pierre (Langer), de Philippe de la Mouche, de Robert Hoiron, de Richard de Leisaux et de plusieurs autres (2).

L'année suivante, 1144, Tancrède mourut. Il eut le titre de bienheureux (3), ainsi que son successeur Tes-

manuscrit de la bibl. de St.-Victor de Paris. Voyez la dissertation de M. Cousin dans ses manuscrits.

(1) Voyez Cenalis, Nicole dans son catalogue, etc.

(2' Ego Hasculphus de Suligneio... Ricardi fratris mei Abrincensis episcopi consilio et assensu in bosco qui ab antiquis Curbafossa appelabatur constitui regulares canonicos in Dei servitio perseverantes... M. de Cuvigny, abbé de la Luserne, envoya cette charte à M. Cousin, curé de St.-Gervais d'Avranches, le 22 décembre 1750.

(3) Huic itaque domui primum præfuit prior B.' Tankeredus ; et eo mortuo anno 1144 B. Tescelinus... Neustria Pia.

celin. Une bulle du pape, Eugène III, donne à celui-ci celui d'abbé (1). Il abandonna avec ses religieux les lieux arides et sauvages où ils demeuraient; ils bâtirent leurs cellules dans la même solitude, au fond d'un vallon, ombragé d'épais feuillages. On l'appelait la vallée du Thar, et il porte encore aujourd'hui ce nom. L'évêque d'Avranches, Richard de Soligny, le dix-huitième jour d'octobre, fête de St. Luc, 1145, se transporta à leur chapelle qui était de bois, et y consacra un autel (2), en présence des habitans des hameaux voisins, accourus à cette cérémonie. Les religieux demeurèrent en ce lieu quelques années (3). Ce fut pendant ce temps que l'évêque de Bayeux, appelé Philippe, donna aux chanoines de la Luserne le monastère d'Ardennes (4), et on voit dans l'histoire de Prémontré que cette abbaye, qui avait donné naissance à celle de la Luserne, devint une de ses filles (5). Le même prélat souscrivit une charte par laquelle le roi Henri II, successeur d'Etienne, confirmait tous les biens de Tescelin et de ses religieux, et défendait de leur susciter des querelles ou des procès (6). Ainsi ces

(1) Terscelinus abbas Curbæfossæ... Annales de Prémontré, t. XI.

(2) Post mortem Tankeredi anno 1145 in festo sancti Luce predictus abbas et fratres exeuntes de nemore propter loci illius inconvenientiam venerunt in vallem juxta Thar susceptique sunt a d. Richardo de Suligneyo... in capella Lignea in qua idem episcopus ipsa die presenti innumerabili populi multitudine altare consecravit. Ancien manuscrit de l'abbaye de la Luserne. M. de Gerville dit que l'évêque fit la dédicace de leur chapelle. C'est une erreur échappée à ce savant.

(2) Manserunt itaque illic aliquot annis. Même manuscrit.

(3) Sciatis Philippum Bajocensem episcopum dedisse et in presentia nostra concessisse... Gallia Christiana, page 82, instrumenta.

(4) Voyez les annales de Prémontré, à la bibl. d'Avranches.

(5) Henricus rex Anglorum... volo et firmiter præcipio quod prædictos canonicos nullus perturbare audeat, nec de iis omnibus in

solitaires des bords du Thar purent défricher en paix leurs champs incultes et marécageux. Quelque temps après, Tescelin mourut, et un autre religieux, nommé Ansgot, le remplaça. Celui-ci prit la résolution de descendre de la montagne et de fixer sa demeure dans la plaine, au bord des eaux. Nous remîmes alors, dit l'annaliste de cette abbaye, qui vivait dans ces temps, à notre fondateur, en présence de l'évêque d'Avranches (1) et de Richard, archidiacre de Coutances, la terre qui était entre notre premier parc, et la forêt, et la rivière du Thar, et le ruisseau de Tharnet, et les autres biens qu'il nous avait donnés. Ce seigneur pria l'évêque d'Avranches d'en disposer à son gré. Alors Guillaume, baron de St.-Jean-le-Thomas, était aussi illustre par sa piété que par ses talens. Lui ayant demandé une lande au bord de la forêt, pour y bâtir notre monastère, et le saint évêque pour le même but lui proposant de lui remettre la donation qu'on lui avait faite tl y consentit avec joie; et comme le seigneur Hasculphe perdait le titre de fondateur, il lui donna une coupe d'argent (2). Cela fut fait, continue le

placitum mittere, nisi ego præcepero... Gallia Christiana, page 113, instrumenta.

(1) C'était Achard.

(2) Anno domini 1161 reddiderunt Ansgotus abbas et fratres Hasculpho de Suligneyo in presentia venerabilis patris d. Achardi Abrincensis episcopi ac Richardi Constantiensis archidiaconi terram que est inter primum vivarium nostrum et Nemus et Thar et Tharnet quam prius nobis dederat idem Hasculphus de Suligneyo una cum aliis eleemosynis suis in perpetuam eleemosynam... Manuscrit de l'abbaye de la Luserne.

Predictus autem Hasculfus totam supradictam terram que prius eleemosyna fuerat dedit Deo et predicto episcopo liberam et solutam in perpetuam eleemosynam episcopus autem eamdem terram dedit Willelmo de sancto Joanne liberam et quietam ad fundandam in ea abbatiam in honore sancte Trinitatis concesserunt itaque episcopus et Hasculphus ut sicut Hasculfus primus fuerat advocatus predicte

savant archidiacre de Coutances, en ma présence, en celle de Roland, doyen de l'église cathédrale d'Avranches; de Guillaume, archidiacre de la même église; de Robert, chapelain; de Robert de la Rochelle et de ses deux fils Hugues et André, de Robert de St.-Jean, de Gilbert de Champeaux, de Roger-le-Pauvre de la Rochelle, de Ranulfe de St.-Pierre, de Radulfe de St[e].-Marie, de Guillaume de Fougères, de maître Richard de St.-Pierre, de Rainald, chapelain de St.-Jean; de Richard, chapelain; de Roger de St.-Jean, et d'une multitude d'autres témoins (1). Alors, poursuit l'annaliste, nous abandonnâmes la vallée près de notre parc, où l'on avait demeuré seize ans six mois et cinq jours, et nous vînmes avec un grand concours de peuple dans ce lieu, où, avec le secours du Seigneur nous espérons rester toujours (2). Notre église y est bâtie, et la première pierre fut présentée par nos bienfaiteurs Hasculphe et Guillaume de St.-Jean, et posée par le vénérable évêque et Ansgot, notre abbé (3),

Le seigneur de St.-Jean combla ce monastère de ses

eleemosynata ita et Willelmus deinceps advocatus ejusdem esset eleemosyne et abbatie que erat in ea fundanda pro hac autem concessione dedit idem Willelmus memorato Hasculfo scyphum argenteum in presentia prefati episcopi actum est hoc anno 1161... Manuscrit de l'abbaye de la Luserne envoyé par de Cuvigny, abbé de la Luserne, à M. Cousin, docteur de Sorbonne, etc.

(1) Voyez les ouvrages de Colombi, p. 555.

(2) Anno domini 1162 sexto idus aprilis relinquentes vallem juxta vivarium ubi fuerat per sexdecim annos et sex menses et dies quinque venimus cum magno populi comitatu in locum istum in quo protegente Deo abbatia perpetuo perseveret... Manuscrit de la Luserne.

(3) Anno Verbi incarnati 1164 fundata est ecclesia nostra ab Hasculfo de Suligneyo et Willelmo de sancto Joanne dominis nostris offerentibus primum lapidem quem venerabilis Achardus et Ansgotus abbas noster susceperunt et in fundamento posuerunt... Manuscrit de la Luserne.

bienfaits. Il lui donna l'église de St.-Jean-le-Thomas, avec ses revenus, et les vignes, la terre et les pêcheries. Quelques seigneurs, à son exemple, lui firent aussi des donations. Alain de St.-Pierre donna aux religieux la dîme de tous ses moulins, et Henri de St.-Pierre, celle du sien. Guillaume de Chantepie fit présent, dans la paroisse des Chambres, de deux masures. A Angey, Radulfe et son épouse Philippine donnèrent, sur le fonds de Geoffroy Dubois, dix sous, monnaie d'Angers. Guillaume, archidiacre d'Avranches, céda dans cette ville une acre de vigne, avec un pressoir à Maloué, qu'on trouve nommé ici pour la première fois (1). On voit aussi dans le cartulaire de ce monastère que Hasculphe leur avait accordé la dîme de la foire, qui se tenait dans le bourg du Grippon (2). Robert Heriz et son fils Roger firent des dons considérables dans la paroisse de la Rochelle; et, à Crollon, Guillaume de Magny leur céda trois sous, monnaie du Mans, qu'ils étaient obligés de payer tous les ans. A Champcé, il leur fut accordé trois quartiers de froment sur la terre que tenait Mandar, au manoir de St.-Nicolas. Pellevilain leur fit aussi des concessions à Noirpalu. Ils comptaient encore, parmi leurs propriétés, l'église de Ste.-Marie de la Rochelle, celles de Champeaux, d'Angey, de Montviron, de Subligny, le manoir de Crollon, une terre à Avranches avec des vignes et des pressoirs, une autre à Subligny et à Noirpalu (3). On fait ici mention pour

(1) Apud Abrincas unam acram vinee cum pressorio in Messiomore de dono Willelmi Abrincensis archidiaconi. (Ex cartulario Lucernensi.)

(2) Apud Grippum decimas omnium redituum ad idem castrum pertinentium cum decima ferie ejusdem ville ex dono Asculfi de Suligneio. (Cartulaire de la Luserne.)

(3) Terram quam habetis apud Sublineium et Nigram-Paludem.

la première fois de Subligny, qui paraissait alors dépendre de Noirpalu. Les religieux reçurent encore la dîme du moulin de Chérencey, la sixième partie de celui de Noirpalu, et la troisième partie de celui des Chambres. Une bulle du souverain pontife Urbain III, accordée à l'abbé Ansgot, fait mention de toutes ces donations. A cette époque, l'homme qui labourait la terre appartenait souvent à un autre homme. Le père des chrétiens voulut que les clercs ou les laïques qui s'enfuiraient chez eux et quitteraient le siècle, y fussent libres, et ne pussent être redemandés (1). Il leur accorda également le droit de célébrer les divins offices, dans un interdit général; mais ils ne pouvaient rassembler les fidèles par le son des cloches (2). Il donna cette bulle en présence de plusieurs cardinaux (3).

Raoul de Fougères accorda encore à ce monastère la dîme de son sel à Courtils (4). Mais sa mère Olive, fille du comte Etienne de Blois, épouse de Guillaume de St.-Jean, fondateur de la Luserne, s'occupa de celui de Savigny et lui donna une église (5).

Alors cette abbaye appartenait à l'ordre de Citeaux.

(Cartulaire de la Luserne, ou bulle d'Urbain III, en 1186. Presque toutes les terres de Subligny, avant la révolution, appartenaient à la seigneurie du Grippon.)

(1) Liceat quoque vobis clericos vel laicos e seculo fugientes liberos et absolutos ad conversionem recipere et eos absque contradictione aliqua retinere...

(2) Cum autem generale interdictum... non pulsatis campanis. Même bulle.

(3) Ego Urbanus catholicæ ecclesiæ episcopus... ego Rollandus sanctæ Mariæ in porticu diaconus cardinalis, etc., etc.

(4) Apud cortis decimam salis totius reditus... Gallia Christiana, t. XI, appendix.

(5) Voyez les mémoires des antiquaires de Normandie, année 1825, t. II, p. 267.

Après la mort de St. Vital et de St. Geoffroy, les religieux de Savigny avaient élu Evan, natif d'Avranches, recommandable par sa science et par sa piété, et un des premiers disciples de Vital. Il avait été envoyé par Geoffroi gouverner une abbaye en Angleterre, d'où il fut rappelé pour gouverner celle de Savigny. On le surnomma l'Anglais. Il eut pour successeur Serlon. Un historien contemporain nous représente ce dernier distingué par sa science et son éloquence, qui, plus douce que le miel, gagnait tous les cœurs (1). Les annales de Citeaux ajoutent qu'il était aussi célèbre par sa sainteté (2). Il obtint plusieurs bulles de Rome; une le recommanda aux seigneurs voisins; une seconde confirma les biens de son abbaye; et, dans une troisième, le souverain pontife prit son monastère sous sa protection. Serlon assemblait, tous les ans, les chapitres généraux; mais voyant que quelques abbés d'Angleterre négligeaient de s'y trouver, il résolut de se donner à St. Bernard, avec toute sa congrégation (3). Il se rendit donc au concile de Rheims, où ce grand homme siégeait. C'était l'an 1148 (4). Ce concile était assemblé pour juger un gentilhomme breton appelé Eon, qui se disait être le fils de Dieu, le juge suprême, sur l'allusion de son nom avec le mot *eum*,

(1) In diebus illis præerat in domo Savigniensi vir venerandus nomine Serlo, valdè litteratus et cujus eloquium audientibus erat acceptabile super mel et favum. (Spicileg. t. x.)

(2) Serlo vir planè sanctus .. t. II, in-fol. p. 104.

(5) Dominus Serlo, vir Deo dignus, qui Savigniacum cum trigenta abbatiis in generali capitulo Cisterciensi, præsente beatissimo papa nostro Eugenio tertio, per manum sancti Bernardi, ordini nostro sociavit, et Claræyallis cœnobio submisit et contulit. Henriquez. Voyez encore Spicileg. t. x, p. 374.

(4) Voyez l'histoire ecclésiastique de Fleuri, à qui on avait communiqué les titres de l'abbaye, comme il le dit lui-même.

dans cette conclusion des exorcismes *per eum qui judicaturus est*... et dans celle des oraisons *per eumdem*... Il avait séduit, surtout de la Bretagne, une grande multitude de peuples ignorants qui le suivaient et le regardaient comme le maître du monde ; c'est ainsi que le rapporte Guillaume de Neubury (1).

Il parut avec fierté dans le concile, au milieu de tous les prélats. Le souverain pontife, après l'avoir considéré quelque temps, lui demanda qui il était ? Je suis, répondit-il sans hésiter, celui qui doit venir juger les vivans et les morts, et le monde par le feu (2).

Il avait à la main un bâton d'une forme extraordinaire, dont le sommet présentait deux branches. Pourquoi portez-vous ce bâton, ajouta le souverain pontife ? C'est le signe d'un grand mystère, répliqua-t-il ; et l'exposant à la vue de toute l'assemblée, il ajouta : quand ses deux branches regardent le ciel, comme vous le voyez présentement, Dieu possède deux parties de l'univers ; la troisième m'est réservée ; mais si je tourne vers la terre les deux branches, et que l'autre extrémité, qui est simple, regarde le ciel, deux des parties de l'univers sont en ma puissance, et je laisse la troisième à Dieu. Toute l'assemblée, jusqu'aux plus graves prélats, partit d'un éclat de rire.... (4)

(1) Cum sermone gallico Eon diceretur, ad suam personam pertinere credidit quod in ecclesiasticis exorcismis, scilicet per eum, qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. Ita planè fatuus ut Eon et eum nesciret distinguere... seductam sibi multitudinem aggregaret, quæ tota illum, tanquam dominum dominorum, individuè sequeretur. l. I, c. XIX.

(2) Cùm ergo staret in conspectu concilii interrogatus a summo pontifice quisnam esset, respondit : ego sum ille qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. (Id.)

(3) Habebat autem in manu sua baculum inusitatæ formæ ; in su-

Robert du Mont, dans sa chronique, dit qu'il fut mis sous la garde de l'archevêque de Rheims, et Otton de Frésingue (1) ajoute qu'il fut ensuite livré à l'abbé Suger, qui l'enferma dans une étroite prison, où il mourut.

St. Bernard présenta Serlon au pape Eugène, qui approuva son dessein; et dès la même année, 1148, Serlon fut admis au chapitre général de Citeaux (2).

On trouve à la suite des ouvrages de St. Bernard, mis au jour par Jean Picard, le nom des monastères qui dépendaient de Savigny, lorsqu'ils furent mis sous la discipline de Citeaux, la taxe à laquelle ils étaient imposés, le lieu et l'époque de leur fondation (3). On voit dans le Gallia Christiana quelque changement, et des variantes dans le cartulaire de Savigny.

periori scilicet bifurcum. Interrogatus quid sibi vellet baculus ille; res, inquit, grandis mysterii est. Quandiu enim, sicut nunc videtis, duobus cœlum capitibus suspicit, duas orbis partes Deus possidet, tertiam mihi partem cedens. Porro si eadem duo superiora capita baculi submittam usque ad terram, et inferiorem ejus partem, quæ simplex est, erigam ut cœlum suspiciat, duabus mundi partibus mihi retentis, tertiam tantummodo partem Deo relinquam. Ad hæc risit universa synodus ... (Id.)

(1) In Frideric. l. I, c. XV.

(2) Fleuri, histoire ecclésiastique... Annales de Citeaux, t. II, etc.

(3) Taxationem quam habeant in libris Cameræ, ubi et quando fundata ex Genesi ecclesiarum Claræyallensium.

LE JOUR.	LA PROVINCE.	LES ABBAYES.	LES DIOCÈSES.	LA TAXE.	L'ANNÉE	CARTULAIRE.	GALLIA CHRIST.
						Années	Années
11 juillet	Angleterre	Furness	York	. . . .	1121	1120	1127
. . . . . .	Normandie	Bolbec ou Beaubec	Rouen	. . . .	. .	1118	. .
. . . . . .	France	Vaux-Sernay	Paris	xxxiii flor.	. .	1118	. .
. . . . . .	Anjou	Calocheum ou Chalocheium, ou Calocarium (en latin)	Angers	. . . .	. .	1120	. .
25 juillet	Normandie	Foucarmont	Rouen	L	1130	1120	. .
1 mars	Normandie	Saint-André-de-Goufer	Séez	c. xx	1130	1120	. .
25 octobre	de Galles	Neath	Landaf	. . . .	1130	(1) 1120	1129
15 juillet	Anjou	La Bussière	Angers	. . . .	1131	. .	. .
Le même mois	Normandie	Aunay	Bayeux	ccc. lxxvi	1131	. .	. .
4 octobre	Angleterre	Quarr	Oxford	. . . .	1131	1137	1132
10 novembre	Touraine	Fontaines	Tours	xxxiii	1132	1137	. .
4 juin	Angleterre	Cumbermere	Coventer	. . . .	1133	. .	1133
26 mars	Picardie	Longvillers	Boulogne	xxxiv	1135	. .	. .
25 juillet	Angleterre	Stratford	Londres	. . . .	1135	. .	. .
17 juillet	Angleterre	Coggeshall	Norwich	. . . .	1140	1137	1142
31 décembre	Angleterre	Bellelande	York	. . . .	1138	. .	1134
27 juillet	Bretagne	Vieuville	Dol	. . . .	1140	1144	. .
16 novembre	Normandie	Barbery	Bayeux	. . . .	. .	1140	. .
16 novembre	Le Maine	La Champagne	Le Mans	. . . .	1151	1188	. .

(1) On cite le cartulaire d'après l'extrait qu'en a fait le savant antiquaire, M. de Gerville.

Cette dernière abbaye ne doit point être mise au nombre de celles qui se soumirent à l'ordre de Citeaux ; elle ne fut fondée qu'après cette époque.

Il y en eut encore d'autres qui devaient leur origine à celles-ci et qui prirent aussi l'ordre de Citeaux : en voici le tableau par le même auteur :

LE JOUR.	LA PROVINCE.	LES ABBAYES.	LES DIOCÈSES.	L'ANNÉE.
		Fille de Bolbec.		
1 décembre	Ile de France	Briostel (1).	Beauvais	1137
		Fille de Vaux-Sernay.		
26 mars	Normandie	Breuil-Benoît.	Evreux	1137
		Fille de Breuil-Benoît.		
10 décembre	Normandie	La Trappe.	Séez	. .
		Filles de Furness.		
10 janvier	Angleterre	Caldra (en latin) peut-être Cardif.	Chester	1134
7 août	Angleterre	Swinesheved	Lincolne	1134
10 janvier	Ile de Man	Maumaniel.	. . .	1140
		Fille de Aunay.		
15 novembre	Normandie	Le Val-St^{e}.-Marie.	. . .	1136
		Fille de Quarr.		
10 septembre	Angleterre	Stanlegh.	. . .	1140

(1) Ainsi appelée dans le texte latin ; aliàs de Lancio.

On trouve encore dans les annales de Citeaux (1) quelques autres monastères qui sont omis dans cette liste, l'abbaye de Bildevas, dans le diocèse de Chester, fondée l'an 1135, et celle de Buchfestein dans celui d'Oxford, fondée l'an 1134. Parmi celles qui tiraient leur origine de Furness, est ajoutée Lielrhede. Il en est encore quelques-unes rapportées par d'autres auteurs, qui dépendaient alors de Savigny : Carrike, en Angleterre; Basingwerch, dans le comté de Flinth; une autre encore, dans l'île de Man; d'autres fondées par le prince d'Irlande appelé Malachin, le roi Etienne et Mathilde son épouse, et Akair fils de Berdou.

Toutes ces abbayes s'unirent à Citeaux; tant était grande la réputation de St. Bernard! Elles jouissaient de grands revenus, possédaient des hommes très-distingués, qui s'y étaient retirés par l'amour de la retraite et de la solitude. Toutes avaient demandé à notre sol, fameux par la piété de ses habitans, des fondateurs ou des religieux. Jamais abbaye ne fut plus célèbre que Savigny.

Bolbec devait son origine à l'abbé Geoffroi, qui envoya Osmond pour la gouverner. Claude Robert, dans son ancienne Gallia Christiana, dit qu'elle fut fondée l'an 1127. Il est question de cette abbaye dans le droit canonique (2); et dans un autre ouvrage on rapporte une histoire fort singulière d'un religieux qui, à l'article de

(1) Addendæ ex Genesi ecclesiarum Claræallensium... filiæ Savigniaci, utraque in Anglia.

(2) Cujus mentio in jure, in capite gratum de officio et potestate judicis delegati; et in capite cum causam 62, de appelatione... in libris Cameræ quadringentorum florenorum præfixa taxa. Annales de Citeaux, t. II.

la mort, se sentait une horreur invincible de la communion. Au moment où les religieux fondaient en larmes et priaient avec la plus grande ferveur, il s'écria qu'il était délivré; qu'une légion de démons, qui l'avaient tourmenté horriblement, étaient en fuite. Il communia ensuite avec la plus grande joie (1). Vaux-Serney avait été aussi fondée par l'abbé Geoffroi. Les registres de Clairvaux portent qu'elle était taxée à deux cents florins, tandis que celle de Bolbec l'était à quatre cents. Il est fait mention de cette abbaye dans une bulle du pape Luce II, qui nomme le premier abbé Arrald. Pierre, religieux de Vaux-Serney, et Gui, abbé, ensuite évêque de Carcassonne, se rendirent célèbres par leurs récits des guerres des Albigeois. Un autre abbé, nommé Thébault, célèbre par ses miracles, y mourut en odeur de sainteté (2).

La troisième, qui est rapportée ci-dessus, fut fondée par Hugues, baron de Mathefelon, son épouse Jeanne de Sable, et leur fils Théobald (3). Celle de Furness devait son origine au roi Etienne, suivant Reyner (4). Un autre

(1) Conversus quidam de fratribus Bellibeci... cum jam proximus morti esset, monebant eum fratres ut sacram communionem acciperet. Quod ipse vehementer abhorrens, pertinaci animo recusavit... congregati itaque in ecclesia, multiplicatis litaniis et psalmis... afferte dominicum sacramentum... aderat modò ingens dæmonum turba a quibus undique pressus ita coarctabatur... ecce interim fratres nostri cum magno impetu super dæmones irruerunt et expulerunt. (In additis ad Exordium magnum.)

(2) Quam libri Cameræ vallem Sarcium vocant... Annales de Citeaux, t. II.

(3) Tertia Savigniaci filia Chalocheium Andegavensis diœcesis... (Robert Claude dans sa Gallia Christiana, et Genesis ecclesiarum Clarævallensium) fundatores habuit... a quorum etiam filiis et nepotibus, possessiones accepit, ut habent Notitiæ ecclesiarum Cisterciensium.

(4) Clemens Reinerus, in apostolatu Benedictinorum Angliæ: Anno Domini M C. XXVII. nonis Julii fundatum est monasterium

historien anglais dit qu'elle devint célèbre par sa munificence (1). Foucarmont eut pour fondateurs, suivant les annales de Citeaux, les comtes de Eusy, dont les fils Raoul et Jeanne son épouse, fille d'Odon III, duc de Bourgogne, comblèrent de bienfaits ce monastère, et voulurent y être enterrés (2). St.-André de Gouffer eut plusieurs fondateurs illustres, de famille de comtes. C'est à cette abbaye que fut adressée cette fameuse décrétale d'Alexandre III, qui se trouve au chapitre *Si de terra* (3).

Un historien d'Angleterre, dans son histoire ecclésiastique latine de ce royaume, rapporte que Neath devait son origine à Richard de Granvils (4). L'abbaye de la Bussière, suivant les registres de Clairvaux, était taxée à quatre-vingt-treize florins (5); celle d'Aunay à quatre cents. Un homme du monde s'y étant retiré pour être délivré des tentations, Pierre de Blois lui adressa une pièce de vers pour le détromper de son erreur; elle commence ainsi :

Olim militaveram
Pompis hujus sæculi
etc.

Furnesii per nobilem virum comitem Moritolii et Boloniæ, in loco vallis quæ tunc Bekangvil vocabatur. Fundatum autem erat de ordine Savigniacensi, id est Tironensi, sub regula S. Benedicti, cujus ordinis professores monachi fuerunt (ut in libro quodam de vetusta littera reperi) et eorum habitus grisei coloris erat...

(1) Ortum est, regnante Stephano, imo eo authore et duce, sumptusque et possessiones suppeditante, Furnesium... (Nicolaus Arpsfeldius, sæculo XII, c. 45.)

(2) Tome II, in-folio.

(3) Voyez Gallia Christiana, t. XI; et annales de Citeaux, t. II.

(4) Nethæ in Clamorganiæ comitatu, titulo sanctæ Mariæ Virginis; fundator Rhicardus Granvils. (Nicolaus Arpsfeldius.)

(5) In libris Cameræ de Buxeria dicitur atque trium et nonaginta florenorum...

Il est question de l'abbaye de Fontaines dans Claude Robert, et de celle de Quarr dans la chronologie des églises de Citeaux (1). Cumbermore devait son origine à Guillaume de Malbedeng (2). Les uns disent que le roi Etienne et son épouse Mathilde fondèrent Longvillers; d'autres que ce fut une certaine duchesse d'Angleterre (3). Le roi Henri II fut le fondateur de celle de Stratford, sous l'invocation de St. Léonard (4), suivant un savant historien d'Angleterre; et, dans un autre de ses ouvrages, il assure que ce fut Guillaume de Montefichet (5), de l'ordre des chevaliers. Mathieu Paris parle de Bildwas. Buchfestein dut son origine à Gilbert Vasset et à Egeline Convitney son épouse (6). Le roi Etienne, aux prières de son épouse, fonda Coggeshall. Les religieux eurent une contestation avec un autre couvent. Jean de Salisbury écrivit deux lettres à ce sujet au souverain pontife (7).

Bellelande fut fondée par Roger de Mombray. Les religieux furent gouvernés par un saint homme, nommé aussi Roger; ainsi parle un auteur anglais. Il ajoute que Robert de Mombray, sa mère Gonnor, et le roi Henri

(1) In chronologia...

(2) Nicolaus Arpsfeldius, ou Harsfeldius, savant archidiacre de Canterbury.

(3) Alii a ducissa quadam Angliæ fundatum tradunt, quæ optimam possessionem monachis tradidit... Annales de Citeaux.

(4) Strafordia Boune, titulo sancti Leonardi fundator Henricus secundus rex, moniales vel albi monachi. (Arpsfeldius in indice cœnob. Anglor.)

(5) Est et cœnobium Strafordiæ positum hoc sæculo prope Londinum à Guillelmo de Montefichet equestris ordinis homine. (Arpsfeldius in historia ecclesiastica Angliæ.)

(6) Annales de Citeaux, t. II.

(7) Epist. 8 et 9.

furent aussi fondateurs de cette abbaye (1). Guillaume de Neubrige raconte que les religieux avaient changé quatre fois de demeure (2). Un de ces religieux, qui était sorti comme les autres de Savigny, eut une triste célébrité. Il s'appelait Wimond. Issu de parens pauvres, il avait d'abord été réduit, pour subsister, à transcrire les livres que la vétusté ou quelqu'autre accident avait endommagés. Un jour, envoyé avec les autres religieux dans une île voisine, il plut tellement aux barbares par son éloquence et ses autres qualités extérieures, qu'ils s'écrièrent tous, qu'ils le voulaient pour évêque (3). C'était un homme courageux et d'une force extraordinaire. Il n'est pas plus tôt établi évêque dans cette île, qu'il rassemble une troupe de gens armés, de gens sans aveu et intrépides, dont il enflamme le courage, et qui jurent de le suivre partout; il équipe quelques vaisseaux et fait des courses sur le rivage d'Ecosse. Le roi de ce pays, apprenant ces tristes nouvelles, fut obligé d'assembler ses forces et de poursuivre ce pirate. Mais quand il était vivement pressé, il se retirait dans les cavernes et courait ensuite les mers pour piller. Il se ressouvint néanmoins de son caractère sacré, et vint pleurer ses fautes au fond d'un cloître. Guillaume de Neubrige le vit à Bellelande, où il

(1) Nicolaus Arpsfeldius, hist. eccles. Angliæ, sæculo XII, cap. 43.

(2) Bellælandæ cœnobium... sumptu Rogerii de Monbray initium sumpsit, cui Rogerius quidam vir summæ pietatis præfuit... quidam Savigniacenses monachi condiderunt; qui cum essent numero pauci, et pauperes, locumque aptum quærerent... locum prius angustum acceperunt; deinde ad locum alium; de illo ad tertium, de tertio ad quartum sub eodem patrocinio, diversis ex causis migrantes; ibidem... resederunt. (Lib. I, c. 15.)

(3) Robert du Mont; Nicolaus Arpsfeldius, hist. Angl. sæculo XII, ch. 42, n°. 20; Guillaume de Neubrige ou plutôt de Neubury.

se distinguait alors par sa piété (1). On a parlé plus haut d'une abbaye dans le diocèse de Dol en Bretagne : elle s'appelait Vieuville, et avait été fondée par le comte Gédouin de Montorel. Le premier abbé est appelé Robert. Il fut bénit l'an 1141 par Geoffroi, évêque de Dol, et ensuite archevêque de Capoue en Italie (2). Enfin Barbery, qui était taxée à soixante florins, dut encore son origine aux religieux de Savigny.

D'autres abbayes furent fondées par celles-ci. On trouve Briostel dans les anciens titres de Clairvaux, et Breuil-Benoit. Cette dernière fut fondée par un religieux de Savigny, appelé Arralde, qui était alors abbé de Vaux-Serney. Des religieux de Savigny vinrent s'établir dans ce monastère, à l'extrémité du diocèse d'Evreux, sur le bord de la rivière d'Eure ; des seigneurs de Marcelly avaient donné ce terrain, et l'on trouve dans plusieurs chartes des preuves de leurs bienfaits et de leur piété(3). La Trappe dut sa fondation à Rotrou II, comte du Perche. C'était pour remercier Dieu de la grâce qu'il lui avait faite de n'être pas monté sur le vaisseau la Blanchenef, où perirent presque tous les seigneurs d'Angleterre. Son épouse Mathilde ou Mahaud, sœur naturelle de Guillaume Adeling, fils unique du roi d'Angleterre, fut une des victimes de ce naufrage. En mémoire de cet événement

(1) Guillaume de Neubury : evolutis diebus in Monam insulam cum fratribus missus suavitate eloquii et jucunditate faciei, cum esset etiam producto et robusto corpore, ita barbaris placuit, ut ab eis in episcopum peteretur... denique congregans viros inopes et audaces... accensis ergo omnibus atque in verba ejus jurantibus, per vicinas cœpit insulas ferociter...

(2) Gallia Christ de Claude Robert, archidiacre de Châlons-sur-Saône, in-folio 1626. Annales de Citeaux, etc.

(5) Voyez Gallia Christiana, t. xi.

déplorable, et qu'il avait si heureusement évité, il voulut qu'on donnât au toit de l'église qu'il fit construire la forme d'un vaisseau renversé (1).

C'était vers l'an 1122, pendant que l'abbaye de Savigny jetait un grand éclat et envoyait des religieux dans divers établissemens. Vers l'an 1140, le même Rotrou II (2), du consentement de Harvise, qu'il avait épousée

(1) M. Louis Dubois, auteur de l'histoire de la Trappe, 1824, a écrit que ce comte fut exposé aux horreurs de ce naufrage et qu'il fit vœu, étant sur le point de périr, s'il parvenait à se sauver, de construire une église. Il ajoute qu'il gagna la terre, etc. Mais tout cela est sans probabilité. Orderic Vital dit formellement qu'ils périrent tous, excepté le seul Berold, boucher de Rouen. Tous les autres historiens font entendre la même chose, et pas un seul ne parle du comte du Perche. Voyez de Hoveden, Guillaume de Malmesbury, Brompton, Henri de Huntingdon, Simeon de Durham, etc., et parmi les modernes John Lingard, etc.

Le Mémorial, cité par M. Louis Dubois, est extrait du Chartrier de la Trappe, mais il n'est daté que de l'an 1385, c'est-à-dire 245 ans après la fondation. C'est un peu tard pour venir contredire tous les historiens du XIIe. et du XIIIe. siècle. Le religieux qui le fit, consulta sans doute des traditions : mais le défaut de critique et l'ignorance des ouvrages des auteurs contemporains lui firent commettre des erreurs.

Les Bénédictins, qui avaient lu ce mémorial, par respect pour les pères de la Trappe, ou par esprit de corps, rapportent ce prétendu naufrage et ce vœu, mais se gardent bien de citer le naufrage où périt Guillaume Adeling, et même l'époque, et ajoutent encore ut volunt, ce qui prouve qu'ils n'y croyaient pas. Voyez Gallia Christiana, t. XI, p. 747. De même, en parlant des évêques qui avaient consacré l'église de la Trappe en 1214, ils ont mis en petites lettres Raoul, Radulfus, cité par le Mémorial; parce que, suivant leurs savantes recherches, ce Raoul n'était point alors évêque, mais bien doyen. Toutes ces erreurs les empêchent de citer le Mémorial. Il y avait un peu plus de critique dans ces Bénédictins que dans M. Louis Dubois.

(2) C'est le même Rotrou II, fondateur. Comment se fait-il donc que M. Louis Dubois l'appelle Rotrou III, fils du fondateur? tandis que le Mémorial dont il se sert, sur lequel il s'appuie, dit en termes formels que c'est le même Rotrou, fondateur, qui avait fait le vœu, votum solvit anno 1122 et anno 1140 præfatus Rotrodus, voluntate Harvisæ, etc. Les Bénédictins disent aussi qu'il donna la charte de la fondation l'an 1140 et qu'il mourut l'an 1143, et qu'après cela son fils Rotrou III augmenta la fondation de son père, acheva les édifices, et donna des terres : defuncto anno 1143 Rotroco, filius Rotrocus III patris fundationem auxit, ædificia per-

en secondes noces, et de ses fils Rotrou et Etienne, les constructions principales du monastère étant terminées, fit à cet établissement naissant des donations considérables; il donna une charte, qui est aujourd'hui perdue(1), et introduisit dans cette abbaye des religieux de celle de Breuil-Benoit, fondée trois ans auparavant; c'étaient des religieux de Savigny (2). Jusqu'à ce que les bâtimens fussent achevés, les religieux résidèrent aux Barres, où il y avait un village et une croix qu'on avait plantée sur ce terrain. Ils y reçurent le don d'une terre voisine. Rotrou II leur fit encore présent des reliques qu'il apporta de son second voyage de la Palestine (3). Il avait

fecit, atque inter alia largitus est terram de Laigneio; et toutefois ce n'est encore que dans une charte de l'an 1189 que l'on trouve ses bienfaits. On voit bien que les savans Bénédictins sont d'accord en ce point-ci avec le Mémorial et les chartes citées par M. Louis Dubois. Mais il est singulier qu'un auteur ne se mette pas d'accord avec ses autorités !

Les savants rédacteurs du dictionnaire de Trévoux assurent aussi que c'était le même Rotrou qui fonda l'abbaye de la Trappe et y mit des religieux, etc.

(1) M. Louis Dubois assure qu'elle fut perdue pendant les guerres du XVe. siècle; au moins elle existait et avait été donnée l'an 1140, comme le disent les Bénédictins : 1140 quo anno data est fundationis charta, et elle prouve que ce fut Rotrou II qui fit les donations, introduisit les religieux, lequel Rotrou, suivant le Mémorial, avait pour épouse Harvise, pour enfans Rotrou et Etienne ; il avait donné le fonds où l'abbaye était située, locum ipsum in quo abbatia est sita ; il donna des reliques de son second voyage de Jérusalem, quas secum de secunda Jerosolimitana peregrinatione asportaverat : tout cela est rapporté du même Rotrou, fondateur, sans qu'il soit parlé de son fils, qui n'est cité que pour dire que ce fut de son consentement.

(2) Præfatus Rotrocus ædificavit prope prædictam ecclesiam monasterium Sanctæ Mariæ domus Dei in feodo nomine Trapâ... ibique monachos Savinienses instituit. (Mémorial.)

(3) Le Mémorial attribue la donation de ces reliques toujours au même Rotrou, et dit qu'il les avait apportées d'un second voyage. M. Louis Dubois dit formellement que ce fut Rotrou III qui les donna, qu'il les avait apportées de la première croisade 1096, lorsqu'il commandait un des corps de l'armée sous le duc de Normandie; qu'il fit des donations l'an 1140, avant de partir pour la Palestine ; qu'en 1189, il donna une charte... ainsi en supposant qu'il

commandé le 10e. corps de l'armée, au siége d'Antioche, pendant la première croisade, l'an 1096, sous le duc de Normandie, et retourna sans doute en Palestine par dévotion, comme c'était l'usage du temps (1).

Rotrou II mourut l'an 1143, et son fils Rotrou III confirma la fondation de son père et l'acheva. On voit dans sa charte donnée, l'an 1189, que son père avait aimé la maison de Dieu, qui était appelée la Trappe, et qu'il l'avait protégée et conservée dans tout ce qui lui appartenait, comme la sienne (2). L'abbaye de la Trappe fut long-temps célèbre. On trouve jusqu'à quatorze ou quinze bulles des souverains pontifes, adressées aux religieux de la Trappe, pour confirmer et conserver les biens, les priviléges, les droits qui leur avaient été accordés par leurs prédécesseurs. Elle passa avec Savigny sous la filiation de Clairvaux dans l'ordre de Citeaux. Mais cela n'a point empêché que l'abbé de Breuil-Benoit n'ait toujours été considéré comme père immédiat de la Trappe, et qu'il n'en ait eu tous les droits, tant qu'il y a eu des abbés réguliers. La Trappe existe encore aujourd'hui, et c'est le

eût 25 ans à la première croisade, qui eut lieu en 1096, l'an 1189 il devait avoir 118 ans. Il est impossible de voir une plus grande confusion que dans l'histoire de la Trappe écrite par M. Louis Dubois. M. Louis Dubois est membre de plusieurs académies.

(1) Il est dit dans le Mémorial que, l'an 1140, il dota le monastère, avant de repartir pour la Palestine, antequam Jerosolimitanam peregrinationem iteraret, qu'il fit ce second voyage, de secundo Jerosolimitana peregrinatione. Il faut qu'il l'ait fait dans les trois ans, depuis 1140 jusqu'à 1143; car il mourut cette dernière année. M. Louis Dubois parle de Rotrou III, et fait entendre qu'il partit pour la croisade prêchée par St. Bernard en 1145, tandis que le Mémorial n'en dit pas un mot.

(2) Pater meus domum Dei quæ dicitur Trapa dilexit, et in omnibus ut propriam protexit et manu tenuit. Charte latine du Chartrier de la Trappe.

seul monument de ce genre dont puisse se glorifier le diocèse d'Avranches.

Après l'abbaye de la Trappe, trois autres furent encore fondées en Angleterre, qui était alors remplie et des héros et des religieux de l'Avranchin. Claude Robert fait encore mention d'une autre en Normandie, appelée le Val-Ste.-Marie (1), et les annales de Citeaux, de celle de Stanlegh en Angleterre. Il y en eut encore une autre de ce nom, fondée plus tard, comme on le voit dans les tables chronologiques de Clairvaux (2).

Quelques monastères, ayant appris les démarches de Serlon, voulurent alors se séparer de Savigny ; mais le souverain pontife donna à ce pieux abbé le pouvoir de disposer de tout dans ces couvens et de tout y régler (3). St. Bernard lui envoya le prieur Théobald, pour instruire ses religieux des usages de Citeaux (4). Ils prirent l'habit blanc et se conformèrent en tout au reste de l'ordre. Serlon voulut constamment se retirer ; mais St. Bernard s'y opposa toujours. Quelque temps après, St. Bernard vint à mourir, et Serlon se retira à Clairvaux. La nuit même que mourut St. Bernard, il apparut à plusieurs personnes (5), et en particulier à un reli-

(1) Vallis Sanctæ Mariæ, ordinis Cisterciensis, Alneti filia, fundatur anno M. C. XXXVIII in Normania. Gallia Christiana.

(2) Stanleia duplex in Anglia, una filia Carretiæ quæ in diœcesi Eboracensi notatur in Genesibus, in quibusdam exemplariis Saleia. altera, fundator Henricus rex, post mortem Stephani notata ad annum M. C LIV, in chronologia.

(3) Monasticum Anglicanum, t. II, p. 872; et amplissima Collect. t. I.

(4) Spicil. t. X.

(5) Vie de St. Bernard par Geoffroi : Gaufridus in vita S. Bernardi. Voyez aussi annales de Citeaux, t. II. De même Jacques de Parady : refert quod illa hora quâ B. Bernardus de hoc sæculo mi-

gieux d'un monastère dans le diocèse de Toulouse. C'était Alexandre qui en était abbé et qui, dans la suite, gouverna Savigny. Ce religieux, très illustre par sa famille et ses vertus guerrières, n'avait jamais pu apprendre l'oraison dominicale. Etant déjà fort vieux, ce guerrier essaya d'apprendre au moins les paroles de l'ange à la Sainte-Vierge. Il fit tant d'efforts et répéta si souvent cette prière, qu'il en vint à bout. Il la récitait avec la plus grande ferveur, et plusieurs historiens racontent que l'on vit sortir de son tombeau un arbre à feuilles d'or, sur chacune desquelles était écrit : Ave Maria gratia plena (1).

Serlon rendit les plus grands services à l'ordre de Citeaux. Il aida le successeur de St. Bernard dans son gouvernement et dans la prédication (2). Après avoir vécu

gravit, triginta milla hominum e vita decesserunt. Inter quos etiam fuit vir quidam decanus ecclesiæ Lincolniensis.... qui apparuit episcopo Lincolniensi cum magna gloria..... dùm ego præsentarer, inquit, tremendo Dei judicio, affuerunt ibi triginta millia animarum, de quorum numero vir beatus Bernardus et ego sumus salvati : tres descenderunt in purgatorium ; alii omnes ceciderunt in infernum....

(1) Erat quidam emeritæ militiæ veteranus, qui sæculo etsi tardè renuncians... Guillelmus Monte pesulaneus... si sciret orationem dominicam... negavit... fit labor inanis ut discat. Saltem brevem angelicæ salutationis versiculum... ipsum versiculum inter prandendum ad unamquamque fere bucellam, ne oblivioni traderet, ruminaret. Ex frequenti et longo usu, tantam in ipsa salutatione mentis concepit dulcedinem ut cordi ejus et ori sola memoria matris Christi... de tumulo ejus, non multo post, arbor nasci ignoti generis visa est, cujus folia litteris aureis insignita, ave Maria gratia plena, notabiliter singula continebant. Quod ubi notum fit diœcesano pontifici... radicem arboris de ore veterani ortam. (Thomas de Cantiprato, lib. II, c. 29.) Jean abbé in indice Sanctorum. Philippe Seguin: Guillelmus de Valada, l. III, c. 93. Henriquez in Missali antiquo ordinis Cisterciensis ; in Menologio. Annales de Citeaux, t. II, etc.

(2) Cùm nomen et officium post aliquot annos deposuisset abbatis, eodem anno quo Sanctus Bernardus ab hac vita migravit, et dominus Robertus ei fœliciter, Domino disponente, successit,

si grande, qu'il servait volontiers les lépreux, même avant sa retraite dans le couvent, et leur lavait les pieds. Il était toujours en prières, évitait toutes paroles inutiles, et macérait son corps par le jeûne et les veilles. Il reçut les ordres sacrés avec de grands sentimens de frayeur et de respect. Il fut ensuite tellement rempli de l'esprit de Dieu et comblé de ses dons, qu'il oubliait souvent la nourriture corporelle et n'y trouvait aucune satisfaction (1). Sa vertu fut connue au loin. Les gentilshommes et les grands du siècle le respectaient singulièrement ; un grand nombre l'avaient choisi pour lui révéler les secrets de leur cœur ; et, dociles à ses conseils, ils faisaient beaucoup de bien (2).

Cet homme vénérable fut favorisé de plusieurs visions célestes. Un jour qu'il célébrait les saints mystères, étant arrivé à ces paroles : ***supplices te rogamus , omnipotens Deus, jube hæc perferri,*** etc., où le prêtre supplie l'Eternel de commander que la victime soit portée à l'autel céleste par les anges, il vit les chœurs de ces esprits bienheureux tout autour de l'autel où il célébrait, transportés d'allégresse et revêtus d'étoles de la plus éclatante beauté. Mais il en distingua un parmi les autres: il avait une taille encore plus majestueuse et un visage plus vénérable. Lui seul approchait de l'autel et recevait

(1) Leprosis cum quibus ante votum professionis degebat, sedulò serviebat... eorum pedes numquam non abluebat... orationi semper vacabat... ad sacerdotii gradum... tanta ejus mentem spiritus abundantia replevit... (Philippe Seguin, l. III ; Annales de Cîteaux, t. II.)

(2) A nobilibus et hujus sæculi magnatibus viris in tanto pretio est habitus, quod ei secreta cordium suorum securè revelabant, ejusque consilio multa bona opera faciebant. (Philippe Seguin, l. III.)

la sainte hostie, et par les mains de cet ange elle était portée en présence de la Majesté divine. Les autres le félicitaient et prenaient part à sa joie, comme si chacun d'eux l'eût reçue et présentée lui-même. Le saint prêtre ramenant ses regards sur l'autel, retrouva devant lui la sainte hostie, et acheva, rempli de joie, l'auguste Sacrifice (1).

Un autre jour encore, dans la célébration des saints mystères, le Seigneur se manifesta à son ministre. Il prononçait ces paroles : *qui pridiè quàm pateretur*..... élevant les yeux, il aperçut les cieux ouverts, et Jésus-Christ, le visage tourné vers l'Orient. Le Sauveur abaissa ses regards vers lui. Il se révèle à son cœur et lui fait sentir sa présence par une douceur et une joie inénarrables. Il entend aussi une voix en lui-même qui lui disait : *c'est le fils de Dieu ; il a daigné venir te consoler*. Il oublie tout sur la terre, et il reste comme enivré du torrent des douceurs divines.

Revenu de son extase, il aperçut les vases sacrés destinés au saint Sacrifice, et il se ressouvint qu'il fallait achever la grande immolation (2). Robert du Mont

(1) Die quadam, cum frater quidam (Haimo) divino fungeretur officio veniens ad illa verba : suplices... inclinans se juxta morem et supplicans, vidit angelicos cives in circuitu altaris, hilares et jucundos, et stolis miræ pulchritudinis indutos, inter quos unus supereminens apparebat statura sublimior et forma venustior, qui et præ cæteris solus de altari sacram hostiam accipiebat, solus sursum deferebat, et solus divinis conspectibus præsentabat. Cæteri verò qui adstabant, in tantum illi angelo congratulabantur, ac si quisque hostiam acciperet, si deferret, si præsentaret. Reflexis oculis, sacerdos ad altare deposita reperit ; reperta sumpsit sanctificantia se et sanctificata ; et sic plenus gaudio agenda implevit. (Ex actis S. Haymonis, Henricus Gran., t. I.

(2) In tremendis missæ sacrificiis, cum hæc aliquando proferret verba... respiciens sursum, vidit cœlos apertos et Jesum stantem, facie ad Orientem conversa, et inclinato capite, blandè eum per pietatis spiritum visitantem, et cor et conscientiam suam, unctione misericordiæ suæ, lætificantem exultatione inenarrabili et inæsti-

parle de sa mort bienheureuse (1). Haimon avait eu pour disciple Guillaume, qui se sanctifia aussi à Savigny. Il était natif de Caen, et célèbre par ses connaissances dans les lettres divines et humaines. Dieu révéla à Saint Haimon la conversion de ce grand homme. Il lui semblait qu'il célébrait les saints mystères et que, tandis qu'il offrait les dons sacrés, un homme d'un aspect remarquable présentait un talent d'or. Après l'offrande, s'étant retourné, il avait cru reconnaître que c'était le fils de Dieu. Quelques jours après cette vision, Guillaume se présenta à la porte du monastère, et ne tarda pas à entrer en conversation avec St. Haimon. Pendant qu'ils parlaient, le saint se rappela tout-à-coup la vision qu'il avait eue, et réfléchit que cet étranger était le talent d'or qui lui avait été offert. Cette pensée, comme un trait de lumière, s'offrit à son esprit, et lui fit faire des instances très-vives auprès de Guillaume pour l'engager à quitter le siècle et à renoncer à tout pour Jésus-Christ ; et pour l'y engager plus fortement encore, il lui raconta la vision qu'il avait eue. Guillaume, pleurant de joie, consentit à tout ce qu'il vou-

mabili dulcedine, suæ viscera animæ medullitus adimplentem. Et spiritus loquebatur in eo, qui dicebat : quia hic est filius Dei ; et tibi sic, ob tuæ consolationis gratiam apparere dignatus est. Qui dum tantæ gratiæ ubertate frueretur, luminis immensitate perfunderetur, dulcedinis suavitate reficeretur, insensibilis animo factus, exiit carnem, carnis non relinquendo habitaculum, sed carnis nullum sentiens adminiculum nihil terrenum intuebatur ; nihil corporeum ; præsentiam ullius personæ non sentiebat, calicem, vel altare, quibus assistebat, non videbat. Solus cum suo jucundabatur ; homo Deum, sed in homine contemplabatur, sacerdos cum sacerdote epulabatur. Celebrato denique tam amicæ congratulationis gaudio, rediit ad se, qui fuerat extra se, semper tamen manens in se. (Ex actis S. Haymonis, Henricus Gran, t. 1 ; Seguin, l. 3, c. 67 ; Henriquez, 30 avril.)

(1) In anno M. C. LXXIV.

lut. Après avoir fait son noviciat, il embrassa la profession religieuse et se fit distinguer des autres par l'austérité de sa vie et par ses grandes pénitences. Il s'adonna aussi à la prière et à la lecture, et son zèle et sa sainteté lui attirèrent plusieurs disciples (1).

Quelques auteurs disent qu'il devint abbé de Savigny, et qu'il mourut en odeur de sainteté (2). Quelque temps après, on fit la translation de son corps, ainsi que de ceux de St. Vital, de St. Geoffroy, de St. Pierre, de St. Haimon et d'Adeline, sœur de St. Vital, dans une nouvelle église à Savigny, sous l'invocation de Ste.-Catherine : cette église n'existe plus depuis long-temps. Tous les ans, aux calendes de mai, on faisait mémoire de cette translation dans cette abbaye par une procession solennelle (3), et les

(1) Guillelmus, vir inter doctores magni nominis, in divinis scripturis multum eruditus, sæculariumque litterarum non ignarus... ex Cadomi oppido oriundus... cujus quidem conversionem Deus servo suo Aymoni revelans... videbatur enim sibi quod ipsemet divina accederet celebraturus mysteria. Dùm autem sacra Deo offerret, vir quidam, forma decorus, quoddam talentum aureum obtulit... versus retro respiciens, visum est sibi quòd ipse vir erat filius Dei... paucis post diebus, prædictus Guillelmus Saviniacum ingressus, hujus sancti viri sibi amicissimi se implicuit colloquiis. Cum autem simul sermocinarentur... mens ejus concepit quòd hic idem magister esset oblatio... hortatus est eum ad contemptum sæculi... prædictam visionem retulit... lachrymis ille suffusus... novicius efficitur, completoque tyrocinii anno monachus consecratur, et crescentibus meritis, summo cum gaudio acclamantibus omnibus eidem abbatiæ, deo ita disponente, cœnobiarcha eligitur... orationi et lectioni tempus impendit... denique magna sanctitate coruscans, multos discipulos sanctimonia conspicuos sibi adunavit, sicut in historia vitæ illius plenius scriptum continetur. (Henriquez in menolog. octob. 8.; Philippe Seguin.)

(2) Annales de Citeaux, t. II, in-folio, page 105; Henriquez; Seguin, etc.

(3) Hugues Menard dans son martyrologe, honorifice elevata sunt et reposita in quodam loco ejusdem ecclesiæ ab episcopis cœnomanensi Abrincensi et Rhedonensi; in cujus memoriam fit quotannis in eodem cœnobio solemnis processio.

peuples venaient aussi en procession aux tombeaux de ces saints solitaires (1).

C'est ainsi que ce monastère donna aux habitans de l'Avranchin des protecteurs dans le ciel. Il fournit encore plusieurs saints abbés à d'autres abbayes (2). Les successeurs de Serlon, dans ce douzième siècle, se distinguèrent tous par leur piété, leur régularité et leur zèle (3). Ce furent Guillaume Ier. du nom, Richard de Curcy, Alexandre, Guillaume de Toulouse, natif de Caen; Joscelin, qui jeta les fondemens de l'église d'aujourd'hui; Guillaume II de Toulouse, Simon, de la famille des comtes d'Evreux; Gérard et Guillaume de Douvres; ce dernier fit achever l'église. Richard de Curcy fit confirmer tous les biens de son abbaye par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en présence de Raoul de Fougères, de Bertrand de Verdun, et de plusieurs autres seigneurs (4).

Ce monarque, qui avait succédé à Etienne, était facile à irriter. Après la mort de Bernard, les religieux du Mont St.-Michel ayant élu Geoffroi, qui avait été élevé parmi eux, Henri, alors duc de Normandie, leur fit sentir son indignation; on ne put l'apaiser qu'à force d'argent (5), et ils restèrent endettés (6). Ils demeurèrent

(1) Anniversaria processione ex oppidis confinibus.... Annales de Citeaux, t. II.

(2) Gallia Christiana, t. XI, passim.

(3) Gallia Christiana, t. XI, p. 546.

(4) Litteræ Henrici regis Angliæ ducis Normanniæ et Aquitaniæ et comitis Andegavensis quibus confirmat omnes res abbatiæ de Savigniaco olim datas, testibus his Willelmo filio Senescalis Normanniæ.... Trésor des Chartes, tome II, page 139, an 1157.

(5) Gallia Christiana, t. XI, p. 518.

(6) Ære alieno causa ipsius pacis erga comitem. (Chronicon Montis S. Michaelis.

plus d'un an après la mort de Geoffroi, sans oser procéder à la nomination d'un autre abbé. Enfin, à la sollicitation de Richard de Soligny, évêque d'Avranches, ils nommèrent Richard de la Mouche, moine profès du monastère et cousin de l'évêque d'Avranches. Le duc, plein de fureur, envoya des satellites enlever de leur église la croix et les calices, ravagea leurs biens, bannit l'abbé et établit des procureurs pour gouverner le monastère. Les religieux, pour satisfaire ce prince furieux, furent obligés d'élire un homme perdu de mœurs, nommé Robert Hardy. Les anciens mémoires de cette abbaye portent qu'il n'était ni moine ni laïque (1). Richard de la Mouche partit pour l'Italie, et obtint d'Eugène III un ordre à l'évêque d'Avranches de le bénir. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale, en présence d'un seul religieux du Mont, qui l'avait accompagné dans son voyage de Rome. Le chapitre du Mont St.-Michel jugea qu'il fallait informer le souverain pontife de toute cette affaire, et il s'empressa de lui députer quelques-uns des religieux. Comme ils se rendaient à Rome, ils furent rejoints par Richard de la Mouche, par Robert Hardy et par l'évêque d'Avranches. Celui-ci tomba entre les mains des voleurs, et, après avoir été renfermé quelque temps dans les ruines d'un vieux château, il tomba malade et mourut (2). Robert Hardy et Richard de la Mouche perdirent aussi la vie en Italie.

Le duc de Normandie fit élire évêque d'Avranches son chapelain nommé Herbert, de la famille des sei-

(1) Neque monachum neque laïcum...

(2) A prædonibus captus est et in castrum deductus undè opera et studio B. Guillelmi prioris S. Barbaræ in Algia egressus est....

gneurs Herbert, qui habitaient dans la paroisse de Vaucelles, au faubourg de Caen ; ils descendaient de Henri Ier. et de la fille de Robert Corbet. Cet évêque bénit Robert de Thorigny, abbé du Mont St.-Michel, qui nous apprend lui-même qu'il fut élu par les religieux d'une voix unanime, et que son élection fut confirmée par le duc de Normandie et l'impératrice Mathilde (1).

Robert, qui prit son nom du Mont St.-Michel, et qui est connu dans l'histoire sous le nom de Robert du Mont, était né à Thorigny. Son père Tedvin et sa mère Agnès étaient remarquables par la noblesse de leur origine et par leurs qualités personnelles ; ils eurent soin de faire élever dans la science et dans la piété le jeune Robert, qui se rendit au monastère du Bec, y prit l'habit religieux en 1128, et en devint bientôt le prieur claustral. Appelé au Mont St.-Michel, il fut le restaurateur de ce monastère auquel il rendit la tranquillité et le bonheur (2). Robert fut la gloire et l'ornement de son ordre ; les plus doctes écrivains de son temps, et particulièrement Etienne, évêque de Rennes, se plurent à écrire ses louanges : sa vertu, son esprit, son savoir l'avaient rendu cher à ce prélat et à tous ceux qui le connurent. Le pape lui adressa un bref pour le prier de se trouver au concile de Tours, l'appelant son très-cher fils, et requérant ses soins, sa science et sa prudence. Le roi d'Angleterre l'honora jusqu'à trois fois de sa visite ; il jouissait de la plus haute considération auprès des grands sei-

(1) Monasterium beati Michaelis de periculo maris post tribulationem... respiravit electo unanimiter ab omni conventu... Henricus gratanter assensum præbuit (in appendice ad Sigeb.)

(2) Monasterium Deo miserante aliquantulum respiravit electo unanimiter Roberto... Manuscrit de Robert à la bib. d'Avranc.

gneurs du royaume; l'impératrice Mathilde, la reine Eléonore lui accordèrent leur bienveillance, et il eut l'honneur de donner le nom à une fille de la reine et de la tenir sur les fonts baptismaux.

Il prit un soin particulier de ses religieux, augmenta leur nombre de vingt, et en eut toujours soixante. Hamon, chevalier, seigneur de Beauvoir, était à cette époque mécontent des moines du Mont St.-Michel et il les traitait en ennemis. Apaisé par la prudence de Robert, il devint un des bienfaiteurs du monastère; il lui donna plusieurs terres et héritages situés à Beauvoir et dans la paroisse des Pas. Ses enfans Guillaume et Thomas confirmèrent ces donations : voilà ce qu'on lit dans un manuscrit d'un de ses successeurs (1). Robert ne se contenta pas de faire fleurir la piété parmi ses religieux; il fit surnommer ce mont la cité des livres : plus de cent quarante volumes furent copiés ou composés par lui-même. Quelle perte pour le monde, quelle immense lacune dans les annales de l'esprit humain, si les cloîtres n'eussent été un sanctuaire où se conserva le feu sacré de la science!

A peu d'exceptions près, il n'y a point en France de manuscrits qui remontent au-delà du IXe. siècle; Robert du Mont nous en a conservé de ce temps. Le premier, le plus intéressant peut-être, parce qu'il n'a pas été imprimé, du moins dans sa plus grande partie, est un manuscrit de Boëce sur la musique. Il est sur parchemin; les chiffres sont romains; les i simples ne sont point accentués ni ponctués; les æ ne sont formés que d'un e simple avec

(1) Manuscrit de Pierre Le Roy, intitulé: Quanandrier.

une cédille dessous, et quelquefois par un a et un e, l'un auprès de l'autre; les raies sur lesquelles s'appuient les lignes d'écriture sont tracées à la pointe sèche. On voit dans l'écriture une certaine rondeur élégante, comme dans les arcades et les voûtes de ce temps-là. On y trouve que Pythagore est le premier qui ait réduit la musique en art, et qu'en observant les forgerons battre le fer dans les boutiques, il trouva le diapason, le diapente et le diatessaron. Boëce distingue en général trois espèces de musique : une mondaine, une humaine, et une troisième qui consiste dans les instrumens, comme la harpe et la flûte (1).

La symphonie, appelée diapason, a son intervalle du son grave à l'aigu en proportion double; sa proportion était d'une à deux (2). Elle comprenait, je crois, une octave. Le diapente était une quinte ou un intervalle compris en cinq tons, et le rapport de cette quinte avec les nombres et les lignes était de deux à trois (3). Le diatessaron, qui était la troisième consonnance, était une quarte, et sa proportion était de trois à quatre (4). Il y a dans ce manuscrit intéressant, qui pourrait peut-être faire retrouver la musique des anciens, des tables très-curieuses, des

(1) Sunt autem tria prima mundana et secunda humana tertia quae in quibusdam constituta est instrumentis ut in cithara et in tibiis caeterisque q. cantilenae famulantur.

(2) Diapason symphonia est q. fit in duplo ut est hic | I | II |

(3) Dupla diapence vero est q. constat his numeris | II | III |

(4) Diatesseron vero est q. in hac proportione consistit | III | IIII | sesqui tonus vero sesqui octava proportione concluditur sed in hoc | VIII | VIII | t | VIII | IX | sequi oct.

signes, des chiffres romains, des lettres grecques, pour l'intelligence de la musique de ce temps. Il semblerait que Robert du Mont aurait profité de la musique organique qui y est expliquée, c'est-à-dire, de celle qui s'exécutait avec des instrumens; car dans son cartulaire, qu'il écrivit et qui nous est parvenu, il y a un dessin à la plume dont nous avons fait mention, où l'on voit représentés plusieurs instrumens dont parle Boëce. Il est donc à peu près certain que la musique des anciens n'était point inconnue aux religieux du Mont St.-Michel, et que sous les voûtes de leur superbe église retentissaient les sons d'une musique grave et en harmonie avec la sainteté du lieu et avec le caractère de ceux qui l'habitaient. L'abbé Robert et ses religieux cultivaient l'astronomie; cela est constant par un manuscrit, aussi ancien que le précédent, que nous a aussi laissé ce savant abbé. Ce manuscrit est pareillement à la pointe sèche; les i sont sans points et sans accens; les lettres, rondes; les e simples avec des cédilles pour æ; les chiffres, romains, etc. Il est intitulé: Canons de Ptolomée, *Canones Ptolomei*; c'est un commentaire de l'astronomie de Ptolomée. Il y est dit que Abélard de Bath avait transcrit cet ouvrage de l'arabe en latin. Pour la chronologie qui y est employée, les années sont comptées depuis Auguste et Cléopatre, depuis l'empereur Philippe jusqu'à Dioclétien, et depuis Dioclétien jusqu'au quatrième consulat de l'empereur Justinien. Il ne s'étend pas plus loin (1).

(1) Computabis Augusti annos in annum q... adjicies annos Cleopatre id est annos c. c. xciiii... a Phylippo usque ad Diocletianum q. faciunt annos dc. vii æ a Diocletiano usque in consulatum quartum

On voit dans ce manuscrit des hommes représentés observant les astres; ils sont vêtus d'une robe ou saie, et portent un col avec pendans; ils sont entourés d'instrumens de géométrie: on y voit la figure d'un globe dont les religieux se servaient pour mesurer la profondeur de la baie du Mont St.-Michel (1).

La médecine enseignée et pratiquée au Mont St.-Michel, du temps de l'abbé Robert, fut celle d'un religieux de son ordre; il se nommait Constantin Affrien. Il dédia à l'abbé du mont Cassin son ouvrage, qui fut écrit dans ce XIIe. siècle; les lignes en sont tracées au plomb; les i simples ne sont ni accentués ni ponctués; des e simples pour æ; les chiffres sont romains; l'écriture est encore ronde, mais elle prend une forme moins régulière; l'auteur s'appuie beaucoup sur Galien; il est très-méthodique (2).

C'est ainsi que les productions antiques eurent des gardiens au Mont St.-Michel, et que les sciences profanes y étaient cultivées. Ces pauvres moines nous ont dotés de ces trésors. L'abbé fit également fleurir les sciences divines parmi ses religieux, et il leur fit apprendre les offices écclésiastiques d'Amalaire, qui vivait au IXe. siècle. Le manuscrit où ils sont contenus remonte à ce même IXe. siècle; les lettres en sont rondes; les lignes à la pointe sèche; les æ sont représentés par des e simples avec des cédilles dessous; les i simples sont sans points: c'est une expli-

domini Justiani imperatoris hoc est usque in diem v kt septembris,... Abelardum Bathoniense ex Arabico translata...

(1) Si vis scire profunditatem alicui pelagi... immitte globum cum ferro in aquam et in hora immersionis perspice in astrolabio quota hora sit...

(2) Domino suo montis Cassianensis abbati... Constantinus Affrianus... Voyez le manuscrit à la bibl. d'Avranches.

cation des diverses prières de la messe, de l'habillement des prêtres, des cérémonies, etc. Si quelqu'un a traité des offices avec plus d'éloquence, disait Guillaume de Malmesbury, personne ne l'a fait plus savamment (1). Les religieux du Mont St.-Michel ne manquaient ni de goût ni de critique; ils se servaient aussi du martyrologe d'Usuard, qui fut reçu sous Charles-le-Chauve avec un grand applaudissement, et admis partout, même à Rome, à la place de ceux qui avaient servi jusqu'alors; c'est encore celui qui est en usage à présent dans les églises, où l'on n'a pas pris le romain moderne, et notamment dans tout l'ordre de Citeaux. Les religieux du Mont St.-Michel l'ont suivi jusqu'à la fin. Le manuscrit peut remonter au XIIe. siècle, à Robert du Mont; les lignes sont au plomb; les e simples pour æ; les i sans point; l'écriture, ronde avec peu d'ornemens. On y a ajouté, en différens temps, jusqu'au XVe. siècle, à la fin de chaque alinéa, les noms de quelques-uns des religieux qui s'étaient sans doute distingués par leur piété: on y trouve également ceux de plusieurs évêques d'Avranches, et même celui de Henri II, roi d'Angleterre (2);

(1) Voyez ce manuscrit à la biblioth. d'Avranches.

(2) Obiit Guillelmus abbas Fiscannensis, c'est le premier qui soit ajouté; 7 janvier obiit Turgisus ep Abrincensis,
24 Ricardus epis Abrin, 26 Michael Abrin epis,
21 février Guill epis Abrincensis.
13 mars Joannes epis Abrin, 17 Guill épis Abrin, 30 Ricardus epis Abrin
7 juillet obiit Henricus secundus rex Anglorum, 20 Ricardus epis Abrin,
6 septembre obierunt Herbertus epis Abrin,
14 octobre obiit Norgodus... nous avons cité ce dernier article à la page 154. Dans tous ces articles les jours des mois sont comptés par ides, calendes et nones.

le martyrologe servit alors de nécrologe. Les religieux avaient aussi, en ce XIIe. siècle, entre les mains un calendrier fort ancien, puisque les lignes sur lesquelles s'appuie l'écriture sont à la pointe sèche, les i sans points et sans accens ; les lettres sont arrondies sans ornemens, et les æ sont représentés par un e simple avec une cédille dessous. C'est une table ou calendrier du Mont St.-Michel ; il finit l'an 1117. Il fut continué du temps de l'abbé Robert, et, après lui, par Pierre Le Roy, jusqu'à l'an 1292 ; mais l'écriture n'est plus ronde; l'ogive dominait alors dans l'architecture : l'écriture suit l'architecture et devient aiguë comme elle. Il fut converti alors dans une espèce d'obituaire. On trouve dans la première partie, jusqu'au XIIe. siècle, des observations d'éclipses de lune, de tremblemens de terre (1) ; cette dernière partie ne contient que l'année de l'élection et de la mort des évêques d'Avranches et des abbés du Mont St.-Michel.

C'est à ce temps que remontent les constitutions de l'abbaye, revues et écrites dans le XIIIe. siècle, et conservées dans un manuscrit que nous avons encore (2). L'écriture en est ronde, élégante, comme tous les ouvrages de ce temps ; les devoirs et les revenus des principaux religieux y sont désignés ; le chantre avait ordre d'être attentif pendant l'office, et les religieux, celui de lui obéir ; le prieur de Tombelaine recevait chaque jour au Mont St.-Michel deux pains blancs ; l'infir-

(1) Terre motus factus est MLXXVI.
Eclipsis lune rubens MLXXVII.

(2) Constitutiones abbatiæ Montis Michaelis. Voyez à la biblioth. d'Avranches.

mier avait la moitié de la dîme des revenus de l'autel de la croix, etc. (1).

On doit également à Robert le beau cartulaire sur vélin, ou l'histoire du Mont St.-Michel, qui a été conservé jusqu'à nos jours. L'écriture en est belle, à longues lignes; mais elle commence à se fleurir : les lettres majuscules sont surchargées d'ornemens et de fioritures; les chiffres sont romains, les lignes tracées à la mine de plomb; les i simples ne sont accentués ni ponctués; les æ sont représentés par des e simples et souvent avec des cédilles; il est tout entier de la même main jusqu'à l'époque de l'élection de Robert. Il a été continué par quelques autres religieux dans les deux siècles suivans. Nous l'avons employé presque tout entier, même pour les premiers temps; parce que dans les premières pages il répète textuellement un autre manuscrit du IXᵉ. siècle, qui nous a été conservé (2). Ce dernier manuscrit porte pour titre : *Mémoire du bienheureux Michel archange vénérable dans tout l'univers*(3). Ce titre est en grandes lettres capitales, en lettres majuscules romaines, terminées carrément par le haut, solides, simples, sévères, comme c'était l'usage depuis le Vᵉ. siècle jusqu'à Charlemagne; le reste du manuscrit néanmoins offre une écriture qui se modifie; les lettres sont plus petites, moins sevères et plus rondes, comme c'était l'usage depuis Charle-

(1) Robertus dictus loci fecit istas consuetudines et scribit... in divino officio cantor sollicitus sit et attentus, cui monachi omnis obediant in choro ... prior de Tumbahelenæ in cellario Montis percipit cotidie duos panes albos... infirmarius habebit medietatem decime redditus altaris de cruce. Voyez à la bibl. d'Avr.

(2) Voyez ces deux manuscrits à la bibl. d'Avranches.

(3) Memoriam beati Michaelis Archangeli tote orbe venerandam ipsius et opere condita.

magne jusqu'au XI°. siècle ; les lignes sont à pointes sèches, les i simples sans points ; les æ sont formés d'un a et d'un e, l'un auprès de l'autre, et souvent d'un e simple avec une cédille. Ce fut un chanoine du Mont St.-Michel, qui écrivit cette histoire au IX°. siècle (1). On y trouve également les leçons de son bréviaire ; elles servaient encore jusque dans ces derniers temps. Childebert III y est dit un prince très-pieux, occupant avec courage la monarchie de tout l'occident, du septentrion et des parties du midi ; elle nous apprend que l'affluence des fidèles au Mont St.-Michel, du temps de ce chanoine, était extrême, et que St. Michel ne cessait pas d'y manifester sa puissance (2).

L'abbé Robert estimait cet auteur, qui a écrit avec dignité et conscience ; il le continua jusqu'à son temps. L'ouvrage de Robert contient les conventions de son monastère avec Guillaume Paisnel, du temps de Guillaume-le-Conquérant, et les violences des seigneurs voisins contre les moines ; plus de cent chartes de nos rois, des rois d'Angleterre et des principaux seigneurs du temps y sont consignées. On lit dans une de ces chartes que Foulques-Paisnel disputa à l'abbé Robert les dîmes de Sartilly, et que ce seigneur avait pour amis Guillaume de Verdun, Henri Meurdrac et Robert de Caroles, qui le réconcilièrent avec Robert. Des vignettes, des sceaux, des monogrammes, et surtout le dessin à la plume dont nous avons parlé, ornent encore cette histoire. On y voit un

(1) Il y une erreur typographique à la page 62, ligne 6 des notes ; au lieu du n°. 24, lisez 34, dernière chronique à la fin.

(2) Childeberto piissimo principe monarchiam totius occidui et septentrionis necnon et meridiei partes strenue gubernante... etc.

fronton, surmonté d'une croix grecque, des plein-ceintres; l'ogive ne s'y montre jamais. On y remarque le balustre ou une clôture de petits piliers très-antiques, qui entoure le lit de St. Aubert; ce dessin est très-précieux. Tous les ouvrages de Robert contiennent des choses curieuses, importantes, qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous avons encore de lui des commentaires des livres saints et d'autres ouvrages qui ont échappé aux ravages du temps (1). Il en composa d'un intérêt général. Nous possédons un manuscrit de ce genre qui remonte à son temps; les lignes sont au plomb, les i simples sans points et sans accens, les chiffres romains, etc. Il contient deux parties; la première, depuis l'an 908 jusqu'à 1110: ce qui, dans cette partie, est entouré de lignes rouges dans le manuscrit a été imprimé sous ce titre: *Accessiones ad Sigebertum*; le reste ne l'a pas été.

L'autre partie qui, dans le manuscrit, est intitulée: *Chronica Roberti*, a été imprimée sous le titre de *Appendix ad Sigebertum*; elle s'etend jusqu'à l'an 1184. Elle est continuée dans le manuscrit par un anonyme jusqu'à une partie du XIIIe. siècle. On doit également au savant Robert une histoire intitulée: *Gestes de Henri II, roi d'Angleterre* (2), et que nous avons encore. On y lit que, l'an 1157, Hugues, archevêque de Rouen; Rotrou, évêque d'Evreux, et les évêques Richard de Coutances et Herbert

(1) « Quelques-uns des ouvrages qu'il avait composés nous restent encore aujourd'hui, » dit Jean Huynes dans son manuscrit. Robert Cenau dans le XVIe. siècle en avait lu un grand nombre de l'abbé Robert. Il suffit de parcourir les manuscrits de la bibl. d'Avranches pour être convaincu qu'il y en a beaucoup de lui et qu'une très-grande partie remontent à son temps.

(2) Gesta Henri II regis Anglorum; elle se trouve à la fin d'un manuscrit in-fol. sur vélin dans le chartrier de la cathédrale deBayeux.

d'Avranches levèrent à Mortain le corps de St. Firmat, et de là se rendirent en pélerinage au Mont St.-Michel. L'archevêque de Rouen y combla de joie les religieux par ses doctes entretiens et ses pieuses exhortations; il y passa quatre jours, et il fit consacrer par l'évêque d'Avranches l'autel du crucifix; lui-même consacra celui de la Vierge, sur lequel l'abbé Robert déposa quelques reliques des vêtemens de notre Seigneur; il les avait trouvées dans cette antique chapelle de la Vierge, sur l'ancien autel, dans un ciboire de plomb (1). Pendant que Robert écrivait en latin les annales de son monastère, un de ses religieux en rédigeait sous ses yeux l'histoire en vers français; cet abbé était versé dans toutes les branches de la science. La poésie française n'avait commencé que dans le XIe. siècle (2); et dès lors le Mont St.-Michel et Avranches s'étaient distingués dans cette partie de la littérature. On peut dire même que les habitans de l'Avranchin y eurent quelque supériorité sur tout le reste de la France; car c'est à Avranches que s'assemblaient les poètes nor-

(1) In octavis Pentecostes Hugo Rothom archiep et Rotrocus Ebroicensis et Richardus Constantiensis et Herbertus Abrincensis ep. apud Moretonium levaverunt corpus beati Firmati cum autem archiepīs exinde ad Montem Sti. Michaelis orationis et nos visitandi gratia venisset nos sua jocunda exhortacione et collocutione per IIIIor dies exhilarasset altare crucifixi fecit consecrari ab Herberto Abrincensi epo. VIa. feria ipse V sequenti sabbato altare Beate Marie in cripta aqussone noviter reedificatum consecravit in quo altare reposuimus reliquias vestimentorum ut putamus ipsi Dni. nostri quas in pixide plumbea in veteri ara ibidem repperam.

(2) Nous ne pouvons admettre l'épitaphe de Flodoard comme écrite au Xe. siècle. On sait que les mots latins faisaient le fond de la langue française en ce temps-là, et dans cette épitaphe on ne trouve aucun mot latin : les mots semblent même ne s'être pas formés du latin; elle n'a point la couleur du temps.

Les articles li, le, la, les, étaient encore inconnus vers la fin du IXe. siècle, comme il est prouvé par le serment de Louis; ils se trouvent dans l'épitaphe. Est-il croyable que la langue se soit perfectionnée si subitement ?

mands, les plus renommés de ce siècle. Hugues, vicomte d'Avranches, y tenait une cour si brillante, que toute la jeune noblesse normande y accourait. Le jeune prince Henri, fils du conquérant, qui n'eut presque pour tout héritage, des vastes états de son père, que Avranches et le Mont St.-Michel, fit aussi de sa cour à Avranches un asile pour les muses. Les poètes furent toujours les premiers écrivains dans toutes les langues. La langue française se forma donc principalement à Avranches, et encore aujourd'hui le langage y est pur et élégant (1). C'est à Avranches qu'ont été jouées les premières pièces saintes, à la place de celles du théâtre grec et de celui des Romains. Jean d'Avranches en faisait représenter dans sa cathédrale : une de ces pièces contenait l'histoire des bergers qui assistèrent à la naissance du Sauveur du monde ; une autre, celle des mages. Elles furent bientôt traduites du latin en français, puis imprimées à Avranches dès que l'art de l'imprimerie y fut connu, et elles sont encore jouées aujourd'hui en cette ville. L'Avranchin fournit également dans le XIIe. siècle des Trouvères distingués. Le religieux du Mont St.-Michel, dont nous venons de parler, n'était pas un poète sans mérite ; son style est coulant et clair, bien plus poli que celui de Wace, si connu parmi les savans ; ce moine se nommait Guillaume de St.-Pair. (On sait que St.-Pair est sur la baie du Mont St.-Michel.) Son histoire paraît être une traduction en vers de celle de Robert ; aussi il dit qu'il l'a traduite du latin. Il donne aux lieux qu'il décrit des noms pris dans le langage du temps ; ainsi, en parlant d'une

(1) Un recteur de l'académie de Caen appelait les habitans d'Avr. les Athéniens du département.

ancienne forêt envahie par la mer, il l'appelle Quokelunde ou la terre des coques, parce qu'on pêche des coques dans quelques lieux où s'étendait cette forêt : de même, Poelet dont il parle, en langage du temps, veut dire Port d'Est (1); et Ridolet, c'était la ville de Dol. Voici quelques-uns de ses vers :

Les meschines et les vallez
Chescuns dèls dit vers ou sonnez
Neis li viellart revunt chantant
De leece funt tuit semblant...
Cil Jugleor la ou il vunt
Tuit lor vieles traites unt
Lais et sonnez vunt vielant
Le tens est beals la joie est grant
Cors et boisines et fresteals
Et fleustes et chalemeals
Sonnoient si que les montaignes
En retintoent et les pleignes
Rues ont fait par les chemins
Plenté i ont de divers vins
Pain et pastes fruit et poissons
Oisels oubleies veneisons
De totes pars aveit a vendre (2).

On voit que les pélerinages au Mont St.-Michel continuaient, que les pélerins accompagnaient leurs voix d'instrumens de musique, et que les échos répétaient les sons de la flûte et du hautbois. On apercevait quelquefois une grande quantité de bateaux de pêcheurs,

(1) Voyez description de la Haute-Normandie, par Dom Duplessis, page 128.

(2) Le manuscrit de Guillaume de St.-Pair est depuis la révolution en Angleterre.

sur lesquels les pélerins se rendaient au Mont. A gauche ils voyaient des vallons revêtus des plus brillantes couleurs, couverts de pommiers, de cerisiers, arbres qui fournissent en ces contrées de si riches et de si agréables récoltes; partout une culture soignée et variée; plus loin, des hameaux sur le penchant des collines, et çà et là des manoirs antiques, des tourelles, ou des chaumières simples et gracieuses; à droite, ils découvraient des fermes, des métairies annonçant l'aisance des cultivateurs, des pâturages où paissaient de nombreux troupeaux; dans le lointain, la ville d'Avranches et ses tours s'élevant dans les nues. Mais, au milieu de toutes ces richesses, un contraste venait frapper l'étranger; c'étaient ces petites maisons d'argile, couvertes de roseaux et qui servent, sur le rivage, d'habitation aux pauvres pêcheurs et à ceux qui font le sel. Un soleil pur dorait ce magnifique horizon: le calme était parfait; on n'entendait que le bruit de la rame, quand tout-à-coup s'élevait un mélodieux concert. Les pélerins faisaient entendre leurs divins cantiques et quelquefois leur chanson joyeuse. Ces voyages de la piété à travers cette heureuse et pittoresque contrée remplissaient les âmes de pures et saintes émotions.

Le Mont St.-Michel dut à Robert d'importantes constructions; ce fut lui qui en fit bâtir les tours. Cet abbé était, pour son savoir et sa vertu, chéri de tous ceux qui le connaissaient, et surtout du roi Henri II. Ce monarque fut couronné dans ces temps, c'est-à-dire, l'an 1154. Son père avait légué le comté de Mortain à son autre fils Guillaume; mais le roi de France, ayant soutenu à main armée les prétentions du fils du roi

Etienne sur ce comté, l'en fit jouir pendant quelque temps. Henri vint à bout de s'en ressaisir et le donna à un autre fils d'Etienne, appelé Guillaume. On le désigne ordinairement sous le nom de Guillaume IV. Mathieu de Boulogne, qui lui était attaché par alliance, réclama ses domaines après sa mort; mais le roi Henri les attacha à la couronne et lui donna une somme d'argent. Robert du Mont, qui nous apprend ces particularités, raconte également que le roi Henri arriva à Avranches l'an 1157, suivi de son armée, pour prendre de vive force le comté de Nantes, qu'il prétendait lui appartenir. Le duc de Bretagne, afin de détourner l'orage qui allait fondre sur lui, vint trouver l'évêque d'Avranches et le pria d'être son médiateur (1). Herbert le présenta au roi Henri et termina leur différend. Ce monarque se rendit au Mont St.-Michel avec l'évêque, qui les y reçut. L'abbé Robert raconte qu'ils dînèrent au réfectoire, et, qu'après le repas, le roi fonda le prieuré de Pontorson, en faveur de l'abbaye du Mont. Sur ces entrefaites, Aquilin-du-Four fut chassé de Pontorson. Ce gouverneur était odieux par ses brigandages. La garde du château, que le roi avait fait reconstruire, fut confiée à l'abbé Robert, qui joignait les talens militaires aux vertus de son état (2).

Il eut quelque différend avec l'évêque d'Avranches, relativement aux églises de Pontorson. Le prélat, pour conserver ses droits, ne lui permit point d'y célébrer les

(1) Appendix ad Sigebertum. Le Baud, histoire de Bretagne, page 187.

(2) Chronica Normanniæ; appendix ad Sigebertum; Neustria pia; Gallia Christiana, etc.

saints mystères. Le roi eut recours au métropolitain (1). Nous avons accordé sur la prière du roi à l'abbé Robert, lui écrivit l'archevêque, l'eau bénite et la permission de célébrer le saint Sacrifice dans la chapelle de Pontorson, parce qu'on vous en a prié trois fois et que vous l'avez refusé (2). L'affaire ne fut terminée que quelque temps après par le successeur de cet archevêque (3). Robert du Mont eut encore une autre contestation avec le sieur de Sacheville, dont les ancêtres avaient aumôné à l'abbaye du Mont St.-Michel la terre d'Eventhot, et qui, malgré cela, voulait exercer ses droits sur les hommes d'Eventhot, et les soustraire au vasselage de l'abbaye pour les mettre sous le sien. Les barons des quatre comtés de Bayeux, de Coutances, de Hièmes et d'Avranches, s'assemblèrent aux grandes assises de Caen, et leur décision fut que tout seigneur particulier qui avait donné une terre en aumône, n'y conservait aucun droit (4).

Robert avait pour maréchaux Robert de Brucourt et Geoffroi de Venoix, qui tenaient des fiefs à son manoir de Bretteville (5). C'était en quelque sorte un souverain au

(1) Sciatis quod ego (Henricus) concessi abbati et monachis S. Michaelis de Monte ecclesias meas de Ponte-Ursonis, sicut H. rex avus meus eas illis concessit. Quare mando vobis quod si episcopus Abrincensis eis aquam benedictam ad opus illarum ecclesiarum dare noluerit, vos ipse eis illam dare: ne ecclesiæ castelli mei, quod noviter firmavi, sine officio divino remaneant...

(2) Nos prece domini nostri regis Henrici .. dedisse aquam benedictam dilecto filio nostro Roberto abbati S. Michaelis de periculo maris ad capellam de Ponte-Ursonis, et licentiam divina celebrandi in eadem capella ..

(3) Philippus archiepiscopus... compositioni inter Abrincensem et Montis S. Michaelis ecclesias super ecclesiis Pontis-Ursonis. An 1160.

(4) Ex chartulario S. Michaelis in Monte Tumba.

(5) Chart. S. Michaelis de Monte, bibl. regia parisiens.

haut de sa roche escarpée. Il eut aussi la commission de faire installer le prince Geoffroi, fils de Henri, au comté de Bretagne. Il reçut le roi de France, Louis VII, qui vint en pélerinage au Mont St.-Michel. Il était accompagné du roi d'Angleterre, de l'évêque d'Avranches, de quelques cardinaux et des grands du royaume de France. Herbert célébra la messe pontificalement, et ensuite les deux monarques, avec leur suite, revinrent à Avranches, où ils se firent voir à leurs sujets et donnèrent audience (1).

Cet évêque eut pour successeur, le 27 mars, l'an 1161, Achard, né à Perthus-Achard, fief noble, relevant du roi, dans la paroisse de St.-Marc, non loin du Teilleul, toujours possédé, depuis ce temps, par les Achard, et encore actuellement par les Achard, dits du Pas de la Vente. Dans sa jeunesse, Achard étudia en Angleterre et devint la gloire du clergé de ce royaume; de retour en France, il se retira parmi les chanoines réguliers de St.-Victor, au faubourg de Paris, alors gouvernés par le bienheureux Gilduin, leur premier abbé, auquel il succéda. Bientôt il fut élu évêque de Séez; mais, dit St. Thomas, archevêque de Canterbury, le roi Henri II ne souffrit pas qu'il fût sacré, parce que le souverain pontife Adrien IV avait confirmé son élection. Et s'il permit qu'il fût évêque d'Avranches, c'est qu'aucune volonté ne précéda cette élection (2)? Le roi de France, voyant Achard

(1) Appendix ad Sigebertum; Chronica Normaniæ.

(2) Electus primum est in episcopum Sagiensem, sed non permissus est ordinari, quia electionem ejus confirmaverat summus pontifex Adrianus IV. Quare permisit rex, ut idem post modum fieret episcopus Abrincensis? Plane quia nulla voluntate præcessit electio. (Epist. XIV ad Alexandrium III.)

sur un siége qui était dans les domaines de celui d'Angleterre (1), et craignant l'influence de ce monarque, écrivit une lettre aux religieux et au prieur de St.-Victor. Votre église, leur dit-il, a été fondée par les bienfaits de nos prédécesseurs et de notre église de Paris ; c'est ce qui nous la rend si chère. Votre abbé a été appelé à en gouverner une autre. Nous ne voulons pas que la vôtre, dont le soin nous regarde plus que personne, en souffre quelque dommage ; mais, au contraire, nous voulons qu'elle augmente en avantages. C'est pourquoi, par l'autorité royale, nous vous commandons que votre abbé Achard n'ait ni le pouvoir d'aliéner les biens de votre église, ni d'en recevoir quelque chose, ni d'être témoin de l'élection de son successeur. Salut et dilection (2) !

La même année que Achard fut élu évêque d'Avranches, il fut parrain avec Robert, abbé du Mont, d'une fille du roi Henri II, qui fut baptisée à Domfront par un légat du pape. Ils lui donnèrent le nom de sa mère (3). Le roi estima beaucoup ce prélat, malgré son amitié bien connue pour St. Thomas, archevêque de Canterbury (4). Achard

(1) Quoniam vero hæc ecclesia ad regis Angliæ dominium, scripsit. Gallia Christiana, t. VII, p. 665.

(2) Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex priori et universis fratribus sancti Victoris salutem et benedictionem. Ecclesia vestra ex beneficio prædecessorum nostrorum et ecclesiæ Parisiensis fundata est; unde et specialius eam diligimus. Vocatus est abbas vester (Achardus) ad aliam ecclesiam, non volumus quod res ecclesiæ vestræ cujus cura ad nos principaliter spectat, in aliquo minorentur sed crescant ; unde e regia autoritate vobis præcipimus quod abbas Achardus de cætero nullam alienandi aut accipiendi res ecclesiæ vestræ habeat facultatem neque eo præsente verbum aliquod de electione incipiatis, valete. (Archives de St.-Victor de Paris.)

(3) Regina Alienor apud Domnum frontem filiam peperit... quam... Achardus episcopus Abrincensis et Robertus abbas S. Michaelis de periculo maris... de fonte susceperunt... (Robert du Mont.)

(4) Voyez vies des saints par Godescard, mois de mai.

prit même soin des serviteurs de ce primat qui étaient poursuivis par la haine et la vengeance du monarque ; il écrivit à Henri de Bayeux en faveur de Jean de Salisbury (1). Les religieux de la Luserne avaient aussi beaucoup de monumens de son attachement pour eux. Il eut une part singulière à la fondation et à l'établissement de leur abbaye dans le lieu où elle était située de nos jours. Du consentement de son chapitre, il régularisa les bénéfices dont Guillaume de St.-Jean leur avait aumôné la présentation ; entre autres, celui de la Rochelle par une charte de 1162, et celui de St.-Jean-le Thomas, de Montviron, de Champeaux, en permettant à l'abbé de la Luserne d'y nommer de ses chanoines réguliers pour desservir ces bénéfices. Il aumôna à cette abbaye l'autel à desservir (2). Il lui donna encore le revenu des prébendes vacantes dans sa cathédrale, pendant l'espace d'une année (3). Les religieux de la Luserne, ainsi que ceux de St.-Victor de Paris, ont toujours regardé Achard comme bienheureux. On en trouve la preuve dans les archives de cette dernière abbaye (4). Il existait aussi, avant la révolution, une ancienne chapelle de structure antique, dans la paroisse de Passais, à quelques lieues du Teilleul, où il y avait une vitre ancienne et assez belle, dans laquelle on voyait peint Achard,

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 481.

(2) Ecclesiam altare et attalagium cum omnibus pertinentiis, Charte du chartrier de la Luserne.

(3) De consensu capituli Abrincensis... Charte de l'évêque Achard, et annales de Prémontré, t. II.

(4) Hujus oliva domus Anglorum gloria cleri
Jam pridem dignus cœlesti luce foveri
Felix Achardus florens aetate senili
Præsul Abrincensis ex hoc signatur ovili.

évêque d'Avranches. Au bas était une légende gothique, qui annonçait qu'Achard était évêque d'Avranches, et qu'il mourut en odeur de sainteté (1).

Ce prélat assista, l'an 1167, à la translation du corps de St. Edouard, roi d'Angleterre. Pendant son épiscopat, l'an 1167, le roi Henri, allant au Mont St.-Michel pour y prier, s'arrêta à Genêts et y passa la nuit. Le roi d'Ecosse vint l'y trouver (2).

Achard mourut l'an 1171, le 29 mars. Son corps fut enterré dans l'église abbatiale de la Ste.-Trinité. Voici son épitaphe, qu'un religieux composa :

Hîc jacet Achardus episcopus cujus
Caritate dilata est nostra paupertas.

Ici repose Achard évêque, dont la charité a enrichi notre pauvreté.

On a de cet évêque un traité de la Ste.-Trinité, une histoire de St. Gezelin, plusieurs ouvrages de théologie et un traité de l'abnégation de soi-même. Dans ce dernier ouvrage, parlant de la perfection chrétienne et des moyens d'y parvenir, il réduit le tout à l'abnégation de soi-même, dont il distingue sept degrés, qu'il appelle les sept déserts de l'âme. Ces degrés ou déserts sont : ceux de la pénitence, de la solitude, au moins du cœur; de la mortification, de la simplicité de la foi, de l'obéissance, du pur amour de Dieu et du zèle pour le salut

(1) Manuscrits du docteur Cousin à la biblioth. d'Avranch.

(2) Henricus II ann. 1167 ad Montem S. Michaelis orationis causa veniens, apud Genestum illa nocte est hospitatus, et illic rex Scotiæ quoque ad eum venit. Tanta erat temporis pietas et concordia. (Appendix ad Sigebertum, et chronica Normanniæ.)

du prochain. Ce saint évêque donna de la perfection chrétienne le précepte et l'exemple. L'année de sa mort on lui donna pour successeur Richard, troisième du nom, archidiacre de Coutances, homme fort docte et recommandable par la pureté de ses mœurs. Robert du Mont dit qu'il possédait les sciences divines et les sciences humaines, et que, depuis son enfance jusqu'à sa mort, il conserva toujours la chasteté (1). Dès qu'il eut pris possession de son siége, il confirma à ce même Robert du Mont la possession de l'église de St.-Médard de Dragey (2).

L'année suivante, il fut témoin des grands événemens qui se passèrent à Avranches, relativement au meurtre de Thomas Becket, archevêque de Canterbury. Cet infortuné prélat venait d'être assassiné dans sa cathédrale, sur les marches de l'autel, et tout le monde désignait le roi d'Angleterre comme le coupable. Le souverain pontife fit partir deux légats pour examiner cette affaire. Armé que vous êtes du glaive de pierre, lui avait écrit le roi de France, toute l'église, saint Père, réclame votre justice (3)... Les légats se nommaient Théodvin et Albert. Dès que le roi d'Angleterre apprit que nous étions arrivés sur ses terres, écrivaient les légats à Gilbert, patriarche de Ravenne (il était alors en Irlande), il fit voile aussitôt vers la Normandie, et nous envoya quelques-uns des grands de son royaume pour savoir où nous voulions nous réunir avec lui. Nous choisîmes le monastère de Savigny, afin d'être secourus des prières de ces bons reli-

(1) Richardus Abrincensis episcopus, vir magnæ litteraturæ tam secularis quam divinæ, morum honestate virgo ab utero laudandus.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 481 et 482.

(3) Annales de Baronius.

gieux (1). L'assemblée fut nombreuse ; plusieurs comtes, barons et autres seigneurs distingués, ajoute Roger de Hoveden, et tous les prélats de Normandie s'y trouvèrent. Les légats exposèrent les ordres du père des chrétiens ; mais le roi refusa de s'y soumettre, courut à son cheval et rompit les pourparlers. Allez en paix où il vous plaira, leur dit-il en s'éloignant (2). Les évêques de Lisieux, de Poitiers et de Salisbury, s'approchèrent des légats, et il fut arrêté entre eux qu'on se rassemblerait à Avranches le vendredi suivant (3). Nous attendîmes, ajoutent Théodvin et Albert, au monastère que ce jour fût arrivé. Nous vîmes venir l'évêque de Lisieux et deux archidiacres qui nous annoncèrent d'heureuses nouvelles. Le roi était résolu de se rendre à ce que nous lui avions proposé. Ils prirent donc la route de cette ville et y trouvèrent le monarque disposé à leur obéir en prince chrétien et pénitent (4). Il les aborda avec un accueil gra-

(1) Noveritis itaque quod postquam illustris rex Angliæ venisse nos in regnum suum in veritate cognoverit, atque in continenti plures ad nos nuntios et honorabiles destinavit, inquirens a nobis in quo loco potius convenire cum eo ; et loqui vellemus. Placuit tandem ab Sabigniacum monasterium pro colloquio habendo concurrere, ubi religiosorum virorum possemus orationibus adjuvari. Annales de Citeaux; annales de Baronius.

(2) Venerunt Saviniacum, ubi archiepiscopus Rotomagensis et cuncti episcopi et proceres convenerant... rex ab eis cum indignatione discessit... in pace ite per terram meam ubi vobis placuerit. Roger de Hoveden. Convenerunt et multæ personæ utriusque ordinis de regno suo. Annales de Citeaux.

(3) Tunc cardinales habito arctiori consilio, revocaverunt episcopum Lexoviensem, Joannem pietaviensem et episcopum Saresberiensem, et per eos elaboratum est quod feria sexta sequente rex et cardinales apud Abrincas convenirent. Roger de Hoveden. Annales de Baronius.

(4) Cùm autem non possemus in omnibus convenire, recessit a nobis velut in Angliam profecturus ; et nos expectavimus, sequenti die ad Abrincam civitatem ituri. Postera autem die venerunt ad nos Lexoviensis episcopus, et duo archidiaconi ; et concesso, quod pe-

cieux et convint de tout ce que les prélats lui proposèrent. Mais parce qu'il voulait que son fils fût présent pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant (1).

Ainsi, le dimanche, où l'on chantait : *Vocem jucunditatis*, qui était le 22 mai 1172, fut célébré par les deux cardinaux prêtres le premier des deux conciles qui portent le nom de conciles d'Avranches. Le vieux monarque d'Angleterre s'approcha de l'autel que l'on avait élevé, étendit la main sur le livre des évangiles, à la vue du jeune roi et de tout ce qu'il y avait de plus grand dans son royaume : je jure, s'écria-t-il, que je n'ai ni ordonné, ni voulu le meurtre de mon archevêque. Quand je l'ai appris, j'en ai eu une extrême douleur (2). Je n'ai jamais ressenti si vivement la mort de mon père et de ma mère (3). Toute l'assemblée fut frappée de cette démarche qu'il avait faite de lui-même (4) et du ton solennel de ses paroles. Le monarque ajouta : j'accomplirai néanmoins, seigneurs légats, la satisfaction qui me sera imposée, quelque pénible qu'elle soit. Car je conçois

tebamus, ad prædictam processimus civitatem. Annales de Baronius, annales de Citeaux, etc.

(1) Sed quia rex voluit filium suum adesse... terminus rei dilatus est usque ad sequentem dominicam... Roger de Hoveden. Annales de Baronius.

(2) Ad quam dominica, quâ cantatur... convenimus cum personis plurimis. . Annales de Citeaux, t. II. Tactis sacrosanctis evangeliis .. jurans quod nec præcepit, nec voluit quod idem archiepiscopus occideretur; et quando audivit, vehementer doluit. Annales de Citeaux, t. II, p. 525.

(3) Addidit etiam ex propria voluntate, quod de morte patris vel matris suæ numquam tantum doluit. Roger de Hoveden. Concilia Rotomagensis ecclesiæ du père Pommeraye, p. 152.

(4) Sed de propria voluntate. Annales de Citeaux, t. II. Non de nostra exactione. Annales de Citeaux, t. II, p. 525.

bien que je suis la cause de cette mort, non que je l'aie commandée, mais parce que mon trouble et mes plaintes ont donné lieu de juger qu'elle me ferait plaisir (1).

Un des légats se leva et dit : Sire, rendez à l'église de Dieu la liberté et ses biens, et soyez le défenseur des princes chrétiens contre les Sarrasins et les Maures. Alors le roi Henri, regardant ses barons : j'enverrai, dit-il, à Jérusalem deux cents de mes chevaliers, et ils y serviront un an à mes frais. J'irai moi-même, si le souverain pontife l'ordonne, en Espagne au secours des chrétiens contre les Maures d'Afrique qui viennent de s'y répandre comme un torrent (2). Et les barons applaudirent à leur maître. Se tournant alors vers les prélats, il continua : je renonce à toutes les mauvaises coutumes établies dans mes états, de mon temps, et je rendrai à l'église de Canterbury toutes ses terres et tous ses biens. Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains ; sachez certainement que, quoi que vous m'ordonniez, soit d'aller à Jerusalem, à Rome, ou à St.-Jacques, soit autre chose, je suis prêt à obéir. Ce qui toucha les assistans jusqu'aux larmes (3).

(1) Dicebat enim coram omnibus, se intelligere, quod sua causa esset mortis archiepiscopi; non quòd ipse mandaverit, sed quòd amici et familiares ejus videntes turbationem vultus ejus et oculorum; et cognoscentes etiam dolorem cordis, et sæpè audientes querula verba de archiepiscopo... et ideò cum omni humilitate et devotione ad omnia, quæ legati juberent, se expositum asserebat. (Ex codice Vaticano apud Baronium.)

(2) Alet ducentos milites per annum integrum sumptibus suis... in terra Hierosolymitana contra paganos... si necesse fuerit et dominus papa ei mandaverit : ibit in Hispaniam ad liberandam terram illam a paganis. (Ex codice Vaticano, apud Baronium.)

(3) Omnes malas consuetudines quæ in diebus suis in ecclesias Dei inductæ sunt penitùs dimitteret... ecclesiæ Cantuariensi omnem integritatem suam in terris et in aliis rebus restitueret... ecce, inquit, domini legati, corpus meum in manu vestra est, scitote pro certo

CONCILE D'AVRANCHES.

Ier. Canon : On ne donnera point à des enfans de bénéfices à charge d'âmes.

IIe. Canon : On ne donnera pas aux enfans des prêtres les églises de leurs pères.

IIIe. Canon : Les laïques ne prendront rien des oblations.

IVe. Canon : On ne confiera pas les églises à des vicaires annuels.

Ve. Canon : On obligera les curés des grandes paroisses, qui le peuvent porter, d'avoir un autre prêtre sous eux.

VIe. Canon : On n'ordonnera point de prêtre sans un titre assuré.

VIIe. Canon : Les églises ne seront point données à ferme.

VIIIe. Canon : Le prêtre qui est chargé de la desserte d'une église aura, au moins, le tiers des dîmes.

IXe. Canon : Ceux qui possèdent des dîmes par droit héréditaire, pourront les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'église à laquelle elles appartiendront.

Xe. Canon : Le mari ou sa femme ne pourra entrer en religion, l'autre demeurant dans le siècle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage.

XIe. Canon : On propose l'abstinence et le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront les observer, principalement aux ecclésiastiques et aux seigneurs (1).

(1) L'auteur de l'histoire de l'église Gallicane a traduit ce canon : jejunium indicatur omnibus qui poterunt... de cette manière : que,

vieux roi y réitéra le serment qu'il avait fait sur les reliques des saints (1) et le livre des évangiles. Il touchait à ces objets sacrés, selon la chronique de Gervais (2), et tous les seigneurs et les évêques étaient debout, et gardaient un silence respectueux. Ensuite, entouré de ses barons, il jura qu'à Noël prochain il prendrait la croix pour trois ans, et partirait l'été suivant pour Jérusalem, si le pape ne l'en dispensait. Si je suis obligé, ajouta-t-il, de descendre en Espagne pour en chasser les Sarrasins, mon voyage ne sera que differé; je partirai ensuite pour la Palestine. Je vais en attendant envoyer aux Templiers l'argent nécessaire pour entretenir dans la terre sainte deux cents chevaliers pendant un an (3). Il promit encore aux légats et à tous les autres prélats que jamais il ne se retirerait de l'obéissance du pape Alexandre et de ses successeurs, tant qu'ils le tiendraient pour roi catholique et chrétien. Le jeune prince, qui était présent, fit aussi la même promesse devant toute l'assemblée (4).

Alors les secrétaires dressèrent de tout ce qui s'était passé, un acte qui fut ratifié par le sceau des deux princes (5). Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile, où l'on publia douze canons :

(1) Super sanctorum reliquias et super sancta evangelia. Annales de Citeaux; annales de Baronius; Roger de Hoveden.

(2) Annuit rex et tactis sacrosanctis apud Abrincas v kal. oct. juravit. (Chronica Gervasii.)

(3) Quòd ab instante nativitatis domini usque in triennium crucem accipiet, in proxima sequenti æstate in propria persona Hierosolymam iturus... sed si interim pro urgente necessitate in Hispaniam super Saracenos profectus fuisset... interim tantum pecuniæ dabit Templariis... Roger de Hoveden.

(4) Et hoc ipsum jurare fecit filium suum majorem... (Epist. ad Gilebertum patriarcham, ann. Cister.)

(5) Voyez concilia ecclesiæ Rotomagensis du p. Pommeraye, p. 155; et concilia Normanniæ de Bessin, p. 85.

tons qui l'écoutaient avec la plus grande impatience, changeant de siéges et de posture, et ne pouvant rester en place, lui résistèrent en face et lui donnèrent un démenti formel (1). Le tumulte allait recommencer et devenir plus fort; les légats ne decidèrent rien sur les prétentions réciproques des deux églises, et l'assemblée se sépara. Le roi Henri écrivit alors en Angleterre tout ce qui s'était passé à son égard. J'ai trouvé ici, dit-il, mes fidèles sujets dans la paix et la tranquillité. Mon arrivée au milieu d'eux les a remplis de la joie la plus vive. Pour la gloire de Dieu et de son église, pour mon honneur et celui de mon royaume, la paix est faite entre les seigneurs légats et moi (2). Dieu soit loué! écrivait aussi Jean de Salisbury, après une si rude tempête, la paix est rendue à l'église (3). Pendant ces longs débats, plusieurs personnes honorables, dit Robert du Mont, entre autres les très-religieux Etienne, abbé de Cluny, et Benoît, abbé de Cluse, vinrent vers nous en ce Mont, et nous eûmes la satisfaction d'établir entre nous une association de prières (4). Sur ces entrefaites le roi Henri se transporta à Pontorson. Il y rassembla ses troupes, à dessein de passer en Bretagne; mais on vint lui faire satisfaction. Il y

(1) Affirmans sedem archiepiscopalem ibi esse non debere; sed clerici de Dolo constanter contradicebant... (Chronicon Johannis Brompton.)

(2) Sciatis quod... inveni terram meam Cismarinam in summa pace... et homines, ac fideles meos de adventu meo uberiori lætitia perfusos... et ad honorem Dei, et ecclesiæ, et meum, et regni mei.. (Epist. 190 inter epistolas Joann. Sar.)

(3) Benedictus Deus.., post angustias tanti naufragii, ad debitæ libertatis portum accessisse videatur ecclesia... (Epist. Joann. Saresb.)

(4) Venerunt usque ad Montem ad nos, honorabiles personæ multæ...

résida quelques jours, pendant lesquels ses cuisiniers mirent le feu à son palais (1). Il le fit réparer sur-le-champ. Le règne de ce prince ne devint plus qu'une suite de malheurs. Il vit se révolter contre lui ses propres enfans. Les seigneurs de l'Avranchin lui firent aussi la guerre.

On distinguait parmi eux Jean de Cheruez (le titre de gouverneur du château de Cheruez était devenu héréditaire dans sa famille), et Hugues Avenel des Biards et sénéchal du comté de Mortain ; cette dignité resta dans sa famille pendant toute la durée de ce siècle. Ses trois fils furent aussi très-célèbres ; ils se nommaient Nicolas, Roland et Olivier. Hasculphe de St.-Hilaire du Harcouet n'était pas moins illustre ; il était frère de Jacques, et leur père, comme on le voit dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, signait ses actes : *dans ma cour, à mon château de St.-Hilaire*. Hasculphe devait le service de deux chevaliers et demi, d'après le livre rouge de l'Echiquier. Hugues de Chester, possesseur du château de St.-James, et fils aîné de Ranulphe II, dont nous avons parlé, jouissait encore d'une plus grande célébrité. Tous ces seigneurs se révoltèrent contre le roi Henri. Ils se joignirent à Raoul de Fougères et brûlèrent le Teilleul (2). Après quelques succès entre St.-James et Fougères, ils furent battus par les troupes royales et forcés de se retirer dans le château de Dol. Le comte de Chester s'y était enfermé avec la ferme résolution de le défendre vigoureusement ; il capitula néanmoins au bout de trois jours avec la garni-

(1) Chartrier de M. le vicomte de Guiton.

(2) Castrum Tillioli tradidit incendio... Robert du Mont.

son (1), et fut emmené prisonnier en Angleterre. Quelque temps après, le roi lui rendit son château de St.-James. Il le conserva jusqu'à sa mort et le transmit à Ranulphe III, son fils. Le seigneur de St.-Hilaire n'avait pas même pu se retirer dans la tour de Dol; il fut pris avant les autres et renfermé à Pontorson.

Les autres seigneurs du comté de Mortain déposèrent les armes et se soumirent. Le diocèse d'Avranches était alors rempli de guerriers illustres, qui se faisaient une fête d'aller planter leurs drapeaux sur des tours que le fer hérissait, ou défendues par des rochers inaccessibles et des ravins profonds. Ils ne combattaient jamais contre des ennemis désarmés, mais souvent contre ceux de Dieu ou de leur prince. En ce temps la vertu était extrêmement honorée, et périsse, disait-on, l'être abject qui ose mépriser les larmes de la faiblesse et de l'innocence :

Car femes doit-on honourer
Et pour lors drois grands fais porter (2).

C'était aussi une grande obligation à tous ces guerriers de pratiquer leur religion :

Que chacun jour doit messe oïr.
S'il a de quoi, si doit offrir.

Si un seul se déshonorait par quelque action indigne, le félon voyait ses armes attachées au pilori, ses éperons brisés sur le fumier, et il était inhumé

(1) Goube, histoire de Normandie, t. 1er. p. 429.
(2) Huc de Tabarie, vieux poète français.

« en povre lieu et en terre qui oncques ne fut bé-
« nie (1) ».

Outre tous les guerriers que nous avons eu occasion de nommer, le livre rouge de l'Echiquier, sous le roi Henri II, 30 ans avant la conquête de Philippe Auguste, fait mention de Guillaume de Champeaux qui devait un chevalier pendant onze jours; la lande de Bevays lui appartenait, et il était probablement de la même famille que Bevays-le-Gigantesque, héros de Southampton, en Angleterre.

On trouve encore un autre Robert de Champeaux qui devait le service d'un chevalier pendant 40 jours. L'évêque d'Avranches, qui est le premier dont parle le livre rouge, devait le service de cinq chevaliers pour Avranches, et de cinq autres pour St.-Philbert; l'abbé du Mont St.-Michel devait le service de sept; le comte de Chester devait le service de dix chevaliers pour St.-Sever et Briquesart, et pour son service cinquante et un et demi. Guillaume de la Braise, près du Pontaubault, devait pour ce fief trois chevaliers, et un pour une autre propriété. Jean de Soligny en devait un, et trois pour son service. Guillaume Avenel en devait au roi cinq pour son service, et un au comte de Mortain. Robert de St.-Jean devait un chevalier pour Terre-Gâte; Guillaume de Ferrière, dans le bailliage de Passais, un au roi et cinq pour lui; Henri de Brecey, un; Richard de Brecey également un; Hamel de Villaines, un; Robert Doissel, quatre parts; Jean de Soligny, un pour son fief de Guilberville et quatre pour lui; Guillaume d'Ussey, un; et le fief de Robert d'Ussey, un, et pour son service, trois et demi; Gilbert de Fontenai, un demi; le

(1) Gaule poétique, t. IV.

fief de Gilbert d'Avranches, deux; Richard Sylvain ou Servain devait pour le comté de Mortain vingt-neuf chevaliers et demi, et Guillaume d'Avranches, un (1). On trouve encore Guillaume de Vauborel, Robert d'Ancey, Aimery de Beauvoir, Guillaume de Boucey, Robert de Juvigny, Othon du Teilleul, Jean de Sacey, Maurice d'Ussey, Raoul du Buat, Renaud de Crux, Guillaume de la Motte (2). La dame Agnès de Romilly possédait un fief militaire. Guillaume de St.-Jean-le-Thomas était sénéchal de Normandie, et Guillaume, fils Hamon, des environs d'Avranches, sénéchal de Bretagne. Dans un repas qu'ils tinrent à Bures, près de Bayeux, où le fils aîné du roi tenait alors sa cour, ils ne voulurent admettre à leur table que ceux qui portaient le nom de Guillaume, et il s'en trouva cent dix.

Les seigneurs Asnel s'éteignirent vers l'an 1300 (3). Il y a encore, dans l'église de Montanel, une pierre

(1) Robertus de Campell, 1 m. per 40 dies de garda, et postea ad custamentum regis. Et Willelmus de Campellis unum militem per 11 dies de garda ad custodiam regis. Epus Abrincensis, 5 milites de Abrincis, et 5 m. de honore sancti Philleberti. Abbas de Monte sancti Mich., 6 m. in Abrincatu et in constant. et unum m. in Baiocasino quem faciunt vavasores, nisi fuerint in exercitu. Comes Cestriæ, 10 m. de sancto Severo et Briquesart, et ad servitium suum 51 m. et dimid. idem de feodo Morton. Willus de Braiosa, 3 m. de Braiosa. Idem servitium unius milit. de couvert. Joannes de Soligneio, 1 m. et ad servitium suum, 3 m. Willus Avenel, 5 m. regi, et sibi, 1 m. de com. Morton. Robertus de sancto Joanne, 1 milit. de Terra Wasta. Willus de Ferraria, 1 m. et sibi 5 milit. Henricus de Breceio, 1 m. Richardus de Breceio, 1 m. Hamel de Villana, 1 m. Joannes de Solegneio, 1 m. de honore de Guillebervill et sibi 4 mil. feod. Gilberti de Abrinc. 2 m. Robertus Doissel, 4 part. feodum Roberti de Uxeio, 1 m. in Fales. et ad suum servitium, 5 m. et dim. Willus de Uxeio, 1 m. in constant. Gilbertus de Fontibus dimid. m. de honore com. Mort. per Richardum Sylvanum, 29 m. et dim. Willus de Abrinc. 1 m. de honore Morton.

(2) Histoire de Normandie par Dumoulin.

(3) Cartulaire de Marmoutier et chartrier de M. de Guiton.

sépulcrale de la maison Asnel, sur laquelle on voit cinq croix de Jérusalem (1).

Dans l'inventaire des chartes de l'abbaye Blanche (2), on voit un Guillaume de Hum qui donne aux religieuses vingt sous, monnaie du Mans, au marché de Marigney. Un seigneur de la paroisse de St.-Sénier, appelé Jean Grimaut, était écuyer; dans celle de Brécey, il y avait un autre écuyer, nommé Roger de Talvende, dont la postérité s'est éteinte dans ces derniers temps. On trouve dans l'église de Brécey des pierres qui avaient été placées sur leurs sépulcres. Guillaume Sellier possédait une terre à Ger, et les dames Blanches, huit acres qui leur rapportaient seize sous à la St.-Michel, deux poules à Noël, et vingt œufs à Pâques : dans le xv°. siècle, c'était la famille de Richard Maloisel qui était chargée de ces redevances. Une charte latine du chartrier de Mortain porte que Hamelin de Brisay donna à ces mêmes religieuses le fief noble de la Ricolière, dans la paroisse du Mesnilard. C'était en reconnaissance de ce que Guillaume, abbé de Savigny, et les religieuses de l'abbaye Blanche avaient donné entrée dans ce dernier monastère à sa fille Agnès (3). Un autre titre latin fait mention que Jourdain Roussel et son fils leur donnèrent à Gatmo la masure appelée Hyger Chauçon, ce qui fut confirmé par Richard Silvain et Adam son fils (4). Les seigneurs Sil-

(1) Chartrier de M. de Guiton. M. de Gerville se trompe en soupçonnant les seigneurs Avenel et Asnel de la même famille.

(2) Penès nos.

(3) Chartrier de la tour de Mortain.

(4) Chartrier de la tour de Mortain. C'est peut-être Servain. Mais il y a Silvain dans le manuscrit.

vain les comblèrent de biens au Mesniladelée et à Bellefontaine. Elles eurent aussi la troisième partie de tout le domaine de Robert de Fresné, qui céda encore une autre partie de ses biens à Richard de Fontenay, pour la paix faite sur la mort de Guillaume de Cellant, chevalier. Un peu plus tard, Godefroy du Mesniladelée et Gervais de Marcilly leur concédèrent certains droits sur leurs moulins (1). Robert de Chaulieu, chevalier, et Roger Chlignon, également chevalier, leur firent aussi des donations. Enfin Ranulphe de Périers leur céda un champ dans son domaine, proche le monastère de Gatmo, du côté du nord, comme le porte un vieux titre sans date (2).

Le seigneur de la Haye-Paisnel s'appelait alors Foulques. Le successeur de Foulques possédait les seigneuries de la Haye-Paisnel, de Hambie, de Brehal, de Langronne (3). Foulques avait épousé Lesceline du Grippon, fille de Hasculphe de Sulligny et de Denise d'Avranches. Il hérita, l'an 1170, de Gilbert d'Avranches, ayant épousé sa sœur aînée. Gilbert s'était noyé à la mer, et il est probable que ce fut dans la Sée ; car, suivant Cenalis, il donna son nom au pont Gilbert d'Avranches (4). Le seigneur Foulques eut une contestation avec Ansgot, abbé de la Luserne ; néanmoins les religieux comptaient les seigneurs de la Haye-Paisnel parmi leurs bienfaiteurs (5). Lesceline fit des donations à l'abbaye de Hambie, qu'un

(1) Inventaire des chartes de l'abbaye Blanche.

(2) Chartrier de la tour de Mortain.

(3) Voyez La Roque, histoire de la maison de Harcourt, t. 1er. in-fol., p. 141.

(4) Hist. Gall. p. 161.

(5) Voyez la lettre de l'abbé de la Luserne au d. Cousin, dans les manuscrits de ce dernier.

évêque d'Avranches confirma dans la suite. L'évêque Richard III confirma tous les biens de ce dernier monastère (1).

Environ dans ces temps, un Geoffroy de Lolif fieffa le Bois Misoir à un Richard Pellevilain. Celui-ci rendit hommage pour cette propriété, et s'obligea de lui fournir tous les ans une demi-livre de poivre. Il donna aussi sur-le-champ à Geoffroy quarante sous, monnaie d'Anjou; à sa mère six sous, et à son frère Guillaume quatre sous, et ils renoncèrent à tout ce qu'ils pouvaient prétendre sur ce fonds. Gervais, frère de Geoffroy, lui vendit aussi tous ses droits pour quarante sous. Il fut convenu également que les seigneurs de Lolif ne céderaient point à d'autres l'hommage que Pellevilain était obligé de rendre. Cet acte fut passé en présence de l'évêque d'Avranches, du prêtre qui était alors sénéchal du Bois Baudoin, de Guillaume Taun et de Geoffroi de St.-Sénier, prêtres, et des seigneurs Philippe de Noville, Thomas Milesem, Richard de Verdun, Thomas fils de Geoffroi, Gilbert, Gervais de Molinel, André-le-Doux, Eudes Borsin, Geoffroi Campion, Guillaume Cor, et Guillaume Jephoien (2).

(1) Richardus Abrincensis episcopus confirmat omnia monasterii bona... Gallia Christiana, p. 931.

(2) Siant tam presentes quam futuri ad quos presens karta pervenerit quod ego Gaufridus primogenitus filius Rogerii de Olivo tradidi Ricardo Pelevilain cum assensu fratrum meorum et matris mee feodum de Bosco Medio et quidquid ibi habebam in molendinis et nemoribus et omnibus aliis rebus tenendum sibi et heredibus suis a me et heredibus meis in perpetuam hereditatem reddendo mihi et heredibus meis annuatim ad nundinas Montismartini dimidiam libram piperis et nichil amplius et inde accepi ejus hommagium dedit autem mihi predictus Ricardus pro traditione illa quadraginta solidos Andegavenses et matri mee sex solidos et Willelmo fratri meo quatuor solidos et ipsi abjuraverunt quidquid habebant in prefata hereditate vendidit etiam Gervasius frater meus sepe dicto Ricardo quidquid in eadem hereditate habebat quadraginta solidos Andega-

Tous ces seigneurs, et plusieurs autres dont nous avons rappelé les noms et les actions, possédaient des manoirs ou vieux castels. C'était un bâtiment carré dont les murs avaient trois ou quatre pieds d'épaisseur. Une seule porte d'entrée était établie, souvent au second ou au troisième étage, dans une petite tour où il fallait monter en tournant par une suite de marches en pierres de taille fixées dans la muraille. On arrivait à une vaste salle, où l'on voyait une immense cheminée. Le seigneur avec toute sa famille et ses écuyers pouvait s'y chauffer librement. Une seule croisée ronde ou carrée, et plus souvent en zigzag, garnie de fer, y laissait entrer une faible lumière. Il y avait encore d'autres appartemens pour l'usage du seigneur, de sa famille, et pour renfermer les provisions. Une sentinelle veillait au haut de la tour et avertissait du danger. Souvent un fossé très-profond, sur lequel on jetait un pont-levis, défendait l'extérieur du bâtiment, ou bien il était situé sur une montagne d'un difficile accès.

Les villages et les bourgs de cette époque n'étaient point bâtis en pierre. On ne voyait que des maisons d'argile, des masures, des loges. Une famille entière s'assemblait au milieu d'une salle commune, enfumée, autour d'un large foyer, dont le tuyau allait percer le plafond. De

venses talis et nos interfuit conditio quod nec ego nec heredes mei homagium sepe dicti Ricardi nec ejus heredum vendere vel invadiare poterimus testibus hujus Willelmo episcopo Abrincensi et capitulo ejusdem loci... sacerdote qui tunc erat senescallus de Bosco Baudoin Villelmo Taun Gaufrido de sancto Senerio sacerdotibus Philippo de Novilla Thoma Milesem Joanne... Ricardo de Verdun Thoma filio Gaufridi Guillebert... Gervasio de Molinel Andrea placitore Odone Borsin Gaufrido Campion Willelmo Cor Villelmo Jephoien et aliis multis traditio ista facta fuit anno incarnationis dominice millesimo centesimo nonagesimo quarto. Manuscrit.

peur des incendies, à 7 heures du soir, en hiver, et à huit en été, on sonnait la cloche du couvre-feu. On trouve encore ce règlement dans les statuts de nos derniers évêques. A ce signal, les habitans rentraient chez eux et éteignaient la flamme de leurs foyers. Durant la nuit, lorsqu'un citoyen mourait, un clerc parcourait la ville en agitant la crécelle bruyante. Il s'arrêtait dans les carrefours et criait d'une voix lamentable : réveillez-vous et priez pour les trépassés.

Pendant le jour, on ne voyait que musiciens errans qui chantaient leurs chansons dans les places publiques des villages, des bourgs et des villes. Ce goût était si général en Normandie que, tandis que le clergé reprenait haleine dans les longues processions, les femmes chantaient des chansons badines (1). Ceux aussi qui demandaient l'hospitalité dans nos vieux castels, étaient obligés de chanter.

Usaiges est en Normandie
Que qui hebergiez est, quil die
Fable ou chançon lie à l'hoste (2).

Cet air était très-commun en ces temps (3), et répété souvent par les trouvères et les ménétriers, et par les pélerins qui se rendaient au Mont St.-Michel (4). Ce n'était plus la musique des anciens ; un moine de St.-Benoît avait inventé dans le XIe. siècle les notes qui sont en usage aujourd'hui.

(1) Nugaces cantilenas, histoire littéraire de France, tome VII, page 2.

(2) Jean-le-chapelain, poète du XIIIe. siècle.

(3) Voyez l'atlas.

(4) Biblioth. roy. Manuscrits n°. 7222.

Robert du Mont fit dédier l'église de Genêts. L'an 1177, il augmenta les biens de son abbaye ; tous les seigneurs voisins lui firent des donations ; on vit Raoul de Boucey, Alfrède de Moidré, Hamon de Beauvoir et Guillaume de Verdun s'y consacrer à Dieu en embrassant l'état religieux. L'année 1177, Roland, doyen de l'église cathédrale d'Avranches, fut élu archevêque de Dol. Il était originaire de Pise en Italie, selon la requête qu'il fit faire en 1181, pour soutenir les droits de son église de Dol, et pour recouvrer les biens aliénés ou usurpés. C'était un homme pieux et lettré (1). Le pape Luce III le créa cardinal du titre de Ste.-Marie in porticu (2), et son légat en Ecosse ; et Urbain III le fit son légat en Lombardie.

Richard III, évêque d'Avranches ; Gilbert, archidiacre ; Roger, chantre ; Guillaume, trésorier, et les autres chanoines accompagnèrent Roland jusqu'à Dol ; Richard le consacra. Robert du Mont, qui l'accompagna aussi, dit qu'il était aimé universellement. Ce fut ce même abbé qui l'indiqua au clergé de Dol.

En ces temps fut fondée l'abbaye de Montmorel. Elle doit son origine à quelques prêtres, qui, dans une antique chapelle, s'assemblaient pour prier (3). Bientôt ils virent autour d'eux se réunir quelques disciples, et l'on pensa à établir un monastère. Les fondemens en

(1) Hist. ecclésiastique de Fleuri.

(2) Hist. ecclésiastique du p. Alexandre.

(3) Initio fundationis suæ, locus erat simplex ac pius a quibusdam sacerdotibus sæcularibus, inibi Deo famulantibus, excultus. De quo extat etiamnum capella vetus, ubi preces, sinaximque agebant. Neustria pia.

furent jetés dans un lieu appelé Longue-Tombe (1), ou Longue-Touche (2), ou peut-être même Lande-Touche. Ils y bâtirent leurs huttes de feuillages, mettant toute leur espérance en Dieu et vivant dans la plus grande solitude. Ils ne purent rester long-temps dans ces lieux arides; ils cherchèrent une autre solitude au bord des eaux, et allèrent s'établir dans une vallée au confluent des deux rivières de Selune et de Beuvron (3). Leur monastère s'appela Montmorel, à cause de la montagne au pied de laquelle il fut bâti. Ces lieux appartenaient à Raoul, qui s'était rendu religieux dans l'abbaye de St.-Victor de Paris. Le mérite et l'éclat des vertus du bienheureux Achard, évêque d'Avranches, sorti de ce même monastère, et peut-être même ses avis (car c'était pendant son épiscopat que tout ceci se passait) avaient fait appeler ce religieux pour gouverner les solitaires, et Raoul les avait engagés à bâtir leurs cellules sur son propre fonds (4). Il avait deux neveux appelés Galebran et Valerien, qui consentirent à cette donation (5). Les comtes de Sulligny ou Soligny, qui avaient sur ce fief certains droits, confir-

(1) Abbatiæ autem fundamenta prius posita fuerant in quodam villa nomine Longue Tombe, quæ adhuc cernuntur. Neustria pia.

(2) Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa... par les frères de sainte Marthe, en 4 vol.

(3) Sed mutato consilio, Monmorellum, ob aquarum utilitatem translatum est ædificium. Neustria pia.

(4) Charta Achardi episcopi Abrincensis. Gallia Christiana, t. XI, p. 536, 537, Radulfum fundatorem dedisse feodum in quo ædificatum est monasterium... Radulfus fundator feodum tribuit in quo monasterium conditum est.

(5) Hanc patrui donationem confirmasse nepotes ex fratre Galebranum et Valerianum... Gallia Christiana, t. XI, p. 536. Dedisse locum habitationis hujus loci et collem nemoris superincumbentis... Charta Achardi.

mèrent la charte de la donation (1), et Rualem Du Homme, seigneur de Chacilley, céda aussi toutes les redevances qu'il avait sur le même terrain (2). Bientôt on voulut avoir part aux prières de ces bons religieux, et la charité vint à leur secours. Ils furent pourvus abondamment de toutes les choses nécessaires à la vie. Rualem Du Homme leur donna le terrain où fut construit le moulin, certains droits sur la rivière, et les églises de Poilley et de Précey (3). L'an 1180, Jean de Sulligny (4) fit ériger ce monastère en abbaye. Il présenta le prieur Raoul à Richard III, évêque d'Avranches, en présence de Philippe Du Homme, et l'évêque le bénit (5). Il donna à cet abbé quatre églises, plusieurs terres et d'autres biens. Longue-Touche fut de ce nombre (6); c'est peut-être Lande-Touche, qu'ils fieffèrent quelques années après, comme on le voit dans un vieux titre la-

(1) Dedisse seu confirmasse fundum ubi sita est abbatia, sedem ejusdem loci, sedem ecclesiæ et collem nemoris qui eidem loco supereminet. Gallia Christiana, et plusieurs chartes des évêques d'Avranches et des archevêques de Rouen.

(2) Rualemum de Hulmo cessisse reditibus et servitiis quæ percipiebat ex feodo, quod possidebat Radulfus. Gallia Christiana, t. XI, p. 536. M. de Gerville n'a pas été heureux dans ce qu'il a dit de ce monastère. Voyez mémoires des antiquaires de Normandie, t. II, p. 102 et suiv.

(3) Hujusce loci primarius ac præcipuus benefactor extitit Rolandus Du Homme, miles vir illustris. Neustria pia. Dedisse locum in quo molendinum exstructum est, necnon cessisse quibusdam juribus in amne. Præterea cœnobio dedit ecclesiam de Poilleio quæ parocia est Montis Morelli, et ecclesiam de Preceio. Gallia Christiana, t. XI, p. 536.

(4) Ortum accepit ex munere et largitione Joannis de Hascotiet seigneur de Sulligneio, comitis, circiter an. Dom. 1180. Neustria pia.

(5) Præsentavit coram Philippo de Hulmo..., Charta de Guillaume évêque d'Avranches.

(6) Longue-Touche. ecclesiæ B. Mariæ de Montemorelli et canonicis ibidem Deo servientibus. Charte relatée dans la Gallia Christiana.

tin (1). Le seigneur de Sulligny engagea Philippe de Terregaste, qui était son parent, à se dépouiller en leur faveur, et il fut regardé comme un des plus grands bienfaiteurs de cette maison. Jean du Bois leur accorda également le patronage de St.-Laurent de Terregaste. Guillaume de Ducey leur donna l'église de St.-Pair, qui était celle de la paroisse de Ducey, avec la chapelle de St.-Germain, et la Touche, où l'on construisit une église, dont on voit encore quelques ruines. Elle servit aux religieux jusqu'à ce qu'ils en eussent construit une autre dans l'enceinte de leur monastère (2).

Plusieurs autres seigneurs ne se montrèrent pas moins généreux. Ceux de Brécey leur donnèrent le fief de la Rainfresne, qui rapporta aux religieux, chaque année, trente-cinq sous huit deniers, quatre gelines et quarante œufs (3). Ils y reçurent encore d'autres biens. Ils avaient droit de prendre, tous les ans, quarante sous de rente sur les terres de la seigneurie de Brécey, et autant sur le fief du Buisson (4), et quarante-deux sous six deniers sur le fief et sur la terre de la Mancelière (5). Un prêtre de ces temps, dans la paroisse de Cresnay, voulut aussi leur faire l'aumône. Voici comme il parla dans sa charte latine: à tous les fidèles du Christ qui liront cette pré-

(1) Sitam in parochia S. Martini de Sto. Jacobo de Beuvron. Manuscrit du prieuré de St.-James dans le chartrier de M. de Guiton.

(2) Et arenaria de la Touche, ad ædificia ecclesiæ construenda, cujus adhuc fundamenta cernuntur, haud procul ab ecclesia hodierna, diu post exstructa. Gallia Christiana, t. XI, p. 537.

(3) Inventaire des chartes de l'abbaye Blanche, penès nos, manuscrit.

(4) Inventaire des chartes, des titres de l'abbaye Blanche.

(5) Inventaire des titres, chartes et papiers de l'abbaye Blanche.

sente charte, Gervais de Cresnay, prêtre, salut au Seigneur : que votre université sache que, pour le salut de mon âme et celui de mes prédécesseurs, j'ai donné en pure et perpétuelle aumône, à Dieu et à l'abbaye de notre Dame de Montmorel et aux chanoines qui y servent Dieu, un quartier de froment assis en terre de la Rabeudière, que j'ai achetée de Margrin et de Guillaume Moyse son frère, en la paroisse de St.-Pierre de Cresnay, pour être tenue librement et paisiblement par lesdits chanoines (1).

C'est ainsi que les seigneurs de l'Avranchin rivalisaient de zèle pour doter cet établissement. Rualem Du Homme et Jean de Sulligny se firent chanoines dans cette abbaye. Le premier fit solennellement ses vœux (2) ; mais Jean de Sulligny ne se fit chanoine qu'à l'article de la mort, pour participer aux prières du chapitre (3). Ils eurent tous les deux le titre de fondateurs, ainsi que l'abbé Raoul (4), qui eut pour successeur Tualdus, dont on trouve le nom l'an 1200.

Le seigneur de Sulligny laissa des enfans (5), dont un nommé Hasculphe continua de protéger les religieux. Il leur fit encore le don d'une église, et, conjointement avec ses frères, il leur céda les droits qu'il avait sur la rivière. Ce même Hasculphe épousa l'héritière du comté

(1) Universis Christi fidelibus presentem chartam inspecturis Gervasius de Cresnay presbiter salutem. Charte du chartrier de Mortain.

(2) Canonicus noster professus, nécrologe de Montmorel.

(3) Johannes de Sulignei canonicus ad succurrenda. Nécrologe de Montmorel.

(4) Radulfus abbas hujus ecclesiæ fundator et incola primus. Nécrologe. Radulfus fundator... in tabulis Achardi epis.

(5) Cum Hasculfo Britone ejusque fratribus... Gallia Christiana, t. XI, p. 536.

de Dol, et en eut une fille ; celle-ci épousa Raoul d'Argouges, qui était un seigneur illustre. Il y avait dans cette même paroisse d'Argouges une autre famille célèbre qui portait le nom de Jota. L'an 1170, une demoiselle de ce nom avait fait bâtir le château de Jotée ou Jautée, qui était flanqué de six tours, et au XIVe. siècle une autre demoiselle de Jautée le porta dans la maison d'Argouges (1).

Le roi Henri II confirma tous les biens du monastère de Montmorel (2). Ce monarque mourut, quelques années après, laissant le trône d'Angleterre et le duché de Normandie à Richard, son fils, surnommé Cœur-de-Lion, et le comté de Mortain à son autre fils appelé Jean, qui est connu dans l'histoire sous le nom de Jean-Sans-Terre.

Richard III, évêque d'Avranches, était décédé l'an 1182, et avait eu pour successeur Guillaume Burel, l'ancien. Ce prélat, dit Robert du Mont, était doyen des chanoines de St.-Pierre de la Court, chapelle du roi, près de la ville du Mans (3). Il se trouva à une assemblée des évêques de la province, et apaisa un différend qui s'était élevé entre l'église de Rouen et Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie. Il fit des donations considérables à l'abbaye de la Luserne, demeura paisible en sa cathédrale, où il se plaisait extrêmement (4), y laissa beaucoup de ses biens, et voulut y

(1) Chartrier de M. de Guiton.

(2) Charta Henrici II, Angliæ regis.. Gallia Christiana, p. 536.

(3) Guillelmus decanus canonicorum sancti Petri de Curte, quæ est capella regis apud Cenomaunensem urbem electus est ad episcopatum Abrincensem.

(4) Manuscrits du docteur Cousin à la bibl. d'Avr.

être inhumé. Robert du Mont mourut aussi l'an 1186. Il eut pour successeur Martin, qui donna au clerc Pierre l'église de St-Etienne, autrefois fondée par les anciens ermites au pied du Mont St.-Michel, et au seigneur Raoul de Fulgère, le fief de Moidré, de Chavoi et d'une partie de Lolif, avec charge de venir sonner Vêpres et Matines à la fête St.-Michel; les serviteurs de l'abbaye devaient sonner après lui, et le seigneur de Macé était tenu de le réveiller pour l'heure prescrite, et de le conduire au monastère avec une lanterne. L'abbé Martin mourut l'an 1191, et Jourdain, aussi religieux de ce Mont, lui succéda. L'an 1194, il fit un accord pour la juridiction avec l'évêque d'Avranches, Guillaume-de-Chemillé (1), dans l'Anjou, et c'est environ dans ces temps qu'il fut dénoncé devant Innocent III. Un manuscrit du Mont Saint-Michel rapporte que c'était un despote, qui, dans aucune affaire, ne prenait conseil de ses frères. La moitié des revenus de la maison ne lui suffisait pas. Il passait ses jours dans les festins avec des hommes perdus de mœurs; on le trouvait toujours dans leur compagnie, et jamais au service de Dieu (2). Il vendit les livres, les ornemens de l'église, les calices, les croix, aliéna plusieurs biens de l'abbaye (3), dissipa l'argent du

(1) Qui avait succédé l'an 1191 à son prédécesseur. Voyez la dissertation, sur cet évêque, du d. Cousin.

(2) De eo quod cum consilio eorum nihil facere volebat... de eo quod de dimidio reddituum posset abbatia sustentari sufficienter... de eo quod minus religiosos sustentabat et secum habere consueverat... de eo quod inhonestos et maneria malè tractantes non corrigebat... de eo quod nec ad ordinem nec ad servitium Dei veniebat respondere compulsus est.

(3) Abbas enim, non solùm pretiosas capas, libros, et alia ecclesiæ suæ vendidit ornamenta; verùm cruces et calices ejusdem ecclesiæ, propriis manibus confringendo, distraxit: redditus insuper

trésor, détruisit les forêts, et enleva au prieur, au chantre et au sacristain leurs revenus. Quand quelqu'un s'arrêtait à la porte, et demandait l'hospitalité ou l'aumône de la charité, l'abbé le priait de passer son chemin, et il épiait l'offrande du pélerin. Le soin des malades fut négligé ; les pauvres religieux manquaient eux-mêmes du nécessaire (1).

Quelques-uns des vassaux se présentaient-ils devant lui, il les renvoyait déchargés de toute redevance, et souvent il donnait aux serfs une entière liberté (2).

L'évêque d'Avranches fut instruit de tous ces désordres, et, de concert avec les religieux, il en informa le souverain pontife. Le pape Innocent nomma des commissaires, parmi lesquels fut l'abbé de Savigny, pour examiner cette affaire. L'abbé Jourdain jura tout ce qu'on voulut, et n'observa aucun serment (3). On fut obligé de recourir une seconde fois au souverain pontife, qui donna plein pouvoir à ses commissaires. Ils pouvaient déposer l'abbé, en faire nommer un autre, corriger, établir ; tout était sans appel. L'accusé parut devant ses juges, plaida lui-même sa cause, et quoique, dans ces temps, la justice ne gémît pas sous un amas de lois et

monasterii, partim vendens, partim præsumens pignori obligare, etc. Lettre du pape Innocent.

(1) De consumptione et destructione thesauri ... de venditione et destructione nemorum... de redditibus priori, cantori, sacristæ, infirmario, elemosynario, ablatis... de caritatis supervenientium adnullatione... de pane fratrum nostræ congregationis ablato... Manuscrit.

(2) De talliis terræ S. Michaelis de quibus nullum commodum venit..... de maneriorum vastatione et dilapidatione... de dominicis malè traditis... de servorum liberatione. Manuscrit.

(3) De eo quod multa sacramenta juravit et nullum tenuit. Manuscrit.

de formalités embarrassées, il sut, par ses talens ou par fausse pitié, surprendre la bonne foi de ses juges, et il conserva sa charge jusqu'à sa mort.

Dans le même temps, le chapitre d'Avranches était en proie à l'intrigue et à la mauvaise foi. Guillaume-de-Chemillé avait négligé de se faire sacrer, suivant la chronique de Savigny, quoique son élection eût été confirmée par l'archevêque de Rouen, son métropolitain. Il servit l'église d'Avranches en cet état, pendant six ans au moins (1). Ensuite l'archevêque de Tours, du consentement de celui de Rouen, le transféra à Angers et le sacra pour cette église, sans avoir recours à l'autorité du pape. C'est ce que Innocent III trouva fort mauvais, s'appuyant sur les fausses décrétales, et il ordonna à l'archevêque de Bourges de suspendre Guillaume-de-Chemillé de toute fonction épiscopale; ce qui fut exécuté. Guillaume-de-Chemillé prit alors la route d'Italie, se rendit à Rome, se présenta devant le souverain pontife, reconnut sa faute, et en demanda humblement pardon. Dans le même temps arrivèrent des lettres d'Angers, où le pape vit que cette église persévérait dans le choix qu'elle avait fait. Il usa d'indulgence, délia Guillaume de son engagement avec l'église d'Avranches, et le transféra à Angers (2).

Pendant ce temps, le chapitre d'Avranches s'était assemblé pour lui donner un successeur. Le sénéchal de Normandie avait un clerc appelé Guillaume Ptolom (3):

(1) Histoire ecclésiastique de Fleuri..... Manuscrits du d. Cousin.

(2) Hist. ecclésiast. de Fleuri.

(3) Dans le nécrologe de l'église cathédrale d'Avranches il est appelé Ptolomeus, ainsi que dans le cartulaire de Savigny. On ne sait

celui-ci fit tous ses efforts pour se faire élire évêque d'Avranches ; mais, parmi les chanoines, Nicolas de l'Aigle se distinguait par sa piété et par sa science. Il était à cette époque scholastique d'Avranches, et son mérite le fit bientôt élire doyen du chapitre. Il ne fut pas long-temps à s'apercevoir de ce qui allait se passer. Il vit que les brigues, la cabale, la crainte des puissans du siècle, allaient influencer le chapitre. C'est pourquoi il s'approcha des chanoines ses amis, et leur fit entendre qu'il fallait consulter le souverain pontife dans cette affaire, de peur qu'il ne fût entrepris quelque chose au préjudice de la liberté ecclésiastique. C'est un homme sans lettres, s'écria-t-il, il ne peut être admis ; mais une rumeur s'éleva dans l'assemblée. Est-il nécessaire, disait-on, de tant de science ? Manque-t-on d'exemples de bons pasteurs, qui n'ont point fait de progrès dans les lettres ? Nicolas de l'Aigle, voyant qu'on était disposé à passer outre : il n'a aucune des qualités nécessaires pour gouverner l'église de Dieu, dit-il en sortant, et j'en appelle au souverain pontife. Toute l'assemblée fut frappée d'étonnement. Après quelques momens de silence, un des chanoines se leva et dit qu'il n'était qu'un simple clerc, et qu'il fallait commencer par lui conférer le diaconat ; qu'ensuite on s'occuperait de l'élection. Cet avis prévalut, et l'assemblée se sépara.

Nicolas de l'Aigle, ayant appris cette détermination, partit aussitôt pour Rome ; mais les chanoines ne l'eurent

pas pourquoi le père Bessin l'appelle Guillaume Burel le jeune. Il paraît que cet auteur, si fécond en erreurs, s'est encore trompé. Ce n'est pas Ptolom qu'on doit appeler Burel le jeune ; c'est à Guillaume d'Otteillé, successeur immédiat de Guillaume Ptolom, que la chronique de Savigny donne cette dénomination.

pas si tôt su qu'ils se hâtèrent de se rassembler, et ils élurent pour évêque Guillaume Ptolom. Ce fut dans l'Octave de la fête de l'Exaltation de la Ste.-Croix, au mois de septembre 1198. Le souverain pontife, averti de ce qui s'était passé, écrivit au doyen et au chapitre d'Avranches d'envoyer vers lui quelques chanoines pour répondre à ce sujet, et il leur défendit d'aller plus loin, jusqu'à plus ample information (1). L'affaire fut portée à son tribunal, et il écrivit en ces termes au doyen et au chapitre : « nous avons appris par la déclaration de vos envoyés et par la relation de notre cher fils Nicolas de l'Aigle, que, malgré l'appel interjeté à notre siége, et avant que l'évêque élu d'Avranches eût été transféré par notre autorité au siége d'Angers, vous n'en avez pas moins élu Guillaume Ptolom, homme sans lettres, et qui n'est pas du giron de l'église, tandis que parmi vous presque tous eussent été de dignes prélats. J'ai vu de plus dans vos lettres des choses que je ne puis concilier. Les uns assurent que tout le monde a souscrit, les autres que le scholastique, alléguant des raisons frivoles, s'est retiré de sa propre volonté; et quoique, sur les vingt chanoines qui composent votre chapitre, le tiers fût absent et ignorât entièrement l'élection de Guillaume Ptolom, je n'en vois pas moins la souscription de dix-neuf chanoines; parmi ceux qui étaient présens, vous avez admis le neveu de notre vénérable frère, l'évêque d'Angers, qui n'était pas même âgé de quatorze ans, et qui n'avait ni voix au chapitre, ni stalle dans le chœur. N'avez-vous pas sujet de craindre le crime des faussaires? et

(1) Voyez la première lettre du pape Innocent III, dans le père Bessin, p. 368.

votre élu n'est-il pas indigne de l'honneur que vous vouliez lui faire? On dit de plus qu'il a des enfans de tous côtés et des empêchemens de la cour. Rassemblez-vous donc et choisissez un homme qui puisse autant servir que présider (1). »

Tels furent les avis du père des chrétiens; mais ils ne firent aucune impression sur les chanoines. Ils élurent une seconde fois Guillaume Ptolom.

Un historien dit que ce prélat était d'un esprit fort altier. Il est parlé de lui dans une charte de Richard Cœur-de-Lion (1).

Ce monarque, qui remplit l'univers de son nom, n'avait point de serviteur plus fidèle ni de chevalier plus courageux que Ranulphe III, comte de Chester. Ce seigneur puissant avait épousé Constance, duchesse de Bretagne; mais les Bretons avaient refusé de le reconnaître pour leur duc, et ils avaient établi pour les gouverner Constance, avec l'enfant, appelé Artur, qu'elle avait eu de son premier mari. Bientôt les grands s'assemblèrent et proclamèrent duc le jeune Artur. Le roi Richard, irrité que les Bretons ne l'eussent pas consulté, envoya prier la duchesse de le venir trouver en Normandie. Il appela Ranulphe, lui confia ses projets de vengeance, et lui découvrit qu'il avait dessein d'arrêter cette princesse. Ranulphe se chargea lui-même de l'entreprise, et il l'exécuta à Pontorson. Les passions opposées d'amour, de vengeance, de haine, de jalousie, se mêlant ensemble dans son cœur, il ne voulut pas souffrir que la garde de la

(1) Voyez la seconde lettre du pape Innocent III, dans le père Bessin, p. 369.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 483.

duchesse fût confiée à d'autres qu'à lui. C'est pourquoi, sans la mener plus loin, il l'enferma dans le château de St.-James de Beuvron, qui lui appartenait.

Artur et les Bretons firent d'inutiles efforts pour la délivrer; elle fut mise en liberté l'année suivante par le roi Richard, et Ranulphe l'abandonna. Il obtint le divorce sous prétexte d'une intrigue amoureuse avec le roi Jean (1). Ce comte de Mortain, après la mort de Richard arrivée dans ces temps, s'était rendu maître de l'Angleterre, au préjudice de son neveu le duc de Bretagne. Craignant l'influence du comte de Chester et soupçonnant sa fidélité, il vint dans le pays d'Avranches visiter ses châteaux, afin de le surveiller de plus près. Son itinéraire, copié des rôles de la tour de Londres, porte qu'il était à Mortain le 12 et le 13 novembre, l'an 1201; et l'an 1203, il vint encore y résider le 17 et le 18 septembre, et le 22 et le 23 du même mois. Après des défiances excessives, il rendit sa confiance au comte de Chester.

(1) Gaillard, histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, tome I, p. 417.

CHAPITRE XIII.

XIIIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, ET DUCS DE NORMANDIE DU PAYS D'AVRANCHES.

Philippe Auguste. Louis VIII. Louis IX. Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Bel.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Guillaume d'Otteillé ou d'Otelles, ou plutôt du Teilleul, 1210. Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, 1236. Richard Laîne ou l'Ange ou l'Anglais, 1252. Raoul de Théville ou Thiéville, 1269. Geoffroi-le-Charpentier, 1293.

Au commencement de ce XIIIe. siècle, le jeune Artur voulut soutenir ses droits; mais, fait prisonnier et renfermé dans une tour, sur le bord de la mer, il vit entrer un assassin, qui lui plongea un poignard dans le cœur. L'historien anglais Henri Knighton assure que ce fut le

roi Jean. Au bruit de ce meurtre, le roi de France cita à comparaître devant la cour des pairs le monarque d'Angleterre comme vassal de France, à cause de son duché de Normandie. Y aura-t il sûreté pour le retour, fit demander l'Anglais ? Il n'y parut point; ses terres furent déclarées forfaites; les Bretons invités à prendre les armes; et Gui de Thouars, beau-père de l'infortuné Artur, entra avec une armée dans le diocèse d'Avranches. C'est ce que nous apprend Guillaume le Breton, qui vivait à cette époque, et qui écrivit en vers latins l'histoire de cette expédition (1). Les premiers efforts des troupes ennemies, dit-il, se dirigèrent contre le Mont St.-Michel. Ce lieu est situé au milieu des flots de la mer, qui cependant souvent s'en éloignent. Tous les jours, au passage de la lune par le méridien, ou quelque temps après, on voit les eaux de l'océan s'élever sur ce rivage ; ensuite elles se retirent peu à peu lorsque la lune s'éloigne. Les marées augmentent dans les nouvelles et dans les pleines lunes, ou un jour et demi après ; c'est ainsi que ce Mont est tantôt battu par les vagues écumantes, et tantôt s'élève au milieu d'une plaine desséchée (2). La cause de ce mouvement nous est inconnue et nous sera toujours cachée, à nous qui habitons dans des vases de boue (3). Sur le sommet de ce Mont de difficile accès

(1) Interea Britonum dux Guido cum legione
Britigenæ gentis fines invadit Abrincos.
(Guillelmi Britonis Armorici Philippidos, lib. VIII.)

(2) Est locus in medio situs æquore, sic tamen ut non
Æquor semper ibi stagnet, sed cotidianis
Et fluit et refluit vicibus crescente sorore
Phœbi, consuetas seu decrescente per oras,
Suscipiens ab ea majores seu minores
Crescendi motus, et sic locus ille marinis
Fluctibus ambitur nunc et nunc littore sicco.
(lib. VIII.)

(3) Cujus causa rei latet atque latebit in omni
Tempore nos, quibus est luteis habitatio vasis.
(lib. VIII.)

s'élève une église dédiée à St. Michel, et, sur le penchant de la montagne, un village où il y a plusieurs maisons de belle apparence, pouvant loger de nombreux habitans (1).

Les Bretons massacrèrent indistinctement les habitans de ce lieu qui n'était fermé que par des palissades; mais ils ne purent pénétrer dans l'abbaye. Alors ils jetèrent le feu dans la cité; les flammes gagnèrent les bâtimens du monastère; tout fut réduit en cendres, excepté les murs et les voûtes (2).

De là, le duc de Bretagne, avec ses troupes, marcha sur Avranches. Cette ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, et les fortifications en furent rasées (3). Il soumit en même temps Mortain, St.-James, Pontorson, St.-Hilaire, et tout le reste du diocèse d'Avranches. Le roi de France, qui avait soumis la haute Normandie, céda au duc de Bretagne la chaîne des forteresses qu'il avait conquises; celui-ci récompensa alors les guerriers qui avaient combattu avec lui. On trouve dans un ancien titre manuscrit, que le sire d'Avangour, le premier des barons de Bretagne, reçut en présent le château de Pontorson. Le roi Philippe se réserva le comté de Mortain, et fit comparaître devant lui les seigneurs de ce comté, pour lui

(1) Hic summo rupis in vertice scemate miro
Condidit ecclesiam devotio christicolarum
Angelico monitu sibi quam sacravit honore
Perpetuo Michael archangelus, ut famuletur
Christo semper ibi monachorum concio sancta,
Quo vix perque gradus ascenditur, inferiusque
Pendula villa domós plures habet et speciosas
Et populi multi satis ampla sede capaces.
(lib. VIII.)

(2) Igneque supposito domibus, vis ignea sursùm
Scandit, et ecclesiæ decus omne locumque sacratum
Resque monasterii cremat insatiabilis omnes.
(lib. VIII.)

(3) Hinc cum Britonibus ascendens Guido maniplis
Vicinas sibi signiferis obsedit Abrincas.
(lib. VIII.)

prêter serment de fidélité. Ce furent Roger de Milly, qui avait vu détruire son château, l'an 1197, par le roi Jean; Raoul du Buat, Guillaume de Juvigny, Gui de Husson, Henri de Bailleul, Foulques des Prez, Guillaume de St.-Brice de Landelles, Guillaume d'Astin, Guillaume d'Oissey dans le Teilleul, Jourdain du Rosel à Refuveille, Richard Servain, Hamelin de Buly, Guillaume de Basoge, Philippe d'Isigny, Guillaume de Bretti, Roger d'Argences entre Parigny et Chevreville, Guillaume Grimault, Guillaume de la Lande, Raoul d'Oisy, Robert de Cuves, Gervais de Chamcé à Romagny, Gautier Tirell, Raoul Lesnier, Riellin de la Basoge, Fraslin de Malemains, de la famille des seigneurs de St.-Hilaire, qui posséda le fief de Sacey au droit de sa femme (1); Jourdain du Mesnilrainfray, Guillaume de St.-Simphorien, Guillaume de la Mancellière, Guillaume de Parigny, Join de Ferrières, Guillaume de St.-Jean, Alain de Chasseguey, Hugues de Heussey et Robert du Teilleul (2).

Ensuite le monarque français céda le comté de Mortain à Renaud de Boulogne, petit-fils du roi Etienne. Bientôt toutes ces propriétés rentrèrent dans son domaine. Le duc de Bretagne et le vicomte de Thouars s'étant révoltés, Philippe entra en Bretagne avec une armée, et la chaîne des forteresses, qui défendait la Normandie, lui fut remise. Néanmoins quelques seigneurs bretons, n'étant pas entrés dans la révolte, conservèrent leurs

(1) Fralinus de Malismanibus unum feodum de parte uxoris suæ apud sanctum Sagum et vallem Sage. Registre des fiefs de Philippe Auguste.

(2) Duchesne; histoire de Normandie par Dumoulin, etc.

biens. Le sire d'Avangour fut maintenu dans son gouvernement de Pontorson (1). Le comte de Mortain devint aussi suspect au roi Philippe. Le moine Rigord, chapelain et médecin de ce monarque, et qui a écrit sa vie, raconte que Renaud de Boulogne avait fortifié son château de Mortain, qu'il l'avait garni de gens armés, et muni de provisions de bouche. Le roi lui commanda de lui remettre cette place. Au refus du comte, il assembla une armée, et, après quatre jours de siége, il s'en empara (2). C'est ainsi que le pays d'Avranches retourna aux rois de France, qui en furent seigneurs dominans ou seigneurs propriétaires. Ils adoucirent le sort des habitans de cette contrée. Bientôt des bourgeois, comme les barons, acquirent des maisons fortes, et leurs enfans purent jouter et tournoyer comme eux.

Plusieurs barons mêmes furent obligés de s'expatrier. Les rois de France en obligèrent un grand nombre d'opter entre leurs possessions dans les îles britanniques, et celles du continent. Nous les avons vus, s'écriaient les paysans, passer la mer, pour aller manger le pain de douleur sur la rive étrangère. Eustache de Vescey se fixa en Angleterre, devint maire de Londres et un des principaux rédacteurs de la grande charte, qui régit encore aujourd'hui les Anglais (3). Nicolas Avenel, connu

(1) Rigord; chronique de St.-Denis à la bibliot. d'Avranches; Guil. Brito... histoire de Bretagne par Le Baud, p. 212.

(2) Comes Boloniæ Reginaldus de Domnomartino, suspectus esset regi quod castrum quoddam inexpugnabile, quod Moretonium vocatur, in confinio minoris Britanniæ et Neustriæ situm, muniverat victualibus et hominibus armatis. Petiit ab eo rex ut ei traderet munitiones... congregato exercitu rex accessit ad prædictum castrum quod tam naturali situ expugnavit et quarto die per vim cepit. (Rigordus.)

(3) Histoire d'Angleterre par David Hume, à la bibliothèque d'Avranches.

par son caractère féroce, fut établi bailli de Pembroke. Milon de St.-Maur fut un des barons qui prirent les armes dans la suite contre le roi Jean. Ranulfe III s'attacha également au roi d'Angleterre, et perdit son château de St.-James et ses autres biens en Normandie. Guillaume de St.-Jean-le-Thomas vit aussi démolir son château de St.-Jean-le-Thomas, et son domaine confisqué fut donné en partie à l'abbaye du Mont St.-Michel, et en partie à Foulques Paisnel, un des principaux vassaux de la province. On voit dans le dénombrement des fiefs que Philippe Auguste fit dresser, que ce seigneur possédait les seigneuries de Donville, du Mesnilroger, de la Haye-Paisnel, de Brehal, de Hambie, de Canville, de Langronne, de Becbal, de Boterel et de Hugueville. Le roi Philippe donna encore à cette même abbaye une somme d'argent considérable pour être employée à réparer la ville, le monastère et l'église de ce Mont (1). Les religieux perdirent de leurs revenus en Angleterre; mais les seigneurs français vinrent à leur secours. Raoul d'Argouges leur fit don, l'an 1219, de tout ce qui pouvait lui appartenir au manoir de la Croix, au bois dudit lieu, et de plusieurs rentes en d'autres lieux. Ce seigneur avait épousé l'héritière de Soligny, belle terre noble située à Curey. Un de ses héritiers, l'an 1238, nommé Harcoul de Soligny, compta trente-cinq livres au trésor royal pour sa terre (2); et, l'an 1258, on trouve un Guillaume de Neufmesnil (3),

(1) Compatitur prius ecclesiæ rerumque ruinis
Largifluaque manu monachos juvat in renovando.
(Guil. Brit.)

(2) Magna recepta anno Domini 1238.

(3) Novomesnillio.

sieur de Curey, dont la posterité conserva cette terre jusqu'au commencement du xv°. siè cle, époque à laquelle Rouland de Martigny lui succéda.

Le roi Philippe voulut encore protéger le Mont St.-Michel; il fit bâtir un fort sur le Mont Tombelaine, dans la crainte que les Anglais ne profitassent de ce lieu pour diriger leurs attaques contre le Mont St.-Michel.

L'abbé Jourdain, après avoir commencé les réparations de son monastère, vit terminer ses jours; ce fut l'an 1212. Il voulut être enterré au prieuré de Tombelaine. Son successeur est appelé Raoul des Isles. L'évêque d'Avranches s'était présenté pour présider à son élection; mais on ne lui permit d'entrer dans l'église que pour y prier. C'était alors Guillaume d'Otteillé ou plutôt du Teilleul (1), qui occupait le siége d'Avranches. Guillaume Ptolom était mort l'an 1210, en laissant de grands biens à son église et à ses chanoines. Guillaume du Teilleul est appelé aussi Burel le jeune. La chronique de Savigny

(1) Voyez l'histoire de la maison d'Harcourt, t. 1, p. 789, où La Roque confond les seigneurs du Teilleul avec ceux de Tilly qui en latin s'écrivait Tilleyo, comme on le voit dans le livre rouge de l'Echiquier : Henricus de Tilleyo tenet castrum de Tilli et 10 acras... Au reste à la page 796 il dit : « M. d'Estoupeville du Moucel, gentil-« homme normand, parlant en ses mémoires manuscrits de cette « maison de Tilly, y ajoute d'autres degrés, commençant à Arnaud « de Tilly qu'il dit avoir vécu l'an 1066, qui est l'année de la con-« quête d'Angleterre, le sire de Tilly se trouvant dans le rôle de ceux « qui passèrent la mer ; puis il nomme Alain de Tilly qu'il qualifie « sire de Barou à cause de Luce de Barou sa mère, lui attribuant pour « femme Emme de Courseulles en l'an 1112, et en descendant il parle « de Fraslin de Tilly, et enfin de Raoul de Tilly en 1191, dont serait « descendu Jean de Tilly, représenté ci-dessus », c'est-à-dire à la page 789.

C'est ainsi que La Roque rapporte une généalogie, qui détruit tout ce qu'il a dit à la page 89, où il a confondu les seigneurs du Teilleul dont parle Orderic Vital, et qu'il appelle constamment Tillioli, Tilliolum, comme la chronique de Normandie Tiliolum; ce qui n'est pas le même mot que Tilleyo.

dit que ses mérites crurent avec sa dignité (1). Il reconnut par une charte datée de l'an 1212, que les évêques d'Avranches n'avaient point le droit d'assister à l'élection des abbés du Mont St.-Michel, et l'année suivante il termina un différend élevé entre son doyen et l'abbé de ce Mont. Raoul des Isles fit encore une autre transaction, l'an 1218, avec le seigneur Guillaume de Leiseaus, pour la charge de chambrier. Ce seigneur reconnut qu'il était obligé, ainsi que ses héritiers, de remplir cet office auprès de l'abbé. Mais on lui devait, chaque jour, deux pains du couvent, trois métrètes de la boisson des religieux, deux deniers, monnaie de Tours; un certain nombre de petites chandelles de cire, et la fourniture nécessaire pour deux mauvaises cavales,sans fers. S'ils s'absentaient, du consentement des religieux, dans cet intervalle, on ne leur devait que les pains et la boisson; et si c'était sans leur permission, ils étaient privés de tout leur revenu, jusqu'à ce qu'ils fussent retournés à leur devoir. Quand l'abbé sortait de son monastère, son chambrier l'accompagnait monté sur un des chevaux de l'abbaye, et il était défrayé; son intendant recevait encore dans le couvent la pitance ordinaire. Tout cela fut arrêté dans les assises du roi, qui se tinrent à Avranches l'an 1218 (2). Raoul,

(1) Cum crevit dignitascrevit et probitas.

(2) Cum inter me Willelmum de Leiseaus militem et abbatem super servitio camerarii in curia domini regis contentio verteretur tandem recoguovi me esse abbatis camerarium feodatum et heredes meos post me ita quod quandiu apud Montem servitium nostrum ego vel heredes mei fecerimus singulis diebus percipiemus per nos vel per procuratorem nostrum duos panes monachales et tres metretas talis potus qualem conventus bibet et duos denarios Turonenses et sex pecias candele minute de cera et prebendam rationabilem ad duos caballos sine ferro si vero... cum licentia... a Monte recesserimus quandiu tunc nos absentaverimus percipiemus tantummodo... si vero

par sa bonne administration, augmenta les biens de son monastère, défendit d'engager le prieuré de Tombelaine, les moulins et les autres manoirs de l'abbaye à des usuriers, et acquitta les dettes. L'an 1223, l'archevêque de Rouen fit des réglemens pour la réforme de son monastère, et Raoul vit se rétablir la discipline et reçut plusieurs bons religieux (1). Ce même prélat, l'an 1225, signifia à l'évêque d'Avranches le mandement du cardinal Romain, légat du pape en France, par lequel étaient excommuniés tous ceux qui suscitaient quelque embarras à ceux qui se croisaient contre les Albigeois, et où les évêques étaient invités de prendre la croix (2).

Guillaume du Teilleul donna connaissance de ce mandement à l'abbé du Mont St.-Michel. On trouve encore dans un manuscrit de ce Mont un autre mandement du même légat à l'évêque d'Avranches, contre ceux qui troublaient la paix de l'église; ce mandement fut publié par l'abbé Raoul des Isles (3). Le cardinal légat voulait sans doute parler des fauteurs de l'hérésie des Albigeois, erreur qui devint à cette époque si puissante, qu'on ne vit plus en France d'autre remède efficace à lui opposer que celui d'une croisade. Ces hérétiques professaient

absque licentia... tunc omnino... carebimus preterea si abbas nos ad sua negotia duxerit ad expensas ipsius cum eo equitabimus... actum est hoc in Assisia domini regis apud Abrincas anno gratie 1218. (Des archives du Mont St. Michel.)

(1) Theobaldus archiepiscopus Rotomagensis statuta condidit pro reformatione monasterii sancti Michaelis in periculo maris. (Anecdot. t. I, col. 911.)

(2) Anecdot. t. I, col. 931.

(3) Venerabili in Christo... paternitati vestre auctoritate qua fungimur districte in virtute obedientie precipiendo mandamus quod dictam excommunicationis sententiam tam in capitulo Abrinc. quam in aliis ecclesiis vestre dioecesis publicetis et faciatis per bonos viros ad hoc idoneos solemniter publicari... etc.

en secret des dogmes horribles, et avaient des mœurs abominables (1). Ils disaient néanmoins qu'ils défendaient la liberté de l'église, et s'astreignaient par serment, ou par écrit, à se soutenir les uns les autres (2). Louis VIII, successeur de Philippe-Auguste, fit aux Albigeois une guerre qui ne finit qu'en 1228.

Ce prince entretint garnison dans la ville de Mortain, et laissa à Philippe Hurepel, qui avait épousé la fille de Renaud de Boulogne, le titre de comte de Mortain, avec l'administration de la haute justice et les plaids de l'épée, et il érigea son comté en pairie; car Philippe Hurepel était son frère. Il fit des donations, suivant un historien, à deux mille maladreries de son royaume. Celle d'Avranches, de St.-James, de Genêts, furent établies en ces temps. A sa mort, le duc de Bretagne, nommé Pierre de Dreux, et surnommé Maucler, qui avait épousé la fille de Gui de Thouars, leva l'étendard de la révolte (3). Pour arrêter cette rébellion, la reine Blanche, régente du royaume, donna au duc de Bretagne « Sainct Iacque de Bevron, la Haye-Paynel... avecques leurs appendences. » Ainsi parle l'historien Le Baud. Néanmoins le duc mécontent chercha un prétexte pour déclarer la guerre et allégua qu'on lui avait fait plusieurs injures (4). C'est pourquoi il commença par faire fortifier ses places. Guil-

(1) Voyez l'histoire de Pierre de Vaucernay, Vincent de Beauvais, Reinier, Roger de Hoveden, etc.

(2) Dicunt enim se pro suarum ecclesiarum libertate pugnare.... astringunt juramentis vel cartis. (Manuscrit du Mont Saint Michel.)

(3) Dupleix, histoire de France; Le Baud, histoire de Bretagne, page 229, in-folio; Joinville, page 16 in-folio.

(4) Hæc mala cum aliis malis fecit ei rex sine defectu juris... Voyez d'Argentré, Fauchet.

laume Guiart, qui vivait dans ces temps, le raconte ainsi :

Pierre Mauclerc selon mon esme
Fist adonc garnir Belesme (Tombelaine)
Ou de forc fust ot maint Cheuron
Et puis S. Jaques de Beuron
Que le murs ne fussent quassez.

Foulques Paisnel, seigneur de la Haye-Paisnel et d'Aubigné en Bretagne, son frère Guillaume, et plus de vingt, qui portaient le nom de Paisnel, se joignirent au duc de Bretagne (1). Ces seigneurs se cantonnèrent dans St.-James. Pontorson se rendit sans coup férir (2). Pour soutenir leur rébellion, ils appelèrent Henri III, roi d'Angleterre, fils et successeur de Jean-Sans-Terre. Le cardinal Romain, qui était alors ministre de la reine Blanche, voyant que l'armée des révoltés croissait de jour en jour (3), fit aussitôt partir à la tête des troupes le jeune roi, Louis IX, alors âgé de quatorze ans. Il marcha contre les rebelles et s'empara de St.-James. Pendant qu'il assiégeait le château de Bellesme, que quelques-uns croient être Tombelaine, les Normands, qui lui étaient restés fidèles, prirent les armes, et les habitans de la Haye-Paisnel, du haut de leur montagne, virent s'avancer les ennemis. Parmi eux se faisait remarquer un homme à pied, d'une grande taille, couvert d'armes noires. C'était

(1) C'est à tort que M. de Gerville fait assiéger le château Ganne par les Bretons ou les Anglais, et le fait livrer par Fouque Paisnel.

(2) Hist. de Normandie.

(3) Crescebat in dies exercitus ad famam nominis Anglici Normannis undique confluentibus inter quos.... Polydore Vergile, l. XVI.

le chevalier Jean des Vignes, guerrier des plus courageux, suivant la chronique de Guillaume de Nangis (1). Bientôt on s'anima au combat, et l'on fit rouler des machines de guerre sous les murs. Une nuée de flèches couvrit l'air; les échelles furent plantées, et, montant sur les épaules les uns des autres, les chevaliers se jetèrent dans les rangs ennemis, et on combattit corps à corps. La fureur, la rage se lisait dans les yeux. Les seigneurs de la Haye furent obligés de se retirer. La tradition porte que Foulques fit ferrer ses chevaux à rebours pour tromper les cavaliers qui le poursuivaient. Alors, comme le raconte Guillaume Guiart:

Lors prist la Haie Paienel
Pour S. Lois Jean des Vignes.

Il existe encore bien des monumens de ce combat. Le lieu où il fut livré s'appelle la Bataille; c'est une pièce de terre contenant treize vergées, entre le clos de la Haye et le château Ganne. La ville de la Haye étant démolie de ce côté, on y fit passer la charrue, et les terres furent fieffées pour 12 deniers et un chapon (2). Le château Ganne fut rasé. Les peuples voisins lui donnèrent ce nom, qui signifie trahison. En latin *gannire* exprime le cri du renard, animal qui est le symbole de la ruse et de la fraude, et en italien *ingannare* signifie tromper.

(1) Eodem tempore quo Ludovicus sanctus rex Franciæ Belesmum castrum expugnavit, Johannes de Vineis miles strenuissimus colligens exercitum in Normannia et ducens Haye dictæ Paenel, eam infra paucos dies regi Franciæ subjugavit. (Chronicon Guillelmi de Nangis.)

(2) Manuscrit de l'Hôtel-Dieu de la Haye-Paisnel, penès nos, intitulé: titres et chartes recueillis par Gilles Lescolace, doyen du doyenné de St.-Pair, et syndic du clergé, en 1670.

Tout le monde savait aussi alors par cœur l'histoire du seigneur Ganne, ce traître qui se laissa gagner à force d'argent par les Sarrasins, et fut la cause de la mort de Roland et de la défaite des Français à Roncevaux (1). On voit encore aujourd'hui de vastes ruines du château Ganne, et une énorme chaussée. On croit que, dans les décombres de ce château, on trouverait des objets de prix et des monumens curieux.

La trahison du seigneur Paisnel fut aussi cause qu'on abattit la tête de tous les grands arbres qui dominaient dans le voisinage, et bien long-temps après on s'en apercevait encore (2). La Haye-Paisnel, qui dans ces temps était une ville, un lieu considérable, comme on le voit dans un ancien manuscrit (3), ne put se relever de ses ruines. Un historien dit qu'elle ne fut plus habitée que par des étrangers fugitifs ou errans. Au xv°. siècle elle était réduite à ce petit bourg que nous voyons aujourd'hui (4).

Foulques Paisnel, apprenant que le roi d'Angleterre était arrivé, se rendit auprès de lui. Polydore Vergile dit que ce héros était accompagné de son frère et de quarante guerriers les plus distingués (5). Mathieu Paris dit qu'il

(1) Inventaire de Jean de Serres, in-folio, pages 47 et 48.

(2) Renseignemens de M. le maire de Hocquigny.

(3) Manuscrit de l'Hôtel-Dieu, penès nos, page 5; et dans un aveu rendu à la chambre des comptes à Rouen en 1677, ainsi conçu : « ce prieuré fondé par feu noble seigneur Foulques Paisnel vivant « chevalier, seigneur des ville, châteaux et paroisse de la Haye-« Paisnel et autres lieux. »

(4) Prioratum curatum domus Dei juxta Hayam paganelli.... copie d'un acte sur parchemin, tiré du chartrier de la Bloutière, penès nos.

(5) Duo fuere Paganelli Fulco et Gulielmus fratres heroës non minimi usûs cum quadraginta viris bello egregiis. Polydore Vergile, l. xvi.

y en avait soixante. Il ajoute : les seigneurs Painel, abandonnant leurs châteaux et leurs terres, vinrent trouver en Bretagne le roi d'Angleterre, lui jurèrent fidélité et lui rendirent hommage ; et, de concert avec les seigneurs de grande puissance et de grand courage qui étaient venus avec eux, ils persuadèrent au roi d'entrer en Normandie avec son armée. On ne demandait, disaient ces héros, que sa présence pour arborer ses étendards. Le monarque était disposé à suivre leur conseil ; mais son ministre, Hubert du Bourg, lui fit entendre que cette entreprise était remplie de dangers et d'écueils. Les seigneurs, ayant appris ce qui s'était passé dans le conseil du roi, vinrent se présenter devant lui, le prièrent avec instance de leur donner deux cents chevaliers de son armée, et lui jurèrent qu'ils feraient sortir de la Normandie tout ce qu'il y avait de Français. Le ministre du Bourg empêcha le roi d'y consentir, lui assurant que ce serait envoyer sa noblesse à la boucherie. Le bruit courut que ce conseiller perfide avait été corrompu par l'argent de France. Foulques Paisnel, avec les généraux de l'armée, s'approcha du Mont St.-Michel ; ensuite les troupes anglaises se rembarquèrent chargées des dépouilles des habitans de Pontorson. Le seigneur Paisnel frappa du pied sur le rivage en se voyant ainsi abandonné de la manière la plus malheureuse, ajoute l'historien Mathieu Paris ; car le roi des Français déshérita sur-le-champ ces seigneurs, et ajouta à ses domaines leurs châteaux et tout ce qui leur appartenait (1).

(1) Eodem tempore, Fulco Paganellus de Normannia, vir nobilis, et Willielmus frater ejus, relectis castellis suis ac terris venerunt ad regem Anglorum in Britanniam, fidelitates ei et homagia facientes.

Il s'apprêta aussi à châtier le duc de Bretagne; mais celui-ci demanda et obtint son pardon. Tandis qu'on traitait de la paix, Foulques Paisnel fit avertir le duc de Bretagne de le faire comprendre dans cet accord, et il rentra dans une partie de ses biens (1). Son château ne fut point relevé. Il résida, ainsi que ses successeurs, dans celui qu'on appelle aujourd'hui le Logis, et auprès il fit construire une petite chapelle obscure, qui fut réparée dans le XVIIIe. siècle. On lit encore aujourd'hui ces mots sur le portail, au pied d'un crucifix :

De ce dernier soupir, satan, sois effrayé;
C'est un dernier soupir qui ranime la terre
Et le dernier coup de tonnerre
Dont ton empire est foudroyé.

Reparatum jussu... de Pontkalecq necnon curis domini de Tavernier de Victorey sui generalis agentis, anno 1789.

Ce temple a été réparé par l'ordre du seigneur de Pontkalecq et par les soins de son homme d'affaires.

Venerunt etiam cum eis sexaginta milites viri strenui et potentes, qui omnes persuaserunt regi ut hostiliter Normanniam intraret, sub spe certa terram subjugandi. Quorum rex consiliis libenter adquievisset, sed Hubertus de Burgo id fieri non permisit; dicens periculosum fore hoc modis omnibus attentare. Quod audientes milites prædicti postulaverunt regem propensiùs ut assignaret eis ducentos milites de exercitu suo, cum quibus Normanniam intrarent; certissimis ei assertionibus promittentes, quod omne genus Francorum de Normannia exturbarent. Nec etiam id fieri permisit Hubertus justitiarius asserens regi non expedire ut traderet milites suos ad mortem ultronea voluntate. Sicque nobiles illi miserabiliter illud fuerunt : quia rex Francorum incontinenti exhæredavit eos, castella et omnia quæ illorum erant, potenter in sua jura convertens. (Matthæi Paris, historia major, 1 vol. in-fol.)

(1) Foulques Paisnel ne put jamais se relever à la Haye; à Hambie, sa famille eut encore quelque célébrité.

Des ruines de son château et d'une partie de la ville, le seigneur Foulques prit la résolution de faire bâtir un hôpital pour fournir un asile à l'infirmité humaine. Ce fut l'an 1230, le 9 d'octobre, qu'il fonda l'hôtel-Dieu dans les faubourgs de la Haye-Paisnel (1). Moi, Foulques Paisnel, dit-il dans sa charte, chevalier, seigneur de la Haye-Paisnel et d'Aubigné en Bretagne, pour le salut de mon âme et celui d'Etiennette mon épouse, je donne le bois qui est auprès de celui de Jean de la Mouche, aux pauvres qui habiteront l'hôtel-Dieu (2). Ce bois contenait trente vergées et cinq perches, et s'étendait le long d'un coteau dans la paroisse de la Luserne. Quelque temps après, il persuada à un seigneur voisin, appelé Guillaume Murdrac, fils de Henri Murdrac, qui avait fondé, l'an 1193, un hôpital au Repas à Folligny, de l'unir au sien. Cette dernière maison, dès son origine, avait été gouvernée, même pour le temporel, par le prieur de l'hermitage de St.-Thomas de la Bloutière, qui

(1) 5 ans avant la charte qu'il accorda. Manuscrit du prieuré de Hocquigny, penès nos.

(2) Sciant omnes presentes et futuri quod ego Fulco Paganelli miles dominus Haye Paganelli et Albignei in Britannia dedi et concessi et per hec presentes do et concedo in puram et perpetuam elemosinam pro salute anime mee et Stephane uxoris mee et predecessorum et successorum meorum domui Dei de Haya Paganelli et ibidem Deo servientibus et moram facientibus boscum situm juxta boscum Joannis de Musca militis ex una parte sicut se protendit in longum et latum usque ad fossam ex altera parte quam fossam Petrus presbyter de domo Dei fecit inter predictum boscum et Garendam et preterea dedi et concessi domui Dei prefate clausum ex utraque parte aque in quo clauso domus Dei sita est hec prescripta videlicet boscum et clausum prior domus Dei et fratres ibidem Deo servientes et morantes in puram et perpetuam elemosinam tenebunt et possidebunt ita quod ego Fulco Paganelli prefatus et heredes mei in predicto clauso et bosco nihil de cetero poterimus reclamare et ut hoc firmum et stabile permaneat in futurum presentem chartam sigilli mei munimine roboravi actum anno domini millesimo ducentesimo trigesimo quinto mense octobri. (Tiré du cartulaire de la Bloutière)

venait d'être fondé, et le premier administrateur de cet asile des pauvres fut le frère Simon. La cure de Folligny fut bientôt attachée à l'hôpital (1) par le seigneur Henri Murdac, avec le consentement de l'évêque de Coutances, comme on le voit dans un ancien registre écrit sur parchemin, en lettres gothiques (2). On lit dans un autre acte, également tiré du chartrier de la Bloutière, que le curé de Folligny, à cette époque, s'appelait Raoul Mouton, et qu'il remit sa cure entre les mains du seigneur évêque (3).

Le successeur du frère Simon, dans l'hôpital de St.-Jacques du Repas, fut le chanoine Vimond, l'an 1200 (4). On trouve encore quantité d'actes des donations faites de son temps à cette maison de piété. Le comte de Boulogne et Yda son épouse lui donnèrent la moitié des droits de coutume des foires qui se tenaient au Repas, les jours de St.-Jacques et de St.-Denys. Chaque foire durait un jour entier (5). Mais, malgré tous ces dons, cet asile de l'in-

(1) Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Guillelmus Dei gratia Constantiensis episcopus salutem in domino noverit universitas vestra Henricum Murdac dedisse... hospitali Sti. Jacobi de Repasto et priori hermitagii Sti. Thome de Bloteria qui est perpetuus custos predicti hospitalis quidquid juris habebat in ecclesia de Folligneyo... 1193. (Cartulaire de la Bloutière.)

(2) Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Henricus Murdac dedi... hospitali Sti. Jacobi de Repasto et priori.... ecclesiam Ste. Marie de Folligneyo consensu Constantiensis episcopi....

(3) Radulphus vero Mouton presbyter qui ante institutionem predicti fratris Simonis in predicto hospitali ministrabat in ecclesia Folligneii...

(4) Vivianum Constantiensem episcopum constituisse Vimundum canonicum magistrum et procuratorem hospitalis beati Jacobi de Repasto... (Cartulaire de la Bloutière.)

(5) Sciant presentes et futuri ad quos presens scriptum pervenerit quod ego R. comes Boloniensis imo etiam Yda uxor mea quamdam feriam habemus apud Repastum in parochia Ste.-Marie de Folligneyo

firmité humaine était éloigné de l'eau, et celui de la Haye-Paisnel, disait, l'an 1234, l'évêque de Coutances, était meilleur et plus convenable (1). C'est pourquoi Guillaume Murdac consentit à l'union de son hôpital à celui du seigneur de la Haye-Paisnel. L'an 1236, Foulques Paisnel donna encore au prieuré de la Bloutière, qui était chargé du soin de son hôpital, pour le service de ses pauvres, l'église de Hocquigny (2). Plusieurs seigneurs se disputèrent, au nom du Christ, le plaisir de faire du bien aux infortunés de cet hôtel-Dieu, et il y eut, pour ainsi dire, un débordement de charité. Le cartulaire du prieuré de Hocquigny, à la page 7, rapporte que Raoul de Ste.-Marie (3), écuyer (4), leur donna des dîmes dans le Tanu (5), et le livre Blanc du chapitre de Coutances fait mention d'un Richard de Ste.-Marie qui était patron de l'église du Tanu (6). Un seigneur, appelé Guillaume l'Hostelier, leur céda aussi un quartier de froment dans la pa-

die beatorum Jacobi et Christophori et aliam feriam in die beati Dionisii quarum utraque per diem durat nos vero pro salute animarum nostrarum et successorum nostrorum hospitali Sti. Jacobi de Repasto predictarum duarum feriarum medietatem contulimus... (Cartulaire de la Bloutière.)

(1) Quia domus de Haya ad recipiendos pauperes competentior et melior videbatur. (Cartulaire de la Bloutière.)

(2) Consensu et voluntate nobilis viri Fulconis Paganelli qui patronatum habebat ecclesie de Hocquigny... (Cartulaire de la Bloutière.)

(3) Notum sit presentibus et futuris quod ego Rodulphus de Sta. Maria miles...

(4) Radulphi de Sta. Maria scutiferi patroni ut dicebatur ecclesie supra dicte (p. 14).

(5) Duas garbas decime de Tanuti parrochia... p. 7.

(6) Richardus de Sta. Maria est patronus ecclesie de Tanuto taxata est ad triginta libras rector percipit tertiam partem garbarum in omnibus decimis parrochie et domus Dei de Haya Paganelli percipit duas partes garbarum magne decime...

roisse de la Bellière, du consentement de Pierre Bouillon, curé de la Bellière, et de Thomas de St.-Pancrace écuyer, ses héritiers (1). Plus tard Olivier Paisnel, seigneur de la Haye-Paisnel, leur fit des donations dans la paroisse de Hocquigny (2). Un aveu que les seigneurs Paisnel rendirent dans le siècle suivant fait voir qu'ils tenaient cette dernière paroisse des abbés du Mont St.-Michel, par hommage et par franche vavassorie; qu'elle dépendait de la baronnie de St.-Pair, et qu'ils avaient cinq sous de rente sur chaque habitant (3). Les rois de France confirmèrent tous les biens donnés à l'hôtel-Dieu de la Haye, et on voit dans une de leurs chartes de ce temps, que le seigneur Olivier donna encore sur son fonds huit sous de rente (4).

(1) Ego Guillelmus Lhostelier dedi... domui Dei de Haya Paganelli... unum quarterium frumenti... ita tamen quod dicti fratres... Mathilde sorori mee tanquam uni pauperum dicte domus necessaria vite sue tenebuntur invenire... Cartulaire de l'Hôtel Dieu de la Haye-Paisnel, p. 13.

(2) Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Oliverius Paganelli dominus Haye Paganelli salutem in domino noverit universitas vestra quod ego dedi et concessi viris religiosis priori et fratribus domus Dei de Haya Paganelli quatuor acras et dimidiam acram et quartam partem unius virgate terre site in parrochia de Hocquigny... Cartulaire du prieuré ou Hôtel-Dieu, page 6, anno 1263.

(3) Factum manuscrit des habitans de Hocquigny contre noble dame Elisabeth de Montboucher, veuve de messire Jean de Montgommery vivant châtelain de Chanteloup et de Cérences... penès nos.

(4) Philippus Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos divine pietatis intuitu, et ob nostre et antecessorum nostrorum animarum remedium, volumus et quantum in nobis est concedimus priori et fratribus domus Dei de Haya Paganelli quod ipsi et eorum successores nomine dicte domus et ad opus pauperum ipsius facere possent et in perpetuum possidere pacifice sine ulla coactione vendendi vel extra manum suam ponendi res inferius annotatas quas in feodis et retrofeodis nostris de novo acquisisse dicunt videlicet in feodo Roberti Murdac unum quarterium frumenti unum panem et unam gallinam redditus, item in parrochia de Ver in feodo nostro unum quarterium frumenti.., item in feodo

C'est ainsi que Foulques Paisnel, par sa bienfaisance, expia sa révolte. Nous le trouverons encore dans les champs de la Palestine, se jetant au milieu des infidèles pour sauver son roi et l'honneur de la France.

St. Louis, pour éteindre le foyer des révoltes, chercha à posséder la chaîne des forteresses de l'Avranchin, qui défendaient la Normandie. Il acquit de Henri d'Avaugour de Goello (1) et de son épouse la ville de Pontorson; il donna en échange d'autres terres, par acte passé à Fontainebleau au mois de septembre 1233. Il contraignit Pierre Maucler' de lui céder la forteresse de St.-James, et, l'an 1266, Robert Doissey en était capitaine en son nom. Il acheta la vicomté d'Avranches de Robert de Praère, fils de Richard de Praère, aussi vicomte d'Avranches (2), pour la somme de cent soixante livres, monnaie de Tours, et fit entourer cette ville de fortifications, dont une partie subsiste encore aujourd'hui. Pour dédommager l'évêque Guillaume de Teilleul, dans le jardin duquel on avait creusé les fossés du château, il lui accorda douze livres de rente, monnaie de Tours (3). C'est ainsi que ce grand roi posséda une grande partie du diocèse d'Avranches, où il fit régner le bonheur et la liberté. La France doit à ce monarque son siècle d'or. Son règne

Oliverii Paganelli militis octo solidos redditus... salvo in aliis jure nostro et jure in omnibus alieno quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum actum Parisiis anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto mense martio... Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de la Haye-Paisnel, page 1 et 2.

(1) Trésor des chartes. Manuscrit du d. Cousin.

(2) De Pratello.

(3) Amplissim. collect de Marten, t. 1.

laissa je ne sais quelle odeur de vertu, que les siècles ne pourront faire évanouir (1).

L'évêque d'Avranches ne vit que le commencement du règne de St. Louis. Ce fut ce prélat qui transféra l'hôpital du Gué de l'Epine, où il était alors, dans les faubourgs d'Avranches, à Maloué (2). Il y avait au Gué de l'Epine une cloche pour avertir les voyageurs et les pélerins qu'ils y trouveraient un asile. Au milieu des bois qui couvraient la côte et des courans, le voyageur s'égarait facilement. On voit encore les ruines de cet ancien établissement. Un batelier s'y retire pendant la tempête, et y épie le voyageur pour lui offrir de le passer dans sa nacelle, sur l'autre bord du bras de mer.

A Maloué, il existait un seigneur qui portait le nom de ce fief; car on trouve dans une charte latine un André de Malloé, qui, avec Guillaume de Pellevilain, donna, en 1274, les loges et les étaux du marché d'Avranches avec la place et le fonds de terre, et tout le droit de seigneurie de ce marché aux religieux de la Luserne; André de Malloé en était propriétaire, et Guillaume de Pellevilain était seigneur féodal du fonds. Philippe, roi de France, confirma cette donation. Une autre charte latine porte que le terrain où fut bâti l'hôpital, dépendait de la paroisse de Ponts et de la prébende du scholastique d'Avranches (3).

(1) M. de Marchangy.

(2) Gallia Christiana, t. xi, p. 484.

(3) Mémoires et inventaires des titres de la Luserne par Pierre Cuvigny, abbé de la Luserne. Chartrier de M. le curé d'Avranches.

La seconde charte latine pour la fondation de l'hôpital, penès nos, mais presque effacée; on y lit : loci edificationem magis opportunam domus Dei Abrincensis translata sit a loco in quo prius minus utiliter constructa fuerat infra limitas parochie sancti Stephani de Pontibus magnis laboribus et gravibus expensis jam per Dei gratiam sit

Pour le dédommager, on lui accorda 40 sous, monnaie de Tours. L'évêque choisit ce lieu comme plus commode, quoique les frais fussent grands, dit-il dans sa charte. Il établit encore une chapelle et un prêtre pour la desservir, afin qu'aucun secours ne manquât aux pauvres. Il défendit l'entrée de cette chapelle aux paroissiens de Ponts, aux jours de Dimanches et aux Fêtes de neuf leçons. Deux vers latins furent gravés pour conserver le souvenir des bienfaits de cet évêque :

Huic domui primum Guillelmus præbuit ortum
Quem Dominus faciat cœli conscendere portum.

Le patronage de Vengeons fut donné à cet évêque par Geoffroi de Vengeons, en 1226; celui de Rothon, en 1212, par l'abbé et le couvent du Mont St.-Michel; celui de Marcilly, en 1224, par l'abbé de Savigny, qui venait de le recevoir de Roger, seigneur de Marcilly. La donation fut approuvée par Rolland Avenel, comme étant sur son fief.

On lit dans la chronique de Savigny que le prélat mourut à Avranches, le jour de la Fête de St. Simon et St. Jude, 1236 ; qu'il fut transporté le lendemain, en grand honneur, à l'abbaye de Savigny (1), et qu'il eut pour succes-

reedificata... statuimus quod dicta domus Dei capellam habeat et perpetuum sacerdotem ne quid desit... in diebus dominicis et aliis festis novem lectionum nullum de parochia de Pontibus in domo Dei recipiat ad missam nec ad alia officia... nos attendentes quod iniquum et illicitum est cum alieno suam conditionem facere meliorem et ex alterius locupletari jactura providemus hunc modum ut quod domus Dei magistro scolarum Abrincensium quadraginta solidos turonenses valabilis monete singulis annis persolvat pro recompensatione damnorum...

(1) In festo SS. Simonis et Jude bone memorie Guillelmus quondam Abrincensis episcopus migravit ad Dominum apud Abrincas in crastino cum multo honore delatus est Savigniacum et ibidem tertia die est sepultus .. magister Willelmus de sancta matre ecclesia Abrin-

seur Guillaume de Ste.-Mère-Eglise, alors doyen du chapitre d'Avranches (1). Celui-ci avait été secrétaire de Richard Cœur-de-Lion ; il avait une science profonde et une grande piété (2). Il fut choisi, peu après son élection, pour sacrer l'archevêque de Rouen, en présence des archevêques de Sens et de Rheims et de l'évêque de Paris. La même année, ce prélat fit une transaction célèbre avec l'abbé du Mont St.-Michel. Raoul des Isles avait eu pour successeur Thomas des Chambres, distingué par sa piété. Il recherchait la solitude, et on le voyait presque toujours en oraison. Il vécut peu de temps. Raoul de Villedieu lui succéda. Ce fut cet abbé qui transigea avec l'évêque d'Avranches, pour leurs droits réciproques envers les habitans du Mont St.-Michel. Les causes majeures furent réservées à l'évêque; on rappela aussi l'ancien usage, et tous les hommes qui avaient au Mont des maisons, furent tenus d'assister à la procession, qui se rendait tous les ans, le mardi après l'Octave de la Pentecôte, à la ville d'Avranches, et d'y deposer un denier par tête sur le grand autel de la cathédrale. Quand quelqu'un négligeait de payer son tribut, et avait échappé à l'œil pénétrant des prêtres du Mont St.-Michel, ceux-ci étaient obligés, avant qu'il y eût huit jours d'écoulés, de se présenter à Avranches, et de satisfaire à sa place (3). Le

censis ecclesie tunc decanus divino nutu ad eamdem ecclesiam in episcopum est electus.

(1) Decanus anno 1232 ex chartis sancti Florentii.

(2) Vir admodum litteratus et timens Deum necnon et religionis amator. (In chronico Savign.)

(3) Item singuli homines in villa Montis domos tenentes die martis post octavam Pentecostes quo die processio dicti Montis venit apud Abrincas dum tamen processio Abrincensis prius ad Montem venerit nisi ob aliquam causam legitimam venire omiserit qua cessante ve-

successeur de Raoul de Villedieu, appelé Richard Turstin, fut le premier qui obtint des souverains pontifes le droit de porter la crosse, la mitre et beaucoup de priviléges pour lui et ses successeurs. Il lui était permis de donner la tonsure, de conférer les ordres mineurs, de donner des bénédictions. Il se montra, dit un manuscrit de l'abbaye (1), si libéral de bénédictions, qu'il ne se contenta pas d'en donner dans les divins offices ; mais il bénissait le peuple dans les places publiques, dans les villes et les châteaux, ce qui toutefois ne dura guère ; car, à la requête des évêques, les souverains pontifes restreignirent ses pouvoirs à l'enceinte de son monastère, et il ne donna plus de bénédictions que dans les grandes fêtes.

Son prédécesseur avait fait travailler les petites colonnes en stuc, avec divers ornemens et voûtes au-dessus, pour former l'enceinte du cloître. Richard Turstin fit faire aussi de nouveaux édifices à l'extrémité du cloître, proche la salle des Chevaliers. Il fit de telles dépenses, que ses religieux souffrirent beaucoup de privations. Leurs plaintes parvinrent jusqu'au souverain pontife. Il fut touché de leur état, et délégua l'évêque d'Avranches pour rétablir l'ordre et la concorde.

Ce fut dans ces temps que la cure de Servon fut donnée aux religieux par Thomas, chevalier, seigneur de

nire debet singulos denarios super majus altare ecclesie Abrincensis prout consueverunt reddere tenebuntur et sacerdotes Montis illud inspicient diligenter et si in solutione denariorum pro numero domorum aliquis reperiatur defectus sacerdotes Montis illud quod deerit infra octo dies apud Abrincas reddere teneantur..... (Gallia Christiana.)

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, à la bibliothèque d'Avranches, n°. 22.

Servon. Foulques de Servon et Foulques Paisnel, ses successeurs, confirmèrent la donation. Il est aussi question d'Alain d'Acigny, de Geffroi Pigasse, de l'abbé Turstin, et d'un accord fait entre eux, vers l'an 1248 (1).

Ce fut encore pendant le gouvernement de Richard Turstin, que l'archevêque de Rouen, appelé Eudes Rigaud, vint dans le diocèse d'Avranches faire des visites, qui nous procurent des renseignemens précieux sur nos prieurés et nos monastères. Il obtint, l'an 1249, du souverain pontife une bulle relative à ces visites, dans la province de Normandie (2), et l'année suivante il en reçut une autre où le pape lui permettait, après avoir visité toute la province, de recommencer à visiter les lieux où sa présence serait nécessaire (3).

On conserve à la bibliothèque royale de Paris le registre des visites de ce prélat (4). On y lit qu'il se rendit au Mont St.-Michel, où il trouva trente-huit religieux; deux habitaient au dehors dans des prieurés. Leur revenu était de 5000 livres tournois, et il était beaucoup dû par les vassaux. L'archevêque blâma le libre accès que les séculiers, hommes et femmes, avaient dans ce monastère, et les avertit de supprimer cet abus; plus tard il les a perdus. On ne montra pas au pontife cette prison obscure et perpétuelle, qu'ils appelaient *Vade in pace*. Ceux d'entre

(1) Gallia Christiana, p. 523.

(2) Bull. Innocentii IV de visitatione provinciæ 4 idus octob. 1249, anno pontificatus 7.

(3) Ut postquam archiepiscopus suam civitatem, diœcesim et provinciam visitasset; concilio celebrato, posset denuo, provinciam dictam, prout expedire vidisset, visitare. (Ex archivo archiepiscopali.)

(4) Ex registro visitationum Odonis Rigaltii, à la biblioth. royale à Paris.

les religieux, qui avaient eu le malheur de commettre de grandes fautes, étaient descendus vivans dans ces oubliettes, dont l'entrée était en zigzag, et le jour oblique. On ne leur donnait pour nourriture que du pain et de l'eau, et on leur ôtait toute communication avec les vivans. Ces infortunés, las de leur pénible vie, au fond de ces affreux cachots, mouraient presque toujours désespérés. Le pélerin entendait parfois, dans les appartemens déserts, leurs soupirs déchirans. A cette époque l'église s'occupa de retrancher ces rigueurs excessives (1). Ces cachots profonds et obscurs sont aujourd'hui la demeure de quelques oiseaux de mer, qui s'y retirent en hiver et y laissent leurs dépouilles. Les peuples voisins racontent sur ces prisons des choses étranges.

L'archevêque trouva à la Luserne l'ordre et une piété solide. Après la mort de l'abbé Ansgot, qui les gouverna pendant 49 ans, les religieux avaient élu Radulfe de Dragueville, qui rendit à l'église d'Avranches la moitié des fruits des prébendes. Par reconnaissance, les chanoines de la cathédrale s'obligèrent de célébrer un service solennel, dès qu'ils apprendraient la mort d'un des religieux (2). Ils eurent encore dans ce siècle divers autres abbés appelés Daniel, Radulfe II, cité dans une charte de Guillaume II de St.-Jean, confirmant certaines possessions données par ses ancêtres (3); Thomas Ier., Nicolas Bouteroye, Pierre de Tourville, Jean de Bou-

(1) Voyez l'hist. ecclésiast. de Fleury.

(2) Nos audito cujuslibet eorum et successorum suorum obitu servitium pro eo..... Annales Præmonstr. t. II, col. LXI.

(3) Donationes factas in prædio de Maudeham à Guillelmo de sancto Johanne antecessore suo... Annales Præmonstr. t. II, col. LVI.

terie, Gilles de la Mouche, et Robert de St.-Jean, qui fit construire certains bâtimens et placer une grosse cloche dans la tour de l'église. Cette abbaye perdit de ses biens en Angleterre (1); mais elle reçut celle de Mondée, et y nomma de ses religieux. L'archevêque de Rouen vit qu'il y avait à Montmorel quinze chanoines réguliers, dont huit étaient au dehors dans des prieurés. Ils avaient le patronage de dix églises, et leur revenu montait à 700 livres tournois. Il s'aperçut qu'ils ne traitaient pas les lépreux dans l'infirmerie avec assez de soin. Quelle que soit leur infortune, disait le prélat, il ne faut pas fuir les malheureux. Nous ne connaissons aucune action des abbés qui succédèrent à Tualdus, désignés sous les noms de Gervais, de Durand, d'Alberic, de Ranulfe, de Richard, d'Etienne, de Robert Pillon, à la mort duquel le couvent reçut cent sous d'un certain curé pour prier pour l'âme de cet abbé, Richard de la Rivière et Richard de Troitemer. Ils n'ont laissé que des noms écrits dans le nécrologe (2).

Eudes Rigaud, à l'abbaye de Savigny, fut défrayé par les religieux. Ils avaient beaucoup perdu de leurs biens, et ils étaient alors réduits à une grande pauvreté. Une dame, nommée Perette de la Touche, veuve d'Olivier Avenel, leur fit cession, l'an 1228, du droit qu'elle avait au moulin de Moulines; et, quelques années après, Guillaume-le-Moine de Sourdeval, Martine sa femme, du consentement de Richard son fils, leur cédèrent aussi

(1) In com. sussex et suthampton quæ quondam fuerunt abbatis de Lucerna in Normannia Monast. Anglic., t. III, carta Henrici VI.

(2) Ex necrologio Lucernæ.

tout leur revenu dans ce moulin, et tous les droits qu'ils y possédaient (1).

L'évêque d'Avranches, Guillaume d'Otelles, leur donna l'église de la paroisse de Savigny. Ces religieux furent, pendant toute la durée de ce siècle, gouvernés par des abbés d'une grande vertu. Radulfe, archidiacre de Bayeux, qui avait succédé à Guillaume de Douvre, avait pris l'habit religieux à Savigny. Il eut pour successeurs Roger Bissonet, Luc de Bayeux, Etienne de Lexington. Pendant le gouvernement de ce dernier, l'an 1243, les corps des bienheureux de Savigny furent transférés de l'église de St^e.-Catherine dans la grande église (2). Etienne de Lexington fut ensuite élu abbé de Clairvaux, et laissa en sa place Etienne de Chateaudun, qui avait été doyen de l'église cathédrale de Rouen. Celui-ci fut choisi pour donner la bénédiction nuptiale à Hugues, comte de la Marche, et à Jeanne, fille de Raoul de Fougères. Les religieux furent ensuite gouvernés par Guillaume de Courtils, qui obtint le privilége de conférer les ordres mineurs; Jean de Balou, célèbre par la réforme qu'il voulait introduire dans l'ordre de Citeaux et par une fameuse lettre qu'il écrivit à ce sujet aux monastères d'Angleterre et du pays de Galles. On croit qu'il devint abbé de Citeaux. Ses successeurs n'offrent rien de remarquable. Ce furent Guillaume, Jean II, Pierre de Carde, Jean III ou Roger d'Hibernie, Guérin, Radulfe II et Nicolas de Cusors. Le souvenir de leurs vertus ne s'écoula pas comme leurs années passagères.

(1) Recueil des actes du clergé de France.

(2) Baluze, t. II; Miscellan, p. 313.

L'archevêque de Rouen continua ses visites pastorales. A Mortain, sur seize chanoines, il n'en trouva que quatre; les autres étaient absens ou n'y résidaient pas, et les quatre qui se présentèrent devant lui, étaient notés pour leur inconduite. Il les avertit de se corriger, mais ce fut inutilement; car, étant revenu quelques années après, il les trouva se livrant aux mêmes désordres. Il monta au prieuré du Rocher, où il y avait dix religieux passant leur vie au milieu des divertissemens mondains. Il les reprit avec douceur; ils écoutèrent sa voix, rentrèrent en eux-mêmes et se corrigèrent. A St.-Hilaire, le prieuré n'avait que trois religieux, qui faisaient toujours gras et ne jeûnaient jamais (1). Ils faisaient néanmoins l'aumône, deux fois la semaine, à tous les pauvres qui se présentaient. Le prieuré des Biards avait sept religieux et deux cent-vingt livres de rente. Celui de Sacey n'en avait que trois, et deux cents livres de revenu. L'archevêque leur recommanda la retraite et le silence.

Il y avait encore, dans le diocèse, deux monastères de religieuses. Le silence et la retraite s'observaient dans celui de Moutons. Celles qui le gouvernèrent se distinguèrent par leur régularité et leur piété. Ce furent Richarde de Beaufou ou Beaufay, Guillemette, Guine de Villers et Pétronille de Cangé. Pendant que celle-ci tenait le gouvernement de ce prieuré, l'archidiacre d'Avranches y vint aussi faire une visite pastorale.

Les biens que Richard de la Haye, Gillelle, sa fille, et Richard du Hommet, son époux, avaient donnés à leur prieuré de St.-Michel du Boscq, furent confirmés par

(1) Comedunt carnes... non observant jejunia... ex regestis visit. Odonis Rigaltii.

Guillaume du Hommet, leur fils, sous le gouvernement de Richarde de Beaufou. C'est ce qu'on lit dans une charte de ce tems (1).

L'abbaye Blanche n'était pas moins distinguée. Les servantes du Seigneur s'attiraient, par leur piété solide et par leurs vertus, le plus grand respect et la plus profonde vénération. Un seigneur de Goron et son épouse leur donnèrent à cette époque cent sous manceaux de rente; c'était, comme le dit la charte latine, pour fournir des habits à l'usage des religieuses. Ceux qui tenaient les terres de Goron étaient obligés, en cas de retardement, de payer autant de fois cinq sous tournois qu'il y avait de jours de délai. Dans un autre pays, Eustache de Cerencé de Gavray donna à Eustachie sa nièce, religieuse dans l'abbaye Blanche, des biens considérables. A Sourdeval, Anisse, femme de Roland...... chevalier, leur fit le don de vingt sous de rente sur son moulin des Brunières. Elles reçurent également à St.-Poix certains droits sur des héritages appelés la Preveslière. Les seigneurs de Ducey leur avaient donné, dans le siècle précédent, à St.-Martin de Bouillant, le domaine du Valgarnier. Mal-

(1) Universis Christi fidelibus ad quos pñs scriptum pervenerit Hugo Dei gratia Constan. ecclesie minister humilis salutem in Dño. noverit universitas vestra nobilem virum Willelmum de Humeto connestabularium Normanie pietatis intuitu concessisse et confirmasse coram nobis omnes donationes concessiones et elargitiones quas fecerunt et concesserunt Richardus de Haya avus ejus et Richardus de Humeto pater ejus et Ægidia mater ejus Deo et Sto. Michaeli in nemore et monialibus ibidem Deo servientibus in perpetuam eleemosinam eis liberam et quietam videlicet capellam S. Marie de Parco cum tota terra circa ambitum sita fossatorum... et quasdam alias libertates et dignitates in forestis haiis et parcis suis... ad usus suos proprios per totam terram et dominium suum libere et quiete nos vero qñtum in nobis est concessionem ejus et confirmationem ratam et gratam habentes tenore pñtium sub sigilli nostri munimine confirmamus... Chartrier de M. le curé d'Avranches, qui a hérité en partie des archives de l'évêché.

tilde de Ducey leur disputa cette propriété. L'affaire fut portée devant le saint Siége, et le pape députa le doyen, le chantre et l'archidiacre de Bayeux pour juger cette affaire. Après avoir pris des renseignemens auprès des vieillards, dit la dame, j'ai reconnu que la terre du Valgarnier appartient aux religieuses, avec les hommes et les soldats qui y demeurent, la justice, le service et le secours. Un seigneur, appelé Léon; un autre, nommé Guillaume du Chastel, furent aussi condamnés par les commissaires apostoliques à restituer dans cette paroisse ce qu'ils avaient voulu enlever aux religieuses (1).

Enfin, l'archevêque de Rouen se rendit à Avranches, et le clergé vint au-devant de lui en procession. Il trouva que le chapitre était composé de vingt prébendes; que les chanoines ne se revêtaient d'ornemens sacerdotaux qu'aux grandes fêtes; que chacun avait son vicaire; que les deux diacres et les deux sous-diacres d'office n'avaient que soixante sous; que les clercs du chœur étaient si pauvres qu'ils étaient obligés de faire commerce pour subsister, et que le doyen était si négligent qu'il ne sut lui en dire les noms (2). Il prit pour sa visite neuf livres sept sous neuf deniers.

Ce même prélat fut pris pour juge, l'an 1253, par quelques chanoines d'Avranches; car le chapitre n'avait pu s'accorder pour élire un successeur à Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, qui était décédé l'an 1252, le 18 de février, suivant la chronique de Savigny (3). On croit

(1) Recueil des titres et chartes de l'abbaye Blanche, penès nos.

(2) Ex reg. visitationum Odonis Rigaltii, à la bibliothèque royale à Paris.

(3) Anno 1252, XIII cal. martii magister Willelmus...

Guillaume du Hommet, leur fils, sous le gouvernement de Richarde de Beaufou. C'est ce qu'on lit dans une charte de ce tems (1).

L'abbaye Blanche n'était pas moins distinguée. Les servantes du Seigneur s'attiraient, par leur piété solide et par leurs vertus, le plus grand respect et la plus profonde vénération. Un seigneur de Goron et son épouse leur donnèrent à cette époque cent sous manceaux de rente ; c'était, comme le dit la charte latine, pour fournir des habits à l'usage des religieuses. Ceux qui tenaient les terres de Goron étaient obligés, en cas de retardement, de payer autant de fois cinq sous tournois qu'il y avait de jours de délai. Dans un autre pays, Eustache de Cerencé de Gavray donna à Eustachie sa nièce, religieuse dans l'abbaye Blanché, des biens considérables. A Sourdeval, Anisse, femme de Roland...... chevalier, leur fit le don de vingt sous de rente sur son moulin des Brunières. Elles reçurent également à St.-Poix certains droits sur des héritages appelés la Preveslière. Les seigneurs de Ducey leur avaient donné, dans le siècle précédent, à St.-Martin de Bouillant, le domaine du Valgarnier. Mal-

(1) Universis Christi fidelibus ad quos pñs scriptum pervenerit Hugo Dei gratia Constan. ecclesie minister humilis salutem in Dño. noverit universitas vestra nobilem virum Willelmum de Humeto connestabularium Normanie pietatis intuitu concessisse et confirmasse coram nobis omnes donationes concessiones et elargitiones quas fecerunt et concesserunt Richardus de Haya avus ejus et Richardus de Humeto pater ejus et Ægidia mater ejus Deo et Sto. Michaeli in nemore et monialibus ibidem Deo servientibus in perpetuam eleemosinam eis liberam et quietam videlicet capellam S. Marie de Parco cum tota terra circa ambitum sita fossatorum... et quasdam alias libertates et dignitates in forestis haiis et parcis suis... ad usus suos proprios per totam terram et dominium suum libere et quiete nos vero qñtum in nobis est concessionem ejus et confirmationem ratam et gratam habentes tenore pñtium sub sigilli nostri munimine confirmamus... Chartrier de M. le curé d'Avranches, qui a hérité en partie des archives de l'évêché.

tilde de Ducey leur disputa cette propriété. L'affaire fut portée devant le saint Siége, et le pape députa le doyen, le chantre et l'archidiacre de Bayeux pour juger cette affaire. Après avoir pris des renseignemens auprès des vieillards, dit la dame, j'ai reconnu que la terre du Valgarnier appartient aux religieuses, avec les hommes et les soldats qui y demeurent, la justice, le service et le secours. Un seigneur, appelé Léon; un autre, nommé Guillaume du Chastel, furent aussi condamnés par les commissaires apostoliques à restituer dans cette paroisse ce qu'ils avaient voulu enlever aux religieuses (1).

Enfin, l'archevêque de Rouen se rendit à Avranches, et le clergé vint au-devant de lui en procession. Il trouva que le chapitre était composé de vingt prébendes ; que les chanoines ne se revêtaient d'ornemens sacerdotaux qu'aux grandes fêtes; que chacun avait son vicaire; que les deux diacres et les deux sous-diacres d'office n'avaient que soixante sous; que les clercs du chœur étaient si pauvres qu'ils étaient obligés de faire commerce pour subsister, et que le doyen était si négligent qu'il ne sut lui en dire les noms (2). Il prit pour sa visite neuf livres sept sous neuf deniers.

Ce même prélat fut pris pour juge, l'an 1253, par quelques chanoines d'Avranches; car le chapitre n'avait pu s'accorder pour élire un successeur à Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, qui était décédé l'an 1252, le 18 de février, suivant la chronique de Savigny (3). On croit

(1) Recueil des titres et chartes de l'abbaye Blanche, penès nos.

(2) Ex reg. visitationum Odonis Rigaltii, à la bibliothèque royale à Paris.

(3) Anno 1252, XIII cal. martii magister Willelmus...

que c'est cet évêque d'Avranches qui excita les gardiens des saintes reliques de la patronne de Paris, à les placer dans une châsse neuve, et il leur donna pour cet effet, suivant le nécrologe de Sainte Geneviève de Paris, vingt livres tournois (1).

Son successeur fut Richard Laîne, appelé aussi l'Ange, l'Anglais et Hugues (2). Il s'était rendu à Rome, peut-être à cause des difficultés qui s'étaient élevées dans le chapitre, et il y fut consacré par le pape Innocent.

Alors le roi de France, Louis IX, était à combattre

(1) Bonæ memoriæ Guillelmi Abrincensis episcopi qui dedit nobis 20 libras Turonenses ad opus capsæ Stæ. Genovefæ.

(2) Richard Laine, Laneus, ou Richard l'Anglais ou l'Ange, Anglicus, Anglus, Angelus, ne sont qu'une seule et même personne, un seul et même évêque. Guillaume de Ste.-Mère-Eglise mourut en 1252, d'après un fragment de la chronique du Mont St.-Michel et celle de l'abbaye de Savigny ; et, d'après la même chroniquede Savigny, Richard Anglicus lui succeda la même année. Richard Anglicus, d'après la même chronique du Mont St.-Michel, mourut l'an 1269, et eut pour successeur Raoul de Théville. Voyez les conciles de Normandie par Bessin, in-folio, page 260, et les manuscrits du docteur Cousin.

On voit aussi dans le Neustria pia, à l'article de l'abbaye de la Luserne, que le même Richard, qui avait commencé à siéger l'an 1252, continua l'an 1257, 1262, 1263, 1267, etc.

Le père Taschereau avait promis par une lettre au docteur Cousin de corriger l'erreur qui s'était glissée dans le nova Gallia Christiana, qui distinguait deux Richard ; voyez les manuscrits de M. Cousin. Le p. Taschereau le fit dans l'addenda, p. 980. Mais il n'ajouta pas que, pour le prétendu Guillaume VI, que les rédacteurs du nova Gallia Christiana avaient voulu ajouter, il n'était appuyé que sur une seule lettre w qu'on avait trouvée dans une copie d'un acte de dîmes en 1258, dont on n'avait point l'original, si ancien ou si défiguré qu'on n'aura pu voir si c'était w ou r. Le père Pommeraye était encore cité par ces rédacteurs, mais si maladroitement qu'il détruit absolument l'existence de ce prétendu évêque. Dans le titre de son chapitre, il parle d'une transaction entre Guillaume, évêque d'Avranches ; et l'archevêque de Rouen ; et dans le chapitre il explique que la dispute qui s'était élevée entre ce Guillaume, autrefois évêque d'Avranches, quondam episcopum, ne fut point terminée de son vivant, mais par son successeur Richard. Ainsi il n'y avait point de Guillaume en 1257, mais un Richard qui fit la transaction. Voyez le père Pommeraye in-4o., page 265 ; et les manuscrits du d. Cousin à la bibl. d'Avr.

pour la foi dans les pays infidèles. La jeunesse chrétienne et guerrière de l'Avranchin avait suivi son maître. Le comte de Mortain, Gaucher de Chatillon, qui avait épousé la fille de Hurepel; les chevaliers Pinchon d'Avranches, dont l'un, nommé Thomas, était vicomte de cette ville; l'ancien possesseur du château de St.-James, Pierre Maucler et Foulques Paisnel, avaient entraîné avec eux les guerriers du pays d'Avranches. Leur premier exploit, dans les pays infidèles, fut la prise de Damiette. Mais, quelque temps après, les Français, sous le ciel brûlant de l'Afrique, au milieu des vapeurs pestilentielles, errent comme des fantômes sur les tombes de leurs concitoyens. Leur camp devient un vaste cimetière. St. Louis prend la résolution de s'en retourner à Damiette. Il rassemble les débris de son armée, des soldats débiles et mourant de faim, et se propose de faire vingt lieues au travers des troupes barbares et inhumaines. Il se place à l'arrière-garde. Les mamelucks l'assaillent près de Sarmosac, au moment où ce prince, affaibli par ses veilles et ses souffrances, tombe évanoui dans les bras de ses officiers. On le porte sans connaissance dans une maison de Sarmosac; ses soldats défendent l'entrée de la ville aux musulmans, dont plusieurs escadrons font un détour et viennent attaquer la place du côté opposé. Déjà ils inondent comme un torrent la rue qui conduit à la maison du roi, lorsque Gaucher de Chatillon vient s'opposer lui seul à leur passage. Pendant trois heures il arrête leurs flots pressés; de temps en temps se dressant sur ses étriers, il frappait des coups terribles en criant : à Chatillon, chevaliers, à Chatillon! Où sont mes prud'hommes? Percé de mille flèches, trempé de sueur

et de sang, il tombe ; et le mameluck barbare entraîne le guerrier le long de la rive étrangère.

Le roi est fait prisonnier. Foulques Paisnel perdit la vie en combattant au milieu de ses compagnons d'armes, et son successeur fut Olivier Paisnel. Guillaume d'Artois succéda à Gaucher de Chatillon, et ne résida point dans notre pays. Après lui, Philippe-le-Bon, roi de Navarre, fut comte de Mortain, et alors le diocèse d'Avranches tout entier fit partie de ce comté.

Les chevaliers Pinchon revinrent dans leur patrie, et rapportèrent de la Judée un des corps des saints Innocens massacrés du temps du roi Hérode. Il fut déposé dans la chapelle des saints Innocens, dans l'église qui porte aujourd'hui le nom de St.-Saturnin, à Avranches.

St. Louis parvint à se racheter, et revint dans ses états l'an 1254. On vit bientôt arriver ce bon roi dans le diocèse d'Avranches, qu'il regardait comme son patrimoine. Il visita ses châteaux, dit la chronique de Normandie, et parvint jusqu'au Mont St.-Michel. Il mit sur l'autel une somme d'argent destinée à augmenter les fortifications de la place et du château (1). Richard Turstin en était encore abbé. Il eut pour successeurs Nicolas Alexandre, Nicolas Famigot, qui était prieur ; Ranulfe II et Jean le Faë. C'est dans ces temps, pendant le gouvernement d'un de ces abbés, qu'il tomba du ciel dans le Mont St.-Michel, suivant l'historien Gaguin, une petite pierre sur laquelle était écrit le nom de Jésus. Les yeux de quelques aveugles en ayant été touchés, ils recouvrèrent incontinent la vue (2). St. Louis afferma aussi le château de St.-Jean-

(1) Collection d'André Duchesne, p. 1009.

(2) Histoire manuscrite de l'abbaye du Mont St.-Michel, no. 22 ; et Robert Gaguin.

le-Thomas et la terre adjacente à l'abbaye du Mont St.-Michel. Car on avait laissé subsister la principale tour du château, afin de conserver par-là sur les vassaux les droits attachés au titre de suzerain, et les rois y faisaient faire le guet et la garde. Etant à Mortain, au mois d'avril, l'an 1256, le roi ne voulut pas sortir du diocèse, sans combler l'église d'Avranches de ses bienfaits. Sa charte se trouve dans le livre vert (1). Il semble que ce

(1) Ludovicus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod ex nostra devotione tenet et ad vitam suam duntaxat possidet Richardus de Landa presbyter quamdam decimam magnam in parochia beati Martini de Campis juxta Abrincas sitam nulli intitulatam ecclesie ac specialiter assignatam nos ob divini cultus augmentum et anime nostre salutem ac remedium inclite recordationis animarum regis Ludovici genitoris nostri regine Blanche nostre genitricis regis Philippi avi nostri et aliorum progenitorum ac predecessorum nostrorum in puram ac perpetuam elemosinam decimam ipsi capitulo et ecclesie Abrincensi tenendam et possidendam libere pacifice et quiete concessimus post decessum ejusdem presbiteri vel ipsius cessionem cum ea integritate qua idem Richardus presbiter decimam ipsam in presentiarum possidet et possedit huc usque super valore autem seu estimatione ejusdem decime dilecti in Christo Alanus decanus dilecti nostri episcopi Abrincensis vicarius nomine ipsius episcopi ac idem decanus totumque capitulum Abrincensis ecclesie de nostro consensu taliter ordinaverunt quod ex nunc in ecclesia Abrincensi creabitur una capellania specialis in qua constituetur sacerdos unus qui deserviet in eadem ecclesia continue et etiam residenter ac in septimana qualibet unam missam de Sto.-Spiritu et aliam de beata Virgine pro nobis celebrare tenebitur quandiu vixerimus et post decessum nostrum missam que pro defunctis fidelibus celebratur per duos dies in qualibet septimana nihilominus tamen in missis singulis quas celebrabit orationem pro nobis tenebitur dicere specialiter capellanus autem qui ad hoc deputabitur singulis annis duodecim libras Turonenses de predicta decima percipiet post decessum presbiteri memorati residuum vero dicte decime scilicet octo libre vel circa distribuentur hoc modo videlicet in anniversario predicti regis Philippi avi nostri quadraginta solidi Turonenses in anniversario Ludovici genitoris nostri quadraginta solidi in anniversario regine Blanche genitricis nostre similiter quadraginta solidi et in nostro post decessum nostrum quadraginta solidi Turonenses que quidem anniversaria perpetuum annuatim fient in ecclesia Abrincensi predictam vero capellaniam quotiescumque eam vacare contigerit conferet Abrincense capitulum persone idonee et ad sacerdotium jam promote et nos quidem ordinationem predictam ut superius continetur volumus et concedimus et laudamus quod ut rectum et stabile permaneat in futurum presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione

soit le testament d'un père à sa famille. Il y manifeste ses dernières volontés. Je possède, dit-il, une grande dîme dans la paroisse de St.-Martin-des-Champs, près d'Avranches. Un prêtre, Richard de la Lande, la recueillera pendant sa vie, à moins qu'il ne s'en dessaisisse en votre faveur; car je vous la donne pour augmenter le culte divin, pour le salut de mon âme, et pour soulager les âmes de mon père, de la reine Blanche, ma mère, et du roi Philippe, mon aïeul, de mémoire chérie. Voilà ce qui a été convenu entre nous et vous Alain, notre doyen chéri et vicaire général de notre bien-aimé évêque, et tout votre chapitre. Il sera fondé une chapelle dans votre église, et vous nommerez pour la desservir un prêtre toujours orné des qualités convenables; il aura sur la dîme, chaque année, douze livres tournois, et il acquittera, pendant ma vie, chaque semaine, une messe du St.-Esprit, et une autre de la Ste.-Vierge, et après mon décès, deux messes des morts. Il récitera en outre une collecte pour nous dans toutes les autres messes qu'il célébrera.

La grande dîme fournit encore de plus environ huit livres. Tous les ans, le saint sacrifice sera offert pour mon aïeul, et 40 sous seront partagés. Il y aura aussi, chaque année, une messe pour mon père, dont la rétribution sera pareillement de 40 sous. En mémoire de la reine Blanche, ma mère, vous offrirez également l'Agneau sans tache, et vous recevrez la même somme. Enfin, après mon trépas, 40 sous tournois seront encore distribués, et le saint sacrifice offert pour nous tous les ans.

muniri actum apud Moretonium anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo sexto mense aprili.

Les chanoines ne purent lire les paroles de ce bon roi, qu'ils regardèrent toujours comme leur père, qu'en répandant des larmes. On le vit dans la campagne d'Avranches, entouré des seigneurs de sa suite, faire étendre des tapis sur l'herbe humide, et à l'entour se rangeait le peuple qui venait plaider devant lui; puis il s'en allait causant familièrement avec ses féaux chevaliers. On eût dit un patriarche entouré de sa famille. On trouve dans le trésor des chartes une charte de ce monarque, qui porte la souscription de l'évêque d'Avranches. St. Louis y demandait d'employer en œuvres pies les biens des personnes inconnues. Richard Laîne signa encore un acte pour les dîmes de la paroisse de Chérencey, qui appartenaient à certains religieux. On trouve aussi dans les archives de Rouen qu'il fit une transaction, au sujet de la haute juridiction, avec l'archevêque, l'an 1264. Le cartulaire de la Sorbonne à Paris nous apprend qu'il avait donné à Robert de Sorbonne, chanoine de Paris, en vue de Dieu et en perpétuelle aumône, pour son collége de théologie, deux maisons à Paris, situées dans la rue de l'Hirondelle. Il retint, pendant sa vie, trente-deux livres, monnaie de Paris, de pension annuelle (1). Après y avoir enseigné quelque temps, les

(1) Titre de l'acte en lettres rouges :
De domibus datis ab episcopo Apprencensi in vico de Hirondele.
Universis presentes litteras inspecturis officialii curiæ parisiensis salutem in Domino
Notum facimus quod in nostra præsentia constitutus vir venerabilis magister Robertus de Sorbonio canonicus parisiensis asseruit coram nobis quod venerabilis præsul H. dei gratia Apprencensis episcopus dedit et concessit intuitu pietatis et in puram et perpetuam eleemosinam collegio pauperum magistrorum parisiis studentium in theologica facultate et qui studebunt pro tempore in futurum duas domos quas habebat idem episcopus sitas in vico qui dicitur Hyrondele sibi invicem contiguas.... retinens idem episcopus in eisdem domibus

professeurs de ce collége, dit des Pauvres-Maîtres, allèrent donner leurs leçons dans d'autres maisons que Robert de Sorbonne reçut du roi St. Louis pour celles de l'évêque d'Avranches. Dans cet acte d'échange, il est fait mention de Guillaume, archidiacre d'Avranches (1).

L'évêque d'Avranches, l'an 1268, obtint du roi la permission de bâtir deux édifices religieux, l'un en l'honneur de St. Gilles, et l'autre, de St. Jean-Baptiste. On a lieu de croire que l'église de St.-Jean-Baptiste, qui était contiguë aux fossés de la ville d'Avranches (2), était à l'occident du palais épiscopal. On voyait encore, il n'y a pas long-tems, la côtière méridionale d'une église, au niveau des murs de la ville dont elle faisait partie. St. Louis lui accorda également de prolonger son parc jusqu'à la porte Baudenge, qui a jusqu'aujourd'hui conservé ce nom. C'était l'an 1269, au mois de juillet. Ce prélat mourut cette même année. L'an 1778, le chapitre d'Avranches fit transporter, de la chapelle de la Vierge dans l'église cathédrale, une pierre tombale de marbre

quandiu vixerit.... Trigenta duas libras parisienses quandiu vixerit annuæ pensionis.... asseruit etiam dictus magister Robertus quod ipse permutaverat duas domos prædictas cum illustrissimo Ludovico rege Francorum pro aliis domibus.... anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto mense junio. (Acte qui se trouvait au fol. 61, verso du premier cartulaire en parchemin, in-folio, de la Sorbonne à Paris.) L'évêque d'Avranches, dans cet acte, est appelé Hugues; mais, d'après Cenalis, Richard Laîné s'appelait aussi Hugues. De même, dans ces temps anciens, d'Abrincæ on avait commencé à former le mot Avrenches ou Apprenches, car il y a une grande analogie entre les caractères b, p, v; et en donnant une terminaison latine à ces mots, on disait Apprincensis ou Abrincensis. Il n'y a point dans les tables chronologiques et géographiques de tous les évêchés et archevêchés de l'univers, ni Apprincensis, ni aucun autre nom de ville qui approche plus d'Apprincensis que Abrincensis.

(1) Au mois de novembre 1263.

(2) Fossatis urbis contiguas.

noir, sur laquelle on voyait la figure de cet évêque. Elle couvrait son cercueil de carreau gris, posé dans une arcade pratiquée dans la côtière méridionale. Il renfermait ses ossemens, avec lesquels on trouva une petite crosse de plomb et des restes de souliers terminés par une longue pointe (1).

Le roi St. Louis permit, la même année 1269, comme on le voit dans le trésor des chartes, aux chanoines d'Avranches de lui donner un successeur, et il mourut lui-même l'année suivante. Pendant la révolution on a enlevé de St.-Denis son tombeau, où il ne fut rien trouvé.

Raoult de Théville ou Thiéville, seigneur de Vains et de Chantore, dans le diocèse d'Avranches, succéda à Richard Laîne. Il eut une affection singulière pour son église cathédrale, et en augmenta beaucoup les revenus. Il acquit de Jean Paisnel, chevalier, un terrain avec quelques maisons antiques, qui en faisaient partie. Ce terrain était situé dans la cité d'Avranches, près de la cathédrale; et, l'an 1273, il en fit présent à son chapitre, à charge de prier Dieu pour lui, pour sa famille et spécialement pour Guillaume de Théville, son frère. Sa famille était très-illustre. Celui qui fit son épitaphe, appelait ses ancêtres des Soleils et des Mars (2). Il se distingua par son humilité et par sa piété; il fut le père des pauvres, le consolateur des affligés et la providence vivante de tous les malheureux (3). Guillaume de

(1) Manuscrits du docteur Cousin.

(2) En Rodolphus Thevillus, viator, Thevillanæ familiæ unde tot martes et soles sidus novum verum proh dolor occiduum. Lucebat nuper non Abrincantinæ tantum ecclesiæ sed Francicæ universæ sed exteris populis.....

(3) Virtute admodum humilis;... cleri custos et pater, pauperum confugium, oppressorum azilus, virtutis archetypus et pietatis....

Thieuville ou Théville est appelé seigneur de Chantore dans un accord qu'il fit, l'an 1312, avec Jean Dubois et Guillaume d'Argouges. Il eut un fils appelé Robert de Thieuville, chevalier, seigneur de Vains et de Chantore, suivant un titre de 1326. A Robert de Thieuville succéda Henri de Thieuville, chevalier bachelier, nommé dans un titre avec Colin de St.-Pierre, écuyer, l'an 1344. Il épousa Isabelle de Meullent, et eut une fille nommée Catherine, dame de Thieuville, du Mesnil-Garnier, de Vains, de Chantore, de St.-Pierre-Langer, et autres seigneuries. Elle hérita de tous ces biens et de tous ces honneurs, qui passèrent ensuite par mariage en diverses maisons (1).

Le successeur de St. Louis fut Philippe-le-Hardi, qui vint rendre grâces à Dieu, au Mont St.-Michel, de l'avoir préservé d'une peste affreuse au siége de Tunis (2). Ce monarque obligea les barons de Normandie de venir lui prêter serment de fidélité. L'évêque d'Avranches lui fit hommage, pour une baronnie, de sept chevaliers et demi; Guillaume de Ducey, pour un fief complet; Guillaume de Husson, pour un fief, ainsi que Jean de Cuves, Robert du Buat et Robert de Brécey, pour deux tiers de fief. Gilbert de Malemains devait le service de deux chevaliers pendant 40 jours. Il était seigneur de Sacey, et, vers l'an 1300, il en rétablit le prieuré; l'an 1284, il reçut le droit de chauffage dans la forêt de Villecartier, de Hugues-le-Brun, baron de Fougères, qu'il avait accompagné en Palestine (3).

(1) Histoire de la maison de Harcourt, t. 1er., p. 145 et suiv.

(2) Collection d'André Duchêne, p. 1014. Chron. norm.

(3) Chartrier de M. de Guiton.

Philippe-le-Hardi chargea Guillaume Ruaud, doyen d'Avranches, d'aller demander au pape du secours pour le voyage de Jérusalem; c'était l'an 1278; et l'an 1280, ce même doyen fut choisi pour juger un différend entre les religieux du Mont St.-Michel et un seigneur nommé Jean Payen, qui résidait dans la paroisse des Biards. Philippe-le-Bel, successeur de Philippe-le-Hardi, envoya aussi à Rome Guillaume Ruaud, afin d'engager le souverain pontife à faire une enquête publique sur la vie et les actions de St. Louis, dont on sollicitait la canonisation, ce qui fut exécuté. Peu après, Guillaume Ruaud mourut (1). Ce fut l'an 1299, sous l'épiscopat de Geoffroi-le-Charpentier, qui avait succédé à Raoul de Théville, l'an 1293. Geoffroi était de la famille des seigneurs Le Charpentier, qui succédèrent aux seigneurs de Cheruel à Sacey et qui en possédèrent le fief. Cet évêque est aussi nommé le Boucher. Il était, suivant le livre Vert, natif de Villedieu. Lors de son élection, il était doyen du chapitre. Il donna aux religieux de St.-Evroul 80 livres, à charge de faire pour lui un service tous les ans (2). Le roi Philippe lui accorda, sous la condition d'une redevance annuelle, ses moulins sur la rivière de Pont, et il concéda à l'abbaye du Mont Saint-Michel la pêche des poissons royaux dans la baronnie de Genêts. On trouve plusieurs chartes des souverains pontifes, à la fin de ce XIIIe. siècle, en faveur des religieux de ce Mont, pour conserver leurs biens et maintenir leurs priviléges (3).

(1) Voyez le Gallia Christiana, t. XI, p. 507.

(2) Gallia Christiana, p. 488, ou necrologium abbatiæ Sancti-Ebrulfi.

(3) Gallia Christiana, p. 524.

Plusieurs manuscrits de cette même époque, qu'on a tirés aussi des archives de cette abbaye, font voir quels étaient alors les mœurs et les usages. Il paraît que quelques ecclésiastiques avaient des meutes de chiens, et que d'autres mettaient toute leur gloire à posséder des chevaux richement caparaçonnés, ou dont les selles étaient peintes de diverses couleurs. Il y en avait qui étaient avocats et citaient à faux le droit, et d'autres qui exigeaient des sommes énormes. On vendait aussi du vin, soit dans des couvens, soit dans l'intérieur des églises (1), et souvent on y permettait des jeux. L'évêque d'Avranches condamna tous ces usages dans un concile de Rouen, avec les autres prélats de la province. Dans une autre assemblée, il leur fut ordonné à eux-mêmes de veiller à ce que les seigneurs et les patrons ne fissent pas de mal aux religieux (2). On lit dans un autre concile, dont les actes ont été également conservés dans le chartrier du Mont St.-Michel, et où se trouva encore un évêque d'Avranches, que de prétendus clercs, qui se disaient être de la famille du géant Goliath, afin de paraître plus terribles aux évêques, étaient répandus dans la province. Ils refusaient d'obéir aux évêques, et se faisaient un jeu des choses les plus saintes. Ils furent condamnés, dans ce concile, à être tondus et rasés par les sudérieurs ecclésiastiques (3).

(1) Nullum jus falsum allegans... vel religiosorum in claustris, vel in atriis ecclesiarum, vel in aliis locis religiosis, in quibus vinum quandoque vendi contingit... Voyez les manuscrits cités dans les conciles de Rouen, du bénédictin Bessin, p. 111, 112, 113, 114.

(2) Manuscrits du Mont St.-Michel, cités par le père Bessin, p. 130.

(3) Statuimus quod clerici Ribaudi, maximè qui dicuntur de familia Goliæ.... tonderi vel etiam radi.... Manuscrits cités par Bessin, p. 134, 135.

On remarqua aussi qu'il y avait des prêtres qui paraissaient en public l'épée au côté ; il est vrai que dans ces temps, dit Belle-Forêt, « il n'y avait ecclésiastique, tant « grand et saint fût-il, qui ne vînt faire service, à peine « d'avoir son fief saisi. » Cependant, dans le siècle précédent, Turgis, évêque d'Avranches, avait soutenu contre le roi d'Angleterre que les évêques de Normandie n'étaient point tenus de se trouver à son armée, et il n'y parut pas. Son exemple fut suivi par les évêques de Coutances et de Lisieux (1).

(1) Gallia Christiana, p. 477.

FIN DU TOME PREMIER.



LIBRAIRIE NORMANDE.

ESSAIS HISTORIQUES sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands, suivis des Poésies de Malherbe, publiés pour la 1re fois par M. l'abbé De La Rue, membre de l'Institut, 3 vol. grand in-8°, papier vélin, [illegible] papier. Prix broché : 60 fr.
Papier ordinaire, petit in-8°, cartonné 40 fr.

Cet ouvrage est le fruit de plus de [illegible] années de recherches faites à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de Paris ; personne ne contestera à M. l'abbé De La Rue son immense savoir sur l'histoire de la littérature du [illegible].

HISTOIRE DE NORMANDIE, [illegible] d'Orderic Vital par Guizot, 4 vol. [illegible] [illegible] fr.

Il n'existe pour aucune de nos anciennes provinces une histoire aussi importante, aussi chargée de faits, aussi riche en peintures des mœurs du temps [illegible]. Si l'on en excepte les deux premiers livres qui composent le premier vol., ces annales sont remplies de détails curieux, sont du plus haut intérêt, non-seulement pour la Normandie, mais encore pour la France, l'Angleterre et l'histoire des Croisades. La traduction que nous annonçons [illegible] [illegible] avec le plus grand soin d'après un exemplaire couvert de corrections et d'additions nombreuses, recueillies sur les manuscrits et entr'autres sur l'autographe de l'Abbaye de St-Évroult.

[illegible] des Ducs de Normandie, par [illegible], trad. par [illegible] [illegible] [illegible]

MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de la Normandie, [illegible] vol. in-8°, ornés de [illegible] d'environ [illegible] pl., représentant les anciens monuments de cette province. [illegible]

Parmi les Sociétés de France, il n'en est point qui travaille avec plus d'activité, de persévérance et de [illegible]. Il serait impossible dans un Catalogue d'énumérer par leurs titres ces Mémoires. Nous dirons seulement qu'il s'y trouve une multitude de descriptions du plus grand intérêt, sur les départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure et de la Seine-Inférieure. MM. [illegible], [illegible], [illegible], Pluquet, Lambert, [illegible], [illegible], de Caumont, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Le Prévost, etc., etc., y ont déposé le [illegible] de leurs savantes recherches.

Les personnes auxquelles il manque des volumes sont invitées à les compléter.

COLLECTION DE COSTUMES DE LA NORMANDIE, publiée et [illegible] sur les lieux, sous la direction de M. de La Mésangère, formant un recueil de [illegible] planches inédites, coloriées avec le plus grand soin. Prix relié avec un dos de maroquin, [illegible] fr.

Chaque dessin séparément, [illegible]

CHRONIQUES NEUSTRIENNES, 1 vol. in-8°, par M. [illegible], [illegible] fr.

ARCHIVES DE LA NORMANDIE, monumentale, historique, etc., [illegible], 2 vol. [illegible] [illegible] fr.

HISTOIRE DE LA VILLE DE BAYEUX, 1 vol. in-8°, par Pluquet, [illegible] fr.

RECHERCHES SUR LA TAPISSERIE de Bayeux, par l'abbé De La Rue, [illegible], avec pl., [illegible] [illegible] fr.

ANTIQUITÉS ANGLO-NORMANDES de Ducarel, trad. par Léchaudé-d'Anisy, 1 vol. in-8°, [illegible] 30 fr.; [illegible] vol. [illegible] fr.; [illegible] in-4°, grand papier, [illegible]

NOUVEAU PLAN de la ville de Caen et de son territoire, gravé par [illegible], [illegible] fr.